BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois

D'AVRIL, MAY ET JUIN.

M. DCC. XXXV.

TOME CINQUIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXV.

TABLE
DES ARTICLES.

ART. I. *Essais & observations de Médecine, revûs & publiez par une Societé d'Edimbourg.* pag. 1

II. *Mr.* NICOLAS MANN; *Dissertations Chronologiques sur l'Année de la Naissance de Jesus Christ, & celle de sa Mort.* 2d. Extrait. 24

III. *Mr.* JAQUES ANDERSON; *Recueil concernant l'Histoire de Marie Reine d'Ecosse en 4. Volumes.* Troisieme Extrait. 42

IV. *Mr.* GUILLAUME WHISTON; *Six Dissertations.* I. *Sur l'Authenticité du Temoignage de Josephe touchant J. Christ, Jean Baptiste & Jaques le Juste.* II. *Où l'on prouve que l'Exemplaire du V. T. dont Josephe s'est servi étoit celui recueilli par Nehemie.* III. *Replique à la Défence du Dr.* Sykes *de sa Dissertation sur l'Eclipse de Phlegon.* IV. *La Chronologie des Livres Sacrez & la vérité des Prédictions qui y sont contenues confirmées par les Eclipses*, &c. V. *Remarques sur les Observations du Chev.* Newton *sur les Phropheties de Daniel &*

ſur l'Apocalypſe. V I. *Demo*
ſtration de la durée du Miniſte
de Jeſus Chriſt. 6
V. *Memoires Philoſophiques*, &c. N
405. *pour le mois de Nov.* 172
N°. 406. *Decemb.* 1728. N°. 40
Janv. & Fevr. 1729. N°. 40
Mars & Avril 1729. 8
VI. *Mr.* GEORGE SALE, *Le* KORA
*ou l'*ALCORAN *de* MAHOMET
traduit en Anglois ſur l'Origin
Arabe, avec des Notes & un Di
coure préliminaire. Dernier E
trait. 11
VII. *Mr.* COLLIBER; *Ses penſées l*
bres ſur l'Ame en 4. *Eſſais.* Se
cond Extrait. 12
VIII. *Mr.* LITTLETON; *Ses Lettr*
d'un Perſan écrites d'Angleterre
un de ſes Amis à Iſpaban. 14
IX. *Examen d'un Miracle operé dans*
V. Siécle en la perſonne de que
ques Chrétiens Orthodoxes, en fa
veur de la Trinité, &c. 17
X. *Mr.* GUILL. WHISTON; *Di*
ſertation ſur l'ordre que Dieu don
na à Abraham d'offrir ſon fils e
Sacrifice. 19
XI. *L'Homme à la mode, ou les Tuteurs*
Comedie. 19
XII. *Mr.* FORRESTER; *Le Philoſoph*
pli. 20
XIII. *Nouvelles Litteraires.* 21

BIBLIO

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES
DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAY ET JUIN MDCCXXXV.

ARTICLE PREMIER.

Medical Eſſays and Obſervations, reviſed and published by a Society in Edimburg. Volume II.

C'eſt-à-dire,

Eſſays & Obſervations de Medecine revus & publiés par une Societé d'Edimbourg. à Edimbourg 1734. Second Volume 8°. pp. 417. ſans la Table des Matieres.

CE volume qui a paru dès le commencement de l'année contient trente & ſix articles. Les trois premiers, ſuivant le

plan de cet Ouvrage, ſont 1. une table Metheorologique. 2. la relation des maladies les plus communes à Edimbourg l'année précédente. 3. l'extrait des regiſtres mortuaires de la même ville. Nous allons donner la liſte des 33. autres articles de ce volume, en ajoutant à chacun de ceux dont nous ne faiſons pas l'extrait, une courte explication, qui faſſe connoître le but de l'Auteur.

Article IV. Eſſay ſur les remedes topiques penetrans par Mr. J. Armſtrong. M. D. . . . Dans cette diſſertation l'Auteur examine comment les parties des remedes appliqués ſur la peau ſont portées aſſés promptement, & en aſſés grande quantité dans les arteres, pour en reſoudre les obſtructions & y retablir une circulation libre. Il refute le ſentiment de ceux qui font attirer ces particules par les veines abſorbantes, ou qui croient qu'elles penetrent par les interſtices des membranes; Enſuite il fait voir que les arteres exhalantes ſont les ſeuls canaux propres à cette fonction, car tandis que celles dont elles partent ſont obſtruées, celles-ci demeurent vuides, & rien n'empeche qu'elles n'attirent les liqueurs qui ſont à leur portée, comme font tous les vaiſſaux Capillaires, lorſque rien ne s'y oppoſe.

Article V. Remarques ſur l'uſage exterieur du Tabac & du Seneceon, & ſur les effets de l'huile de Terebentine priſe interieu-

rieurement par Mr. J. Stedman Chirurgien à Kinroſe ..... Le Tabac reduit en bouillie en le pilant avec du vinaigre, ou de l'eau de vie, & appliqué ſur l'eſtomach cauſe des vomiſſemens violens, & reſout quelques fois des tumeurs très dures des hypocondres; le Senecéon reduit en bouillie ſans addition, & appliqué a froid ſur le creux de l'eſtomach, fait auſſi vomir, & guérit les fievres intermittentes; on ne doit s'en ſervir que hors l'accès. L'huile Ætherée de Terebentine priſe en trop grande doſe peut cauſer le Diabetes & une hydropiſie mortelle; d'autres fois elle donne la Strangurie & des ſuppreſſions d'urine très facheuſes.

Article VI. Recherches ſur l'hiſtoire naturelle & les effets de pluſieurs eaux minerales par Mr. A. Tompſon medecin à Montroſe.... Ces obſervations regardent principalement les eaux d'un village d'Ecoſſe appelé Aberbrothock & des environs, & leur conformité avec celles de Spa & de Pyrmont. L'Auteur remarque fort judicieuſement que ces eaux, qu'on nomme ordinairement *acidulæ*, ne meritent ce nom en aucune maniere; au contraire l'Alkali s'y fait voir par les effets qu'elles produiſent: elles gueriſſent les maladies qui proviennent de l'acide dominant dans les premieres voyes, & ſont dangereuſes dans les cas oppoſés; outre que les Eſſays qu'on en fait en les melant avec la noix de Ga-

le, ou avec les syrops de roses & de violettes, montrent que ces eaux sont alkalines.

VII. Essay sur l'analyse du sang humain par Mr. G. Martine medecin a St. André..... Ni les anciens medecins ni les chimistes modernes n'ont eu une veritable idée du sang humain. Malpighi & Leeuwenhoek ont decouvert par le moyen des microscopes, que le sang n'est autre chose qu'un amas de globules, qui nagent dans un liquide transparent; ce dernier a decouvert aussi, que les plus gros de ces globules qui donnent la couleur au sang, sont formés de six autres globules d'un ordre inferieur, & ceux-ci de même, d'où l'on conclut par analogie, qu'il y a la même difference entre toutes les classes des parties solides du sang. Mr. Martine cherche dans cet essay quelle est la grandeur de chaque ordre de ces globules, & dans quelle proportion ils se trouvent dans le sang d'un homme sain, ce qu'il determine par des recherches, & des calculs très exacts, d'où il conclut que cinquante millions de globules rouges du sang ne pesent pas plus d'un grain: L'on peut juger par là de l'extreme petitesse des parties qui servent à la composition de notre machine, puisque celles-ci sont les plus grandes qui circulent dans nos vaisseaux, & infiniment plus grandes que celles des ordres inferieurs.

VIII.

VIII. Lettre de Mr. G. Martine à Mr. Monro Profeſſeur en Anatomie à Edimbourg, où il rend compte du ſucces d'une experience qui conſiſte à couper les *nerfs recurrents* d'un animal vivant, & qu'il a pouſſée plus loin qu'on n'avoit encore fait. Nous en donnerons l'extrait.

IX. Eſſai ſur la nutrition des fœtus par Mr. Monro.

X. Suitte de l'eſſay precedent.

XI. Corollaires pratiques de la diſſertation ſur la nourriture des Fœtus. On verra ci-deſſous l'extrait de cette diſſertation & des Corollaires.

XII. La ſubſtance du cerveau pouſſée par une toux violente, hors du crane par la cicatrice d'une playe à la tête, d'où l'on avoit emporté une piece fort grande du crane, par Mr. J. Jamieſon Chirurgien Kelſo.... Cet accident qui produiſit la mort de la malade fut excuſé par l'imprudence qu'elle eut de quitter une calotte de plomb qu'on luy faiſoit porter pour couvrir la cicatrice de la playe qu'elle avoit eüe à la tête, qui n'étoit fermée que par les meninges & les teguments.

XIII. Cure d'un ulcere à la Joüe, dans lequel s'ouvroit le conduit ſalivaire ſuperieur par Mr. A. Monro.... Cet ulcere ne put être gueri qu'en ouvrant le conduit ſalivaire dans la bouche; & lorſque cette ouverture fut Calleuſe, on retira le ſeton qui la tenoit ouverte, & la ſalive ayant un

paſſage libre dans la bouche, l'ulcere de la Joüe ſe cicatriſa en peu de tems.

XIV. Remarquable extravaſion de ſang après l'operation d'un Hydrocele par Mr. J. Jamieſon Chirurgien à Kelſo... Ce ſang étoit contenu entre la Tunique Vaginale & l'Albuginée, & s'étendoit preſque aux anneaux des muſcles de l'Abdomen; mais on n'en put decouvrir la ſource: La malade guerit fort vîte & ſans retour de ſon Hydrocele.

XV. Hiſtoire de l'operation d'un Aneuriſme au bras heureuſement excutée par Mr. J. Macgill Chirurgien à Edimbourg... Les precautions & l'adreſſe avec leſquelles cette operation fut faite, ont donné lieu à pluſieurs obſervations utiles qui avoient echapées juſques icy aux Chirurgiens. La principale eſt, que quoyque l'artere ne fut en aucune maniere dilatié, le ſang qui formoit l'Aneuriſme étant retenu par l'Aponeuroſe tendineuſe du muſcle à deux têtes, cette tumeur avoit toutes les marques d'un veritable Aneuriſme, ſans en excepter la pulſation; il auroit été très facile de prendre cette Aponeuroſe pour la membrane muſculeuſe de l'artere, & c'eſt ce qui a dû arriver à la plupart des Chirurgiens qui n'ont pas operé avec la meme circonſpection; cette decouverte a donné lieu aux deux pieces ſuivantes.

XVI. Remarques ſur les membranes des arteres, leurs maladies, & en particulier la

la formation de l'Aneuriſme par M. A. Monro.

XVII. Reflexions ſur l'Aneuriſme occaſionné par une ſaignée ; par le meme Auteur.

XVII. Relations d'une fievre & d'une Epilepſie par Mr. A. St. Clair M. D. & Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité d'Edimbourg.... Ces deux hiſtoires de maladies dont le ſuccès fut fatal, n'ont été publiées que pour l'inſtruction des jeunes praticiens, & pour leur faire voir combien les ſymptomes d'une maladie trompent ſouvent par raport à ſa veritable cauſe.

XIX. Suites extraordinaires d'une fievre intermittente, par M. A Monro.

XX. Hæmorrhagies extraordinaires pendant vingt-neuf ans par M. Patrick Murray Chirurgien à Earlſton.... Ces Hæmorragies ſont la ſuite d'une chute qui arriva à la malade à l'âge de 15. ans pendant qu'elle avoit ſes regles; ce qu'il y a de ſurprenant eſt la quantité prodigieuſe de ſang que cette femme perd actuellement, & a perdu pendant un ſi long-tems par le nez, la bouche, les yeux, les oreilles; le deſſous des ongles des pieds & des mains, outre les amples ſaignées qu'on luy fait frequemment.

XXI. Obſervations faites à l'ouverture d'un cadavre, par M. J. Paſley Chirurgien à Glaſgow.... Les principales ſont I. que

le cœur étoit fort gros, & le ventricule gauche plus grand que le droit, & ſes parois plus minces de la moitié ; deux des valvules ſemilunaires de l'aorte étoient percées chacune d'un trou, où l'on pouvoit aiſément faire entrer une groſſe ſonde. II. pluſieurs oſſifications de la faulx & de la dure mere.

XXII. Ptiſie & Hydropiſie de poitrine cauſées par une playe qui fut trop tôt fermée par M. Gilbert Wingh medecin à Kirkleathem en la province d'York.

XXIII Hiſtoire d'un Aſthme accompagné de douleurs tres aiguës dans la poitrine & l'epaule, par Mr. Robert Lowi Medecin à Edimbourg.... Le malade mourut à l'âge de quatorze ans à la troiſième attaque de ſon mal; il avoit été gueri deux fois par les ſaignées, & le Mercure doux ; mais ces remedes furent inutiles à cette derniere attaque. On trouva par l'ouverture de ſon corps, qui ſe fit deux jours après ſa mort, que l'eſtomach étoit fort tendu, & mortifié dans ſon fond, les poumons étoient adherens de toute parts à la pleure quoiqu'aſſés ſains d'ailleurs; la ſurface du cœur étoit fortement attachée au pericarde & les ventricules pouvoient contenir chacun quatre onces de liqueurs.

XXIV. Tumeur dans l'Æſophage qui empechoit entierement la deglutition ; par M. François Pringle ci-devant Preſident du Col-

College des Medecins d'Edimbourg : cette tumeur causa la mort du patient, tous les remedes ayant été inutiles.

XXV. Difficulté d'avaller, perte d'appetit &c. causées par des tumeurs schireuses dans l'œsophage & l'estomach, par Mr. Taylor Medecin à Edimbourg .... On voit icy un detail curieux du cours de cette maladie, & de ce qui parut à l'ouverture du corps.

XXVI. Relation d'un ver extraordinaire par M. J. Paisley Chirurgien à Glasgow ..... Ce ver étoit d'un pied & demy de long, & d'un pouce & demy de diametre, il étoit beaucoup plus gros d'abord, mais celui qui aida le malade à s'en delivrer, en coupa la queüe, & luy donna un ou deux coups de couteau en divers endroits; il sortit par ces ouvertures beaucoup de sang, ce qui avoit diminué de beaucoup le volume du ver, lorsqu'on en tira le dessein; ce ver étoit composé d'anneaux fort larges de couleur de chocolat, sa tête étoit beaucoup plus mince que son corps, & ressembloit au bec d'un Canard, sa bouche étoit triangulaire comme celle d'une sangsüe. Le malade en vuida quelque temps après un autre semblable & même plus gros, sans en mourir.

XXVII. Histoire d'une femme que les Hemorrhoides empéchoientd'avoir commerce avec son mary, par Mr. N. Cockburn

du College des Medecins de Londres, d'Edimbourg, & de la Societé Roiale.

XXVIII. Jauniſſe cauſée par des concretions, par M. Thomas Sympſon, Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité de St. André.... La malade fut guerie de ſa Jauniſſe en vuidant par les Selles pluſieurs petites pierres de differente grandeur, & figure, mais toutes formées par une bile épaiſſie. On a pluſieurs obſervations ſemblables; ce que celle-ci a de particulier eſt l'exactitude & le choix avec leſquels tout le cours de la maladie eſt rapporté.

XXIX. Jauniſſe & abcès dans le foye, par M. Jacques Dundas du College des Medecins d'Edimbourg .... On trouva trois differens abcès dans le foye, & pluſieurs pierres dans la veſicule du fiel, qui étoit remplie d'une matiere noire & corrompue, dont l'épanchement ſubit dans l'eſtomach & l'abdomen cauſa la mort du malade dans le temps qu'on s'y attendoit le moins.

XXX. Veſicule du fiel d'une prodigieuſe grandeur, accompagnée d'une hydropiſie enkiſtée, par Mr. Joſeph Gibſon Chirurgien à Leith ..... Une chute violente fut la cauſe de ces accidens qui ſe terminerent par la mort du malade, qui étoit un enfant d'onze ans; elle arriva deux jours après qu'on luy eut fait l'operation de la paracenteſe: la veſicule du fiel qui con-

contenoit 8 livres de liqueurs étoit remplie d'une bile épaiſſie qui avoit formé pluſieurs envelopes concentriques : le conduit cholidoque étoit bouché par pluſieurs pierres fongeuſes ; cependant le malade n'avoit eu aucune apparence de jauniſſe.

XXXI. Suppreſſion extraordinaire d'urine avec un Rein extremement groſſi, par M. George Balderſton, Chirurgien Apoticaire à Edimbourg ..... L'ouverture du corps fit voir le Rein droit d'un volume beaucoup plus grand que le naturel, & ſes vaiſſeaux groſſis à proportion ; le baſſin étoit occupé par une groſſe pierre, & un grand nombre de très petites ; le Rein gauche étoit ſi petit, qu'on eut bien de la peine à le trouver. Il n'y avoit pas une goute d'eau dans la veſſie.

XXXII. Suppreſſion d'urine cauſée par la paraliſie de la Veſſie par Mr. T. Pringle. Les remedes furent adminiſtrés ſi à propos que le malade qui étoit un homme de ſoixante & treize ans, fut parfaitement retabli en moins de trois ſemaines.

XXXIII. Decouvertes en medecine, & livres publiés pendant l'année 1731. dont on n'avoit point parlé dans le premier volume de ce recueil. Nous ne diſons rien de cet article, qui eſt tiré pour les decouvertes de livres imprimés, & pour les livres nouveaux : On peut les connoitre d'ailleurs. L'article ſuivant roule ſur les decouvertes de l'an 1733.

Le

Le XXXV. donne le catalogue des Livres de Medecine qui ont paru depuis le commencement de 1732. enfin le XXXVI. eſt rempli de Nouvelles Litteraires qui regardent la Medecine. Nous allons donner à preſent les extraits que nous avons promis.

La premiere piece dont nous devons rendre compte eſt la lettre du Docteur Martine à Mr. Monro, qui fait le VIII. Article de ce recueil. Elle roule ſur une experience curieuſe faite par Galien, pour prouver d'une maniere inconteſtable, qu'en coupant les nerfs qui viennent de la moëlle de l'épine à une partie, on detruit ſur le champ tout le mouvement de cette partie là, ce qui n'arrive pas, lorſqu'on lie ſeulement les arteres, comme le pretendoient ſes adverſaires. L'experience conſiſte à lier les nerfs qui montent de chaque côté de la Trachée artere & ſe diſtribuent à tous les organes de la voix. L'animal ſur lequel ſe fait l'experience devient dans l'inſtant parfaitement müet, & ne perd que la moitié de ſa voix, ſi l'on ne lie les nerfs que d'un côté. Cette experience a été conteſtée par pluſieurs modernes, quoique Veſale, d'ailleurs peu favorable à Galien comme on ſçait, l'ait confirmée. Mr. Martine l'a repetée pour s'éclaircir ſur un paſſage de l'Anatomie de Mr. Monro, où il dit qu'il eſt probable que la voix ne ſe perdroit pas entierement, quand même on couperoit les deux nerfs recurrens, tandis

que

que les branches ſuperieures pourroient en fournir d'autres au Larynx. Il eſt vray que Galien a enſeigné qu'il y avoit de chaque côté une inoſculation de l'extremité du nerf recurrent avec une des branches ſuperieures de la huitieme paire. Euſtachius l'a ainſi repreſenté dans ſes figures: Willis & les modernes diſent la même choſe ; cependant notre auteur n'a pu trouver par la diſſection, qu'il ſe diſtribue regulierement dans les muſcles du Larynx aucun nerf qui vint d'ailleurs, que des recurrens. Ainſi la voix doit entierement ſe perdre dans le cas ſuppoſé, quelque libres que ſoient les branches ſuperieures de la paire vague. Mais pour lever la deſſus tous les doutes, l'auteur en repetant cette experience a voulu la pouſſer plus loin qu'aucun des anciens, ou des modernes ; il a conſervé l'animal en vie quelques ſemaines après l'operation, pour voir ſi la voix ne luy reviendroit point. Il choiſit pour cet effet un cochon de laict; il obſerva d'abord, qu'en coupant le nerf d'un côté la voix devint ſeulement plus foible ; mais ſi tot que l'autre nerf fut coupé pareillement, elle ſe perdit entierement, quoyque par le bruit de la reſpiration, & le mouvement de la poitrine, il fut aiſé d'appercevoir les efforts que l'animal faiſoit, pour former ſes cris ordinaires : il continua de tèter, & paroiſſoit ſe porter aſſés bien pendant quelques jours,

mais

mais il ne recouvra point la voix; il languit enſuite quelque tems, & mourut ſept ſemaines après l'operation: En examinant le Larynx, il ne parut pas fort changé, les orifices des ventricules paroiſſoient un peu relachés, & la membrane de la glotte un peu inflammée de chaque côté.

Mr. Gibſon ayant avancé dans ſa diſſertation (*a*) ſur la nutrition du Fœtus dans la matrice, que le fœtus recevoit ſa nourriture par la bouche & par le nombril, Mr. Monro entreprend de refuter cette opinion: l'ordre & la clarté avec leſquels il traite cette matiere, les faits intereſſants avec leſquels elle eſt liée, tout cela nous a determiné à donner un extrait étendu de cet eſſay de Mr. Monro qui fait le neuviéme article de ce recueil.

Notre Auteur etablit d'abord qu'il n'y a que trois ſentimens ſur la maniere dont le fœtus ſe nourrit; Car ou ſa nourriture paſſe de l'amnios dans la bouche & de là dans les organes de la digeſtion, ou elle eſt portée dans ſon ſang par les vaiſſeaux ombilicaux, où il la reçoit par l'une & l'autre voye. M. Monro ſe propoſe de refuter la 1. & la 3. opinion, & par là d'obliger ſes adverſaires à embraſſer la ſienne, qui eſt la ſeconde. Pour executer ce deſſein

(*a*) Art. XIII. du Premier vol. de ce Recueil.

deſſein il croit qu'il ſuffit de reſoudre les trois problemes ſuivants.

1. Juſqu'où la bouche, ou les vaiſſeaux ombilicaux ſont ils neceſſaires pour la nutrition du fœtus?

2. La liqueur de l'Amnios eſt elle un aliment propre pour le fœtus?

3. Cette liqueur entre-t-elle dans l'eſtomach du fœtus? Avant d'entreprendre la ſolution de chacun de ces problemes en particulier, l'Auteur croit qu'il eſt neceſſaire de poſer quelques faits preliminaires bien aſſurez, dont il fera uſage lors qu'il traitera chaque queſtion. Comme ces faits ſont connus, & avoués des plus habiles Anatomiſtes, nous ne nous y arreterons pas, nous pourrons y revenir dans la ſuite, lorſqu'il ſera neceſſaire pour éclaircir les raiſonnemens de l'Auteur; nous paſſons à la ſolution du premier probleme.

Tous les Auteurs ont reconnu, qu'on a vû des fœtus ſans bouche; mais la plupart de ces monſtres avoient quelque ouverture qui communiquoit avec leur eſtomach, d'où l'on conclut la neceſſité de ce paſſage pour la nourriture du fœtus. M. Monro cite pluſieurs exemples inconteſtables de fœtus abſolument depourvus de bouche, ou d'ouverture qui put en tenir lieu; ce qui montre que la bouche n'eſt pas neceſſaire pour la nutrition du fœtus. Mais ceux qui ſoutiennent que le fœtus reçoit ſa nourriture par la bouche & les vaiſſeaux ombi-

ombilicaux, croient que cette obſervation ne détruit point leur ſentiment ; ils tachent de prouver que le fœtus peut ſe nourir, quoique les vaiſſeaux ombilicaux ne luy fourniſſent rien, de meme que lors qu'il n'a ni bouche ni ouverture qui en tienne lieu, & que puiſque dans l'état naturel, le fœtus ſe nourit par l'une & l'autre de ces voyes, lorſque l'une vient à manquer, l'autre fait la fonction de toutes les deux, comme il arrive ſouvent en d'autres occaſions.

Pour refuter ce raiſonnement ſpecieux notre Auteur examine les faits qu'on rapporte pour le ſoutenir. On dit en premier lieu qu'il n'y a nulle adhæſion entre les ſecondines & la matrice de pluſieurs animaux vivipares pendant un long-tems depuis la conception, il faut bien que pendant ce tems là le fœtus ſe nouriſſe par la bouche, puiſqu'il ne reçoit rien de la mere. Cette objection ne prouve rien que dans la ſuppoſition que les vaiſſeaux de la matrice repondent exactement à ceux des ſecondines, ſans quoy le fœtus ne peut rien recevoir de ſa mere ; mais comme l'Auteur a prouvé le contraire dans les faits preliminaires, & qu'il ſuffit ſelon lui, que les liqueurs de la mere ſoient appliquées aux vaiſſeaux abſorbans des ſecondines, il eſt indifferent pour le point en queſtion que ces vaiſſeaux attirent ces liqueurs dans la cavité de la matrice, ou qu'ils les ail-

lent

lent prendre dans les cellules où elles ſont épanchées.

On objecte en ſecond lieu qu'on a obſervé des fœtus, dont le cordon ombilical étoit noüé : Notre Auteur en convient, mais il pretend que ce noeud n'empechoit pas le cours des liqueurs, quoyqu'il put le retarder. En troiſième lieu on a vû naitre quelques fois des enfans en très bon état, dont le cordon étoit entierement ſeparé du nombril, & dont le nombril étoit parfaitement cicatriſé. M. Monro fait voir que cette ſeparation n'a pu preceder la naiſſance que de très peu de jours, car autrement l'arriere faix, n'auroit point paru dans ſon état naturel, on ſçait aſſés par les obſervations conſtantes de tous les practiciens, en combien peu de temps les ſecondines ſe changent & ſe corrompent, après qu'elles n'ont plus de communication avec le fœtus: pour ce qui eſt de la cicatrice du nombril, elle ſe forme ſouvent en deux jours dans les enfans, & notre auteur croit que la liqueur de l'amnios aide beaucoup à la hâter; ainſi l'on ne doit pas craindre que pendant un ſi court eſpace le fœtus mourut faute d'alimens, puiſqu'il ne prend preſque que des purgatifs les deux ou trois premiers jours après ſa naiſſance.

On ſoutient la neceſſité de reconnoitre que le fœtus ſe nourit par la bouche en alleguant des exemples de fœtus depourvûs abſolument de cordons ombilicaux; on ne

cite que deux de ces exemples, & Mr. Monro fait voir le peu de fond qu'on y peut faire; l'inexactitude & les contradictions même qu'il y fait appercevoir leur ôtent tout leur credit. Ainſi puiſque l'on peut produire pluſieurs cas d'une certitude inconteſtable, où le fœtus n'a pu recevoir ſa nourriture que par les vaiſſeaux ombilicaux, & que d'un autre côté on ne peut alleguer aucun exemple de fœtus qui ait été nourri par ailleurs que par ces vaiſſeaux, notre Auteur reſout le premier probleme en affirmant que les vaiſſeaux ombilicaux ſont abſolument néceſſaires pour la nutrition du fœtus, & que la bouche ne l'eſt pas.

Le ſecond probleme que nôtre Auteur s'eſt propoſé eſt plus facile à reſoudre: il s'agit de ſçavoir ſi la liqueur de l'amnios eſt propre à nourir le fœtus? Si l'on s'en raporte entierement à l'idée, qu'on donne d'ordinaire de cette liqueur, elle paroit peu convenable à cet uſage; on dit qu'elle eſt d'abord douce & mucelagineuſe, enſuite elle devient plus claire, & en même tems plus acre, & plus urineuſe; c'eſt le contraire de ce qui devroit arriver, ſi cette liqueur étoit deſtinée à ſervir de nouriture au fœtus; le laict par exemple pour s'accommoder aux beſoins de l'enfant, eſt d'abord aqueux, & purgatif, & acquiert plus de conſiſtence dans la ſuite, & devient une nouriture plus forte, & pour ainſi dire plus ſolide.

ſolide. Il eſt vray qu'on obſerve dans les brutes que la liqueur de l'amnios s'épaiſſit à meſure que le fœtus croit, & que dans les vaches elle eſt auſſi épaiſſe qu'une forte gelée vers le tems où elles doivent mettre bas, mais cela même ne prouve-t-il pas que cette liqueur, n'eſt pas propre a nourir le fœtus, puiſqu'elle eſt ſi differente du laict qu'il trouve en naiſſant, & qui eſt ſi bien proportionné à la delicateſſe de ſes organes? Outre que ſouvent on a trouvé cette liqueur toute corrompuë, & capable d'empoiſonner bientôt le fœtus, pour peu qu'il s'en fut nourri. Appuié ſur tous ces faits Mr. Manro decide la queſtion en niant que la liqueur de l'amnios ſoit propre à ſervir de nourriture au fœtus.

Enfin pour mettre ſon ſentiment à l'abri de toute objection, il prouve que la liqueur de l'amnios ne peut paſſer dans l'eſtomach du fœtus, & reſout ainſi le troiſiéme probleme: voions ſur quelles conjectures, & ſur quels faits, il fonde cette concluſion.

Eſt-il problable, qu'une liqueur qui doit ſervir de nouriture au fœtus, paſſe premierement dans les vaiſſaux du fœtus même, y circule, & en ſoit ſeparée & rentre dans le fœtus en qualité d'alimens? ce qui ſeroit le cas dans le ſiſteme des adverſaires de Mr. Monro.

Mais ſans s'arreter à l'origine de cette liqueur, pour ſe perſuader quelle entre dans

l'eſtomach du fœtus, ne ſuffit-il pas de la conformité qui ſe trouve entre elle & celle qui eſt dans l'eſtomach du fœtus ? l'Auteur nie cette reſſemblance pretenduë, & quoiqu'il n'ait pas obſervé la choſe ſur un aſſés grand nombre de fœtus humains pour être en état de rendre compte de ces deux liqueurs dans tous les tems, il detruit la pretention de ſes adverſaires, par ce qu'ils diſent eux mêmes de ces liqueurs; enſuite il rapporte ce qu'il a obſervé dans les vaches ſur ce ſujet, d'où il conclut que ce qui ſe trouve dans l'eſtomach & les inteſtins du fœtus, ne peut être pris pour les reſtes de la liqueur de l'amnios. On verra dans la ſuite qu'elle eſt l'origine de cette mucoſité de l'eſtomach.

Il explique en ſecond lieu d'où vient que la liqueur de l'amnios eſt en moindre quantité vers le temps de la naiſſance, ſans avoir beſoin de ſuppoſer que le fœtus l'ait conſumée pour ſa nouriture. Il n'eſt pas vray qu'elle ſoit alors entierement conſumée comme quelques uns l'ont pretendu; l'experience journaliere nous apprend qu'il en reſte beaucoup, tantot plus tantot moins; mais en admettant la ſuppoſition, ne peut-on pas croire que tandis que le fœtus eſt foible, les arteres de l'amnios fourniſſent cette liqueur plus abondamment & plus viſte que les veines abſorbantes ne peuvent la reprendre, au lieu que lorſque les vaiſſeaux du fœtus ſe fortifient, les veines attirent cette

te liqueur avec plus de force, & ainſi elle doit diminuer en quantité. Cette liqueur eſt deſtinée à conſerver le fœtus, & ſes membranes dans un état de ſoupleſſe & de ductilité neceſſaires pour ſon accroiſſement, & à le defendre des injures exterieures, tandis que ſes parties encore molles ſont moins capables d'y reſiſter: elle doit donc diminuer a proportion que le fœtus ſe fortifie, & qu'il approche de ſa naiſſance, & quant à l'épaiſiſſement de cette liqueur, il arrive la même choſe à toutes celles qui ſéjournent dans les membranes fournies de vaiſſeaux abſorbants, telles que les hydropiſies enkiſtées, & les hydatides qui ſe changent en ſteatomes.

On objecte en troiſieme lieu qu'il paroit bien que le fœtus étoit accoutumé à prendre des aliments par la bouche, pendant qu'il étoit renfermé dans la matrice, puiſqu'il n'eſt pas plûtôt né qu'il ſçait tetter. Cette objection paroit très frivole à notre auteur: il dit que cela ſe fait par cet inſtinct dont on trouve tant d'exemples admirables dans tous les animaux, & qui leur eſt donné pour leur conſervation par l'Auteur de la nature: il auroit pu ajouter, qu'il n'eſt pas plus ſurprenant qu'un animal nouveau né tette, qu'il eſt admirable qu'il ſçache exercer dans la matrice une action auſſi compoſée que la déglutition, comme le prétendent les adverſaires de Mr. Monro.

Quoyque la liqueur de l'amnios ſoit continuellement appliquée à l'orifice du canal qui conduit dans l'eſtomach, il ne s'enſuit pas qu'elle y doive penetrer; elle trouve des obſtacles qui l'arretent en chemin; car quand même les levres du fœtus ne ſeroient pas conſtamment fermées, la contraction naturelle des muſcles de la machoire inferieure ſuffit pour la retenir appliquée à la ſuperieure, & la langue par conſequent collée au palais; & le Pharynx eſt toujours fermé dans les animaux hors le moment de la deglutition, qui ne ſe fait que par un mouvement convulſif, & volontaire; l'Auteur a obſervé cette diſpoſition dans pluſieurs fœtus, & de plus il a remarqué que la cloiſon du palais, bouche entierement les narines, en ſorte que rien ne peut paſſer dans l'eſtomach, ni par la bouche, ni par le nez. L'Auteur explique enſuite comment la langue eſt appliquée au palais, & retenuë dans cette ſituation. La liqueur de l'amnios ne peut donc entrer dans l'eſtomach, à moins qu'elle n'y ſoit pouſſée avec une force capable de vaincre tous ces obſtacles, ou que le fœtus ne l'avale volontairement. Le premier de ces moyens ſeroit ſujet à bien des inconveniens, & quant au ſecond, c'eſt aux adverſaires de notre auteur à en prouver la verité. Il ſuffit au reſte pour tenir l'eſtomach, & les inteſtins ouverts, que les vaiſſeaux ſanguins portent du ſang aux glandes qui fourniſſent cette hu-

humeur viſqueuſe qui humecte la cavité des inteſtins, elle s'y amaſſe pendant tout le temps que le fœtus demeure dans la matrice, elle s'y épaiſſit, & s'y change en partie en une glaire qui a été priſe pour le reſtes de l'humeur, dont on ſuppoſoit que le fœtus ſe nouriſſoit par la bouche, & c'eſt principalement ce qui a jetté les adverſaires de Mr. Monro dans cette erreur. Ainſi notre Auteur ſe croit bien fondé à conclure que la liqueur de l'amnios n'entre point dans l'eſtomach du fœtus.

Le dixiéme article eſt une ſuite de la diſſertation precedente. L'Auteur y examine ſi la maniére dont les fœtus des animaux vivipares & ceux des plantes ſe nouriſſent, confirme le ſentiment qu'il a établi par rapport à ceux des animaux vivipares: pour mettre ſes ſentimens dans un plus grand jour, Mr. Monro donne une courte, mais exacte deſcription de toutes les parties d'un œuf de poule, & des changemens qui leur arrivent par l'incubation.

Enſuite il fait voir que le fœtus des animaux Ovipares ne peut recevoir ſa nourriture que par les vaiſſeaux ombilicaux; quelque curieuſes que ſoient ces deux diſſertations de Mr. Monro, comme elles ne contiennent que des preuves analogiques de ſon ſentiment, nous ne nous y arreterons pas.

Nous devrions à preſent rendre compte des corollaires pratiques qui font la matie-

re de l'onziéme Article de ce Recueil ; mais puiſque la crainte de tomber dans une longueur exceſſive, ne nous a pas permis de ſuivre l'Auteur dans l'expoſition de la ſtructure des parties, avec laquelle ces corollaires pratiques ſont neceſſairement liés, nous ſommes obligés de les paſſer auſſi, d'autant plus volontiers qu'ils ne contiennent rien, que tous les bons practiciens n'admettent & ne ſuivent.

ARTICLE II.

The true years of the Birth and of the death of Chriſt, Two Chronological Diſſertations. C'eſt-à-dire, *Diſſertations Chronologiques ſur l'Année de la Naiſſance de Jeſus Chriſt, & celle de ſa Mort.* 2. Extrait.

NOus avons déja donné l'extrait de la premiere diſſertation. La ſeconde a pour ſujet la récherche de *la veritable Année de la mort de Jeſus Chriſt.* Sur quoi Mr. *Mann* n'a rien trouvé de ſatisfaiſant chez les Anciens. Les ſentimens des Auteurs Chrétiens ſont ſi partagez, que leur autorité laiſſe la choſe entierement indéciſe. Les Paiens (*a*) ſe ſont contentez de dire d'une maniere vague, que Jeſus-Chriſt avoit été

(*a*) Tacit. Annal Lib. 15. c. 44.

été mis à mort sous le Gouvernement de Pilate. Il faut donc se borner, dans cette Recherche, à ce qu'on peut recueillir de l'Ecriture sainte. C'est ce que l'Auteur se propose de faire dans les *considerations* suivantes.

La premiere, que selon l'oracle de Daniel (*a*) le Messie devoit être retranché après *sept semaines*, & *soixante deux semaines*; En tout *soixante neuf:* faisant 483 Ans, qu'il faut compter depuis le premier ordre qui fut donné pour rebatir Jerusalem.

La *seconde*, que Jesus Christ souffrit la mort, dans l'an 15 ou 16 de Tibere, & sous le Gouvernement de Pilate, Anne & Caïphe étant Pontifes &c. comme on le voit dans St. Luc.

La *troisième*, que Jesus Christ étoit âgé d'environ *Trente Ans*, lorsqu'il fut batisé, & que selon les trois premiers Evangelistes, il n'y a eu qu'une Pâque durant son Ministére public, quoique St. Jean paroisse en compter deux; C'est-à-dire qu'il ne s'écoula qu'une année, ou quelque peu au delà, depuis le Batême de Jesus Christ, jusqu'à sa Mort, où par consequent il n'avoit pas encore trente deux ans accomplis.

La *quatrieme*, que sa Crucifixion se rencontra dans l'an 46 de la construction du Temple, par Herode, commencée la 18 année

(*a*) Chap. IX. ℣ 26. &c.

année de ſon regne; c'eſt-à-dire l'an 734. de la Fondation de Rome, & 4694 de la Periode Julienne.

La *cinquieme*, que Jeſus Chriſt ſouffrit un Vendredi, jour de Pâque. De tout cela, ſelon Mr. Mann, il faut conclure, que la Mort de Jeſus Chriſt arriva le 22 de Mars, de l'an 4739. de la Periode Julienne, 779 de Rome, & 26 de l'Ere Chretienne.

I. Il ſeroit difficile d'expoſer en detail tout ce que l'Auteur dit ſur les *Septante ſemaines* de Daniel. Nous remarquerons ſeulement en general, qu'il s'agit là, ſelon lui, d'années Chaldaïques: Il rejette par conſequent les anciennes années *Lunaires* de 360 jours: Et après avoir poſé, que les années des Chaldéens étoient telles que les années Juliennes, il pretend le prouver par celles des Egyptiens & des Juifs; ces deux peuples aiant pris des Chaldéens la Meſure de leur Année. On voit par *Diodore de Sicile* (*a*) & par *Strabon* (*b*) que les principaux Prêtres à Thebes & à Heliopole, avoient l'année *Solaire* de 365 jours & 6 heures. Deplus, c'eſt des Egyptiens, ſelon *Macrobe* (*c*) que Jules Cæſar emprunta

(*a*) Lib. 1. p. 32.

(*b*) Lib. 17. p. 806.

(*c*) Imitatus Ægyptios, ad numerum Solis, qui diebus ſingulis 365 & quadrante curſum conficit, annum dirigere contendit. Saturnal. Lib. 1. Cap. 14.

ta l'année qui porte ſon nom. D'ailleurs un Auteur ancien, ſous le nom emprunté d'*Orus Apollon*, dit des Egyptiens en general, qu'ils ajoutoient, tous les *quatre* ans, un jour entier à leur année qui étoit de 365. jours. Et c'eſt ce que Mr. Mann croit encore pouvoir conclure d'un paſſage un peu obſcur d'*Herodote* (*a*) qu'il tâche de ramener à ſon ſentiment. Si *Petau* eſt d'un autre avis, on ne doit pas, dit il, s'en embaraſſer ſelon *Riccioli*, Jeſuite non moins que Petau.

On objecte pourtant à cela que les Egyptiens avoient une année qui porte le nom de *Nabonaſſar*, & qui étoit de 365 jours, ſans intercalation. C'eſt celle que ſuivent Ptolomée, Cenſorin, Théon d'Alexandrie, & les anciens Aſtronomes, juſqu'à 900 ans après l'Ere Chrêtienne. Mais on repond, qu'il ne paroit pas que cette maniere de compter ait du tout été ſuivie par les Chaldéens, ni même en Egypte par d'autres que les Aſtronomes. Pour ce qui eſt des Juifs, leur année depuis le regne des Maccabées, fut *Lunaire*. Mais il n'en étoit pas de même avant cela. Auſſi Scaliger & Petau, ſon adverſaire perpetuel, s'accordent ils à compter les *Septante Semaines* par les années Juliennes,

Cela poſé, l'Auteur ſoutient que l'ordre pour rebâtir Jeruſalem eſt celui qui fut donné

(*a*) Lib. 2. Cap: 4.

né à Esdras, par Artaxerxes *à la Longuemain*, dans la *septieme* année du regne de ce Prince: Et d'ailleurs, que cette année étoit la même que la 4256 de la Periode Julienne 458 ans avant l'Ere Vulgaire. C'est ce qu'il a cru qu'on ne lui accorderoit pas sans preuve. Ainsi il allegue une foule d'Auteurs anciens pour prouver ce qui est d'ailleurs très constant, que ce Roi de Perse fut le successeur immediat de Xerxès. En tout cas, celui-ci commença à regner l'an 4229 de la Periode Julienne, vers le Printems, lorsque son Pére Darius fils d'Hystaspe se mettoit en marche pour aller chatier les Egyptiens qui s'étoient revoltez. Et après avoir regné plus de vingt ans, selon *Diodore* de Sicile (*a*) il fut assassiné l'an 4 de la soixante & dixhuitieme Olympiade; Lysithée étant Archonte d'Athenes. Cette année Olympiadique commença avec la premiere pleine lune, après le Solstice d'Eté, dans l'an 4249 de la Periode Julienne. Artaxerxes succeda à Xerxès: Et, selon le même *Diodore* (*b*) il regna quarante ans qui finirent la 4e. année de l'Olympiade quatrevingthuitième. Thucydide aussi place la mort de ce Prince au commencement de l'hyver, dans l'an sept de la guerre du Peloponese; C'étoit l'an 4289 de la Periode Julienne. Ainsi l'année 4256

(*a*) Lib. 11. p. 278.
(*b*) Lib. 12. p. 319.

4256 fut bien, comme on l'a dit, la *Septième* du regne d'Artaxerxes.

Il reſte pourtant ici une difficulté ſur ce que la commiſſion (*a*) donnée à Eſdras ne regarde que le Temple de Jeruſalem. Mais Mr. Mann pretend qu'elle étoit trop ample pour qu'on puiſſe ſi fort la reſtraindre; & que d'ailleurs, Eſdras même l'interprete de la Réparation des murailles qui fut alors commencée (*b*). Nehemie ne fit qu'achever cet Ouvrage lorſqu'il les releva en 52 jours (*c*) S'il s'étoit agi de reparer le degat entier cauſé par les Babyloniens, cent ans auparavant, il auroit bien fallu un autre tems, que 52. jours, & un tout autre nombre de gens, que Nehemie n'en put emploier.

Poſons donc qu'Eſdras, chargé de l'ordre du Roi, partit de Perſe le 12. de Niſan, 20 de Mars: c'eſt de là qu'il faut compter les LXX. ſemaines. Durant les VII premieres on devoit rebatir les rues & les murs de Jeruſalem. Les LXII. ſuivantes, qui commencent à l'année, où les ſept premieres ont fini, ſçavoir l'an 4305. de la Periode Julienne, ſe terminent préciſement dans le mois que le *Meſſie devoit être retranché*; au mois de Niſan de l'année 4739. qui eſt la 26. de l'Ere Chrétienne. Par conſequent le Miniſtere de Jeſus Chriſt devoit occu-

(*a*) Eſdras VII. 12-26.
(*b*) Là même IX. 9.
(*c*) Nehem. VI. 15.

occuper l'année précedente 25. de nôtre Ère.

Tout cela seroit spécieux, s'il n'y avoit pas dans l'oracle (*a*) une *demie semaine*, & même *une semaine* entiere, dont il faut necessairement rendre compte. Il est dit, que dans le *premier intervalle le sacrifice devoit cesser*; ce qu'on raporte communément au tems de la Passion, où *tout fut accompli* (*b*) par cela même les *Sacrifices typiques* devinrent inutiles. Mais, si on en croit Mr. Mann, on a là les *trois ans & demi*, pendant lesquels le service divin fut interdit par *Antiochus Epiphanes* qui opprima si cruellement les Juifs. A l'égard du *second intervalle*, l'Auteur convient que c'est la derniére des septante semaines, où l'*Alliance devoit être confirmée à ce peuple*. Et on en voit l'accomplissement dans les neuf premiers chapitres des Actes des Apôtres. C'est à la fin de ces VII. ans, qui furent accordez aux Juifs pour se convertir au Christianisme (*c*) qu'on doit, selon Mr. Mann, placer l'Epoque de leur *Rejection*. Aussi fut-ce seulement alors que les Apôtres commencérent à prêcher l'Evangile aux *Gentils*. La huitiéme année Corneille, le Centurion Romain, fut batisé avec sa famille (*d*).

II. Des

(*a*) Daniel IX. 27.
(*b*) Evang. selon S. Jean XIX. 30.
(*c*) Actes des Ap. III. 22-26.
(*d*) Là même X. 48.

II. Des ſeptante ſemaines de Daniel, l'Auteur paſſe à la conſideration d'un paſſage dans S. Luc (*a*) où on trouve *ſix dates* du *commencement* de la predication *de l'Evangile* par le Miniſtere de Jean Batiſte (*b*). Entre toutes ces dates la *premiére* qui eſt *la XV. année de Tibere*, merite une particuliere attention. On ſçait que ce Prince commença à regner, après Auguſte, l'an 14. de l'Ere commune, le 19. du mois d'Aout. Ainſi l'an 15. de ſon empire, depuis la mort de ſon Predeceſſeur, n'a pu commencer qu'au même jour de l'an 28. de cette Ere. Si donc Jeſus Chriſt qui, ſelon l'Auteur, naquit au Printems de l'an 7. avant l'Ere, fut batiſé en Janvier de l'an 28. de l'Ere, & crucifié en Mars de l'an 29. Il nauroit eu guéres moins de trente quatre ans lorſqu'il reçut le Batême, & trente cinq dans le tems de ſa Paſſion. Ajoutons que comme ſon Bâteme dut ſe rencontrer après le milieu de cette 28. année, afin qu'elle reponde à la 15. de Tibere depuis ſon avenement à l'Empire; Jeſus-Chriſt n'a même pu être batiſé en Janvier que dans l'an 29., c'eſt à dire lorſqu'il avoit près de XXXV. ans. Mais, comme on l'a déja vu ſur la fin du premier extrait, c'eſt ce que Mr. Mann ne croit pas qu'on puiſſe fonder ſur l'expreſſion de S. Luc, ſçavoir qu'a-

(*a*) Chap. III. 1., &c.
(*b*) S. Marc. I. 1, &c.

qu'alors Jesus Christ commençoit d'avoir *environ trente ans*, ou qu'à *environ trente ans*, il entra dans l'exercice de son Ministere.

Afin donc de se tirer de ce mecompte, qui ruineroit le système de l'Auteur, il dit que Tibere fut associé par Auguste. Et c'est ce qu'il croit certain par le témoignage formel de *Tacite* & de *Patercule*. Il auroit même pu ajouter *Suetone*. Nous rapportons, au bas de la page, leurs propres termes (*a*) dont le sens est, en substance, qu'en qualité d'Associé, Tibere regna avec Auguste dans les *Provinces*. Il faut entendre celles que l'Empereur s'étoit réservées, comme nous l'apprenons de Suetone & de Dion (*b*). On voit, dans la suite des tems, Tite, associé de même par Vespasien; Antonin, par Adrien; & Verus, par Marc Aurele.

Mais,

(*a*) Lege per Consules lata, ut Provincias cum Augusto communiter administraret; (Suet. in Tib. c. 21.) ut æquum ei jus in omnibus Provinciis, exercitibusque esset; (Paterc. II. c. 121. Filius, collega imperii, consors Tribunitiæ potestatis assumitur. (Tacit. annal. I. c. 3.) Etenim absurdum erat non esse sub illo quæ ab illo vindicabantur: Et qui ad opem ferendam primus erat, ad vindicandum honorem non judicari parem. Pat. ubi supra.

(*b*) Suet. in Octav. XLVII. Dio lib. LIII. p. 503.

Mais c'eſt le tems de cette Aſſociation de Tibere, qu'il s'agit principalement de fixer; ſans quoi elle ne ſeroit ici d'aucun uſage. C'eſt ce qui peut ſe faire par la confrontation des Hiſtoriens (*a*) qui placent, à peu près dans le même tems, l'aſſociation de Tibere, & ſon triomphe des Pannoniens & des Dalmates, deux ans entiers après la defaite de Varus en Allemagne. Cette defaite arriva l'an 9. de l'Ere commune, ſous les Conſuls *Camerin & Sabin* (*b*) On ne ſçait pourquoi Mr. Mann la met à l'année ſuivante. Mais on ſent, qu'il a eu beſoin de faire preceder l'aſſociation de près d'un an, au triomphe, afin de faire tomber la XV. année de Tibere dans l'an 25 de l'Ere Chretienne. Il allegue Patercule qui ne le favoriſe point, à notre avis. Car quoique l'Hiſtorien ſemble inſinuer, dans un entaſſement de periodes embarraſſées, que le decret de l'aſſociation precéda l'entrée de Tibere dans Rome, il n'en marque point le tems. Et d'ailleurs, *Suetone* (*c*) le met après le triomphe. Du reſte, le tems du triomphe eſt marqué nettement par le Conſulat de *Germanicus & Capiton*

(*a*) Paterc. & Sueton. ubi ſupra.

(*b*) II. c. 762. Dion lib. LVI.

(*c*) Triumphum egit... Ac non multo poſt lege, &c. In Tib. c. 20. & 21.

piton (*a*) *qui ſe rencontroit* dans l'an 12. de notre Ere.

Ceci pourtant ne ſuffit pas; car la plus grande difficulté reſte; c'eſt de ſçavoir ſi on a daté de cette Aſſociation les années de Tibere? ſurquoi il ſemble d'abord, qu'on n'a preſque rien à produire que des préſomtions. Comme par exemple, que le tems qui s'écoula, de l'aſſociation de Tibere à ſon règne, fut très court, que par cela même on n'a guéres pu dater de cette Epoque. D'ailleurs, on n'y a même été autoriſé que pour ce qui regardoit les Provinces Imperiales qui dependoient uniquement d'Auguſte, & pour leſquelles l'aſſociation de Tibere eut lieu. Mais, ſi on excepte S. Luc, nous n'avons point d'Ecrivain de ces tems-là, qui fut de l'une ou de l'autre de ces Provinces. Et par conſequent, il ne ſeroit pas juſte d'exiger beaucoup d'exemples de la maniere dont on y datoit: Enfin, comme tout aſſocié que fut Tibere, il n'avoit point d'ordres à donner, proprement, dans Rome, ni dans les Provinces du partage du Senat; c'étoit ſeulement par les années d'Auguſte, qu'on y pouvoit & devoit dater. Mais pour la Judée, l'une des Provinces Imperiales, Tibere y regnoit depuis ſon Aſſociation; Et comme tout ce qui regarde le Miniſtére de Jeſus Chriſt vient après; que d'ailleurs An-

(*a*) Dio ubi ſupra.

Antioche d'où étoit S. Luc. (*a*), relevoit du Gouvernement de Syrie, où la Judée étoit compriſe; il étoit fort naturel qu'il comptât le regne de Tibere, du tems qu'il avoit commencé dans cette Province. D'autant plus qu'il parle là d'une choſe qui avoit un raport immediat au païs où elle étoit arrivée.

On n'eſt cependant pas obligé de ſe borner à ces raiſons de convenance. *Clement d'Alexandrie* (*b*) a obſervé qu'il y avoit des Ecrivains qui comptoient le regne de Tibere de plus haut que la mort d'Auguſte, le faiſant monter à 26. ans, quoiqu'il n'ait pas été tout à fait de 23. Et *Noris* (*c*) a trouvé dans les *Medailles de Syrie*, par raport à Auguſte même, qu'on y avoit marqué les années du tems qu'il avoit ſubjugué ce païs.

A l'égard de Pilate, il n'y a que deux mots à dire. Son Predeceſſeur, établi par Tibere, gouverna onze ans: Et Pilate le reſte de la vie de cet Empereur, comme on l'apprend de *Joſeph* (*d*). Il dit qu'après que le Gouverneur de Syrie eut renvoié celui de Judée à Rome, pour ſe juſtifier auprès du Prince; Pilate en y arrivant le

(*a*) Euſeb. Hiſt. Eccl. Lib. 3. c. 4. p. 91.
(*b*) Stromat. II. p. 339.
(*c*) Epoch. Syro-Macedonum.
(*d*) Antiq. lib. 18. c. 2. p. 795. & c. 5. p. 801.

le trouva mort. A la verité l'Hiſtorien ne lui donne que *dix* années de Gouvernement: mais c'eſt *douze* qu'il faut lire dans cet endroit; la premiere ſyllabe du mot grec (*a*) aiant été omiſe apparemment par l'inadvertance d'un copiſte; puiſqu'il eſt certain par Joſeph même (*b*) que Tibere regna près de 23. ans Quoiqu'il en ſoit; par le tems, où Pilate dût ſucceder à Gratus, on ne peut pas ſe tromper en faiſant commencer ſon gouvernement vers la 12. année de Tibere à compter de ſon avenement à l'Empire. Et cette année finit au milieu d'Aout de l'an 15. de ce Prince depuis ſon aſſociation.

Nous ne nous arreterons pas aux trois dates ſuivantes qui ſont empruntées des Tetrarchies d'Herode, de Philippe, & de Syſanias; parcequ'on n'en peut rien conclurre de précis ſur notre ſujet. La ſixiéme, priſe du Pontificat d'*Anne* & de *Caïphe* eſt fort exacte. Car il ſemble que le premier, qui faiſoit les fonctions ſacerdotales au commencement de cette année, eut alors le ſecond pour ſucceſſeur, puiſque, ſelon Joſeph (*c*) Pilate le trouva en poſſeſſion du Pontificat qu'il tint juſqu'à la derniere année de Tibere. Mr. Mann aime cependant, mieux conjecturer, que ces 2. Pontifes avoient

(*a*) δω-δεκα.
(*b*) Ibid. c. 7. p. 817.
(*c*) Ubi ſupra 795, coll. 802.

avoient accoutumé de ſe ſucceder annuellement.

III. Il faut venir à ce qu'il avance qu'il n'y eut *qu'ne Paque* entre le Bateme de Jeſus Chriſt, & ſa Paſſion qui tomba dans cette fête. L'Auteur allegue un Oracle d'Eſaie (*a*) qui porte que le Meſſie doit prêcher *l'an agréable du Seigneur*; ce que Mr. Mann trouve à propos de borner à *une année de Miniſtere*: Et cela ſur tout parce que Jean Batiſte dit (*b*) *la coignée eſt déja miſe à la racine de l'arbre*: *Tout arbre donc qui ne porte pas de bon fruit va être coupé & jetté au feu.* Paroles qui renferment le Miniſtere dans un eſpace de tems fort court qui ne peut pas beaucoup exceder celui d'une année. Il y a des gens difficiles qui demanderoient quelque choſe de plus convaincant. On ne ſçait ſi on les ſatisfera en les renvoiant à la plupart des Anciens qui ont été de cette opinion. Tels en particulier *Clement d'Alexandrie*, *Tertullien*, *Origene*, *Africain*, *Lactance*; & par ſurcroit, *le très ſavant Heretique Valentin*, dit Mr. Mann. Si cela ne ſuffit pas, il aſſure que la narration des Evangeliſtes n'oblige à admettre *qu'une Paque* dans l'intervalle dont il s'agit. Car pour ce qui eſt des trois premiers, ils ne donnent nulle certitude du contraire: Et

(*a*) Chap. LXI. 1. 2.
(*b*) Evang. Selon S. Math. 3. 10.

Et pour le quatrieme, qui eſt S. Jean, quoiqu'il paroiſſe exprimer, en propres termes, *deux Paques*; on nous dit, 1. que les Copiſtes de ſon Evangile y ont tranſpoſé deux Chapitres qui ſont le V. & le VI. 2. qu'il ne faut pas lire, au Verſet 14. du Chap. VI, que la Pâque, fête des Juifs, étoit proche, mais raïer le mot de *Paque*, & par la *fête* entendre celle de Pentecote, c'eſt ce que *Gerard Jean Voſſius* (a) avoit déja dit comme l'Auteur le fait obſerver. Mais on ne voit pas que cette opinion en ait été plus ſuivie. Quoiqu'il en ſoit, voici l'arrangement Chronologique qu'on nous donne pour cette Année, dont la plus grande partie tombe dans l'an de la Periode Julienne 4738., & le reſte en 4739.

4738 30. de Janvier. Jeſus Chriſt, âgé de Trente ans, eſt batiſé.

Paque, 14 Niſan, l'an 25. de l'Ere commune, Lundi, 2. d'Avril. Evang. ſelon S. Jean, II. 13.

Pentecote, 6 Sivan, Mecredi, 23 de May. Là même VI. 4 & V. 1.

Fête des Tabernacles, 6 Tiſri, Jeudi, 27 de Septembre. Là même VII. 14.

Dedicace, 25 Caſleu, Mecredi, 5 de Decembre. Là même X. 22.

4739

(a) Diſſert. de an. Chriſti, part. 2. p. 52.

4739 Paque, Nisan, Vendredi, 22 de Mars.
La même. XIII. &c.

L'Auteur ajoute à cela l'abrégé d'une Harmonie des Evangiles, qui donne bien une idée de ce qu'il pense: mais qui ne montre peut-être pas qu'il pense juste sur ce sujet particulier. Tout ce que nous pouvons en extraire, c'est qu'il place le *Sabbat Second Premier*, entre Pâque & Pentecote; mais pour le plus tard en Avril, parce qu'en Judée l'orge & le froment, comme l'assure Philon étoient meurs vers l'Equinoxe du Printems, & selon Isidore de Peluse, au tems de la Paque des Juifs. On pourroit croire que ces Autoritez même indiquent une *Pâque*, dans le *Sabbat* en question: Et dans ce cas, elle ne peut pas être celle qu'on voit, dans la Table de l'Auteur, après le Batême de Jesus Christ. Ainsi il y auroit du moins *deux Paques* avant celle où se rencontre sa Passion.

Nous finirons cet Article en remarquant que l'Auteur croit tirer avantage, pour son hypothese, de ce qui est dit des *Changeurs*, que Jesus Christ chassa du Temple; Cette action étant raportée au commencement de son Ministere par S. Jean (*a*). Mais c'est à la fin de ce ministere que les trois autres Evan-

(*a*) Evang. Selon S. Jean II. 14.

Evangeliſtes la raportent (*a*). Cela a fait croire qu'une pareille choſe avoit pu arriver deux fois, ou qu'il y a là quelque deplacement ou anticipation. On y en conçoit une avec moins de peine en ſuppoſant qu'il n'y a qu'une année de Miniſtere, qu'en ſuppoſant qu'il y en a eu trois ou quatre.

IV. L'Auteur batit ſur un autre fondement qui n'eſt peut être pas des plus fermes; c'eſt la conſtruction du Temple par Herode, dans la 18. année de ce Prince. Selon Mr. Mann, c'étoit peu avant la crucifixion de Jeſus Chriſt, que les Juifs diſoient (*b*). *Il y a quarante ſix ans que l'on eſt après à batir ce Temple.* C'eſt ainſi qu'il veut qu'on traduiſe, & non pas, *On a été quarante ſix ans à le batir.* Sa raiſon eſt qu'on n'y en mit que vingt & deux, ſi vous l'entendez du temple de Zorobabel. Mais pour celui d'Herode, c'étoit alors la quarente ſixieme année qu'on y travailloit: L'an 18. d'Herode repond à l'an 4694 de la Periode Julienne. Et il eſt ſeur que 45. ajoutez à ce nombre donnent 4739; 26 de l'Ere Chretienne, & ſelon l'Auteur l'année de la Paſſion. Il n'y a rien de mieux imaginé que cela, ſi la propoſition de rebatir le temple, que

(*a*) S. Math. XXI. 12. Marc. XI. 15. Luc, XIX. 45.

(*b*) S. Jean chap. 2. ℣. 20.

que le Roi fit à la nation, ſelon Joſeph (*a*) l'an IV., fut executée cette année même. Mais il fallut du tems pour aſſembler des materiaux. Et d'ailleurs l'année, dont il s'agit, n'aiant commencé qu'en Juillet, il eſt probable que la propoſition ne fut même faite que pluſieurs mois après, c'eſt-à-dire à Pâque, où les Juifs venoient de toutes parts à Jeruſalem.

V. Parlant enfin du *jour de la mort de Jeſus Chriſt* qui, ſelon l'Evangile fut un *Vendredi*, Mr. Mann fait voir avec beaucoup d'érudition, que la *Pleine Lune* ſe rencontroit un Vendredi cette même année, 4739 de la Periode Julienne qui eſt la 26 de l'Ere Chretienne: Et ne ſe rencontroit dans aucune autre que la 33 qui eſt celle où on a accoutumé de placer cet Evenement. D'où il ſuit qu'il doit être arrivé dans l'une de ces deux années. La concluſion eſt très juſte, & nous voudrions pouvoir donner ici la ſubſtance des Principes qui la fondent; mais il ſeroit difficile d'abréger ſans être obſcur.

Les Lecteurs verront bien, ſans que nous le diſions, que l'Auteur donne la preference à l'année XXVI. Et pluſieurs auront pu déja juger pour ou contre cette préference. Nous ne prononcerons point là-deſſus. Seulement nous avons cru devoir tracer une idée Generale du

(*a*) Antiq. lib. 15. c. 11. p. 699. &c.

du Syſteme de Mr. Mann, dans la Table ci-jointe.

ARTICLE III.

COLLECTIONS *relating to the Hiſtory of* MARY *Queen of* SCOTLAND &c. RECUEIL *de Pièces concernant l'Hiſtoire de* MARIE *Reine* D'ECOSSE *en* 4. *vol.*, Troiſiême Extrait.

LE troiſiême volume de ce Recueil ne contient que deux Pièces; 1. *La vie de Jean Leſley Evêque de Roſſ.* Cette Pièce eſt en Anglois, traduite de l'original Latin qu'on trouve dans le premier volume, & dont nous avons rendu compte dans notre premier Extrait.

2. La ſeconde Piéce contient les Négociations de cet Evêque, ou *Diſcours addreſſé à la très vertueuſe & excellente Princeſſe Marie Reine d'Ecoſſe, & ſa Nobleſſe, par Jean Evêque de Roſſ, Ambaſſadeur de ſon Alteſſe auprès de la Reine d'Angleterre; contenant un compte exact de ſes Négociations pendant le temps de ſon Ambaſſade, depuis ſon entrée en Angleterre en Sept.* 1568. *juſqu'au* 26. *de Mars* 1572.

Cette ſeconde Pièce, qui remplit preſque tout le volume, eſt précédée d'une Préface en forme de Lettre adreſſée à la Reine d'Ecoſſe; & où l'Evêque cherche à la conſoler dans ſes malheurs. Il employe pour cela pluſieurs paſſages de l'Ecriture; & lui fait

Table Chronologique pour les deux Dissertations.

Avant l'Ere Commune	Periode Julienne.	Olympiades.	Fondation de Rome	L'Age de J. Christ	Tibere associé	Tibere seul	
485	4229						Xerxès commence à regner, vers le Printems.
465	4249	78-4					Ce Prince, après avoir regne plus de 20 ans, est assassiné, vers la fin de l'Eté, ou de l'Automne. Artaxerxe lui succede, durant 40. ans.
458	4256						Sur la fin de sa 7. année, il donne, à Esdras, l'ordre pour rebâtir Jerusalem; lequel celui ci reçeut le 12 Nisan, & 20 de Mars, où commencent les LXX Semaines.
425	4289	88-4					Artaxerxe meurt, à l'entrée de l'hyver.
409	4305						Ici finissent les sept premieres semaines, & commencent les 62 suivantes
168	4546						Milieu de la 35. semaine, où commence la demi semaine dans laquelle le Sacrifice cessa.
40	4674	185. 1.	714				Herode est fait Roi, par le Senat, à la fin de la quatrevingt quatrieme Olympiade.
38	4676		716	- - - - - - -			Antigone, son concurrent, est forcé de se rendre, selon Dion; ce que Joseph raporte à l'année suivante, & d'où il compte le Regne d'Herode.
31	4683		723	- - - - - - -			L'an 7 de ce Prince se donne la Bataille d'Actium, le 2. de Septembre.
20	4694		734	- - - - - - -			Herode, l'an 18 de son regne, à compter de la mort d'Antigone entreprend de rebâtir le Temple.
7	4707		747	I			Jesus Christ naquit, au Printems.
4	4710		750	IV			Herode meurt environ le 21. Mars: Archelaus lui succede. Et peu après, Jesus Christ est ramené d'Egypte.
Ere Chret. 1	4714		754	VIII	- - - -		C'est ou l'Ere Chrétienne commence selon Denis le Petit.
6	4719		759	XIII			Bannissement d'Archelaus, la Judée reduite en Province.
10	4723		763	XVII			Defaite de l'Armee de Varus en Allemagne.
11	4724		764	XVIII	1		Tibere y commande cette année, dans laquelle fut fait le Décret pour son association, & d'où il la faut compter.
12	4725		765	XIX	2		Triomphe de Tibere, au commencement de l'année.
14	4727		767	XXI	4	1	Auguste meurt le 19. d'Aout, & Tibere succede à tout l'Empire.
25	4738		778	XXXII	15	12	Pilate succede, à Gratus, dans le Gouvernement de la Judee. Jean Baptiste prêche l'Evangile: Et Jesus Christ, âge d'environ trente ans, après avoir été batisé, exerce en public son Ministere.
25	4739		779	- - - - -		13	Jesus Christ meurt le Nisan, Vendredi, 22. de Mars, l'an 483 des 490 où finissent les L X X. Semaines.
33	4746		786	- - - - -		20	Ici finit la derniere semaine, où l'Alliance est confirmée aux Juifs
34	4747	7	787	- - - - -			Philippe le Tétrarque meurt. Vocation de Corneille. Prémices des Gentils.

fait voir par un tableau des misères de cette vie, à combien de calamitez nous sommes sujets dans ce Monde : Après quoi il dit qu'il n'y a point de condition qui soit exposée à tant de dangers & à tant de malheurs que celle d'un Ambassadeur, ou d'un homme chargé de quelque commission auprès d'un Prince. Pour le prouver il met dans ce rang Moïse & les Prophètes, Jesus Christ & les Apôtres ; & parcourt ensuite l'histoire de quelques Ambassadeurs parmi les Païens qui ont eu beaucoup à souffrir. Un Ministre public, dit-il, doit s'y attendre : Son devoir est de s'exposer à tout avec courage pour le service de son Prince & de sa Patrie. Mais, ajoute-t-il, un autre devoir qui n'est pas moins essentiel, c'est de rendre un compte exact de sa Commission : & ici encore il employe plusieurs traits d'érudition qu'il va chercher jusque dans l'antiquité la plus reculée ; à la suite des quels vient l'exemple des septante disciples que Jesus Christ avoit envoyez par la Judée, & qui lui vinrent rendre compte du succès de leur Predication. Tout cela engage l'Evêque à faire aussi à la Reine un narré fidèle de ce qu'il a fait pendant son séjour en Angleterre. Il composa au reste ce Discours dans *la Tour de Londres*, où la Reine Elisabeth l'avoit fait enfermer pour les raisons qu'on verra.

La Reine d'Ecosse s'étoit sauvée du Chateau de *Lochlevin*, où le Comte *Murray* Régnet

gent du Royaume & ſes Partiſans la retenoient. Elle aſſembla ſes amis ; leva une armée ; & alla livrer bataille au Régent proche de *Glaſcow*. Le ſuccès en fut malheureux pour elle ; de ſorte que ne pouvant plus reſter avec ſureté en Ecoſſe, elle réſolut de ſe refugier en Angleterre. Elle avoit envoyé auparavant un Gentilhomme à la Reine Eliſabeth, lui dire que ſi elle continuoit à être preſſée par ſes ennemis, elle avoit deſſein d'aller en perſonne lui demander du ſecours : à quoi la R. d'Angleterre avoit répondu, qu'elle ſeroit la bien venuë & qu'on lui feroit tous les honneurs qu'elle pourroit attendre. En effet, la Reine Marie étant venuë en Angleterre fut parfaitement bien reçuë à *Carliſle*. Elle envoya dabord les Lords Flemming & Harris pour lui dire, " qu'elle ſouhaitoit de ſe „ rendre auprès de la Reine ſa bonne ſœur „ pour lui expoſer l'état des affaires d'E- „ coſſe, & prendre des meſures pour paci- „ fier le Royaume ". Eliſabeth ne jugea pas à propos de lui accorder ſa demande, ni de permettre qu'elle vint plus avant en Angleterre : elle lui fit dire de reſter dans le Chateau de Botton ſur les frontières, juſqu'à ce que ſes affaires fuſſent terminées, & ſes ſujets rentrez dans leur devoir.

Eliſabeth indiqua une Conférence a *York* entre des Commiſſaires nommez par la Reine d'Ecoſſe, & d'autres qui y ſeroient de la part de la Nobleſſe mécontente. Elle

le y en envoya auſſi de ſa part, qui étoient le Duc de Nortfolk, le Comte de Suſſex, & le Chev. Sadler. L'Evêque de Roſſ avoit été nommé Commiſſaire pour la Reine Marie, avec quelques autres Seigneurs. Et de la part de la Nobleſſe mécontente parurent le C. de Murray Régent, le C. de Morton & d'autres. Les Députez de la Reine d'Ecoſſe commencérent par faire une proteſtation ſolemnelle par écrit „ que tout ce „ qui ſe feroit dans cette Conférence, ne „ pourroit porter aucun prejudice à la Rei„ ne leur Souveraine, ni à ſes héritiers & „ ſucceſſeurs à la Couronne d'Ecoſſe, par „ rapport au droit de Souveraineté que „ les Anglois avoient quelquefois prétendu „ ſur l'Ecoſſe; Et qu'ils n'étoient pas ve„ nus pour plaider ou débattre leur cauſe „ devant eux, comme devant leurs juges „ &c. ". Laquelle Proteſtation fut approuvée par les Commiſſaires Anglois & inſérée dans leurs livres.

Les Commiſſaires de la Reine d'Ecoſſe furent priez de dire leurs Griefs, & de déclarer ce qu'ils demandoient: ce qu'ils firent par un Ecrit, qui portoit en ſubſtance „ Que le C. de Murray & ſes adhérans „ reconnuſſent la Princeſſe Marie pour Rei„ ne légitime d'Ecoſſe: qu'ils lui fiſſent ré„ paration des torts & injures qu'ils lui „ avoient faits, l'ayant renfermée dans le „ Chateau de Lochlevin, où elle avoit été „ mal traitée & obligée, par la crainte de

„ la mort & contre ſa Conſcience, d'abdi-
„ quer la Couronne d'Ecoſſe. " Le C. de Murray & ſes Collègues, qui ſe nommoient Commiſſaires du Roi (ſavoir de Jacques VI.) répondirent qu'ils avoient eu de juſtes raiſons pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance de la Reine, pour prendre les armes contr'elle, & pour la retenir dans le Chateau de Lochlevin : „ que le C. de Bothwell après s'être
„ défait du Roy d'une maniére ſi barbare,
„ n'en avoit pas été puni ; au grand ſcan-
„ dale de tout le Royaume : Qu'au contrai-
„ re, ledit Comte avoit oſé même ſe ſaiſir
„ de la perſonne de la Reine, & que ſous
„ prétexte d'un mariage contracté avec el-
„ le, par la force & contre les Loix, il
„ avoit voulu uſurper l'autorité ſouveraine ;
„ ce qui n'auroit pu ſe faire ſans grand
„ danger pour la vie du jeune Prince, &
„ ſans effuſion de beaucoup de ſang : Qu'ain-
„ ſi ils s'étoient cru en droit de prendre
„ les armes pour s'oppoſer aux entrepriſes
„ de Bothwell ; Que là-deſſus la Reine
„ étoit venuë ſe remettre d'elle même en-
„ tre leurs mains ; & qu'ils avoient cru de-
„ voir la mettre en ſureté dans le Chateau
„ de Lochlevin, juſqu'à ce que Bothwell
„ & ſes complices fuſſent punis comme ils
„ le méritoient. " Ils alléguerent de plus ;
„ Que la Reine, laſſe du gouvernement,
„ avoit de ſon propre mouvement renon-
„ cé à la Couronne d'Ecoſſe en faveur du
„ Prince ſon fils ; & que cette abdication

„ avoit

„ avoit été approuvée par le Parlement &c.“ C'eſt la ſeule choſe qui fut agitée dans les Conférences de York, leſquelles durerent juſqu'au 24 d'Octobre 1568. que la Reine Eliſabeth, qui commençoit à ſe défier de quelques-uns de ſes Commiſſaires, ſouhaita que ces Conférences ſe tinſent à Londres.

Les Commiſſaires Ecoſſois allèrent trouver la Reine d'Angleterre à Hamptoncourt, où elle leur marqua qu'elle ſouhaitoit que cette affaire pût ſe terminer au pluſtot. Elle dit en particulier à l'Evêque de Roſſ: „ qu'ayant fort oui parler de lui, elle étoit „ ravie de trouver l'occaſion de le voir; „ qu'elle étoit informée qu'il n'étoit pas de „ la Religion qu'elle profeſſoit; mais qu'el„ le ne l'en eſtimoit pas moins „. Elle l'exhorta enſuite à continuer dans le zèle & la fidelité qu'il avoit toujours témoigné pour ſa maitreſſe.

Eliſabeth nomma huit Commiſſaires des principaux de ſon Conſeil, entre leſquels étoient le D. de Nortfolk & les C. d'Arundel & de Leiceſter. On s'aſſembla à Weſtmunſter dans une maiſon particuliére parce que les Commiſſaires de Marie refuſerent de s'aſſembler dans aucun lieu public, de peur que cela ne tirât à conſéquence. Ils firent la même proteſtation qu'ils avoient faite à York. Enſuite le C. de Murray & ſes Collegues commencerent par accuſer Marie d'Ecoſſe d'avoir été complice du

meurtre du Roy ſon Epoux, & dirent que pour cela elle avoit été juſtement, dépouillée de ſa Couronne. Les Commiſſaires de cette Reine pour la juſtifier alléguèrent que le C. de Murray lui même avoit été un des principaux Acteurs dans cette Tragédie, conjointement avec le C. de Bothwell; & demanderent enſuite, " qu'il fût permis „ à leur Reine de venir ſe défendre en per„ ſonne contre une accuſation ſi noire & „ ſi fauſſe, & de faire connoître publique„ ment ſon innocence en préſence de la „ Reine d'Angleterre, de ſa Nobleſſe, & „ des Ambaſſadeurs des Princes étrangers: Ce qu'Eliſabeth & ſon Conſeil ne jugerent pas à propos d'accorder: " de ſorte (dit „ l'Auteur) que par le commandement „ exprès de la Reine notre ſouveraine, & „ par l'avis des Miniſtres étrangers, nous „ refuſâmes de traiter davantage de cette „ matière": Et ainſi les Conferences furent rompues.

Cependant le C. de Murray comparut devant le Conſeil d'Angleterre avec les Commiſſaires de la Reine d'Ecoſſe. Là il demanda à l'Ev. de Roſſ, „ s'il vouloit „ l'accuſer & prendre ſur ſa conſcience de „ ſoutenir qu'il étoit coupable du meurtre „ dont il l'avoit chargé. " L'Evêque repondit „ qu'il ſeroit bien fâché d'accuſer „ aucun Ecoſſois d'une action auſſi noire; „ & cela, tant pour l'honneur de ſa na„ tion, que par rapport à ſa profeſſion,

„ dans

„ dans laquelle il ne lui convenoit pas d'ê-
„ tre accuſateur de qui que ce fût: Que
„ cependant, comme le Comte avoit oſé
„ en charger la Reine, il avoit eu droit de
„ l'accuſer d'ingratitude envers ſa maitreſ-
„ ſe, de qui il avoit reçu tant de bien-
„ faits. "

Le C. de Murray, dit notre Auteur, auroit fort ſouhaité, de ſe remettre dans les bonnes graces de la Reine d'Ecoſſe: il eut là-deſſus quelques conférences avec le Duc de Nortfolk & d'autres Seigneurs Anglois. Il leur dit, " qu'il ſouhaitoit fort que la
„ Reine fut rétablie dans ſes droits; que
„ dès qu'il ſeroit de retour en Ecoſſe, il
„ y travailleroit de toutes ſes forces: Mais
„ qu'il craignoit que dès que la Reine ſe-
„ roit maitreſſe d'elle même, elle ne ſongeât
„ à épouſer quelque Prince de France ou
„ de la maiſon d'Autriche; ce qui ne pour-
„ roit arriver ſans grand danger pour
„ la Religion établie en Ecoſſe, & même
„ pour l'Angleterre. " Ainſi il propoſa au D. de Nortfolk d'épouſer la Reine Marie; ce qui ſeroit également avantageux à l'Angleterre & à l'Ecoſſe. Le Duc & les autres Seigneurs approuverent beaucoup cette Propoſition; on la communiqua à l'Ev. de Roſſ., & on le pria de ſçavoir là deſſus l'intention de ſa maitreſſe.

Il en écrivit à la Reine. Elle répondit,
„ qu'elle avoit été très fâchée de ce que
„ le C. de Murray & ſes adhérens s'é-

„ toient oubliez, juſqu'à prendre les armes „ contre leur légitime Souveraine ; mais „ que puiſqu'ils reconnoiſſoient leur faute „ & vouloient rentrer dans le devoir, elle „ auroit pour ſes ſujets la tendreſſe d'une „ Mère pour ſes Enfans : & que ſi ce Comte vouloit exécuter fidèlement ce qu'il „ promettoit, & la rétablir dans ſon Royaume, elle l'aſſuroit qu'elle ſe conduiroit „ en tout par ſes avis & par ceux de ſon „ Conſeil, & en particulier dans ce qui regarderoit ſon mariage avec le D. de Nortfolk ou avec quelqu'autre Prince que ce „ fût, qui ſeroit jugé propre à contribuer „ au bien du Royaume : mais que pour le „ préſent elle ne pouvoit point donner de „ réponſe poſitive ſur le mariage qu'on lui „ propoſoit ; qu'il falloit attendre pour „ cela qu'elle fut en pleine liberté ". Là deſſus le C. de Murray & les autres Commiſſaires s'en retournerent en Ecoſſe ; mais notre Evêque demeura en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur de la Reine Marie.

Dès que le C. de Murray fut de retour en Ecoſſe, il ſe conduiſit, dit l'Auteur, avec plus de violence que jamais, & fit arrêter les principaux Seigneurs du Royaume. Marie l'ayant appris envoya l'Évêque de Roſſ à Eliſabeth, pour conférer avec elle, & chercher les moyens d'appaiſer les troubles d'Ecoſſe & de rétablir la Reine dans ſon Royaume. Elle propoſoit pour cela, 1. " de ne jamais inquieter la

„ Reine

„ Reine Eliſabeth ni ſes deſcendans légiti-
„ mes dans la poſſeſſion de la Couronne
„ d'Angleterre, pourvu qu'on lui donnât
„ des aſſurances qu'au défaut de ladite
„ Reine Eliſabeth & de ſes deſcendans lé-
„ gitimes, Elle (Marie d'Ecoſſe) ou ſes
„ deſcendans légitimes, auroient droit à
„ ladite couronne d'Angleterre; 2. qu'il ſe
„ fit un nouveau traité d'Alliance & d'a-
„ mitié entre les deux Reines, & les deux
„ Royaumes: 3. que ce Traité fût confirmé
„ par les Parlemens des deux Royaumes;
„ (Et pour plus grande ſureté, la Reine
„ d'Ecoſſe offroit de faire enſorte, que les
„ Rois de France & d'Eſpagne ſeroient
„ Garants du Traité: 5. que les meur-
„ triers du feu Roy ſeroient punis: 6. qu'el-
„ le ne permettroit jamais au Comte de
„ Bothwell de rentrer en Ecoſſe: 7. Enfin
„ qu'elle fut retablie dans ſon Royaume
„ d'Ecoſſe. "

La Reine d'Angleterre & ſon Conſeil trouverent ces Articles un peu trop généraux: des Commiſſaires nommez en propoſerent d'autres, qui étoient en ſubſtance (outre ceux que la Reine Marie avoit propoſez) „ 1. Que la Religion Proteſtante
„ ſeroit établie en Ecoſſe. 2. Que la Rei-
„ ne d'Ecoſſe feroit enſorte que le Duc
„ d'Anjou renonçât à ſes prétenſions ſur la
„ Couronne d'Angleterre, prétenſions fon-
„ dées ſur un tranſport que la Reine d'E-
„ coſſe lui avoit fait de ſon droit, dans

„ l'eſperance de ſon mariage avec lui:
„ 3. Que Marie épouſeroit quelque Sei-
„ gneur Anglois, nommément le D. de
„ Nortfolk, qui étoit le prémier Noble
„ du Royaume: Mariage auquel on ne
„ doutoit pas que la Reine d'Angleterre
„ ne donnât ſon conſentement. "

Ces articles furent envoyez à Marie. Elle les approuva, avec quelques reſtrictions. Sur le dernier, elle répondoit " qu'elle „ avoit eu ſi peu de ſatisfaction de ſes pre-„ miers mariages, qu'elle n'avoit plus aucu-„ ne penſée de ce coté-là, qu'au contraire „ elle avoit formé le deſſein de vivre dans „ le veuvage le reſte de ſes jours: que ce-„ pendant ſi les autres points étoient règlez „ à ſa ſatisfaction, elle auroit égard aux „ avis de la Reine & de la Nobleſſe d'An-„ gleterre; & ſur tout en faveur du D. de „ Nortfolk qu'elle préferoit à tout autre. " L'Evêque de Roſs communiqua cette réponſe à la Reine d'Angleterre mais on n'en vint à aucune Concluſion.

Le Duc de Nortfolk cependant qui ſouhaitoit fort ce mariage, conſulta là deſſus les principaux Seigneurs d'Angleterre, qui l'approuvérent tous. Les Rois de France & d'Eſpagne y donnêrent auſſi les mains. Deſorte que ce Seigneur commença à prendre des meſures avec la Reine d'Ecoſſe, qui cauſêrent enſuite ſa ruine.

Le projet de ce mariage ne fut pas du goût de tous les Anglois. Quelques factieux,

tieux, dit notre Auteur, publiérent des libelles, où ce mariage étoit répréſenté comme dangéreux, & où il y avoit des reflexions fort injurieuſes à la Reine Marie : ce qui fit que notre Evêque entreprit avec la permiſſion de la R. Eliſabeth, *la défenſe de ſa maitreſſe.* Il y avança des choſes qui déplurent a la Reine d'Angleterre, de ſorte que l'Evêque & quelques uns de ſes Domeſtiques furent arrêtez ; mais ils furent bientôt remis en liberté.

L'Auteur parle enſuite des troubles en Ecoſſe excitez par le C. de Murray : du ſoulevement des Comtes de Northumberland & de Weſtmorland ; & de divers complots qui ſe firent pour délivrer la Reine Marie ; Mais tout cela ne renferme rien qui mérite que nous nous y arrêtions.

En 1570 & 1571. il y eut encore des Conférences entre des Commiſſaires d'Angleterre, d'Ecoſſe & de la Reine Marie, mais qui ne produiſirent rien, non plus que les précédentes. L'Auteur prétend que la Reine d'Angleterre cherchoit toujours quelque chicane pour n'en venir à aucune Concluſion. Les Commiſſaires s'en retournêrent en Avril 1571. & notre Evêque eut ordre de la Reine Marie de demeurer en Angleterre. Eliſabeth ne l'y voyoit qu'avec chagrin, & lui commanda de s'en retourner en Ecoſſe ou de ſe retirer en France. Il répondit, qu'il ne pouvoit point

aller contre les ordres de ſa maitreſſe, qu'il étoit à Londres en qualité d'Ambaſſadeur, & qu'elle n'avoit aucune raiſon de lui refuſer ce titre. Cette conteſtation dura quelque temps. Enfin la Reine Eliſabeth lui permit de reſter, quoiqu'elle s'en défiât beaucoup: & l'on verra bien-tôt que c'étoit avec raiſon.

Marie voyant qu'on ne pouvoit rien terminer, elle reſolut de s'addreſſer aux Princes ſes alliez, & de leur demander du ſecours. Comme le Pape & les Rois de France & d'Eſpagne l'avoient fait aſſurer de leurs bonnes intentions, elle commença à les preſſer d'executer leurs promeſſes. Elle employa à cela un Florentin nommé *Ridolfi*, fort attaché à la Cour de Rome, & qui avoit beaucoup de credit auprès du Pape & des Cardinaux. Il étoit en Angleterre depuis quinze ou ſeize ans, & avoit toujours travaillé pour la Religion Catholique, & fomenté ſous main tous les Complots qui s'étoient formés contre le Gouvernement, à cauſe de quoi il avoit été arrêté pluſieurs fois. Il étoit ſur ſon départ pour s'en retourner en Italie: la Reine d'Ecoſſe le chargea de parler de ſa part à quelques Princes ſes alliez, & de conférer avec le D. de Nortfolk & avec l'Evêque de Roſſ, ſur les meſures qu'il faudroit prendre. Ils trouverent „ que le „ meilleur expédient étoit d'engager le „ D. d'Albe à envoyer un Corps d'Eſpa-

„ gnols

„ gnols faire une descente dans la Provin-
„ ce de Nortfolk, où tous les habitans ne
„ manqueroient pas de prendre les armes
„ en faveur de leur Duc: Qu'afin que la
„ Reine d'Angleterre n'en pût avoir aucun
„ soupçon, il falloit choisir le temps que
„ le D. de Medina Celi viendroit d'Espa-
„ gne pour prendre possession du Gouver-
„ nement des Pais-bas: Qu'il seroit aisé
„ alors d'armer un nombre suffisant de vais-
„ seaux sous prétexte de lui servir de con-
„ voy ". Tout ayant été ainsi règlé entr'eux, *Ridolfi* partit vers la fin de Mars 1571. muni de lettres du D. de Nortfolk pour le Pape, le Roy d'Espagne & le D. d'Albe. Celui-ci approuva le Projet que Ridolfi lui communiqua; il promit d'en écrire au Roy d'Espagne & de faire toute la diligence possible pour en venir à l'exécution. Ridolfi fort content du succès de sa négociation, crut devoir en donner avis en Angleterre : il trouva à Bruselles un certain *Charles Baily*, Flaman, domestique de la Reine d'Ecosse, à qui il confia toute l'affaire; & le chargea d'un paquet de lettres pour la Reine sa maitresse, pour le D. de Nortfolk & pour l'Evêque de Ross. Mais ce dernier, plus circonspect & qui scavoit combien on se défioit de lui, ayant appris que le susdit *Charles* avoit des lettres pour lui, écrivit à Calais pour lui ordonner de les y laisser; & sur toutes choses de ne les point apporter en Angleterre : mais cet hom-

homme qui avoit grande opinion de ſon ſçavoir faire ne voulut point ſe deſſaiſir de ſes lettres; & ce que l'Evêque avoit prévu arriva. Dès que *Charles Baily* fut arrivé à Douvres, il ne manqua pas d'être arrêté; On le fouilla; on lui trouva le paquet de lettres dont il étoit chargé: & il fut mis en priſon. Si tôt que nôtre Evêque eut appris cette facheuſe nouvelle, il tâcha d'y remédier. Il fit ſi bien par ſa diligence, par ſon addreſſe, & par le ſecours de Mylord Cobham (Gouverneur des cinq ports) qu'il trouva moyen de ſe rendre maitre de ce paquet de lettres, & d'en ſubſtituer un autre, qui fut produit dans le Conſeil, & où l'on ne trouva rien de ce qu'on y cherchoit. Néanmoins, comme *Baily* avoit connoiſſance de l'affaire, il fut mis à la queſtion, & confeſſa tout ce qu'il ſçavoit. Il dit à qui les lettres étoient addreſſées, ce qu'elles contenoient, & que l'Evêque de Roſſ avoit trouvé moyen de s'en ſaiſir: On courut chez l'Evêque; mais il avoit ſi bien pris ſes meſures que jamais on ne put découvrir où étoient les lettres. Cependant l'inquiétude & la fatigue l'avoient fait tomber dangéreuſement malade; & il étoit retenu au lit par une groſſe fiévre. On ne l'épargna pas pour cela. Dans le fort de ſa maladie, quatre Seigneurs du Conſeil vinrent l'interroger. Mais il ne voulut donner aucune réponſe, diſant qu'il ne reconnoiſſoit pas leur autorité, qu'il ne dépendoit

pendoit que de ſa maitreſſe. Ces Seigneurs examinerent tous ſes Papiers; éloignerent tous ſes Domeſtiques, excepté deux; & lui donnerent deux Officiers pour le garder à vuë. Quand il fut un peu rétabli, il fut conduit à la maiſon de l'Evêque d'Ely en Ville; & enſuite eut ordre d'aller avec cet Evêque en Province, où il étoit comme priſonnier. Toutefois comme on n'avoit rien trouvé qui le chargeât, on lui donna l'eſpérance d'être bientoſt remis en liberté: mais les choſes prirent un autre tour.

Le D. de Nortfolk étoit priſonnier dans ſa maiſon depuis plus de deux ans: on n'avoit encore rien trouvé, qui fut ſuffiſant pour le faire condamner ſuivant les Loix. Mais un de ſes Domeſtiques alla déclarer à la Reine que le Duc avoit fait tenir de l'argent en Ecoſſe, aux partiſans de Marie; ce qui étoit un crime Capital. Un autre produiſit au Conſeil des lettres que le Pape, la Reine d'Ecoſſe & d'autres avoient écrites au Duc, & où l'on découvrit toute l'intrigue: de ſorte qu'il fut mis à la Tour, avec pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes à qui il avoit communiqué ſon Projet, & qui y étoient entrez. De ceux-ci étoient les Lords Lumley, Cobham & d'autres. Ces Seigneurs pour ſe tirer d'affaire, declarerent tout ce qu'ils ſçavoient. Le Duc de Nortfolk voulut d'abord nier tout: mais voyant que tout étoit découvert, & qu'il y avoit des preuves ſuffiſantes

tes contre lui, il s'avoua coupable. Il fut jugé & condamné à perdre la tête.

Comme dans ſa Confeſſion & dans la depoſition des autres Seigneurs, l'Ev. de Roſſ avoit été fort chargé, ce Prélat fut ramené à Londres, & conduit devant le Conſeil, Là le Comte de Bedfort lui dit. „ Nous ſommes envoyez de la part de la „ Reine notre Souveraine, pour vous fai„ re ſçavoir que Sa Majeſté eſt parfaite„ ment informée de toute votre conduite „ pendant votre ſéjour en Angleterre; & „ pour vous déclarer qu'elle ne vous re„ garde plus comme un Ambaſſadeur, mais „ comme un ſimple particulier, & comme „ un homme toujours prêt à machiner des „ complots en faveur d'une prétenduë Rei„ ne, dépouillée avec juſtice de ſon Roiau„ me. Ainſi notre Reine vous traitera „ comme vous le méritez, comme un „ traître Ecoſſois qui a ſéduit un grand „ nombre de Seigneurs & de Gentilshom„ mes, & cauſé la ruïne de leur maiſon. „ Et ceux qui à préſent ſont entre nos „ mains, comme le Duc de Nortfolk & „ d'autres, maudiſſent le moment où ils „ vous ont connu; car vous êtes le princi„ pal Auteur de toutes les rebellions & „ ſéditions de ce Royaume: avant que vous „ y vinſſiez tout étoit tranquile. C'eſt „ pourquoi Sa Majeſté a réſolu, de l'avis „ de ſon Conſeil, de vous punir pour ſer„ vir d'exemple à tous les traîtres Ecoſ-

„ ſois

„ ſois & Papiſtes qui dans la ſuite oſeront „ attenter quelque choſe de ſemblable. " *Et il dit en jurant*, que pluſtoſt que de ſouffrir qu'il échappât à la punition, il le feroit mourir de ſes propres mains: mais dit notre Evêque, *comme il s'apperçut que je l'écoutois ſans paroître ému, & que même je ſemblois ſourire, il ajouta*: " Je ſçai bien que „ vous poſſedez l'art de vous contraindre „ & de ſourire, quoique piqué juſqu'au „ vif, mais tout cela ne vous ſervira de „ rien: votre conduite eſt aſſez connuë, „ c'eſt pourquoi ne diſſimulez plus, & di- „ tes la verité; car on vous confrontera „ avec des gens qui vous convaincront en „ face; & alors il n'y aura point de grace „ pour vous. Voila tout ce que j'avois „ à vous dire. "

Les autres Seigneurs du Conſeil confirmerent ce que le C. de Bedfort venoit de dire. L'Evêque repondit. " Je voi, Meſ- „ ſieurs, par vos diſcours, que pendant „ mon abſence on a fait à la Reine de mau- „ vais rapports de moi, qui ont excité ſa „ colère; dont je ſuis extrèmement fâché: „ Cependant dans ma douleur, ce m'eſt „ une conſolation d'avoir à conférer avec „ vous, Meſſieurs, qui non ſeulement êtes „ de prudens Conſeillers, mais qui encore, „ au moins la plus part d'entre vous, aiant „ été revétus du Caractère d'Ambaſſadeur, „ ſoit en Ecoſſe, ou en France, ou en „ Eſpagne, êtes ainſi plus propres à être

„ Ju-

„ Juges dans ma Cauſe: Et c'eſt à quoi je
„ vous prie de faire attention; car je ſuis
„ ici en qualité d'Ambaſſadeur de la Reine
„ ma maitreſſe, qui eſt une Princeſſe ſou-
„ veraine, Reine d'Ecoſſe de naiſſance &
„ de droit. Je ſuis perſuadé que la Reine
„ votre maitreſſe & vous mêmes la croiez
„ telle dans votre conſcience, de même
„ que tous les Princes de la Chrétienté. Et
„ dans toute ma conduite, j'ai cherché à
„ plaire à la Reine d'Angleterre, par tous
„ les moyens légitimes & honnêtes, en
„ conſeillant à ma maitreſſe & à la Nobleſ-
„ ſe de mon Païs, d'accepter les conditions
„ raiſonnables qui pourroient ſatisfaire la
„ Reine d'Angleterre, & procurer la liber-
„ té de ma maitreſſe & la tranquilité des
„ deux Royaumes. C'eſt de quoi quelques
„ uns d'entre vous ont été témoins. Ce
„ que je dis eſt vrai. Quoique étranger &
„ Ecoſſois, je ſuis ſincère, & fidèle à mon
„ Prince & à ma Patrie: Et ici je ſuis re-
„ vétu du Caractère d'Ambaſſadeur d'une
„ Princeſſe ſouveraine "

Là-deſſus l'Evêque produiſit ſes lettres de Créance; mais on ne voulut pas les admettre, ni le regarder davantage ſur le pied de Miniſtre public. On le ſomma de répondre aux chefs d'accuſation qu'on avoit contre lui. Il refuſa de le faire, diſant „ qu'il n'étoit reſponſable de ſa conduite „ qu'à ſa maitreſſe; & qu'il ne répondroit „ qu'en ſa préſence: Que pour ce qui étoit

„ des

„ des preuves qu'on alléguoit contre lui, „ elles n'étoient d'aucun poids; parce que „ ſuivant les Loix, le témoignage d'un „ Anglois contre un Ecoſſois n'étoit pas „ reçu, non plus que celui d'un Ecoſſois „ contre un Anglois. " On le menaça de le mettre à la queſtion; & il fut envoyé à la Tour, où on le traita avec beaucoup de rigueur. Quelque temps après on lui montra les preuves qu'on avoit contre lui, les lettres du D. de Nortfolk, & les dépoſitions de ce Seigneur & des autres, qui tous le chargeoient d'être le principal Auteur du complot: Et de nouvelles menaces lui ayant été faites de la part de la Reine, s'il ne répondoit aux Chefs d'accuſation, il ſe réſolut enfin de répondre; ce qu'il fit en avouant une partie, & tâchant d'adoucir le reſte. On le laiſſa en priſon.

En 1572. le C. de Morton Régent d'Ecoſſe envoya prier la Reine d'Angleterre, que l'Ev. de Roſſ fut remis entre ſes mains pour être exécuté en Ecoſſe: mais le D. de Montmorency qui étoit alors en Angleterre Ambaſſadeur du Roy de France, ſollicita ſi fort la Reine de la part du Roy ſon Maître; qu'elle fit tirer l'Evêque de la Tour; & le fit conduire au Chateau de *Fernham* chez l'Ev. de Wincheſter, où il étoit gardé fort étroitement, mais cependant traité avec douceur. Delà il envoya à la Reine d'Ecoſſe un traité Latin qu'il avoit compoſé à la Tour, intitulé, *Piæ afflicti animi me-*

ditationes, *divinaque remedia*. Pendant ſa priſon chez l'Ev. de Wincheſter, il compoſa un autre traité intitulé, *Tranquillitatis animi conſervatio & munimentum*, qu'il envoya auſſi à la Reine ſa maitreſſe. Elle lui marqua qu'elle l'avoit lu avec plaiſir, & en avoit extrait pluſieurs endroits qu'elle avoit mis en vers françois. Notre Evêque compoſa encore un Diſcours Latin addreſſé à la Reine d'Angleterre, intitulé *Johannis Leſlæi Scoti Epiſcopi Roſſenſis, pro libertate impetranda oratio ad Reginam Angliæ*. Enfin en Nov. 1573. il eut la permiſſion de ſe retirer en France.

ARTICLE IV.

Six Diſſertations. I. The Teſtimonies of Joſephus concerning *Jeſus Chriſt*, *John the Baptiſt*, and *James the Juſt* vindicated. II. The Copy of the Old Teſtament made uſe of by *Joſephus*, proved to be that which was collected by *Nehemiah*. III. A Reply to Dr. *Sykes's* Defence of his Diſſertation on the Eclypſe mentioned by *Phlegon*. IV. The Chronology of the Sacred Scriptures and the Truth of their Predictions. confirmed by Eclipſes and Aſtronomical obſervations. V. Remarks on *Sir Iſaac Newton's* obſervations on the Prophecies of

of *Daniel* and the *Apocalypſe*. VI. A Demonſtration that our Saviour's Miniſtry continued at leaſt four years, occaſioned by a late *Diſſertation on that ſubject*. C'eſt-à-dire. *Six Diſſertations*. I. *Sur L'Authenticité du Temoignage de* Joſephe, *touchant* Jeſus Chriſt, Jean Baptiſte, & Jacques le juſte. II. *Où l'on prouve que l'Exemplaire du V. T. dont* Joſephe *s'eſt ſervi, étoit celui qui avoit été recueilli par* Nehemie. III. *Replique à la Defenſe que le Dr.* Sykes *a publiée de ſa Diſſertation ſur l'Eclipſe dont parle* Phlegon. IV. *La Chronologie des Livres Sacrez & la verité des Predictions qui y ſont contenuës confirmées par les Eclipſes & par des obſervations aſtronomiques*. V. *Remarques ſur les Obſervations du* Chev. Newton *ſur les Propheties de Daniel* & ſur *l'Apocalipſe*. VI. *Demonſtration que le Miniſtere de notre Seigneur a duré pour le moins quatre ans*. Par *Guillaume Whiſton* 8°. pp. 355. *chez Jean Whiſton* 1734.

DAns la premiére Diſſertation, Mr. *Whiſton* ſe propoſe de prouver l'authenticité du Temoignage de *Joſephe touchant Jean Baptiſte, Jacques le juſte*; ſur tout de celui que cet

hiſtorien rend à N. S. *Jeſus Chriſt* & qui a été le plus revoqué en doute par les ſavans.

L'Auteur rapporte d'abord ces Temoignages dans leur entier ; le premier touchant *Jean Baptiſte* ſe trouve dans les *Antiqu. Jud.* L. XVIII. touchant *Jacques le juſte*, *ibid* L. XX. Et celui enfin qui regarde *Jeſus Chriſt* ſe voit dans le L. XVIII. Comme *Taneguy le Fevre* avoit attaqué ce dernier Temoignage, ſous pretexte que le ſtile n'en paroiſſoit pas être de *Joſephe* ; Mr. *Whiſton* produit ici un grand nombre de Paſſages de cet Hiſtorien ; où l'on trouve des Phraſes ſemblables à celles qu'il employe dans ce qu'il dit de *Jeſus Chriſt*. On peut voir ces Paſſages dans le livre de *Daubuz*, *de Teſtimon. Joſeph. Lond.* 1706. 8. p. 128-205. & dans le *Joſephe* de l'Edition de *Havercamp.* vol. II. p. 216-232. d'où notre Auteur les a tirez. Il rapporte enſuite tout ce que les Ecrivains Eccleſiaſtiques & Profanes ont dit touchant Joſephe & que l'on trouve auſſi dans quelques Editions de cet Hiſtorien. Après quoi viennent les Reflexions de Mr. *Whiſton.*

1. Il remarque que puiſque les Paſſages concernant *Jean Baptiſte & Jacques le juſte* ſont generalement reconnus pour être de *Joſephe* ; il n'eſt pas moins certain que celui qui regarde *Jeſus Chriſt* eſt du même Auteur, par la conformité du ſtile : nonobſtant ce qu'a pu dire *Tan: le Févre*, qui pretend

tend qu'*Euſebe* a forgé ce Temoignage & l'a attribué à Joſephe.

II. En ſecond lieu, dit notre Auteur, puiſque de l'aveu de preſque tous les ſavans, *Joſephe* a parlé ſi avantageuſement de *Jean Baptiſte* qui a été le Precurſeur de *Jeſus Chriſt*. & de *Jacques le Juſte* qui a été ſon Diſciple; eſt il vraiſemblable qu'il n'eut rien dit à l'avantage de *Jeſus Chriſt* lui-même, ſon ſujet le conduiſant là naturellement?

III. Mr. *Whiſton* remarque en troiſieme lieu, que dans le Temoignage que *Joſephe* rend à *Jeſus Chriſt*, il ne faut pas entendre ces Paroles ὁ Χριστὸς ἦτος ἦν, il *étoit le Chriſt*, ou il *étoit Chriſt*; comme ſi elles ſignifioient que *Jeſus* fut veritablement *le Chriſt de Dieu*, ou le *Meſſie* que les Juifs attendoient. Le deſſein de l'hiſtorien Juif, ſelon notre Auteur, étoit ſeulement de marquer que ce *Jeſus* duquel il parle, étoit diſtingué des autres, qui portoient le meme nom & qui étoient en grand nombre, par le ſurnom de *Chriſt*; ou qu'il étoit celui qui étoit connu dans le Monde ſous le nom de *Jeſus Chriſt*, & dont les diſciples étoient nommez *Chretiens*. Ce qu'il prouve,

1 Parceque les Grecs & les Romains, pour qui Joſephe écrivit ſes *Antiquitez Judaïques*, n'ont pas pu entendre ces Paroles dans un autre ſens. Les Juifs & les Chretiens ſavoient, il eſt vrai, ce que c'étoit que le *Meſſie promis à l'Egliſe*, qui devoit faire ſur la Terre les fonctions de Roi, de

Sacrificateur & de Prophete, & comprenoient aiſément toute la force de cette expreſſion de *Joſephe*: mais ce n'étoit pas pour eux qu'il écrivoit; c'étoit pour les Grecs & pour les Romains, qui n'avoient aucune connoiſſance de ces choſes; & qui ſçavoient ſeulement qu'un grand Perſonnage avoit paru dans la Judée, que ſon nom étoit *Jeſes Chreſt* ou *Jeſus Chriſt*, & que c'étoit de lui que la ſecte nombreuſe des Chretiens tiroit ſon origine: C'eſt dans ce ſeul ſens qu'ils pouvoient prendre ces Paroles de *Joſephe*, & c'eſt auſſi dans ce ſens là, que Mr. *Whiſton* croit que l'hiſtorien Juif a voulu qu'on les prit.

2. Si le deſſein de *Joſephe* avoit été de declarer, qu'il croyoit qu'effectivement *Jeſus* étoit le Meſſie que les Juifs attendoient, il auroit ſans doute expliqué à ſes lecteurs *Grecs & Romains* la ſignification du mot de *Chriſt*, il ſeroit entré dans un plus grand detail, & n'auroit pas manqué de faire connoitre en quoi conſiſtoit la Religion Chretienne.

3. *Joſephe* écrit en Hiſtorien, ſon but eſt ſimplement d'expoſer les Faits, & de faire connoitre non pas tant ſes propres opinions que celles des autres: C'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer dans ſes ouvrages & en particulier dans ce qu'il dit de *Jean Baptiſte* & de *Jacques le Juſte*: il a donc fort bien pu dire que *Jeſus étoit le Chriſt*, ou étoit cru tel par pluſieurs perſonnes.

4. C'eſt

4. C'eſt dans ce ſens que tous les Auteurs anciens qui citent ce Paſſage de Joſephe paroiſſent, l'avoir entendu: car quoiqu'ils ſe prevaillent de ſon autorité comme étant avantageuſe à la Religion Chretienne, ils le ſuppoſent cependant toujours *Juif incredule* & non pas *Chretien*. St. *Jerome in vir. illuſtr. de Joſepho*, en rapportant cet endroit en latin, dit, & *Credebatur eſſe Chriſtus*, & non pas, & *erat Chriſtus*, comme il eſt dans le Grec. C'eſt dans le même ſens qu'il faut entendre ce que Pilate dit Matth. XXVII. vſ. 17. & 22. *Que ferai je de Jeſus, qu'on appelle Chriſt*, & cette inſcription qu'il fit mettre ſur la croix du Sauveur, vſ. 37. *Celui-ci eſt Jeſus le Roi des Juifs*: car on ne ſauroit conclurre de là que Pilate voulut dire qu'effectivement *Jeſus étoit le Roi des Juifs*; ni par conſequent des paroles de *Joſephe*, que cet Hiſtorien crut que *Jeſus* étoit le veritable *Meſſie*.

IV. Cependant Mr. *Whiſton* ſoutient dans ſa quatrieme Remarque, que *Joſephe* étoit *Chretien*, mais un de ces *Chretiens judaïſans*, connus ſous le nom de *Nazaréens* ou d'*Ebionites*, qui croyoient bien que *Jeſus de Nazareth* étoit le Meſſie, mais qui ne le regardoient que comme un ſimple homme, & qui pretendoient que l'obſervation des *Loix Moſaïques* étoit abſolument neceſſaire pour obtenir le ſalut. C'eſt par une ſuite naturelle de ces opinions que *Joſephe* parle ſi avantageuſement de *Jean Baptiſte & de Jac-*

ques le Juſte, pendant qu'il ne dit rien des autres Apotres, *qui inſiſtoient ſur l'abolition des Ceremonies legales*; & notre Auteur s'étonne que tant de ſavans hommes qui ont écrit ſur cette matiére, n'ayent point fait attention à cela. „ Car nous ſavons, dit-„ il, par les paroles de ce même *Jacques*, „ *que pluſieurs milliers de Juifs qui avoient cru* „ *étoient cependant toujours zelateurs de la Loi* „ Act. 21:20. & n'étoient par conſequent „ que des *Chretiens Nazaréens* ou *Ebionites*; „ de ſorte que s'il y a quelque raiſon de „ croire que *Joſephe* ait été Chretien, com-„ me il y en a ſans doute beaucoup, vû le „ temoignage avantageux qu'il rend à *Jeſus* „ *Chriſt*, il faut qu'il ait été un de ces *Chre-„ tiens Judaïſans.*" C'eſt ce que l'Auteur a prouvé plus au long dans un autre ouvrage; *Authentick Records* &c. vol. II. p. 954-960. Et dans la ſeconde de ces Diſſertations il determine le temps de la Converſion de Joſephe. „ Lors, dit-il, qu'il écrivit les ſept „ livres de la guerre des Juifs environ l'an „ 75. de l'ær. Chret. il étoit encore Juif: „ mais quand il écrivoit le dixieme livre de „ ſes Antiquitez environ l'an 84. il étoit „ deja Chretien: C'eſt ce qu'il eſt aiſé de „ voir par la lecture de ſes ouvrages." Mais pour cela il faut avoir d'auſſi bons yeux que Mr. Whiſton.

V. Voila donc l'hiſtorien *Joſephe* devenu *Chretien Nazaréen*, ou *Ebionite*, ſelon notre Auteur: „ Il rejettoit par conſequent *les E-*

„ *van-*

„ *vangiles & les autres livres Grecs* du Nou-
„ veau Teſtament & ne recevoit comme
„ authentique que l'*Evangile Hebreu des Na-*
„ *zaréens*, nommé, l'*Evangile ſelon les He-*
„ *breux*, ou *ſelon les douze Apotres*, ou mê-
„ me *ſelon St. Matthieu*; il faut donc pour
„ bien entendre ces Paſſages de *Joſephe* tou-
„ chant *Jeſus Chriſt* & le *Chriſtianiſme*, avoir
„ ſous les yeux cet *Evangile Ebionite ou Na-*
„ *zaréen* ". Or comme cet Evangile com-
mence par le Miniſtere de St. *Jean Baptiſte*, & qu'on n'y trouve point les deux premiers Chapitres des Evangiles ſelon St. *Matthieu* & ſelon St. *Luc*, où il eſt parlé du *Maſſacre des petits enfans de Bethlehem*, & de l'*Edit que Cæſar Auguſte fit publier*; *portant que tout le Monde fut enregiſtré*; il ne faut pas s'étonner ſi Joſephe ne parle point de ces deux Evenemens. C'eſt encore par là que Mr. Whiſton explique pourquoi cet hiſtorien appelle toujours *Jacques* frere de *Jeſus Chriſt*, *Jacques le juſte*, & le repreſente d'une maniere particuliere, comme *un homme juſte & craignant Dieu*; Car il eſt ainſi nommé & caracteriſé dans l'*Evangile ſelon les Hebreux*, & dans les autres *fragmens Ebionites* qui nous ont été conſervez par *Hegeſippe*.

VI. Enfin le dernier argument que l'Auteur employe, pour prouver que ce *temoignage touchant Jeſus Chriſt* eſt veritablement de Joſephe; c'eſt le mepris que les Juifs ont toujours eu pour cet Hiſtorien, qui d'ailleurs leur fait tant d'honneur, pendant

qu'ils admettent pour le veritable *Joſephe*, l'ouvrage Hebreu de *Joſeph Ben Gorion*: ce qui ne peut venir que de ce que le premier parle trop avantageuſement de *Jeſus Chriſt* & du *Chriſtianiſme*.

Dans la ſeconde Diſſertation, Mr. *Whiſton* pretend faire voir, que l'Exemplaire des livres du Vieux Teſtament, conſervé dans *le Temple d'Herode*, & dont *Joſephe* a fait uſage en écrivant ſon hiſtoire, etoit l'ancienne Collection qui avoit été faite par *Nehemie* ſous les regnes d'*Artaxerxes*, & de ſon fils *Xerxes*, & que cet exemplaire étoit bien different de ceux que nous avons aujourd'hui.

Pour être au fait de cette Diſſertation il faut avoir lu un autre ouvrage de Mr. Whiſton, ou l'Extrait qui s'en trouve dans la Biblioth. Angl. T. 10. ſec. part. art 1. Il ſoutient dans cet Ouvrage, que les Exemplaires de la Bible hebraïque & de la Verſion des LXX. tels que nous les avons aujourd'hui, ont été extrèmement alterez. On pourra voir là les raiſons qu'il en allegue: Ici il dit que non ſeulement la Bible des Samaritains, mais auſſi tous les livres ſacrez des Juifs étoient écrits en caractère Samaritain, juſqu'au tems de *Barchokebas*. Ce fut en faveur de ce faux Meſſie, que les Maſorethes vers le commencement du ſecond ſiecle, introduiſirent le Caractere Chaldaïque dans leurs livres ſacrez, & falſifierent les exemplaires de la Bible, qu'ils n'eu-

n'eurent pas de peine à faire enſuite recevoir aux Chretiens : C'eſt ce que l'Auteur ne fait qu'indiquer, ſuppoſant qu'il l'a aſſez bien établi ailleurs. Il prouve enſuite que Nehemie avoit fait le recueil des Livres ſacrez ; par 2 Macc. II 13. *Nehemie en faiſant une Bibliotheque recueillit les Livres des Prophetes & de David, & les Epitres des Rois touchant les oblations* „ On ne ſauroit guè-
„ res douter, dit il, qu'une Collection auſ-
„ ſi authentique n'ait été dépoſée & con-
„ ſervée dans le Temple qui venoit d'être
„ alors bati, & enſuite dans celui d'Hero-
„ de, d'où Joſephe aura pu l'avoir, com-
„ me il ſemble qu'on peut le conclurre de
„ ſes propres paroles. *Après que la Ville*
„ *de Jeruſalem eut été priſe*, dit Joſephe,
„ *Titus me permit & me preſſa même de pren-*
„ *dre hors des ruines de ma Patrie tout ce que*
„ *je voudrois: mais n'y ayant rien qui put me*
„ *faire plaiſir après l'entiere deſtruction de ma*
„ *Patrie; je priai ſeulement Titus de m'accor-*
„ *der la Liberté à moi & à ma famille, com-*
„ *me étant le ſeul bien que j'eſtimaſſe après*
„ *tant de calamitez. J'avois de plus les Saints*
„ *Livres qu'il m'avoit accordez.* L'Auteur
„ conclut de ces derniers mots, ou que *Jo-*
„ *ſephe* eut cet ancien Exemplaire des Li-
„ vres ſacrez, qui fut trouvé dans le Tem-
„ ple & que *Titus* lui avoit donné en pro-
„ pre : ou que du moins il eut la permiſ-
„ ſion de conſulter ces Livres, qui peut-
„ être furent mis dans le Palais de l'Em-

„ pe-

„ pereur à Rome ou Joſephe écrivit ſon hiſtoire.

Cet Exemplaire de la Bible, dont Joſephe ſe ſervit, étoit, dit notre Auteur, un peu different de celui des Samaritains & des LXX. comme on les avoit dans ce temps-là: mais beaucoup plus de celui des Maſorethes, tel qu'on l'a eu depuis *Barchokebas*, comme il eſt aiſé de s'en convaincre. „ Mais quel Exemplaire pouvoit ce donc „ être, ſi ce n'eſt celui qui étoit conſervé „ dans le Temple, & le même ſans doute „ que Nehemie avoit recueilli environ 520. „ ans auparavant ?"

Que Joſephe ſe ſoit ſervi d'un Exemplaire écrit par Nehemie, bien different & beaucoup meilleur que ceux que nous avons, C'eſt ce que Mr. Whiſton prouve 1. par le Livre même de Nehemie, où il paroit manifeſtement y avoir une interpolation depuis le Chap. VII. vſ. 70. juſqu'au Chap. XII. vſ. 26. Car ce qui eſt rapporté dans cet endroit n'a pu être écrit par Nehemie, puiſqu'il y eſt fait mention de *Jaddua* ſouverain Sacrificateur, qui a vécu longtemps après ce Prophete, & qu'il y eſt parlé de Nehemie en la troiſieme perſonne, au lieu que dans tout ce qui precede & qui ſuit, il parle de lui même en la premiere perſonne. Auſſi ne paroit il pas à notre Auteur que Joſephe ait eu connoiſſance de ce qui ſe trouve dans cette interpolation, & qu'il en faſſe aucune mention; ce qui eſt une preu-

ve

ve qu'il ne s'eſt point ſervi d'un exemplaire tel que ceux que nous avons, mais qu'il avoit ſous les yeux celui de Nehemie même.

2. Les Prophéties de *Malachie*, qui a vecu après *Nehemie*, n'ont pû etre inſerées dans la Collection que celui-ci avoit faite des Livres ſacrez : Auſſi *Joſephe* qui parle de tous les Prophetes juſqu'à *Zacharie*; ne dit rien de *Malachie*, ce qui eſt une autre preuve qu'il à ſuivi l'exemplaire de *Nehemie*.

3. Notre Auteur ſoutient que la Chronologie de *Joſephe* eſt plus exacte que celle de nos Bibles : & qu'il y a plus d'ordre & plus d'harmonie dans ſon hiſtoire, qu'on n'en trouve dans la Bible hebraïque, ou dans les LXX. „ Mais ajoute-t'il, je ne „ pretends pas qu'on m'en croye ſur ma „ parole ; j'aime mieux que les ſavans en „ faſſent eux memes l'eſſai, & ils ſeront „ bientoſt convaincus que l'ouvrage de *Jo-* „ *ſephe* répend beaucoup de lumiere ſur les „ livres hiſtoriques & ſur les Prophéties du „ Vieux Teſtament. ”

4. Il y a un grand nombre de paſſages dans les livres de Moyſe, de Joſué &c. qui contiennent des faits poſterieurs de beaucoup à ces Ecrivains ſacrez, & qui neceſſairement doivent y avoir été ajoutez par une main étrangere : mais ſi on les trouve dans nos exemplaires hebreux, dans les LXX., & même dans le Pentateuque Samaritain, il ne paroit pas qu'ils fuſſent dans

dans l'Exemplaire dont Joſephe s'eſt ſervi. Mr. *Whiſton* en allegue pluſieurs exemples, nous nous contenterons d'en tranſcrire deux ou trois, par où l'on pourra juger du reſte.

Après qu'Abraham fut arrivé dans le Païs de Canaan il eſt remarqué (Gen. XII. 6.) *que les Cananéens étoient alors dans ce Païs-là.* La meme choſe ſe trouve XIII. 7.) Cette remarque ne peut avoir été faite qu'après que les Cananéens eurent été chaſſez de leur Païs, & par conſequent long temps après la mort de Moïſe. Ces deux hiſtoires ſont bien rapportées par *Joſephe*, mais il n'y ajoute point cette remarque, ni ne paroit faire aucune alluſion aux paſſages, dont il s'agit; *qui par conſequent ne ſe trouvoient point dans ſon Exemplaire.*

Gen. XXVI. 26. 32. 33. il eſt dit, qu'*Abimelec Roi de Guerar, avec Abuzat ſon ami & Picol chef de ſon armée vint vers Iſaac* & qu'ils firent alliance enſemble; & que les Serviteurs d'Iſaac creuſérent un Puits, à *cauſe dequoi le nom de la Ville a été Beer-ſebah juſqu'à aujourd'hui*: mais la meme hiſtoire eſt rapportée d'Abraham (ibid XXI. 22. 30. 31. 32.) ce qui, dit notre Auteur, eſt certainement une addition, ou une *repetition*, & *une mépriſe d'Iſaac pour Abraham.* Mais on ne la trouve pas dans *Joſephe.*

L'Hiſtoire de l'idolatrie de *Mica* (*Juges* Ch. XVIII.) ne ſe trouve point dans *Joſephe*, & paroit à l'Auteur une addition de plus nouvelle datte.

On

On pourroit dire à tout cela que ces varietés que l'on remarque entre nos Bibles, & l'hiſtoire de *Joſephe*, ne prouvent rien en faveur de ce dernier, à qui l'on a plus d'une fois reproché, de ne s'attacher pas ſcrupuleuſement à ſuivre le Livres Sacrez. Mais Mr. *Whiſton* tâche de le juſtifier là-deſſus, par des raiſonnements qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. Il pretend que *Joſephe* étoit extrèmement exact à ſuivre les Auteurs inſpirez, puiſqu'il declare lui meme dans pluſieurs endroits de ſes Antiquitez, *qu'il n'ajoutoit, ni ne retranchoit rien aux Livres Sacrez, qu'il avoit toujours ſous les yeux.*

L'Auteur conclut en exhortant les Savans Chretiens & principalement les *Eveques* & *les Paſteurs*, à procurer à l'Egliſe Chretienne des *Editions & des verſions du Vieux Teſtament meilleures & plus authentiques que celles qui ont paru juſqu'à preſent.* Et de les former ſur le Pentateuque Samaritain, ſur la Bible des LXX. & ſur les differentes leçons des Maſorethes, & ſur tout de *Joſephe*, *qui a puiſé dans la meilleure ſource.*

La troiſieme Diſſertation eſt une ſuite de la diſpute que Mr. *Whiſton* a avec Mr. SYKES, *touchant l'Eclipſe dont Phlegon fait mention.* On en a deja parlé dans cette Biblioth. T. 3. Pr. P. p. 96. Cette Diſſertation n'a pas reſté ſans reponſe : Mr. SYKES a repliqué, & nous attendrons à rendre compte de la ſuite de cette diſpute qu'elle paroiſſe ten-

tendre à ſa fin; pour n'être pas obligés de revenir ſouvent à un meme ſujet.

Dans la quatriéme Diſſertation, Mr. *Whiſton* examine la Chronologie des Chinois, des Aſſyriens & des Ægyptiens; & tâche de la rectifier par des obſervations aſtronomiques & par des Eclipſes dont on voit ici un ample Calcul, & de l'ajuſter avec la Chronologie ſacrée. Ses Reflexions tendent principalement à établir la Chronologie du Pentateuque Samaritain de la Verſion des LXX, & ſur tout de *Joſephe*. Comme cette Diſſertation n'eſt guéres ſuſceptible d'Extrait, nous ne nous y arreterons point, non plus qu'à la *cinquieme*, qui roule ſur *les remarques du Chev. Newton ſur les Propheties de Daniel & ſur l'Apocalipſe*. Il ſuffira de dire que le ſentiment de notre Auteur differe bien ſouvent de celui de Mr. *Newton*, ce qui ne pouvoit gueres manquer d'arriver; ce dernier ayant toujours ſuivi le *Texte hebreu*; au lieu que Mr. *Whiſton* eſt dans des idées bien differentes & ſuit *des guides, qu'il croit beaucoup plus ſurs.*

Dans ſa derniere Diſſertation, il prétend *démontrer que le Miniſtère de Jeſus Chriſt a duré au delà de quatre années.* On ſera bien aiſe de voir la maniére dont il le *démontre.*

1. *Les Voyages* que notre Seigneur a fait durant ſon Miniſtere, ſont, dit-il, au nombre de 33., & il les a tous faits à pied, ſuivi d'une multitude de peuple, *enſeignant*, *gue-*

guerissant, & faisant des miracles. Selon la description que le scavant Mr. *Reland* nous a donné de la Palestine; il se trouve que le nombre de miles Geographiques que *Jesus Christ* a parcouru dans ces differens *voyages* se monte à peu près à 1000.

	miles
1 *Voy.* de Nazareth à Bethabara -	30.
2 à Cana en Galilée - - -	34.
3 à Capernaum - - - -	25.
4 à Jerusalem où J. C. fait sa premiere Pâque - - - - -	70.
5 au Territoire de Judée supp. - -	20.

N. B. *Il s'étoit deja écoulé 8. mois depuis la prem. Pâque, il ne restoit donc plus que 4. mois, jusqu'à la Pâque suivante, ou à la moisson.* Jean 11. 13. *coll. nv.* IV. 35.

6 à Cana en Galilée - - -	70.
7 au Jardain vers Jean Baptiste -	30.
8 au desert pour être tenté - -	30.
9 à Jerusalem où J. C. fait sa seconde Pâque - - - - -	10.
10 à Nazareth - - - -	50.
11 à Capernaum - - - -	20.
12 à une certaine Ville. Supp. - -	10.
13 au Desert (de Bethsaïde) - -	13.
14 à Capernaum - - - -	6.
15 à Nain - - - - -	30.
16 au Desert (de Bethsaïde) - -	26.
17 à Capernaum - - - -	6.

	miles
18 à Nazareth - - - -	20.
19 au Desert (de Bethsaïde) - -	26.
20 à Capernaum - - - -	6.
21 Aux Confins de Tyr & de Sidon -	34.
22 Au Desert (de Bethsaïde) - -	40.
23 A Bethsaïde - - - -	4.
24 Vers Cæsarée de Philippe - -	20.
25 A Capernaum - - - -	20.
26 Au delà du Jordain - - -	40.
27 En Galilée - - - - -	40.
28 A Jerusalem & à Bethanie - -	70.
29 Au delà du Jordain - - -	36.
30 A Bethanie - - - -	36.
31 A la Ville d'Ephraim - -	8.
32 En Galilée. - - - - -	60.
33 A Jerusalem où J. C. fait sa dern. Pâque. - - - - -	70.
somme:	1000

Ces 1000. miles Geographiques font bien 1100. miles d'Angleterre. En comptant 10. miles par jour, cela fera 110. jours, auxquels il faut ajouter au delà d'une septieme partie pour les *Sabbats & les jours de Fête*, dans lesquels les Juifs ne voyageoient point; ce qui fera environ 130. jours que Jesus Christ aura employés dans ses *voyages* pendant le cours de son ministere.

Il faut supputer aussi le temps que Jesus Christ a demeuré dans ces 33. endroits:

Pour

Pour ce qui eſt du 4. 5. & 8. *il n'y a pas reſté moins de* 9. *mois & 10. jours* & ſuppoſant que notre Seigneur a demeuré dans chacun des autres lieux environ 14. jours, cela fera 420. jours.

Le temps que Jeſus Chriſt a prêché à Jeruſalem (lorſqu'il fit ſa premiere Pâque) & enſuite dans le Territoire de la Judée, qui comprend tout le periode où tant lui que ſes Diſciples *faiſoient & bâtiſoient plus de Diſciples que Jean Baptiſte* (Jean IV. 1.) eſt de 8 mois, ou de 240. jours.

La Tentation de J. C. dans le deſert dura 40. jours. (Matth. IV. 2.) Comme Jeſus Chriſt & ſes Apotres *n'enſeignoient guères que dans les Synagogues des Juifs, & les jours de Sabbath.* (Marc. I. 21. VI. 2. Luc. IV. 16. 31. &c.) notre Auteur ſuppute ainſi le nombre des ſemaines ou des Sabbaths, qu'il emploia à cette occupation.

1 Le tems qu'il prêcha à Nazareth, où *il avoit été nourri & où il avoit coutume d'enſeigner les jours de Sabbath* (Luc. IV. 16. peut monter à 20. ſemaines, ou 140. jours.

2 Le tems qu'il prêcha dans *les Synagogues par toute la Galilée* (Matth IV. 23.) au moins à 10. ſemaines, ou 70. jours.

3 Le tems qu'il donna à enſeigner *dans toutes les Villes & dans toutes les Bourgades*, lorſque les 12 Diſciples étoient avec lui (Matth. IX. 35. Luc. VIII. 1.) comprend au moins 13 ſemaines, ou 91 jours.

Pendant que les Diſciples *alloient deux à*

deux, prêchant l'Evangile & guerissant les maladies. Marc. VI. 7. Luc. IX. 6.) il s'écoula au moins 8 Semaines ou 56 jours.

5 Pour le tems que les 70 *disciples mirent à aller deux à deux par toutes les Villes de Judée*, on peut compter au moins 3 semaines ou 21. jours.

6 *Jesus Christ* lui meme *alla ensuite dans toutes ces Villes*; ce qui doit comprendre au moins 20 semaines ou 140 jours.

7 Pendant qu'il *faisoit un grand nombre de miracles à Chorazin & à Bethsaïde &c.* (Matth. XI. 20.) il se passa au moins 16. semaines, ou 112 jours.

Le Tout ensemble fait 140 + 70 + 91 + 56 + 21 + 140 + 112 = 630 jours qui ajoutez à 130 + 420 + 240 + 40 = 830. jours, font 1460 jours ou 4 années que Jesus Christ a employées, au moins à l'exercice de son Ministere.

ARTICLE V.

Philosophical Transactions &c. No. 405 for the Month of November 1728. No. 406. for the Month of Dec. 1728. No. 407. for the Months of January & February 1729. & No. 408. for the Months of March & April 1729. London printed for W. Innys. in 4°. C'est-à-dire, *Memoires Philosophiques &c.* No. 405. *pour le mois de Novem-*

vembre 1728. No. 406. *Pour le mois de Decembre* 1728. No. 407. *pour les mois de Janvier & Fevrier* 1729. & No. 408. *pour les mois de Mars & d'Avril.* 1729. à Londres chez Guil. Innys in 4°.

N°. 405. Art. I. METhode nouvelle pour mesurer la hauteur des Montagnes, par les observations du Barometre, avec deux Tables, qui montrent, quelle est la hauteur de l'Atmosphere, à une certaine hauteur du Mercure dans le Barometre donnée: tirée principalement des observations de Mr. Jean Jaques Scheuchzer Dr. en Medecine, Professeur en Mathematiques à Zurich, & Membre de la Societé Imperiale, & des Societés Royales de Londres & de Berlin, par J. G. Scheuchzer, Dr. en Medecine, Membre de la Societé Royale & Licentié au College des Medecins à Londres.

Les plus anciens Philosophes se sont attachés à mesurer la hauteur des montagnes, & à marquer leur élevation au dessus du niveau de la Mer. *Pline* rapporte, que *Dicearque* Disciple d'*Aristote* mesura par ordre de quelques Princes la hauteur de plusieurs montagnes, & qu'il trouva que le mont *Pilion* dans la *Thessalie* avoit 1250. pas de hauteur perpendiculaire: *Cleomede* un Astronome & Geographe Grec, qui vivoit quel-

que tems avant Jesus Christ, assеure que la plus haute montagne ne peut avoir que 15. Stades ou 9375. pieds Romains d'élevation, Plutarque reduit la hauteur perpendiculaire des montagnes les plus élevées, aussi bien que la plus grande profondeur de la Mer à 10. Stades ou 6250. pieds Romains. Ces Philosophes quoique destitués des secours, que les decouvertes qu'on a faites dans les Mathematiques aussi bien que dans les autres Arts & Sciences, ont fourni aux Modernes, ne se sont pourtant pas trompés de beaucoup, sur tout *Cleomede* qui donne aux plus hautes Montagnes 15 stades, ou 9375. pieds Romains, qui sont 10214. pieds de Paris, puisque les montagnes de *Suisse* qui sont les plus hautes de l'*Europe* ne sont élevées au dessus du niveau de la Mer que de 10000. pieds de Paris, & on ne peut que s'étonner que des gens d'un profond sçavoir dans les Mathematiques ayent dans la suite donné aux montagnes une hauteur si prodigieuse.

Pour mesurer la hauteur des montagnes, on se contentoit d'abord de simples conjectures, ensuite quand on eut inventé des Quadrans, des Demi Cercles, & d'autres Instrumens Geometriques, on determina par l'usage de ces Instrumens, & par des Calculs de la Trigonometrie, les differentes hauteurs des places d'une maniere plus satisfaisante; Cependant quelque surs que soient les

les Principes ſur leſquels cette Methode eſt fondée, quelque bons que ſoient les Inſtrumens, & quelque exact que ſoit celui qui fait des obſervations, une longue experience a fait voir qu'on s'eſt trompé ſouvent, & que plus une montagne eſt élevée, plus il eſt difficile d'en determiner la hauteur perpendiculaire. 1. parce que la refraction de l'air, qui varie ſelon les ſaiſons & les tems, fait que les ſommets des montagnes paroiſſent plus hauts dans un tems que dans un autre, & toujours au deſſus de leur veritable hauteur. 2. parce qu'on ne trouve pas aux pieds des montagnes des plaines aſſés grandes pour ſe placer, enſorte qu'on puiſſe tirer une ligne qui ſerve de baſe au Triangle qu'il faut tracer.

Aprés que *Toricelli* eut inventé le Barometre, on s'en ſervit pour meſurer l'élevation de certains lieux au deſſus du niveau de la mer, cette Methode à deux avantages ſur les calculs de la Trigonometrie; 1. elle eſt plus ſure. 2. elle determine la differente hauteur des divers lieux depuis le niveau de la mer, juſques au ſommet des plus hautes montagnes, diſtance où aucun des Inſtrumens Geometriques ne ſçauroit atteindre; le fondement de cette Methode eſt la gravité ou la preſſion de l'air; comme la colonne du vif-argent dans le Barometre eſt en équilibre avec une colonne d'air d'un poids égal; tout ce qui rend l'air

plus ou moins pesant, augmente ou diminue sa pression, & fait par consequent monter ou descendre le vif-argent dans le Barometre; d'ailleurs l'air est plus ou moins condensé ou dilaté à proportion du poids dont il est chargé, de là vient qu'en Angleterre, en Hollande, dans les Provinces maritimes de la France, & en general dans tous les païs voisins de la mer, le vif-argent est à sa plus grande hauteur, que plus on monte dans les Provinces éloignées de la mer plus le vif-argent descend, qu'aux sommets des montagnes il est au plus bas, & que sa hauteur dans ces differens endroits est reciproquement comme la dilatation de l'air, ces Principes appuiés sur un grand nombre d'observations ont engagé plusieurs Mathematiciens à dresser des Tables pour determiner la hauteur de l'Atmosphere à une certaine hauteur du Mercure, & la hauteur du Mercure à une certaine hauteur de l'Atmosphere, comme aussi la dilatation de l'air qui repond à chaque pouce, ou ligne de variation dans le Barometre.

L'an 1648. peu de tems après que le Pere *Mersenne* eut rendu publique en *France* l'invention du Barometre, Monsr. *Pascal* son beaufrere fit des observations sur la hauteur du Mercure sur la montagne de *Puy de Domme* en *Auvergne*, que *Pascal* insera dans son Traité de l'Equilibre des Liqueurs. Mr.

George

George Sinclair Profeſſeur en Philoſophie dans l'Univerſité de *Glasgow* en fit de meme l'an 1661. 1665. & 1666. ſur la Tour de la Cathedrale de *Glasgow*, ſur pluſieurs montagnes d'Ecoſſe, comme auſſi dans des puits, & dans des mines de charbon, dont il donne le precis dans ſon livre intitulé. *Ars magna gravitatis & levitatis.* Mais le but de ces deux Meſſieurs n'étoit pas tant de determiner les differentes hauteurs des places, que de prouver la gravité & la preſſion de l'air.

Lors que Meſſieurs de l'*Academie Royale* tracerent par ordre de *Louis* XIV. la Meridienne de la France, Mr. *Mariotte* donna des regles pour conſtruire des Tables qui puſſent ſervir à determiner l'élevation des lieux au deſſus du niveau de la mer à une certaine hauteur du Mercure, & le poids de l'air qui repond à chaque ligne du Mercure dans le Barometre, depuis 28″ qui eſt la hauteur ou il ſe trouve ſuſpendu ſur les bords de la mer, ſes Principes, & ſa Methode ſe trouvant dans ſon ſecond *Eſſay ſur la nature de l'air.*

Dr. *Halley* ayant examiné l'an 1686. les Principes de *Mariotte* & comparé le poids de l'air avec celui du Mercure, trouva par pluſieurs experiences, que le poids de l'air, étoit à celui de l'eau, comme 1. à 800. celui de l'eau à celui du Mercure comme 1. à $13\frac{1}{2}$, & par conſequent le poids de l'air à

celui du Mercure comme 1. à 10, 800. que comme la colonne du Mercuredans le Barometre étoit en équilibre avec une colonne d'air d'un même poids, un Cylindre d'air de 10. 800. pouces ou 900. pieds eſt égal à un pouce de Mercure 90. pieds à $\frac{1}{10}$ & 75. à $\frac{1}{12}$ d'un pouce: la hauteur de l'air qui repond à chaque pouce de Mercure étant ainſi determinée, & la dilatation de l'air étant reciproquement comme les hauteurs du Mercure, le Dr. *Halley* calcula par le moyen de l'Hyperbole, & de ſes Aſymptotes, deux tables, pour montrer la hauteur de Mercure à une certaine hauteur de l'Atmoſphere, & la hauteur de l'Armoſphere à une certaine hauteur de Mercure: ces Tables furent inſerées dans les Memoires Philoſophiques N°. 181. & reimprimées avec des Remarques de Mr. *Deſagulier* dans le N°. 386. de ces mêmes Memoires.

L'an 1703. quand la Meridienne commencée par Mr. *Picard* l'an 1669. & continuée l'an 1683. fut repriſe en France, on meſura pluſieurs montagnes, tant par des Calculs de la Trigonometrie, que par les obſervations du Barometre, & Mr. *Caſſini* le fils qui avoit calculé ſur les regles de *Mariotte* deux tables pour montrer la hauteur de l'Atmoſphere, & celle du Mercure, comparant ces obſervations avec les tables, trouva que celles-ci n'étoient pas exactes,

ce qui l'engagea à calculer deux nouvelles tables qui different beaucoup de celles de *Mariotte*; car dans un lieu où le Mercure descend à 22. pouces, l'élevation sur le niveau de la mer est selon *Mariotte* de 852. toises ou 5112. pieds de Paris, & selon *Cassini* de 1158. toises ou 6958. pieds; ce qui fait une difference de 306. toises ou 1836. pieds de Paris.

Le feu Dr. *Scheuchzer* Pere de feu Mr. J. G. *Scheuchzer* Auteur de cet article, fit plusieurs voyages sur les montagnes de Suisse, dans lesquels il s'attacha à determiner par les observations du Barometre, le poids, & les qualités de l'air, les differentes hauteur des lieux, & l'évation de ces montagnes, tant au dessus des autres montagnes d'Espagne, de France, & d'Italie, qu'au dessus du niveau de la mer. Parmi plusieurs Experiences qu'il a faites, & qu'on peut lire dans ses *Itinera Alpina*, & *Historia Naturalis Helvetiæ*, feu Mr. Scheuchzer son fils en choisit deux pour prouver que les Tables de *Mariotte* & celles de *Cassini* ne sont pas exactes, quoique les premieres soient meilleures que les dernieres; la premiere Experience fut faite l'an 1709. à *Pfeffers* dans le Comté de *Sargans* en Suisse; il y a dans cet endroit là des eaux minerales qu'on prend dans une maison située sur le sommet d'une montagne, aux pieds de laquelle coule une petite Riviere qu'on nomme la *Tamine*,

mine: Cette montagne eſt fort eſcarpée, & a un côté qui eſt perpendiculaire; Mr. *Scheuchzer* la meſura par le moyen d'une ligne ou corde, & la trouva haute de 714. pieds perpendiculaires; le Mercure au pied de la montagne étoit à la hauteur de $25''\,9\frac{1}{2}'''$ & au ſommet à celle de $24''\,11\frac{1}{2}'''$ de ſorte qu'il deſcendit exactement 10. lignes pour 714. pieds, ce qui fait 71. pieds pour une ligne. La ſeconde Experience ſe fit au mois de Juin. 1715. ſur le Clocher de la grande Egliſe de *Zurich*. Le Barometre étoit au pied de ce Clocher à la hauteur de $26''\,10'''$ & au ſommet à celle de $26''\,7\frac{1}{2}'''$ en meſurant le Clocher avec une ligne, on le trouva haut de 241. pieds de Paris 4. pouces ce qui fait près de 69. pieds pour une ligne. Ces deux Experiences font voir que *Mariotte* & *Caſſini* ſe ſont trompés dans leurs Tables; car la hauteur du Barometre au pied, & au ſommet de la montagne de *Pfeffers* étant donnée, cette montagne devoit être haute ſelon *Mariotte* de 116°. $0'\,8''\,11'''$ ou 696. pieds de Paris $8''\,11'''$ ce qui eſt moins de $17\ 3''\ 1'''$ que ſa veritable hauteur, & ſelon *Caſſini* de 153°. $3'\ 8''$ ou 921. pieds $8''$ ce qui excede la veritable hauteur de 207. pieds 8. pouces & le Clocher de *Zurich* qui ſelon *Mariotte* devoit avoir de hauteur perpendiculaire 237. pieds & ſelon *Caſſini* 265. ne ſe trouve avoir que 241. pieds. Mr. *Jean Scheuchzer* frere du Profeſſeur remarquant ces Experien-

periences calcula par le moyen de l'Hyperbole une table nouvelle, fondée sur ce Principe.

Comme la	est à	Ainsi la difference des Logarithmes de la hauteur du Mercure près de la mer 28″ 1‴ à celle de 28″ 0″ c. à d. 337-336. ou 1011-1008. 12906.	Est à la hauteur de l'atmosphere au dessus du niveau de la mer qui repond à une ligne du Mercure. 64′ 6″ 9‴
difference des Logarithmes des deux hauteurs du Barometre 25″ 9⅓‴ & 24″ 11⅓‴ c. à. d. 309⅓ & 299. ou 928 - 898 142717	714 p^ds.		

Art. 2. Obſervations ſur le Guy dans une Lettre de Mr. *Edmund Barrel* Miniſtre, à Mr. le Chevalier *Sloane* Mr. *Barrel* pretend avoir le premier obſervé qu'il y a des plantes de Guy qui ne portent que des fleurs, & d'autres qui portent des fleurs & des fruits, avec cette difference que les fleurs de ces dernieres ſont 4. fois plus petites que celles qui naiſſent ſur la premiere eſpece. Les Botaniſtes avoient bien apperceu, que les fleurs, & les fruits du Guy ne ſe trouvoient pas raſſemblés ſur la même branche, mais ils avoient negligé de diſtinguer que les fleurs étoient produites par une

une plante, & les fruits par une autre, ainſi ils n'avoient point établi une eſpece de Guy mâle, & une autre de Guy femelle. Mr. *Barrel* croit que ſon obſervation pourra être utile pour diſtinguer l'eſpece de Guy qu'on jugera à propos d'employer dans la Medecine, & c'eſt à cette intention qu'il decrit fort exactement les changemens qui arrivent à l'une, & à l'autre, dans le cours d'une année.

Art. 3. Enfoncement extraordinaire de la Terre dans la Comté de *Kent*, dans une lettre écrite à Mr. *Pierre Collinſon*. La maiſon d'un Fermier, ſituée ſur une hauteur à *Lymne* en *Kent* s'enfonça dans une nuit ſubitement, avec toute la terre qui l'environnoit, à une profondeur conſiderable, ſans que les gens de la maiſon s'en apperçuſſent, juſqu'au matin, que voulant ouvrir les Volets des fenêtres, ils trouverent de la reſiſtance, la maiſon qui étoit toute de bois fut endomagée & une grange batie de pierres entierement renverſée.

Art 4. & 5. Ces deux Articles contiennent des obſervations Aſtronomiques faites à *Peking* dans la *Chine* par le R. P. *Ignace Kögler* Jeſuite, & à *Ingolſtad* en *Baviere* par les P. Jeſuites; Elles roulent principalement ſur les Satellites de Jupiter, & leurs Eclipſes, ſur une Eclipſe de la Lune arrivée à *Peking* le 22. d'Octobre 1724. & une autre du Soleil, obſervée à *Ingolſtad* le 25. Septembre 1726. & elles ont été communiquées

à

à la Societé Royale par Mr. Iſaac de Segueyra Samuda Membre de la S. R.

Art. 6. Machine pour meſurer la profondeur de la mer montrée à la Societé Royale par Mr. J. T. *Deſaguliers* Membre de la S. R. inventée par lui même & par le Dr. *Etienne Hales* Miniſtre & Membre de la S. R. Comme la Methode dont on ſe ſert ordinairement pour meſurer la profondeur de la mer, par le moyen d'une Machine compoſée de deux corps l'un peſant l'autre leger, joints enſemble, eſt ſujette à beaucoup d'inconveniens, à cauſe du roulement des vagues, & des Courans d'eau qui ſe trouvent dans la mer, Mr. *Deſaguliers* remarquant que la preſſion des fluides à une même profondeur, eſt toujours la même quelle qu'en ſoit la direction, & que par conſequent ce qui montre exactement quelle eſt la preſſion au fond de la mer, montre en même tems quelle en eſt la profondeur dans cet endroit là, a inventé une Methode nouvelle, fondée ſur ce Principe. Le Dr. *Hales* dans ſa *Statique des Vegetaux*, dont nous avons donné l'Extrait, fait la deſcription d'un Inſtrument qu'il a inventé pour decouvrir la preſſion de l'air dans un vaſe opaque; il verſe du miel & ce qui vaut mieux encore du Syrop dans un vaſe ouvert, ſur la ſurface du Mercure, prenant enſuite un tuyau dont une extremité eſt fermée hermetiquement, & l'autre ouverte, il enfonce celle-ci dans le miel ou le Syrop,

rop, la preſſion de l'air fait monter le Mercure dans le tuyau ; retirant enſuite le tuyau du vaſe, cette preſſion ceſſe, le Mercure redeſcend, mais le miel, ou le ſyrop qui s'étoit attaché à la ſurface interieure du tuyau, laiſſe une marque, qui montre juſqu'ou le Mercure étoit monté. La Machine que Mrs. *Hales* & *Deſaguliers* ont inventée pour meſurer plus exactement la profondeur de la mer n'eſt autre choſe qu'une machine qui fait deſcendre cet inſtrument de Mr. *Hales* juſques au fond de la mer, & l'en fait remonter d'abord. Par le moyen de cet inſtrument on voit juſqu'où la preſſion de l'eau fait monter le Mercure & par là on juge de la profondeur de la mer.

Art. 7. Relation de deux Tumeurs extraordinaires de l'*abdomen*, extraite d'un livre Latin publié à *Strasbourg* en 1728. qui a pour titre *Joannis Boecleri M. D. &c. ad exteros Medicos Epiſtola*, par M. G. Rutty M. D. R. S. Secret. Quelque curieux que ſoient ces deux cas, comme ils ſe trouvent dans un ouvrage nouvellement imprimé, nous y renvoyons nos Lecteurs.

Art. 8. De la maniere dont on cultive & on prepare le ſaffran en Angleterre, par Mr. Jaques Douglas Medecin extraordinaire de la Reine & Membre de la S. R.

L'Auteur prend ſes obſervations de ce qui ſe pratique dans la Province de Cambridge, qui eſt celle d'Angleterre où l'on cultive principalement le ſaffran, & depuis un

un plus long tems; après avoir fait choix d'un terrain uni, & qui s'eſt repoſé pendant un an, on le laboure vers le commencement d'Avril, en traçant des ſillons plus ſerrez & plus profonds que pour aucune autre eſpece de grains, on y repand dans le mois de May depuis 20. juſqu'à 30. charges de fumier preparé exprès pour chaque acre de terre, enſuite on entoure ce terrain de hayes fort ſerrées, afin d'en écarter les animaux & ſur tout les lievres qui ne manqueroient pas de manger les feuilles du ſafran pendant l'hyver.

En Juillet on plante les racines dans des trous placés à environ 3. pouces de diſtance les uns des autres, on en plante ordinairement 392040. ou environ dans un acre de terre, on les laiſſe ſans y toucher juſques au commencement de Septembre, que l'on ſarcle la terre avec la pioche pour faciliter la ſortie de la plante qui eſt prête à paroître, & alors on arrache toutes les mauvaiſes herbes avec ſoin.

Peu de tems après les fleurs paroiſſent, que l'on les cueille le matin, il n'importe que ce ſoit un peu devant, ou un peu après leur parfaite maturité, enſuite on ſepare de ces fleurs les filamens ou Etamines, & avec elles une bonne partie du Piſtile auquel ils ſont attachés, & on jette le reſte comme inutile; il ne reſte plus qu'à ſecher le ſafran, ce qui demande bien du ſoin, & de l'induſtrie. Mr. Douglas donne fort exacte-

ment la deſcription des inſtrumens dont on ſe ſert pour cela, & de tout ce qu'on doit obſerver pour bien ſecher le ſaffran & empecher qu'il ne ſe brule; il dechoit dans cette operation de 4. cinquiemes & un acre en produit l'un portant l'autre en 3. années 26. livres; la derniere recolte eſt de beaucoup la plus abondante; après cette 3. recolte on tire les racines de terre pour les replanter; après avoir ſeparé les vieilles enveloppes, ces racines augmentent ordinairement d'un tiers. Mr. *Douglas* ſuppute qu'un acre de terre planté de ſaffran rapporte cinq livres ſterling de rente, toutes charges deduites.

N°. 406. Comme ce Cahier contient pluſieurs Articles très curieux, nous en avons donné un Extrait aſſés ample dans la premiere Parti du premier Volume de cette Bibliotheque.

N°. 407. Art. I. Catalogue de 50. Plantes du jardin des Apothicaires à *Chelſea*, que Mr. *Iſaac Rand* par ordre de la Compagnie des Apothicaires & ſous la direction du Chevalier *Sloane* a preſenté à la Societé Royale l'an 1727.

Art. 2. Hiſtoire de la prem. Decade d'un Livre qui a pour titre *Johannis Martyn Hiſtoria Plantarum rariorum par Richard Reily.* Mr. *Martyn* avoit fait deſſiner exactement pluſieurs Plantes de leur grandeur naturelle & avec leur propres couleurs, deſorte que par ce moyen en regardant ſeulement les deſſeins on peut apprendre à connoitre les Plantes ſans avoir beſoin d'une deſcription lon-

longue & ennuyeuſe. Mr. *Reily* donne ici le Catalogue des plantes que Mr. *Martyn* a fait deſſiner.

Art. 3. Eſſay pour expliquer le Phenomene de l'elevation des Vapeurs, la formation des Nuées & la deſcente de la pluye, dans une lettre de Mr. *Deſagulier* au Dr. *Rutty* Secretaire de la Societe Royale.

Tout la monde ſçait que les Vapeurs que la Terre & la Mer exhalent, montent dans l'air, y forment des Nuées & retombent enſuite en pluye ; mais l'explication de ce Phenomene eſt une des choſes ſur leſquelles les Philoſophes ne ſe ſont pas encore accordés, & toutes leurs hypotheſes, ont un coté foible, par où on peut les attaquer. *Niewentyt* pretend, que des particules de feu qui ſe ſeparent des rayons du Soleil, s'attachant à des particules d'eau, forment des Corps plus legers que l'air, qui par les Loix de l'hydroſtatique montent neceſſairement & forment des nuées, mais s'arrêtent & demeurent ſuſpendus auſſi tot qu'ils ſont parvenus à une hauteur où l'air eſt en équilibre avec eux ; il conçoit que dès que ces particules de feu ſe detachent de celles d'eau, ces dernieres recouvrent leur premier poids & ne pouvant plus ſe ſoutenir dans l'air, forment des goutes & tombent en pluye. Mr. *Deſaguliers* remarque ſur cette hypotheſe. 1. Qu'elle ſuppoſe que le feu eſt une ſubſtance particuliere ou un Element diſtinct, ce qui n'a pas été prouvé par des

Experiences ſuffiſantes, & que Mr. *Hale* dans ſes *Obſervations Statiques* nomme une opinion mal fondée. 2. Mr. *Niewentyt* attribue la ſeparation des particules de feu de celles d'eau & par conſequent la production de la pluye à deux cauſes differentes; 1. à la Condenſation, lorſqu'il dit que les Vents qui ſoufflent de deux cotés oppoſés contre une nuée compriment les particules d'eau; que celles de feu s'en detachent alors, & que les premieres étant devénues par là plus peſantes ſe precipitent & tombent en pluye: & 2. à la Rarefaction, quand il dit que lorſque le vent ſouffle obliquement contre une nuée, il la chaſſe en haut dans un air plus rarefié & plus leger, que les particules de feu s'en detachent alors, pour monter plus haut encore, & que celles d'eau ayant recouvré leur peſanteur naturelle, ne peuvent plus ſe tenir dans cet air rarefié & leger ou le Vent les a pouſſées, ni même dans un air plus peſant, mais tombent en roſée, pruine, pluye ou neige, ſelon qu'elles avoient été rarefiées ou condenſées. La premiere de ces Cauſes eſt contraire à l'Experience: Lorſque deux vents ſoufflent de deux cotez oppoſés, le Barometre monte& le tems ſe met au beau, parce que l'air qui eſt au deſſus des nuées etant accumulé & devenu plus peſant, les nuées loin de deſcendre en pluye, comme dit *Niewentyt*, montent juſqu'à cette partie de l'Atmoſphere dont l'air eſt en équilibre avec elles, & Mr. *Deſaguliers*

liers remarque ſur la 2de. cauſe, que ſelon Mr. *Niewentyt* il doit pleuvoir neceſſairement toutes les fois qu'une nuée ſe trouve dans un air plus leger qu'elle, ce qui eſt dementi encore par l'Experience, car ſouvent les nuées montent ou deſcendent ſans pluye, meme lors que le Barometre fait voir que la peſanteur de l'air eſt changée. Afin que la pluye tombe, il faut non ſeulement que la peſanteur, de l'air diminue conſiderablement, mais encore que les nuées ſoient à une hauteur ſuffiſante pour pouvoir tomber avec force; parce que dans ce cas là la reſiſtance de l'air qui augmente comme le quarré de Viteſſe avec laquelle la nuée deſcend, approche les unes des autres les particules d'eau qui flotent dans l'air; tellement, que par l'attraction elles forment des goutes, qui etant plus peſantes qu'aucun air, tombent neceſſairement en pluye: 3. Si des particules de feu ſe joignant à celles d'eau les font monter en vapeurs, le volume de ces particules de feu doit être 1000. fois plus grand que celui des particules d'eau, par conſequent un homme placé ſur une montagne au milieu des nuées, doit ſentir une chaleur aſſés grande, parce qu'il touche une ſurface de feu qui eſt beaucoup plus grande que celle de l'eau, mais là ou la pluye tombe il doit faire plus froid, ce qui eſt encore dementi par nos ſens. Car le ſommet d'une montagne eſt toujours plus froid que la plaine meme dans un tems de pluye.

D'autres expliquent d'une maniere differente comment les Vapeurs montent. l'Eau, disent ils, eſt plus peſante que l'air, mais étant rarefiée ſa ſurface augmente & la maſſe de ſes particules diminue tellement qu'étant élevée en l'air, elle ne peut tomber facilement, parce que le poids des particules diminue comme la racine Cubique de leur Diametre, & la ſurface comme la racine quarrée de ce meme Diametre. C'eſt par cette raiſon que la pouſſiere vole en Eté & que des Diſſolvans ſoutiennent des Metaux qui ſont plus peſans qu'eux. Mr. *Deſaguliers* remarque ſur cela, que l'augmentation de la ſurface d'un Corps dont le poids reſte le meme, l'empeche de deſcendre, ou le retarde, à cauſe de la reſiſtence de l'air à une plus grande ſurface; par la meme raiſon elle doit l'empecher de monter; que l'elevation de la pouſſiere eſt cauſée par le Vent ou par les pieds des animaux qui s'y meuvent, au lieu que les Vapeurs montent dans un tems calme auſſi bien que dans un tems orageux, & ne retombent pas comme la pouſſiere, dès que le vent ceſſe.

La Troiſième opinion qui eſt aujourd'hui generalement receue, eſt, que par l'action du Soleil ſur l'eau (des particules d'eau) il ſe forme de petits globules remplis d'un air très ſubtil, qui ſont moins peſans que l'air commun, & qui par les loix de l'hydroſtatique doivent monter dans l'air: ſuppoſons qu'une particule d'eau qui forme un petit globe

globe creux, augmente enſorte que ſon Diametre devienne dix fois plus grand, ſon Volume deviendra mille fois plus grand & ſera plus leger que l'eau commune, dont le poids eſt à celui de l'air comme 850. à 1. Suppoſons encore que l'air qui remplit ce globe ſoit 9. fois moins condenſé que l'air commun, ou comme 50. à 850. la peſanteur du globe & de l'air rarefié qui y eſt contenu, ſera à celle de l'air comme 900. à 1000. & par conſequent il doit monter juſqu'à ce qu'il ſe trouve en équilibre avec un air, dont la denſité ſoit à celle de l'air où le globule a commencé à monter, comme 850. à environ 945. Mr. *Deſaguliers* dit contre cette opinion, que le Volume d'un air, rarefié par une chaleur qui rougit une Retorte, ne ſe dilate qu'au triple; par la chaleur de l'eau bouillante de $\frac{10}{14}$ ou environ $\frac{2}{3}$: par la chaleur du Corps humain de $\frac{10}{39}$ ou environ $\frac{1}{4}$; & il conclut que la Condenſation & la rarefaction, & par conſequent l'élevation & la deſcente des Vapeurs, doit avoir une autre cauſe que la Condenſation & la rarefaction de l'air.

Mr. *Deſaguliers* après avoir refuté les ſentimens des autres, propoſe le ſien. Il remarque d'abord que les fluides qui ſont élaſtiques, ont une denſité proportionnée à leur compreſſion, & ſont compoſés de particules qui ſe repouſſent les unes les autres de leurs centres reſpectifs, & que les autres fluides qui ne ſont pas élaſtiques, comme

me le Mercure, l'eau &c. ne peuvent pas être comprimés ; ce qu'il attribue à la force centrifuge des particules qui les compoſent, & non pas à l'abſence du vuide, puiſque les ſels qui imbibent l'eau, augmentent en poids, ſans que leur volume augmente. Il fait voir enſuite, qu'on peut changer non ſeulement un fluide qui n'eſt pas élaſtique, mais même un Corps ſolide en un fluide élaſtique, en augmentant la force repulſive des particules qui les compoſent, & qu'au contraire en diminuant cette force repulſive un fluide élaſtique, peut être changé en un fluide non élaſtique, & même en un corps ſolide : il ajoute que les particules du Mercure, de l'eau &c. ont une force attractive, puiſqu'elles forment des goutes dans un Recipient vuide auſſi bien que dans l'air, & qu'elles s'attachent à d'autres corps.

L'attraction & la repulſion agiſſent d'une maniere differente : la premiere n'agit que ſur les Corps qui ſont dans le point d'attouchement, ou à une petite diſtance, & alors elle ſurpaſſe la repulſion juſqu'à rendre non-elaſtique un fluide élaſtique, ſans pourtant detruire entierement la force repulſive de ſes particules ; parce que c'eſt à cauſe de cette repulſion que ce fluide ne peut pas être comprimé : Lorſque par la chaleur ou par la fermentation les particules s'éloignent du point d'attouchement, le repouſſement ſe renforce & les particules agiſſent à une grande diſtance de, ſorte qu'un corps

corps devenant un fluide élaſtique, peut être dilaté juſques à occuper un eſpace un million de fois plus grand que celui qu'il occupoit étant encore un corps ſolide ou un fluide non-élaſtique : c'eſt ainſi que l'eau bouillante ſe change en Vapeurs élaſtiques qui montent dans l'air, que le Mercure ou les huiles diſtillées montent dans un milieu fort rare qui reſte dans une Retorte rouge, que des Vapeurs ſulfurées montent même dans un Recipient vuide, de la même maniere que l'Aurore boreale monte dans la partie ſubtile de l'Atmoſphere, qu'en jettant quelques goutes d'eau forte ſur du Mercure on voit monter une fumée rougeatre plus legere que l'air commun, que les Vegetaux & les limailles des metaux, lorſqu'elles fermentent, produiſent une fumée ſemblable, & qu'enfin pluſieurs ſubſtances ſolides produiſent par la diſtilation ou par la fermentation un air permanent.

Mr. *Deſaguliers* ayant prouvé que la chaleur rend les fluides élaſtiques, remarque qu'elle agit avec plus de force ſur l'eau que ſur l'air, car un dégré de chaleur qui rarefie l'air de $\frac{1}{3}$ rarefie l'eau près de 14000. fois & la faiſant bouillir la change en Vapeurs ; en hyver même ce petit degré de chaleur qui comparé à la chaleur de notre corps paroit froid, fait monter des vapeurs de l'eau pendant qu'il condenſe l'air. De tout cela Mr. *Deſaguliers* conclut que ſi les particules d'eau changées en vapeurs par la

chaleur & rendues élaſtiques, ſe repouſſent fortement les unes les autres, & encore plus fortement l'air, un amas de ces particules compoſé de vapeurs & de vuide peut monter dans l'air d'une denſité differente, ſelon les differens degrès de ſa propre denſité, proportionnés aux degrès de la chaleur, ſans qu'il ſoit neceſſaire de recourir pour cela à des globules imaginaires.

Pour mieux expliquer ſa penſée il fait le calcul ſuivant; le degré de chaleur de l'eau bouillante eſt 34. celui de l'Eté 5. celui du Printems & de l'Automne 3. celui de l'hyver 2. La dilatation des Vapeurs proportionnée à ces differens degrés eſt 14000. 2058. 1235. & 823. la dilatation de l'air eſt en Eté 900. au Printems & en Automne 850. & en hyver 800. Les vapeurs que le degré de chaleur exprimé par le nombre 2. fait monter en hyver lors que la dilatation de l'air eſt 800. montent environ $\frac{1}{8}$ d'un mile, quand le Barometre eſt au deſſus de 30. pouces, & plus haut encore ſi la chaleur eſt plus grande; ſi le Barometre tombe, & le lieu ou ces vapeurs ſoit en équilibre devient plus proche de la terre, la chaleur augmente, les vapeurs ſont plus rarefiées, & le nouveau lieu de l'Equilibre eſt à une hauteur proportionnée: il faut remarquer encore qu'en hyver lorſque le degré de chaleur eſt à raiſon de 2. l'air le plus condenſé eſt celui qui eſt le plus proche de la terre, parce que celle-ci n'a pas une chaleur

leur ſuffiſante pour le rarefier comme dans un tems chaud; ainſi les vapeurs montent par degrés dans un air dont la denſité diminue à proportion qu'il eſt plus élevé de la terre, & la condenſation de l'air froid qui les environne ne ſçauroit les empêcher de monter, parce que cet air eſt également froid à quelque hauteur qu'il ſe trouve élevé au deſſus de la terre: dans le Printems & dans l'Automne le degré de chaleur exprimé par le nombre 3. fait monter les vapeurs à la hauteur de $3\frac{1}{2}$. miles lorſque le Barometre eſt à 30. pouces, & la dilatation de l'air 850. mais comme l'air eſt alors plus chaud à une petite diſtance de la terre qu'à la hauteur d'un mile ou d'un demi-mile, & par conſequent plus rarefié, les vapeurs en montant dans un air plus froid ſe condenſent, & le lieu ou elles ſont en Equilibre eſt à la hauteur d'environ un mile. En Eté le degré de chaleur exprimé par 5. devroit faire monter les vapeurs à la hauteur de $5\frac{1}{2}$ miles, mais comme l'air qui eſt proche de la terre, eſt alors encore plus chaud & plus rarefié, elles s'arretent à la hauteur d'environ 2. miles ou $1\frac{1}{2}$ mile.

Art 4. Remarques faites dans un Voyage au *Peak* en *Derbyſhire* par Mr. *Martyn.* Membre de la S. R. Le Diſtrict dans la Comté de *Derby* qu'on appelle *Peak* eſt fameux pour les 7. Merveilles qu'on y compte, & qui ſont 1. *Chatsworth* maiſon ſuperbe du Duc de

de Devonſhire; 2. *Mamtor* Rocher affreux; 3. *Eldenhole* puits d'une profondeur extraordinaire; 4. la fontaine qui a un flux & reflux. 5. *Buxton-Well* eau minerale; 6. *Peaks-hole* & 7. *Pool's-hole* deux Cavernes. Mr. *Martyn* rapporte qu'on s'eſt trompé à l'égard de la plupart de ces merveilles, qu'il n'eſt pas vray qu'il tombe continuellement de groſſes pierres du *Mamtor* ſur une petite montagne qui eſt au deſſous de ce rocher ſans que le rocher diminue ou que la montagne augmente; qu'*Eldenhole* n'eſt qu'une grande ouverture perpendiculaire de la Terre, dont la profondeur eſt inconnue; qu'il n'a jamais remarqué aucun flux & reflux dans la fontaine à laquelle on l'attribue; que *Peaks-hole* & *Pools-hole* ſont deux ouvertures horizontales ſous deux montagnes, l'une près de *Caſtleton*, l'autre près de *Buxton*, qui ſelon les apparences doivent leur origine à des ſources d'eau qui couloient ſous ſes montagnes, que *Buxton-Well* étoit renommé pour deux ſources d'eau, l'une chaude, & l'autre froide, qu'on trouvoit à une fort petite diſtance l'une de l'autre, mais qu'aujourd'hui il n'y a qu'une ſeule ſource, dont l'eau, ſelon le Thermometre de *Hawksbee*, eſt plus chaude que l'eau commune de $32\frac{1}{2}$. degrés & dont on ſe ſert pour les bains. Il donne à cette occaſion une Table des Experiences ſtatiques qu'il a faites ſur les bains chauds que nous avons cru devoir inſerer ici.

Poids

		Poids ℔. ʒ.	Apres avoir été au Bain. 12. Minutes.	Urine.	
Juillet. 21. 1728. h. 10. ½ : du ſoir.	A.	137. 12.	137. 11½.	3. ʒ.	
	B.	134. 15½.	134. 13½.		
	C.	169. 15.	170.		
	D.	119. 6½.	119. 7.	4. ʒ.	
			apres avoir été au Bain. 20. Minutes.	Urine. ʒ.	Poids, une heure après avoir été au bain.
Juillet. 22. h. 8½ : du matin.	A.	136. 9.	13[illegible].	9½.	135. 15.
	B.	134. 1.	133. 11.	7.	133. 11.
	C.	168. 13.	167. 14.	13.	167. 14.
	D.	118.	117.	15.	117. —
h. 11. après avoir mangé & changé d'habits.	A.	137. 5.	après avoir fait un tour dans Pools-hole pendant une heure & demie.	la Tranſpiration s'eſt trouvée	10½ ʒ.
	B.	140. 7.			13. ʒ.
	C.	170. 4½.			1 ℔.
	D.	117. 8.			8½ ʒ.
Après avoir diné & changé d'habits.	A.	136. 14.	trois s'étant promené pendant ½ h. & le 4e. s'étant repoſé.	la Tranſpiration s'eſt trouvée.	3. ʒ.
	B.	142. 6½.			7½ ʒ.
	C.	170. 15.			3. ʒ.
	D.	119. 1.			6½ ʒ.
le valet qui voit	les ſer.	173. 4.	173. 6. après avoir été au bain. 1. h.	172. 15.	après une heure de tranſpiration.

Mr. *Martyn* conclut de ces Experiences, 1. que le poids du corps, immediatement après avoir pris le bain chaud, augmente. 2. que la transpiration qui vient ensuite, n'est pas aussi forte que le Dr. *Keill* dans sa *Medecine statique* l'a pretendu, puisque selon cette Table elle ne monta dans une heure de tems qu'à 5. onces, & dans une heure & demi de 8. onces à une livre, quoique l'Exercice qu'on prenoit en même tems put causer par lui-même, selon le calcul du Dr. *Keill*, une transpiration de 3. à 6. onces : au lieu que le Dr. *Keill* pretend que la transpiration monte alors dans une heure de tems à une livre & demi.

Art. V. Cet Article contient un Calcul de la difference du tems des Meridiens des divers lieux de l'Europe, fondé sur les observations des Eclipses des Satellites de Jupiter par feu Mr. *Derham*.

Art. VI. Extrait d'une Lettre de Mr. *de Lisle* Astronome Royal à *Petersburg*, dans laquelle il communique au Secretaire de la S. R. les observations qu'il a faites à *Petersburg* depuis le 10. Juillet 1726. jusqu'au 12. Avril 1728. sur les Eclipses des Satellites de Jupiter.

No. 408. Art. 1. Questions sur la cause de la Cohesion des parties de la matiere, proposée dans une Lettre de Mr. *Fr. Triewald* Directeur des Mecaniques, en Suede, au Dr. *Desaguliers*, datée de Stockholm du 20. Novembre 1728. Mr. *Triewald* ayant re-

marqué que le N. 389. des Memoires de la Societé Royale faiſoit mention de ſes Experiences ſur la coheſion de deux bales de plomb, prit occaſion de là de propoſer à la Socité R. les 3. queſtions ſuivantes. 1. Cette coheſion ne prouve-t-elle pas le ſyſteme de l'Attraction, & même qu'il y a dans la Nature une attraction univerſelle de toutes les parties de la matiere, quoiqu'elle ſe faſſe quelquefois à une ſi petite diſtance, qu'il nous eſt impoſſible de l'obſerver, parce que nous ne pouvons pas approcher les parties de ſi pres, qu'elles ſoient dans le point d'attouchement qu'il faut pour la ſphere de leur activité. M. *Triewald* croit que c'eſt-là la raiſon pourquoy l'on ne remarque pas la même coheſion dans deux bales de quelque autre Metal, parce que les particules qui les compoſent (à moins que le Metal ne ſoit fondu) ne s'approchent pas ſi fort du point de leur attouchement mutuel, que les particules du plomb qui ſont plus molles.

2. La force de la coheſion eſt differente dans des bales de plomb, dont les ſurfaces qui ſe touchent ſont égales; deux bales de plomb dont les ſurfaces étoient petites, ne pouvoient être ſeparées par un poids de 126. ℔ & d'autres dont les ſurfaces étoient plus grandes ſe ſeparoient facilement: cela ne prouve-t-il pas que la coheſion eſt plus ou moins forte à proportion de la proximité de l'attouchement,

ment, & non pas de la grandeur des surfaces qui se touchent ? Mr. *Triewald* dit qu'il a toujours trouvé que la cohesion étoit plus forte, lors qu'en joignant les deux bales il les tordoit un peu, parce que par là il faisoit approcher leurs particules plus près les unes des autres; pour prouver que la pression de l'Atmosphere ne contribue en rien à cette cohesion, il remarque qu'elle est aussi forte dans le vuide, que dans un air ouvert. 3. Ces Experiences ne font elles pas voir qu'on ne doit attribuer la cohesion des particules de la matiere, ni à quelque cole ou ciment, ni à des crochets imaginaires, ni à la gravité de l'Ether, mais à la force que les particules des corps solides ou fluides ont de s'attirer les unes les autres, à mesure qu'elles s'approchent plus ou moins. Pour mieux expliquer tout cela Mr. *Triewald* allegue encore l'Experience suivante. Les Dalecarliens en Suede lorsqu'ils veulent fendre quelque pierre dure, ou quelque rocher, prennent du suif, de la graisse, ou de l'huile de poissons & tracent des lignes sur la pierre, ils mettent ensuite du bois, ou du charbon de bois sur la pierre, & tout autour d'elle, l'ayant ainsi couverte de tous cotés ils y mettent le feu; après que la bois ou le charbon est brulé, la pierre se trouve fenduë, selon les lignes qui y étoient tracées, Mr. *Triewald* explique ainsi ce Phenomene, la chaleur du feu

qui dilate les parties des corps les plus durs, ayant éloigné un peu les particules de la pierre les unes des autres, la matiere huileuſe s'inſinue entre elles, & les empêche lorſque la pierre ſe refroidit, & ſe reſſerre, de s'approcher aſſés près pour revenir dans la ſphere de leur activité, de ſorte que ne s'attirant plus avec la même force que les autres particules de la pierre où la ſubſtance huileuſe ne s'eſt point inſinuée, elles demeurent ſéparées.

Art. 2. Lettre de Mr. J. *Lewis* Miniſtre de *Holt* au Dr. *Rutty* Secretaire de la S. R. ſur la nature & les vertus des Eaux de *Holt*. Les Eaux de *Holt* ſont très bonnes contre le Scorbut & les Ecroüelles. Mr. Lewis attribue cela à leur vertu aſtringente & abſorbante; elles ſont impregnées d'Alum, de fer, de ſouffre & d'ocre; les particules de l'Alum & du fer par leur vertu aſtringente, joignent les ſolides, fortifient & ſollicitent les fibres, & les rendent capables de chaſſer la matiere étrangere qui les embaraſſoit; les particules du ſouffre & de l'ocre par leur vertu abſorbante, imbibent les humeurs peccantes, & émouſſent les ſels acres qui irritent & dechirent les glandes & cauſent des ulceres & des puſtules.

Art. 3. Deſcription d'une Machine nouvelle pour meſurer la route que les vaiſſeaux font en mer, inventée par Mr. *Henry de Saumarez* de l'Ile de *Guerneſey*: Pour meſurer

rer la route que les vaiſſeaux font en mer, on ſe ſert ordinairement d'une piece de bois triangulaire: Mr. de *Saumarez* inventa il y a quelques années une Machine nouvelle, dont on donna une deſcription dans les Memoires Philoſophiques vol. 33. pour les mois de Novembre & Decembre 1725. & pour les mois de Mars, & d'Avril 1726. & il crut qu'on pouvoit s'en ſervir pour meſurer plus exactement la route des vaiſſeaux. Ayant conſulté Mr. *Deſaguliers*, feu Mr. *Molineux* & Mr. 's *Graveſande* à Leyde, ils trouverent, que ſa Machine avoit pluſieurs defauts, ce qui lui donna occaſion de la corriger, & il donne dans cet article la deſcription des changemens qu'il y a fait.

Art. 4. Seconde Lettre de Mr. *Collin Mc. Laurin* Profeſſeur en Mathematiques dans l'Univerſité d'*Edimbourg* & Membre de la S. R. à Mr. *Martin Folkes* ſur la racine des Equations, avec la demonſtration des autres Regles de l'Algebre: Cette Lettre eſt la continuation de celle qui a été inſerée dans le cahier 394. des Memoires Philoſophiques, & dont nous avons parlé dans la ſeconde Partie du premier Volume de cette Bibliotheque.

ARTICLE VI.

The Koran, &c. C'eſt-à-dire. *L'Alcoran traduit de l'Arabe; avec des Notes,*

& un Diſcours preliminaire, par M. G. SALE. Dernier Extrait (*a*)

NOus avons indiqué dans notre dernier Extrait du Diſcours preliminaire de Mr. Sale (*b*) le ſujet de la quatrieme Section de ce Diſcours. L'Alcoran exige abſolument que l'on croye l'exiſtence des Anges & leur Pureté; & ceux-là paſſent pour infidèles, qui nient qu'il y ait des Anges, ou qui les haïſſent, ou qui leur attribuent la diſtinction des Sexes. L'Idée que les Mahometans ſe forment des Anges ne diffère pas beaucoup de celle qu'en font les Chretiens; & pour ce qui eſt des Emplois de ces Etres Spirituels; ils pretendent qu'il y a quatre Anges qui ſont plus avant dans la faveur de Dieu, que les autres, & qui ont leurs charges particulieres. Le premier eſt Gabriel, à qui ils donnent differens Tîtres, particulierement ceux d'Eſprit ſaint, & d'Ange des Revelations, parce que c'eſt celui que Dieu honore de ſa plus intime confidence, & à qui il fait écrire ſes Decrets. Le ſecond eſt Michel, l'Ami & le Protecteur des Juifs. Le troiſiéme Azraël, l'Ange de la mort, qui ſepare les Ames des hommes de leurs Corps. Le quatrieme Iſrafil,

(*a*) On a vû le premier dans le T. III. de cette Bibliotheque P. II. p. 340, &c. & le ſecond dans le T. IV. P. II. p. 368, &c.

(*b*) T. IV, P. II. p. 387

rafil, dont l'office ſera de ſonner la Trompette à la Reſurrection.

A l'égard des deux premiers. Mr. Sale nous dit dans une Note ſur un paſſage de l'Alcoran (*a*) que „ ſelon les Commentateurs, les Juifs demandérent, quel étoit „ l'Ange qui avoit apporté la Revelation „ Divine à Mahomet: & comme on leur „ eut répondu que c'étoit Gabriel, ils dirent qu'il étoit leur Ennemi, & un Meſſager de colère & de punition: mais que „ ſi c'eut été Michel, ils auroient crû en „ lui, parce qu'il étoit leur Ami, & un „ Meſſager de Paix & d'Abondance. Et „ ce fut à cette occaſion, diſent les Commentateurs, que ce paſſage fut revelé. „ Il paroit par l'Ecriture, ajoute Mr. Sale, „ que Michel étoit en effet le Protecteur „ ou l'Ange Gardien des Juifs (*b*); & il „ ſemble, que Gabriel ait été, l'*Ange des* „ *Revelations*, comme l'appellent les Perſans, puiſqu'il a ſouvent été envoyé „ pour faire connoitre aux hommes la Volonté de Dieu (*c*); & c'eſt apparemment „ à cauſe de cela, que Mahomet à preten-

„ du

(*a*) Chap. II. page 11. de la Trad. de Du Ryer, ſur ces paroles, *Celui qui eſt Ennemi . . . de Gabriel & de Michel.*

(*b*) V. Daniel XII. 1.

(*c*) *Ibid.* VIII, 16. IX, 21, Luc. I, 19, 20. V. Hyde, De Rel Vet. Perſ. p. 263.

„ du qu'il avoit reçu l'Alcoran par le Mi-
„ niſtère de cet Ange "

Il eſt à remarquer que les Emplois des quatre Anges ſont decrits à peu près de la même maniére, dans l'Evangile Apocryphe de Barnabé, où il eſt dit, que Gabriel revéle les ſecrets de Dieu, Michel combat contre ſes Ennemis, Raphael reçoit les Ames de ceux qui meurent, & Uriel doit appeller chacun en jugement au dernier jour (*a*).

Les Mahometans croient auſſi, que chaque particulier a deux Anges Gardiens, qui obſervent ſa conduite & écrivent toutes ſes actions. Notre Auteur remarque que les Mahometans ont emprunté tout cela des Juifs, qui l'avoient appris des Perſes comme ils l'avouent eux-mêmes (*b*).

Le Demon étoit autrefois un des Anges, qui approchoit le plus près de la Divinité; ils s'appelloit Azazil, & ſon crime conſiſte, ſuivant Mahomet, à refuſer de rendre homage à Adam, comme Dieu le lui commandoit.

Outre les Anges & les Démons, l'Alcoran admet encore un ordre de Créatures mitoyennes, ou de *Genies*, créés de feu, comme les Anges, mais cependant d'une ſtructure plus groſſiere, puiſqu'ils mangent & boi-

(*a*) V. Le Menagiana, T. IV. p 333.
(*b*) Talmud Hieroſ. in Roſh haſhana.

boivent, multiplient leur espèce par la generation, & sont sujets à la mort. Les uns sont bons, les autres méchants; & comme ils seront sauvez ou damnez selon qu'ils auront bien ou mal vécu, de même que les hommes, Mahomet a prétendu, qu'il étoit aussi envoyé pour la conversion des *Genies*. Mr. Sale fait voir que les Mahometans ont aussi emprunté tout cela des Juifs.

Il parle ensuite des Livres, que les Mahometans reconnoissent pour divins, mais cela étant assez connu nous ne nous y arrêterons pas.

A l'egard des Prophétes, les Mahometans croient que Dieu en a envoyé de tems en tems un très grand nombre aux hommes: les uns disent deux cent vint & quatre mille, les autres, plus modestes, seulement cent vint & quatre mille, parmi lesquels il y a eu 313 Apotres, envoyez pour retirer les hommes de l'Idolatrie: & il y en a eu au moins six, qui ont établi de nouvelles Loix, ou une nouvelle Economie, dont chacune abregeoit la precedente: Ces Prophetes ou Apotres sont, Noë, Abraham, Moïse, Jesus Christ, & Mahomet. Tous les Prophetes ont été exemps de grands péchez, & d'erreurs considerables; & ils ont tous professé la même Religion, nonobstant les differentes Loix & ceremonies, qu'ils observoient.

Avant que de parler des Opinions des Mahometans sur la Resurrection, notre Auteur rapporte leur sentimens sur l'état du

Corps & de l'Ame avant la Reſurrection. Dès que le corps eſt mis dans le tombeau il eſt reçû par un Ange, qui lui annonce la venue de deux Examinateurs, qui ſont deux Anges noirs & livides d'un aſpect effrayant, qu'ils nomment *Monker*, & *Nakir*. Ils ordonnent au mort de ſe tenir tout droit, & l'examinent ſur ſa foy touchant l'unité de Dieu, & la Miſſion de Mahomet: s'il répond comme il faut, ils permettent que le Corps repoſe en paix, & alors il eſt raffraichi par l'Air du Paradis: Autrement les Examinateurs frappent le Mort ſur les Temples, avec des Maſſes de fer, juſqu'à ce que l'excès de la douleur le faſſe crier ſi haut, qu'il ſoit entendu de tous depuis l'Orient, juſqu'à l'Occident, excepté pourtant des hommes & des Genies. Après quoi les Examinateurs preſſent la Terre ſur le corps, qui eſt piqué & rongé par quatrevingt dix neuf Dragons à ſept têtes chacun, juſqu'au jour de la Reſurrection. Quelques uns pretendent, que les crimes des hommes ſe changent en bêtes venimeuſes; les crimes les plus atroces mordent comme des Dragons; les crimes moins énormes comme des Scorpions, & les moindres comme des Serpens. D'autres pourtant étendent tout cela dans un ſens allégorique.

Par raport à l'Ame ils pretendent, que l'Ange de la mort vient la ſeparer du Corps, ce qu'il fait fort delicatement, & fort doucement à l'egard des bons, mais avec beaucoup

coup de violence à l'égard des méchans: après quoy l'Ame entre dans l'Etat, qu'ils nomment *Barzakh*, où l'Intervalle entre la mort & la Resurrection. Ce terme se trouve dans le Chapitre XXIII. (*a*), où le mechant est introduit disant après sa mort, *Seigneur, permets moy de retourner au Monde, afin que je puisse faire ce qui est droit, en professant la veritable Foy que j'ai negligée.* Le Seigneur repond, *Point du tout; ce sont là veritablement les paroles, que le mechant dira, mais derriere lui il y aura une Barre, jusqu'au jour de la Resurrection* (*b*). Mr. Sale remarque là dessus, que le mot *Barzakh*, qu'il traduit ici *Barre*, ou *Empechement*, signifie originairement une Division, un espace, qui sépare une chose d'une autre. Mais les Arabes ne le prennent pas toujours dans le même sens, & quelque fois il a une signification assez indeterminée. En general ils semblent entendre par là, ce que les Grecs entendent par le mot *Hades*: quelque fois ils le prennent pour le lieu des morts, d'autrefois pour le temps qu'ils demeurent dans cet état, & quelquefois aussi pour l'état même des morts. Leurs Critiques l'expliquent de l'intervalle ou de l'Espace qui est entre ce monde & l'autre; chaque personne, qui meurt, disent ils, entre dans le *Barzakh*, ou, selon que les Grecs l'expriment, κατα βῆναι

(*a*) Intitulé *des vrays Croyans.*
(*b*) Du Ryer, p. 271.

βῆναι εἰς ᾅδην, *descendent dans l'Hades.* Dès que l'homme est dans cet état, ajoute Mr. Sale, s'il a été un vray croyant, deux Anges viennent le rencontrer, & le conduisent dans le Paradis, afin qu'on lui assigne sa place, selon ses merites & son rang. Car ils distinguent les Ames des Fidéles en trois Classes; la premiere est celle des Prophétes, dont les Ames sont reçûes dans le Paradis immediatement après leur mort; La seconde est celle des Martyrs, dont les Esprits, suivant une Tradition de Mahomet, reposent dans le Jabot de certains oiseaux verds, qui mangent des fruits du Paradis, & boivent dans les Riviéres de ce lieu délicieux. La troisiéme est celle des Croyans; mais les Mahometans ne s'accordent pas sur l'état des Ames de ceux-cy. Les uns pretendent qu'elles se tiennent près de leur tombeau, avec la liberté pourtant d'aller où elles veulent. Ce qu'ils confirment par la maniére dont Mahomet les saluoit proche de leurs sepulcres, & parce qu'il soutenoit, que les Morts entendoient ce salut aussi bien que les vivans, quoyque les premiers ne pûssent pas y répondre: c'est peut-être de là, ajoute Mr. Sale, qu'est venue la coutume si commune parmi les Mahometans, de visiter les Tombeaux de leurs parens. D'autres croient que les Amis des Defunts sont avec Adam, dans le Ciel le plus bas; ils alleguent aussi l'Autorité de leur Prophète en leur faveur; car il assura qu'à son retour

tour du Ciel ſuprême, dans ſon prétendu voyage de nuit, il avoit vû les Amis de ceux, qui étoient deſtinez pour le Paradis, à la droite d'Adam, & à ſa gauche celles de ceux qui étoient condamnez à l'Enfer. Notre auteur rapporte pluſieurs autres opinions, toutes plus ridicules les unes que les autres, excepté peut-être celle de ceux, qui ſoutenant, que les Ames demeurent pendant ſept jours proche de leurs ſepulcres, avouent pourtant qu'on ignore où elles vont enſuite.

Mr. Sale nous parle enſuite des Opinions des Mahometans ſur la Reſurrection; quelques-uns l'entendent ſeulement dans un ſens ſpirituel, pretendant, qu'elle n'eſt autre choſe, que le retour de l'Ame au lieu d'où elle étoit premiérement venue; cette opinion a été ſoutenue par Avicenne (*a*), & on l'appelle l'opinion des Philoſophes. D'autres, qui croyent que l'homme eſt purement corporel, n'admettent que la Reſurrection du Corps. Mais l'opinion commune & Orthodoxe eſt a peu près la même que celle des Chrétiens; & les Philoſophes Mahometans n'ont pas mis moins de peine que les Philoſophes Chrétiens, pour expliquer la poſſibilité de la Reſurrection.

Quoyque les Mahometans auſſi-bien que les Chretiens ſoient perſuadez que Dieu ſeul connoit le tems auquel la Reſurrection arri-

(*a*) Que notre Auteur nomme *Ebn Sina*.

arrivera, ils établiſſent divers ſignes, qui ſelon eux, doivent precéder ce grand Jour. Notre Auteur les rapporte fort au long, avec toutes les circonſtances qui doivent accompagner la Reſurrection generale & le jugement dernier, ſelon les Sectateurs de Mahomet; mais tout cela n'eſt pas aſſez intereſſant pour nous y arrêter; nous dirons ſeulement qu'on y voit pluſieurs traces des opinions, & même des révéries des Rabins.

On vient enſuite à la deſcription de l'Enfer, à la quelle nous ne croyons pas devoir nous arrêter, nous nous contenterons de dire, que les Mahometans admettent differens dégrez de peines, ſelon la grandeur des crimes; ils croyent que les peines ſeront éternelles pour les infidéles; mais que les croyans ſeront delivrez, après qu'ils auront expié leurs péchez.

Après cela Mr. Sale nous donne la deſcription du Paradis, ſelon les diſciples de Mahomet; ſans ſuivre notre Auteur dans le détail, où il entre ſur le lieu du Paradis, ſes Rivieres, ſes fruits, &c. nous nous contenterons de remarquer, que les Mahometans admettent divers degrez de bonheur. Mais comme ils pretendent que tous, ou preſque tous les plaiſirs du Paradis ſont corporels; il eſt bon de voir comment Mr. Sale tache de les excuſer.

„ Il n'eſt pas hors d'apparence, dit-il, „ que c'eſt des Chretiens, qu'ils ont em-

„ prun-

„ prunté à quelques égards, leurs Idées de
„ la Felicité à venir. Comme il eſt preſque
„ impoſſible de donner à la pluſpart des
„ hommes, quelques notions des plaiſirs
„ ſpirituels, ſans les repreſenter par des ob-
„ jets ſenſibles, l'Ecriture ſainte même
„ à été obligée de repreſenter les
„ plaiſirs du Ciel, ſous des images ſenſi-
„ bles (*a*). Mais ces deſcriptions n'ont
„ rien de ces imaginations pueriles, dont
„ les deſcriptions de Mahomet ſont rem-
„ plies; & ſur tout elles ſont infiniment
„ éloignées de ces Idées groſſieres & ſen-
„ ſuelles, dans leſquelles Mahomet ſe plai-
„ ſoit ſi fort; au contraire, l'Ecriture nous
„ aſſeure poſitivement, qu'*en la Reſurrec-*
„ *tion on ne prend ni ne donne des femmes en*
„ *mariage*, *mais* qu'*on eſt comme les Anges de*
„ *Dieu dans le Ciel* (*b*). Mais Mahomet,
„ pour exciter le prix du Paradis aux yeux
„ de ſes Arabes, gens d'une complexion
„ fort amoureuſe, a mieux aimé imiter ſur
„ ce point l'indécence des Mages, que la
„ modeſtie des Chretiens; & de peur que
„ ſes heureux Muſulmans ſe plaigniſſent,
„ qu'il leur manquoit quelque choſe, il ajou-
„ ta les Femmes à tous les autres agré-
„ mens, qu'il leur accorda dans le Ciel,
„ jugeant par lui-même, que comme le rouſ-
„ ſain

(*a*) l'Apocal. xxi, 10, &c. xxii, 1, 2, Luc. xxii, 29, &c.

(*b*) Matth. xxi. 30.

„ ſain de Panurge, les Arabes mépriſe-
„ roient tout autre plaiſir, s'ils étoient pri-
„ vez de celui-là.

„ Si, Mahomet avoit inſinué, que ce
„ qu'il dit du Paradis, devoit ſe prendre
„ dans un ſens metaphorique, il ſeroit en
„ quelque ſorte excuſable; mais quoyque
„ quelques Mahometans plus raiſonnables
„ que les autres veuillent allegoriſer les de-
„ ſcriptions du Paradis, qu'on trouve dans
„ l'Alcoran, il eſt pourtant certain, que
„ l'opinion generale & orthodoxe eſt,
„ qu'il faut prendre tout dans le ſens li-
„ teral.

On a pretendu que Mahomet excluoit les femmes du Paradis; & que ſuivant lui, elles n'ont point d'ames, & meurent comme les Brutes. Mais Mr. Sale nous apprend, que quoiqu'en diſent pluſieurs Auteurs Chrétiens, c'eſt là une erreur vulgaire; car on trouve divers paſſages dans l'Alcoran, où il eſt dit, que dans l'autre monde ou les femmes ſeront punies ou recompenſées, ſelon qu'elles auront bien ou mal vécu. Il eſt vray, que l'opinion commune eſt, qu'elle ne ſeront pas reçues dans le même lieu, que les hommes, parce que leur place ſera remplie par d'autres femmes: mais qu'elles iront dans un autre lieu, où elles jouïront de toutes ſortes de plaiſirs.

„ Mais, ajoute Mr. Sale, je n'ay pas trou-
„ vé qu'il ſoit décidé en aucun endroit,
„ ſi elles auront la compagnie d'agreables

Jou-

„ Jouvenceaux, créez exprès pour elles, „ afin de rendre le ſyſteme de Mahomet „ uniforme. Cependant ajoute-t-il, on trouve dans l'Alcoran un fait, qui ſemble inſinuer, quelque choſe de ſemblable. Une vieille Femme pria Mahomet d'intercéder pour elle près de Dieu, afin qu'elle fut admiſe dans le Paradis. Mahomet lui repondit, qu'on n'y admettoit point de vieilles: ſurquoy l'autre ſe mettant à pleurer, le Prophete lui dit pour la conſoler, que Dieu la rajeuniroit.

Un autre dogme de la foy des Mahometans c'eſt celui des Decrets abſolus & de la Predeſtination tant au bien qu'au mal. On ſait l'uſage qu'ils font de ce dogme pour combattre en deſeſperez, perſuadez, que toutes leurs précautions ne ſauroient leur faire éviter leur deſtinée, ni prolonger leurs jours d'un ſeul inſtant.

Notre Auteur parle enſuite des prieres, & des Purifications des Mahometans; ſur quoi il nous apprend, que lorſqu'ils ne peuvent pas trouver d'eau pure, ou que les Ablutions pourroient nuire à leur ſanté, il leur eſt permis de ſe ſervir de ſable fin. Mais comme les Ablutions ne ſuffiſent pas pour les tenir propres, ils croient encore qu'il eſt de leur devoir de ſe peigner les cheveux, raſer la barbe, couper les ongles, arracher le poil des Aiſſelles, & de raſer celui des parties honteuſes; outre cela ils ont la Circonciſion: & quoyqu'il n'en ſoit pas

fait la moindre mention dans l'Alcoran, ils la regardent cependant comme une inſtitution divine, dont il eſt à la verité permis de s'abſtenir dans certains cas particuliers, mais qui cependant eſt extremement utile & convenable. Quoyqu'ils tiennent cette Coutume d'Iſmaël, qui fut circoncis à douze ou treize ans, ils n'ont pourtant pas de tems fixe pour faire cette operation, il ne la font jamais avant que les enfans ſachent prononcer diſtinctement cette Confeſſion de Foy, *Il n'y a point d'autre Dieu, que Dieu, & Mahomet eſt l'Apotre de Dieu*: & c'eſt ordinairement entre l'Age de ſix ans, & celui de quinze ou ſeize qu'ils circonciſent leurs enfans.

L'Opinion generale des Docteurs Mahometans, conformement à l'hiſtoire ſainte, eſt, qu'Abraham fut le premier qui reçut ce Commandement de Dieu même; Il y en a cependant, qui pretendent, que ce fut un Conſeil, que l'Ange Gabriel donna à Adam, pour lui fournir le moyen de s'acquitter du ſerment qu'il avoit fait, après ſa chute, de ſe couper la partie par laquelle il avoit péché; d'où ils concluent, que la Circonciſion eſt d'une obligation univerſelle.

Mr. Sale traite après cela des Aumones, du Jeune, & du Pelerinage à la Mecque. Il s'étend beaucoup ſur ce dernier Article: Il decrit le Temple de la Mecque, & toutes les ceremonies que les Mahometans obſervent dans ce Pelerinage. Nous ne nous arrê-

arrêterons point à tout cela, nous dirons seulement, que ce Pelerinage est expressément commandé dans l'Alcoran, & que suivant une Tradition de Mahomet, il vaudroit autant mourir Juif ou Chretien, que de mourir sans s'être acquitté de cet important devoir.

La cinquiéme Section traite de certains preceptes negatifs de l'Alcoran. On sait que le vin, & toutes sortes de liqueurs fortes sont interdites aux Mahometans. Cependant plusieurs d'entr'eux aiment beaucoup le vin; & lors qu'on leur demande pourquoy ils en boivent, puisque leur Religion le defend si expressément; ils répondent, qu'il en est d'eux comme des Chretiens, dont la Religion défend l'impureté & l'ivrognerie, comme de grands crimes, & qui cependant font gloire de débaucher des femmes ou des filles, & de boire avec excès.

Le Jeu & l'Usure sont aussi defendus aux Mahometans; aussi bien que plusieurs pratiques superstitieuses, qui étoient usitées chez les anciens Arabes; & entre autres la coutume, qu'ils avoient, de bruler leurs filles toutes vives, de peur que la necessité de les doter ne rendit leurs parens pauvres, ou que l'impuissance de le faire ne les exposât au chagrin de voir leurs filles esclaves, ou reduites à se prostituer. C'est pourquoi la naissance d'une fille, étoit regardée comme un grand malheur.

Dans la ſixiéme Section Mr. Sale nous parle des ordonnances de l'Alcoran par rapport aux affaires civiles. On ſait que l'Alcoran permet la Poligamie; mais on s'imagine ordinairement que chacun à le droit d'avoir autant de femmes ou autant de Concubines, qu'il en peut entretenir. On ſe trompe en cela, l'Alcoran ne permet que quatre femmes ou Concubines en tout: Et même ſi un homme trouve quelqu'inconvenient à en avoir ce nombre, l'Alcoran lui conſeille de n'entretenir qu'une femme legitime; & ſi elle ne ſuffit pas pour ſatisfaire ſes deſirs, il peut avoir recours à des Concubines, pourveu qu'il ne paſſe pas le nombre preſcrit. Si quelques uns des ſectateurs de Mahomet ont paſſé ce nombre, c'eſt un abus, d'où on ne peut rien conclure contre le precepte exprès de l'Alcoran.

La Loy de Mahomet, auſſi bien que celle de Moyſe, permet le Divorce, mais avec cette difference, que ſelon la Loy de Moyſe, il n'étoit pas permis à un homme de reprendre la femme, qu'il avoit renvoyée, lors qu'elle avoit été mariée, ou fiancée à un autre; au lieu que Mahomet, pour empêcher que ſes ſectateurs ne renvoyaſſent leurs femmes par legéreté ou par inconſtance, ordonna, qu'un homme qui auroit repudié ſa femme & l'auroit renvoiée, ne pourroit la reprendre, qu'après qu'elle auroit été mariée à un autre, qu'elle auroit cou-

couché avec ce nouveau mary, & en auroit été repudiée. Il eſt permi à un homme de repudier ſa femme juſqu'a deux fois, & de la garder cependant, s'il ſe répent de l'avoir repudiée; mais à la troiſiéme fois il ne peut la reprendre, que ſous la condition que nous venons de marquer. Cette condition fait, qu'on voit peu de divorces parmi les Mahometans, parce qu'on regarde comme un grand deshonneur parmi eux, de reprendre une femme, qui a été dans le lit d'un autre.

Quoyqu'il ſoit permi aux Maris de repudier leur femmes, même pour des bagatelles; les femmes n'ont pas le droit de ſe ſeparer de leurs maris, à moins qu'ils ne leur refuſent les choſes neceſſaires à la vie, qu'ils ne les maltraitent, qu'ils ne negligent de s'acquiter du devoir conjugal, qu'ils ne ſoient impuiſſans, ou qu'il n'y ait quelque autre cauſe également importante. Mais en ce cas la femme perd ordinairement ſon douaire, qu'elle ne perd pas lors que le mary la renvoye, à moins qu'elle ne ſoit coupable d'impudicité, ou de deſobeiſſance.

Notre auteur rapporte pluſieurs autres particularitez touchant le divorce, l'Adultére, les degrez prohibez, &c. que nous paſſons ſous ſilence afin d'abreger. Il parle après cela des Loix touchant les Heritages; des contracts des particuliers; des peines infligées aux meurtriers, & aux homici-

des; du vol, de la Loy du Tallion, &c. & il nous apprend, que quoyque l'Alcoran ſoit le fondement de la Loy civile, cependant les deciſions des docteurs de la Loy ne ſont pas toujours ſuivies dans les Tribunaux civils, parce que ces deciſions ne ſont pas toujours conformes à la droite raiſon.

L'Auteur vient enſuite à la Loy qui ordonne de faire la guerre aux Infideles; ſurquoi il nous renvoye à Reland (*a*), ſe contentant de nous faire remarquer le rapport, qu'il y a entre les Loix militaires des Juifs, & celles des Mahometans.

La ſeptieme Section roule ſur les Mois ſacrez des Mahometans, & l'Ordre qui leur eſt donné de conſacrer le Vendredi au ſervice de Dieu.

La huitiéme & derniére Section traite des differentes ſectes, qu'il y a parmi les Mahometans. Cette Section eſt aſſez longue, cependant nous ne nous y arréterons pas, parce que le ſujet, quoyque curieux, eſt un peu ſec.

Il ne nous reſte plus qu'a donner une idée des Notes de Mr. Sale. Elles ſont ou critiques, ou hiſtoriques. Nous ne dirons rien des premieres, parce que pour les faire entendre, il faudroit entrer dans un detail

(*a*) Dans ſon Traité *de Jure Militari Mohammedor.* dans le 3. Vol. de ſes *Diſſertations Miſcellanées.*

tail de Critique Arabe, qui n'interreſſeroit pas la plupart de nos Lecteurs.

Les Notes Hiſtoriques contiennent les faits auxquels l'Alcoran fait alluſion, & qui ſervent beaucoup à l'éclaircir. En voici un ſeul exemple, que nous prendrons au hazard. C'eſt ſur le Chapitre LIX (*a*), ou il eſt dit, *Ce fut lui* (Dieu) *qui fut cauſe que ceux, qui ne crurent point, parmi ceux qui reçoivent les Ecritures, furent obligez de quitter leur habitation, au premier depart* (*b*). Surquoy notre Auteur nous apprend, " que „ ceux dont il eſt ici parlé, ſont les Juifs de „ la Tribu de Nadir, qui demeuroient à „ Medine, & qui lors que Mahomet s'en „ fuit à la Mecque, promirent d'être neu„ tres contre lui & ſes Ennemis, & s'y „ engagérent par un Traité exprès. Lors „ que Mahomet eut gagné la Bataille de „ *Bedr*, ils avouérent, qu'il étoit le Pro„ phete décrit dans la Loy: mais lors qu'il „ eut reçû un échec à *Obod*, ils changé„ rent de langage, & *Caab Ebn ab Aſbraf* „ vint avec quarante chevaux, & fit une li„ gue avec *Abn Sofian*, qu'ils confirmérent „ par Serment; ſur quoy Mahomet fit mou„ rir *Caab*, & dans la quatrieme année de „ l'Hegire, il s'approcha de Nadir, aſſiegea „ les Juifs durant ſix jours dans leur for„ te-

(*a*) Intitulé, *De l'Exil*, du Ryer, p. 433.

(*b*) Nous ne ſuivons pas la verſion de Du Ryer, mais nous traduiſons d'apres Mr. Sale.

„ tereſſe, qui étoit environ à ſix miles
„ de Medine, & les obligea de capituler:
„ il leur permit de ſe retirer, pourveu qu'ils
„ quittaſſent le Païs, ſurquoy quelques-uns
„ ſe retirerent dans la Syrie, d'autres à
„ Khaibar, & Hira. C'eſt là le premier
„ depart, dont il eſt fait mention dans le
„ Texte. Le ſecond arriva ſous Omar,
„ lorſque ce Calife banit tous ceux qui
„ s'étoient établis à Khaibar, & les obli-
„ gea à quitter l'Arabie. Mr. Prideaux rap-
„ portant que Mahomet obligea ceux de
„ Nadir de quitter leur établiſſement, dit
„ qu'un Parti de l'Armée du Prophete pour
„ ſuivit ceux, qui s'enfuioient en Syrie,
„ & que les ayant atteint, il les paſſa tous
„ au fil de l'Epée, à l'exception d'un ſeul
„ homme, qui ſe ſauva. *Telle étoit*, ajou-
„ te-t-il, *la cruauté de ces barbares, qui les*
„ *premiers combattirent pour l'Impoſteur, qui*
„ *les avoit trompez* (*a*). Mais un ſavant
„ a deja remarqué (*b*), que tout cela n'eſt
„ fondé que ſur une erreur, dans laquelle
„ Mr. Prideaux eſt tombé, pour avoir
„ ſuivi une faute qu'il y a dans l'Elmacin
„ imprimé, où, après avoir parlé de l'ex-
„ pulſion de ceux de Nadir, on a inſeré
„ pluſieurs mots ſans liaiſons, qui ſe rap-
„ portent à une autre action, qui arriva
„ quelque mois auparavant, & dans la
„ quel-

(*a*) Prideaux, Vie de Mahomet, p. 80.
(*b*) Gagnier, Not. in Abulf. vit. Moh. p. 72.

„ quelle 70. Muſulmans, au lieu de maſ-
„ ſacrer les autres, furent eux-mêmes ſur-
„ pris & paſſez au fil de l'Epée avec leur
„ Chef. "

On trouve ſur tous les Chapitres des Remarques ſemblables, où Mr. Sale en éclairciſſant le texte de l'Alcoran, corrige en paſſant les fautes ou d'autres auteurs ſont tombés, mais il le fait toujours avec beaucoup d'honneteté & de modeſtie.

ARTICLE VII.

Free Thoughts concerning Souls: In four Eſſays: &c. C'eſt-à-dire, Penſées libres ſur l'Ame: En quatre Eſſais. &c. SECOND EXTRAIT. (On peut voir le premier dans la II. Part. du Tome IV. de cette Bibliotheque, Art. II.)

LE troiſiéme Eſſai dont nous devons rendre compte, roule ſur la *prétenduë Préexiſtence des Ames.* L'Auteur remarque d'abord, que les *Pythagoriciens*, les *Platoniciens*, & en general les plus anciens Philoſophes du Paganiſme croioient que les Ames & raiſonnables & ſenſitives, avoient exiſté de toute éternité, ou ſeparément, ou unies à leur premier principe. C'eſt d'eux que quelques Philoſophes Chrétiens ont tiré l'opinion de la préexiſtence des Ames.

En rejettant la ſuppoſition de leur éternité, ils ont pretendu qu'elles avoient toutes été créées en même tems que le monde. Et voici les raiſons qu'ils en alleguoient. Il leur paroiſſoit non ſeulement déraiſonnable de ſuppoſer une génération ſucceſſive des ames, de même que des corps, mais encore impie de penſer que Dieu fut continuellement attentif, & comme obligé à créer de nouvelles ames, & à les infuſer dans les corps, à chaque nouvelle generation; ſur tout dans les cas de fornication, d'adultère, ou d'inceſte. Il leur ſembloit auſſi extrèmement abſurde de croire que les ames qui ſont incomparablement plus nobles que les corps, aient cependant une exiſtence moins ancienne. Ainſi ils faiſoient remonter la date de leur création à celle de la creation de la matiere, & ils s'imaginoient qu'avant que de deſcendre dans les corps terreſtres, elles étoient revétues de corps aëriens très deliés qui leur ſervoient de vehicule.

Mr. *Colliber* qui poſe que les Ames ſont créées ſeulement au moment de la conception, refute en peu de mots ces diverſes raiſons. Il n'y a ni abſurdité ni impieté à ſuppoſer que Dieu crée de nouvelles ames à meſure qu'il ſe forme de nouveaux corps par la voie de la generation, non pas même dans les commerces impurs & illicites. Tout comme le Soleil n'eſt point ſouillé par les objets immondes, qu'il éclaire, auſſi Dieu ne fait-il rien de contraire à la pureté

de

de ſa nature, en infuſant de nouvelles ames dans des corps engendrés par un acte criminel. Il agit ſimplement d'une maniére conforme à l'ordre qu'il a établi dès le commencement dans la Nature. Ajoutés à cela, que l'opinion de l'infuſion des ames créées en même tems que la matiére, eſt auſſi ſujette à l'objection propoſée que celle de l'infuſion des ames créées journellement. Cependant il faut neceſſairement que l'une des deux ſoit la véritable, à moins que de ſuppoſer que les ames ſe choiſiſſent elles mêmes les corps auxquels elles ſont unies, ſans que la Divinité y intervienne. Pour ce qui eſt de l'objection tirée de ce qu'il n'eſt pas probable que la création des ames ſoit poſterieure à celle de la matiére, Mr. *Colliber* ſoutient qu'il n'y a pas plus d'abſurdité dans cette ſuppoſition, qu'il n'y en a à dire que les maiſons ſont baties & meublées avant que ceux qui doivent les occuper y entrent.

Mais l'argument le plus plauſible qu'on allegue en faveur de la préexiſtence des ames, eſt pris de ce qu'on ne ſauroit rendre raiſon de l'état facheux où elles ſe trouvent dans les corps, qu'en ſuppoſant qu'elles ſe le ſont attirées par leur mauvaiſe conduite dans un état précedent. C'étoit la penſée des diſciples mêmes, de Jeſus Chriſt, comme il paroit par leur queſtion au ſujet de l'Aveugle né (*a*); & ce qu'il y a de remarquable

(*a*) Jean IX. 2.

quable, c'eſt que Jeſus Chriſt ne les deſabuſe pas, & qu'on ne trouve rien dans le Nouveau Teſtament qui tende à établir le contraire. L'Auteur qui garde là deſſus un profond ſilence, répond en general, que quoi que le corps ſoit à pluſieurs égards la priſon de l'ame, & une ſource de douleurs, cependant lorſqu'il eſt bien diſpoſé, c'eſt une habitation aſſez commode pour elle: Outre que ſi l'on conſidère l'état où elle ſe trouve maintenant, comme un état d'épreuve ordonné par la Providence, & ſuffiſamment compenſé par les plaiſirs interieurs dont elle peut jouïr, & plus encore par le bonheur infini qui lui eſt deſtiné après la mort, on verra qu'il n'eſt pas neceſſaire, pour rendre raiſon de ſes peines en ce monde, d'avoir recours à l'hypothèſe de ſa préexiſtence. Ajoutés à cela, que cette hypotheſe eſt ſujette à une objection qui paroit inſoluble à l'Auteur, c'eſt que „ ſi les ames „ des hommes exiſtent avant que de s'unir „ aux corps qu'elles animent, d'où vient „ qu'elles n'en ont pas la moindre idée a„ prés leur union? Le ſentiment de leur „ propre exiſtence ne dépend point du „ corps, & ne peut être effacé par aucun „ accident que ce ſoit, parce qu'il eſt in„ ſeparable de leur nature ".

Mr. *Colliber* commence ſon quatriéme Eſſay qui traite de *l'état des ames après la mort*, par expliquer la maniére dont l'ame ſeparée du corps peut avoir des ſenſations des objets

jets extérieurs. Pour cet effet, il remarque que ce n'eſt pas proprement l'œil qui voit, l'oreille qui entend &c. mais l'ame qui voit, qui entend &c. par le moien de ces organes; deſorte que quoi que ces organes fuſſent retranchés, elle ne laiſſeroit pas d'avoir les mêmes ſenſations qu'auparavant, ſi les objets exterieurs continuoient à agir de la même maniére ſur les extremités des nerfs qui étoient unis à ces organes. Auſſi l'expérience prouve-t-elle que ceux à qui l'on a coupé un bras ou une jambe, ſentent quelquefois une douleur ſemblable à celles qu'ils ſentoient dans ces Membres avant l'opération. D'où l'Auteur conclud que quand tous les organes du corps ſeroient retranchés & ſeparés du cerveau, l'ame ne laiſſeroit pas d'avoir les mêmes ſenſations qu'auparavant, ſi les eſprits animaux qui coulent dans le cerveau continuoient à être affectés de la même maniére. Il va plus loin, & il dit que quand la ſubſtance même du cerveau ſeroit détruite, ſi les eſprits animaux, ou quelques autres particules ſubtiles qu'on voudra imaginer, ſont encore ſuſceptibles de l'impreſſion des objets extérieurs & capables d'agir ſur l'ame, l'ame, quoi qu'ainſi ſeparée du corps, aura les mêmes ſenſations que lorſqu'elle lui étoit unie. Mais tout cela n'eſt fondé que ſur une choſe qu'il ſuppoſe conſtamment, comme nous l'avons déja remarqué plus d'une fois, ſavoir que l'ame eſt matérielle, ou naturellement

ment inſéparable de la matiere, ce qu'on ne lui accordera pas ſans preuves.

Cependant, quoique Mr. *Colliber* ſoutienne que l'ame ſeparée du corps eſt ſuſceptible, non ſeulement de ſenſations extérieures, mais encore de mouvement local, il ne croit pas qu'elle conſerve le pouvoir de ſe ſouvenir des objets qui excitent en elle ces ſenſations. Et pour le prouver, il remarque que comme ce n'eſt que par le moien des traces que les objets exterieurs laiſſent dans le cerveau, que l'ame peut s'en rapeller la mémoire, il eſt évident que dès qu'elle eſt ſeparée du cerveau, elle ne ſauroit plus avoir cette faculté. Il nous ſemble pourtant qu'elle devroit l'avoir, en ſuivant ſes principes ; car ſi l'ame eſt materielle, ou du moins inſeparablement unie à quelque portion de matiere, pourquoi cette matiére ne feroit-elle pas le même effet que le cerveau? N'eſt elle pas également capable de recevoir & de conſerver les impreſſions des objets exterieurs? On ne ſauroit prouver le contraire. L'Auteur lui-même le ſuppoſe par la maniére dont il reſout une difficulté qu'il ſe fait à cette occaſion. Si, l'ame, dit-il, perd en ſe ſeparant du corps, la faculté de ſe ſouvenir des objets exterieurs, quelle idée pouvons nous nous former de la Memoire des Eſprits d'un ordre ſuperieur? Il répond qu'il eſt raiſonnable de penſer que tous les Etres intelligens, à la reſerve de l'Etre increé,

ſont

ſont révêtus de quelque corps plus ou moins groſſier ; & que quoique ceux des Intelligences ſuperieures ſoient incomparablement plus deliés & plus parfaits que les notres, cependant leur diſpoſition eſt telle qu'ils ſervent d'organes non ſeulement aux ſenſations extérieures, mais encore à la memoire.

Mr. *Colliber* recherche enſuite ce que deviennent les Ames des hommes & des bêtes après la mort. A l'égard des derniéres, il remarque que comme ce ſont des ſubſtances ſenſitives ou penſantes, elles ne ſauroient être diviſées, ni par conſequent diſſoutes, la ſenſation ne pouvant jamais reſulter de la compoſition, ou de la diſpoſition du corps. Il avouë bien qu'il n'y a pas d'abſurdité à ſuppoſer qu'elles ſeront anéanties, mais il croit qu'il eſt plus probable qu'elles continueront d'exiſter, puiſque ce ſont des ſubſtances réelles, & qu'on ne ſauroit prouver que la moindre particule même de matiére doive jamais être anéantie. Si on lui demande ce qu'elles deviendront, il dit qu'il ſuffiroit de répondre en general, que l'Auteur de la Nature qui leur a donné l'exiſtence, en diſpoſera d'une maniére conforme à ſa ſageſſe & à ſa bonté. Mais ſi l'on en veut ſavoir davantage, il obſerve que ces Ames étant purement ſenſitives, & non raiſonnables, comme il l'a établi auparavant, elles ne ſauroient exercer leurs opérations hors du corps,

corps, que d'une maniére très imparfaite, ni être recompenſées ou punies pour ce qu'elles ont fait dans leur état préſent. D'où il conclut qu'on peut très bien ſuppoſer qu'elles paſſeront d'un corps corruptible dans un autre, juſqu'à ce qu'il plaiſe à leur Créateur de les unir à des Corps incorruptibles, quoi que non par voie de reſurrection, & de les placer pour toujours dans une ſituation conforme à leurs differentes natures. Il croit même que c'eſt ce qu'inſinuë ce fameux paſſage de St. Paul (Rom. VIII. 21.) *Les Créatures ſeront auſſi delivrées de la ſervitude de la corruption* &c. Mais tout cela n'eſt au fond que conjecture.

A l'égard des Ames humaines, comme elles ſont douées de raiſon, & par conſequent reſponſables de leurs actions, l'on ne ſauroit douter qu'elles ne ſoient un jour jugées, recompenſées ou punies dans un autre monde, ſuivant le bien ou le mal qu'elles auront fait dans celui-ci. Mais l'Auteur ſoutient que ces recompenſes & ces peines n'auront pas lieu immédiatement au ſortir de cette vie, & qu'elles ne ſeront diſtribuées qu'après le Jugement general. Suivant lui, la nature même des choſes ſemble l'éxiger ainſi, & l'Ecriture Ste. l'enſeigne aſſez clairement. Il eſt dit que *Dieu a reſervé* les Anges Apoſtats, *dans des chaines d'obſcurité, pour le jour du Jugement.* (2. Pier. II. 4. Jud. 6.) Alluſion manifeſte à l'état des Criminels

minels publics qu'on tient enchainés dans de noirs cachots, juſqu'à ce qu'on leur prononce leur ſentence. On peut de même ſuppoſer que les Ames des Méchans ſont renfermées dans un lieu particulier qui eſt pour elles une eſpèce de priſon, en attendant le Jugement univerſel; car St. Pierre parlant du ſort de *Judas*, dit qu'il *eſt allé*, non en Enfer, mais *en ſon lieu* (Act. I. 25.); Et ailleurs, il fait mention des *Eſprits qui ſont en priſon* (1. Pier. III. 19.) Quand Jeſus Chriſt aſſuré qu'*il y a de la joie dans le ciel parmi les Anges de Dieu, pour un ſeul pecheur qui vient à ſe repentir* (Luc. XV. 7. 10.) il ne parle point des Ames des gens de bien, ce qu'il n'auroit ſans doute pas manqué de faire, ſi ces Ames étoient introduites, immediatement après leur ſeparation du corps, dans le ſéjour de la gloire. C'eſt à nos Lecteurs à juger ſi ces paſſages prouvent effectivement un Etat mitoien entre la mort & le Jugement. Mr. *Colliber* y joint le ſentiment de preſque tous les anciens Pères de l'Egliſe, & la Tradition pendant plus de quatorze ſiécles, comme *Daillé* qu'il cite à cette occaſion, l'a clairement montré dans ſon Livre *de Uſu Patrum* (p. 107. Part. II.) Il allègue auſſi le Dr. *Pocock* qui a ſoutenu que les Anciens Juifs croioient que le bonheur des Ames ſeparées des corps étoit imparfait juſqu'au jour du Jugement, & qu'elles alloient au ſortir de

ce monde, non dans le Ciel, mais dans un autre lieu qu'ils appelloient le *Paradis*.

Quant à la nature de cet Etat mitoien, l'Auteur rejette l'opinion des Platoniciens, qui pretendoient que l'Ame après la mort, étoit revêtuë d'un corps aërien fort delié, qu'ils supposoient lui être necessaire pour les sensations extérieures, & pour le mouvement local. Suivant lui, cette opinion est contraire à l'Ecriture Ste. qui dit que ce ne sera qu'à la resurrection qui precedera immédiatement le Jugement, que les Ames revêtiront des corps. Il rejette aussi le sentiment de ceux qui croient que cet état mitoien est un état d'insensibilité & d'inaction, semblable à un sommeil. Il soutient que l'ame est alors autant, & plus capable qu'auparavant de sensations de toute espèce, comme il l'a deja établi dans son premier Essai. La seule imperfection qu'il lui attribuë, c'est le défaut de reminiscence par rapport aux objets exterieurs; & c'est relativement à ce défaut qu'il croit qu'on doit entendre ce que dit l'Ecriture, que *les morts ne savent rien, qu'ils n'ont plus aucune part au monde dans tout ce qui se fait sous le Soleil*, & que *la connoissance sera abolie* dans la vie à venir (Eccles. IX. 5,6. I. Cor. XIII. 8.). Cependant il croit que les ames separées des corps seront principalement occupées à refléchir sur la maniére dont elles se seront conduites dans ces corps, ce qui fera leur

leur bonheur ou leur malheur actuel. N'y a-t'il pas là de la contradiction? car comment pourroient-elles refléchir sur leur vie précedente, si elles ont perdu le souvenir des objets exterieurs, & la faculté même d'en conserver la memoire?

Mr. *Colliber* répond dans la Section suivante aux passages de l'Ecriture Ste. qu'on allègue communement contre cet état mitoien des Ames. Mais nous ne nous y arrêterons pas pour éviter la longueur. Il soutient que l'interêt seul a été cause que cette doctrine après avoir été universellement reçuë dans l'Eglise pendant plus de quinze siécles, fut enfin condamnée par un Concile. C'est celui de *Florence*, qui déclara que les Ames des Fidèles sont immédiatement après la mort reçuës dans le Ciel, & admises à la Vision de Dieu. Le Culte des Saints, des Images, & des Reliques, les Canonisations, les pelerinages, les vœux &c. toutes ces superstitions qui apportent à l'Eglise Romaine un profit immense, doivent leur origine à ce fameux Decret, & font voir, selon l'Auteur, que l'opinion qui suppose un état mitoien, est infiniment préférable à celle qui n'en suppose point. Il lui paroit aussi que la doctrine d'un Jugement particulier prononcé à chaque Ame au sortir de ce monde, n'a aucun fondement ni dans l'Ecriture Ste. ni dans la Raison, & qu'on n'y a eu recours que pour favoriser celle du transport imme-

diat des Ames dans le Ciel ou dans l'Enfer ; De sorte qu'en détruisant l'une, on détruit necessairement l'autre.

De là l'Auteur passe à l'article de la resurrection des corps, qu'il croit non seulement très conforme à la raison, mais démontrable même jusqu'à un certain point par la raison. Car, dit-il, si les Ames separées des corps sont dans un état d'imperfection par le défaut de reminiscence, & par là même incapables de rendre compte en détail de leurs actions précedentes, comme il l'a fait voir auparavant; il est raisonnable d'en conclurre, qu'avant le Jugement general elles seront revêtuës de corps aussi parfaits qu'il sera necessaire pour rappeller le souvenir des sensations extérieures, qu'elles auront euës, & pour rendre leur bonheur complet. Sans cela, comment pourroient elles reconnoitre la justice & l'équité de la sentence qui leur sera prononcée ? comment *toute bouche pourroit elle être fermée devant Dieu*, suivant l'expression de l'Ecriture ? Mr. *Colliber* va plus loin encore, & pretend avoir trouvé une raison naturelle de la resurrection du même corps, dans la forte inclination qu'il suppose que l'ame conserve pour le corps qu'elle a animé autre-fois; inclination qui venant de l'Auteur de la Nature, prouve qu'il a dessein de réünir ces deux parties de nous mêmes, car Dieu ne fait rien en vain. Mais il est à craindre qu'on ne regarde cette

te ſuppoſition comme une conjecture en l'air, ou même comme une choſe contradictoire dans ſes principes; car dès là que l'ame au ſortir de ce monde perd le ſouvenir des objets exterieurs qui ont fait impreſſion ſur elle, il paroit abſolument impoſſible qu'elle conſerve quelque inclination pour ſon corps.

A l'égard des peines & des recompenſes qui ſuivront la reſurrection & le Jugement univerſel, Mr. *Colliber* remarque que tout ce que la Raiſon nous enſeigne là-deſſus ſe reduit à ceci, que les peines ſeront proportionnées aux demérites de nos actions, & les recompenſes, non à nos mérites, mais à la bonté & à la liberalité de Dieu. Il fait voir au long qu'on trouve des traces de ce ſentiment dans les deſcriptions poëtiques que les Auteurs Payens, & ſur tout *Homere* & *Virgile*, nous ont laiſſées de l'état des gens de bien & des méchans après la mort. Il ajoute que comme nos ſenſations extérieures & intérieures procèdent, ſelon lui, d'une ſeule & même faculté, il eſt raiſonnable de ſuppoſer que cette faculté ſera, à l'un & à l'autre de ces égards, une ſource continuelle de plaiſirs ou de douleurs, & qu'aiant aquis une plus grande perfection, elle deviendra ſuſceptible de nouvelles ſenſations agréables ou deſagréables qui nous ſont à preſent inconnuës. Cependant il ſe déclare contre l'opinion qui ſuppoſe un feu materiel dans l'Enfer, &

il ſoutient que les paſſages de l'Ecriture Ste. qui ſemblent l'établir, doivent être expliqués dans un ſens figuré.

Il admet divers degrés de gloire comme divers degrés de punition, & un accroiſſement perpetuel de bonheur & de malheur. Pour ce qui eſt de la durée de ces deux états, il dit que la raiſon qui nous apprend à meſurer les recompenſes, non par nos mérites, mais par la bonté de Dieu, nous fait aſſez concevoir que ces recompenſes ſeront éternelles; & nous en perſuade facilement. Il n'en eſt pas tout à fait de meme des peines, & il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur eut pris un peu plus de ſoin d'en établir l'éternité. Tout ce qu'il avance ſur ce ſujet, c'eſt qu'à conſiderer la choſe en elle même & indépendamment de l'inſtitution civile, ce qui fait le plus ou le moins de demérite d'une action, ne vient pas de la qualité plus ou moins grande de la perſonne offenſée, mais des obligations plus ou moins grandes qu'on lui a. Ainſi une injure faite à un homme du commun à qui l'on a d'extrêmes obligations, eſt beaucoup plus atroce qu'une injure faite à un Prince à qui l'on n'a aucune obligation. Suivant ce principe, les offenſes commiſes contre la divinité ſont de toutes les plus grièves, puiſque nous lui avons les plus grandes obligations qu'on puiſſe concevoir. Mais comme ces obligations ne ſont pas les mêmes pour tous les hommes, les Méchans

ſe-

ſeront punis à proportion qu'ils auront plus ou moins reçu de Dieu; ce qui établira divers degrés de peines. Cependant, les moindres de ces obligations étant infinies, & ſubſiſtant éternellement, les pechés commis malgré le ſentiment interieur de ces obligations-là, méritent des peines infinies en durée, ou éternelles. D'ailleurs le Souverain Juge de l'Univers ne peut il pas juſtement exclurre pour toujours de la felicité Celeſte, ceux qui de propos deliberé violent des loix de l'obſervation deſquelles dépend avec raiſon tout leur bonheur?

Le cinquiéme Eſſai roule ſur la Création, par où l'on entend la production d'une nouvelle forme, ou d'une nouvelle ſubſtance. Mr. *Colliber* entreprend de prouver que le monde a eu un commencement à l'un & à l'autre de ces égards. Sur le premier chef il allègue pluſieurs argumens, dont nous ne rapporterons que les deux derniers, parce qu'ils nous paroiſſent un peu moins communs que les autres.

Pour croire que ce monde n'a pas été créé quant à ſa forme, il faut admettre deux ſuppoſitions également abſurdes, l'une qu'il peut y avoir un nombre actuellement infini, c'eſt-à-dire, auquel il n'eſt pas poſſible de rien ajouter, l'autre que ce nombre infini peut cependant être excedé par un autre nombre auſſi infini. Par exemple le nombre des revolutions de Saturne autour du Soeil, dont chacune ſe fait dans l'eſpace d'en-

viron 30 ans, doit être actuellement infini, ſi cette planète a toujours été, quoi qu'il s'y faſſe de continuelles additions. Mais les revolutions de la Lune autour de la terre n'étant que de 28 jours chacune, doivent être en beaucoup plus grand nombre que celles de Saturne, ſi nous la ſuppoſons auſſi éternelle : Ainſi un nombre actuellement infini ſe trouvera beaucoup plus petit, & même infiniment plus petit qu'un autre nombre, ce qui implique contradiction. De plus ſi la forme de ce monde eſt éternelle, il faut dire qu'elle étoit abſolument neceſſaire, ou qu'il étoit abſolument impoſſible qu'elle fut autrement qu'elle n'eſt; car l'éternité & l'abſolue neceſſité par rapport à l'exiſtence & à l'eſſence, ſont une ſeule & même choſe. Mais une choſe qui étoit abſolument neceſſaire, ou ſi neceſſaire qu'il étoit impoſſible qu'elle ne fut pas, ou qu'elle fut autrement qu'elle n'eſt, doit avoir été, & être encore entiérement immuable. Cependant nous ſavons par une conſtante experience que la forme de cet Univers eſt ſujette à des changemens. Temoins entre autres, ceux qui ſont arrivés à la ſurface de ce globe terreſtre; témoins les taches qu'on a découvertes dans le Soleil, & ces étoiles fixes qui après avoir été vuës pendant pluſieurs Siécles, ont tout à fait diſparu. Il faut donc en conclurre que ce monde n'a pas toujours été ce qu'il eſt, & que quant à ſa *forme* il a eu un commencement.

Mr. *Col-*

Mr. *Colliber* prouve la même chose à l'égard de sa *substance*; & pour cela, il fait voir que la Création, prise dans ce sens, est & *possible* & *certaine*. Il paroit qu'elle est *possible* 1. par la production de la forme de cet Univers, qu'on vient de démontrer, puisque cette forme n'est pas un pur néant, mais quelque chose de réel qui n'existoit pas auparavant. 2. que l'existence d'un Etre éternel dont le pouvoir est absolument indépendant dans sa nature & dans son exercice, ensorte que pour agir il n'a pas necessairement besoin de materiaux. 3. Par l'idée que nous avons d'une proposition contradictoire, c'est qu'elle emporte en même tems l'être & le non-être, quelque chose & rien; car suivant cela, dit l'Auteur, il n'y a point de contradiction à dire qu'une chose n'est pas, & est en différens tems. Par consequent la création d'une nouvelle substance est possible à un pouvoir infini, c'est-à-dire, qui s'étend à tout ce qui n'implique pas contradiction.

Non seulement elle est *possible*, mais de plus elle est certaine, comme on le démontre par les argumens suivans. 1. Si l'on compare les perfections necessaires d'un Etre éternel indépendant, avec les imperfections manifestes de ce monde visible, l'on sera forcé de convenir que ce monde a été créé quant à sa substance, aussi bien que quant à sa forme. L'existence éternelle, ou l'independance absoluë emporte necessairement le pouvoir le plus parfait, & le pouvoir le

plus parfait exclut tout défaut, car tout défaut eſt une preuve d'impuiſſance, ou de manque de pouvoir. Mais de quelque côté qu'on examine cet Univers, il ne préſente rien qui indique un tel pouvoir, ou plûtôt qui ne marque le contraire. La nature paſſive de tous les Etres viſibles qui le compoſent en eſt en particulier une démonſtration palpable. S'ils ſe meuvent, c'eſt parce qu'ils ſont mus; car comme ils ne ſauroient changer la direction de leurs mouvemens, il eſt manifeſte qu'ils n'ont ni le pouvoir ni la liberté de ſe mouvoir eux mêmes. Mais dès là qu'ils ſont deſtituez de ce pouvoir, il implique contradiction qu'ils exiſtent par eux mêmes, & par conſequent qu'ils ſoient éternels. 2. La même choſe ſe prouve par la pénétration actuelle d'une ſubſtance plus parfaite que la matiére dans tout ce monde viſible. C'eſt ce dont la nature de la gravitation, ou du pouvoir qui fait que les corps tendent vers les centres, ne laiſſe aucun lieu de douter; car ce pouvoir n'eſt pas inhérent aux corps, puiſque leur gravitation varie toujours ſuivant leurs différentes diſtances. D'où il ſuit qu'il faut qu'il y ait quelque ſubſtance étrangère qui penètre la ſubſtance même de ce monde materiel, & qui lui imprime ce mouvement de gravitation. Cette ſubſtance étrangere doit être plus parfaite que la matiére, ce qui ſuffit pour démontrer la création de celle-ci. La nature de l'eſpace fournit une nouvelle preuve de cette pénétration ſurpre-

nan-

nante. Suivant la Philoſophie de Mr. *Newton*, cette vaſte étenduë dans laquelle ſe meuvent les grands Corps qui nous environnent, eſt pour la plus grande partie vuide de matiére; mais comme elle eſt le fondement des diſtances qu'il y a entre ces corps, on ne ſauroit la regarder comme un pur néant; car des corps que rien ne ſepare, doivent neceſſairement ſe toucher & s'unir. Cependant quoi qu'elle ſuffiſe pour établir les diſtances des corps, elle ne met aucun obſtacle à leurs mouvemens, & à leur paſſage d'un lieu dans un autre, ce qui fait voir clairement qu'ils en ſont penetrés. Or cette étenduë, cet eſpace, ou ce vuide qui a la proprieté de penetrer toute la matiére eſt, ſelon l'Auteur, un attribut particulier, ou la ſubſtance même de la Divinité. Pour démontrer cette pénétration, il allegue encore l'union & & la cohérence des parties dont les corps ſont compoſés: Car à quoi attribuer cette cohérence? ſeroit ce au repos, ſuivant l'hypothèſe des Carteſiens? Mais le repos n'a pas plus la faculté d'unir, que le mouvement celle de ſeparer les corps. Seroit-ce à la preſſion de l'air exterieur? Mais dans ce cas, tous les corps étant ſujets à une égale preſſion, devroient être également durs, & les mêmes corps être plus ou moins durs ſuivant les différentes preſſions; ce qui eſt contraire à l'expérience. Il faut donc que cette cohérence procède de quelque cauſe interne qui agiſſe en

en même tems sur toutes les particules des corps, pour les unir & les condenser, & c'est ce qui ne peut se faire qu'en penetrant leur substance.

Mr. *Colliber* tire de la distinction réelle, & de la multiplicité des Etres qui composent ce monde visible, une 3. preuve en faveur de la *certitude* de la Création. Cette distinction ne sauroit être contestée, sur tout dans le Système de Mr. *Newton* qui admet le vuide. Mais on ne peut l'attribuer à une cause dépendante & necessaire. Il n'y a qu'un Etre libre, independant, & par consequent éternel, qui puisse en être l'Auteur. 4. Les Ames des hommes étant immortelles de leur nature, il faut, ou qu'elles aient subsisté de toute éternité. Dans ce dernier cas, nous devrions avoir au moins quelque idée generale de notre existence dans un état precedent; & cela même que nous n'en avons point ne prouve-t-il pas le contraire? 5. Enfin, les Athées supposent qu'il n'y a dans le monde qu'une seule substance, savoir la matiere, & que cette substance est purement passive; sur quoi l'Auteur fait ce raisonnement. Si la matiére est éternelle, & cependant purement passive, il faut qu'elle ait été de toute éternité ou en repos ou en mouvement. Si elle étoit en repos, elle n'a jamais pu commencer à se mouvoir; & si elle étoit en mouvement, son mouvement ne peut jamais cesser. Elle a toujours dû continuer dans

le

le même état, puiſqu'elle eſt purement paſſive, & par conſequent abſolument indifferente au mouvement & au repos. Mais ſi elle étoit indifferente à l'un & à l'autre ; elle n'a jamais pu avoir de liaiſon ni avec l'un ni avec l'autre ; d'où il ſuit, ſelon les principes mêmes des Athées, que la matiére n'a été ni en mouvement ni en repos de toute éternité, & ainſi qu'elle a eu un commencement. L'Auteur finit cet eſſay par de courtes, mais claires réponſes à quatre ou cinq objections particuliéres que les Materialiſtes ont coutume de faire contre la Création, & il nous renvoie à un autre Livre où il a traité plus amplement ce ſujet (*a*).

ARTICLE VIII.

Letters from a Perſian in England to his friend at Hiſpahan, the third edition. London ; printed for J. Millan. 1735. C'eſt-à-dire, *Lettres d'un Perſan écrittes d'Angleterre à un de ſes amis à Iſpahan.* à Londres chez J. Millan 1735. 12. pp. 254. 3. edition.

QUelque commode qu'il ſoit pour un Auteur de ſe cacher ſous un maſque, & de revetir le caractere d'un étranger,

(*a*) *The Impartial Enquiry into the Exiſtence and Nature of God.* C'eſt-à-dire, Recherche impartiale ſur l'Exiſtence, & la Nature de Dieu. Liv. II.

ger, que rien ne gene dans ſes reflexions, ni dans ſes ſatires ; celui des lettres dont nous rendons compte, a riſqué cependant beaucoup, en mettant ſon ouvrage en parallele des *Lettres Perſannes*, qui ne ſont ni moins connuës, ni moins admirées icy qu'en France. Mais puiſque malgré la juſte prevention du public en faveur des anciennes, celles-ci ont été reçûes avec un applaudiſſement univerſel, qu'en moins de trois mois on en a fait trois éditions, on ne peut douter que la temerité de l'auteur n'ait été heureuſe, & ne tourne à ſa gloire. Au reſte ſon deguiſement n'a pu le cacher, & tout le monde ſçait que c'eſt M. Littleton membre de la Chambre baſſe, jeune encore, quoique déja connu par des ouvrages de Poëſie qui lui ont acquis de la reputation.

Le plus grand nombre de ces lettres roule ſur la politique & le gouvernement; on y trouve des reflexions très ſolides, des ſatires hardies, & ſouvent outrées de la conduite du miniſtere, & ce n'eſt pas apparemment, ce qui a le moins contribué au grand & prompt debit de ce livre. Nous ne nous étendrons point ſur les lettres de ce genre, d'autant plus qu'elles ne pourroient être entenduës de la plus part de nos lecteurs: nous nous arrêterons à ce qui eſt plus general, & ſur tout à ce qui peut faire connoitre aux étrangers les mœurs, & le gout de la nation Angloiſe, ou du moins ce qu'en dit notre Auteur. Se-

Selim, c'eſt le nom du Perſan voiageur qui écrit d'Angleterre, marque d'abord à ſon Ami Mirza, les motifs de ſon voiage, let relations, dit-il, que nous recevions de notre ami Usbec des parties de l'Europe qu'il avoit vues, nous firent naitre un ardent deſir de connoitre le reſte, & ſurtout cette „ Iſle fameuſe dont Usbec ne pouvoit nous „ donner qu'une idée très imparfaite, „ puis qu'il n'y avoit pas été lui-même. Suivant ce debut on doit regarder ces lettres comme un Supplement à celles d'Ubec, & il eſt vrai que Selim l'a imité autant qu'il a pû dans ſes expreſſions orientales & ſouvent exagerées: ainſi nous avertiſſons d'avance, qu'il faut en rabattre beaucoup pour les ramener au vray.

Selim (*a*) arrivé à Londres muni de bonnes recommandations & entendant l'Anglois ſuffiſamment, va d'abord à l'opera, voici de quelle maniere il rend compte de ce ſpectacle à ſon ami. Ce qu'on appelle ici un opera eſt un concert de muſique tranſporté d'Italie, & abſolument étranger à ce pays; il fut executé dans une Sale auſſi magnifique que le brillant palais de notre Empereur, & auſſi remplie de belles femmes que ſon ſerail: on ne voioit point d'Eunuques parmi elles, mais il y en avoit un qui chantoit ſur le Theatre, & par la tendreſſe voluptueuſe de ſes airs, il ſembloit plus propre

(*a*) Lettre 2.

pre à leur inſpirer le gout des plaiſirs, qu'à les retenir dans la pudeur.

Au lieu de l'habit qui convient à ces miſerables, celuy-ci étoit armé de toutes pieces, & ſe nommoit Jule Cæſar. Je m'informai ſi ce Jule Cæſar avoit été fameux par ſa voix, & on me repondit que c'étoit un guerrier qui avoit conquis le monde entier, & debauché la moitié des femmes de Rome. J'étois ſur le point d'exprimer mon étonnement de voir Cæſar ſi dignement repreſenté, lorſque j'entendis a coté de moi deux dames s'écrier, comme dans une eſpece de tranſport, ô le charmant homme! Madame n'en êtes vous pas amoureuſe a la folie?

Mon Dieu! dis je pourquoy les femmes de ce pais aiment elles ſi fort les Eunuques, il me ſemble qu'elles ont aſſés d'hommes autour d'elles.

En même tems j'entendis quelqu'un qui dit tout haut que la muſique, & les voix étoient deteſtables.

Ne faites point attention à cet homme, me dit mon ami, il eſt de l'autre parti & ne vient ici que comme un eſpion.

Comment donc repondis je, avés vous des partis en muſique? oüi repliqua t'il, c'eſt une regle parmi nous de ne juger de rien par nos ſens, ni par nos lumieres, mais de n'entendre, de ne voir, & de ne penſer, que ſuivant que nous nous trouvons engagez dans un parti, ou dans l'autre.

„ J'eſpe-

„ J'eſpere lui dis-je qu'un étranger peut „ demeurer neutre dans ces diviſions, & „ pour vous dire vray, votre muſique eſt „ bien peu propre à m'inſpirer l'eſprit de fac- „ tion, elle pourroit bien plutôt m'endor- „ mir; la notre en Perſe nous donne à tous „ l'envie de danſer, mais celle-ci ne me „ touche point.

„ Vous n'avés qu'a vous imaginer quel- „ le eſt touchante, repliqua mon ami, & „ vous en ſerés touché autant que les au- „ tres: c'eſt un art que vous apprendrés „ quand il vous plaira ſans beaucoup de „ peine, la pluſpart de nous l'ont appris „ chacun à leur tour.

Pour bien entendre cette lettre, il faut ſçavoir qu'il y a deux Operas Italiens à Londres, que chacun a ſes partiſans, & que l'eſprit de parti s'étend peut-être ici plus qu'ailleurs juſques aux choſes qui devroient le moins en dependre.

Après l'opera Selim rend compte (*a*) à ſon ami d'un autre ſpectacle, moins en vogue à la verité que le premier, mais qui appartient en propre à la nation Angloiſe, & que notre Auteur regarde comme plus utile, il s'agit des Gladiateurs: voici la deſcription que Selim en fait à Mirza.

Les Spectateurs étoient placés dans les Galeries d'un Cirque decouvert, plus bas étoit un theatre rempli, non d'eunuques & de

(*a*) Lettre 4.

de muſiciens, mais de taureaux, d'ours, de chiens & de Gladiateurs; le plaiſir conſiſtoit à voir les animaux s'entre d'échirer, & les gladiateurs ſe bleſſer reciproquement pour un peu d'argent. J'avois grande pitié des animaux qu'on animoit les uns contre les autres, mais pour ces hommes aſſés brutaux pour repandre le ſang de leurs camarades, & prodiguer le leur, ſans y être pouſſés par la colere, ou la vengeance, ils ne me ſembloient dignes d'aucune pitié: quoiqu'il en ſoit, je regardois cette ferocité comme une marque du genie guerrier de ce peuple, & je m'imaginois y découvrir l'eſprit de liberté. Un François qui étoit aſſis auprès de moy paroiſſoit fort choqué de la barbarie de ce ſpectacle, & reprochoit à mon ami l'humeur ſanguinaire des Anglois dont il fait ſes delices. Mon ami étoit en general du même avis, & convenoit qu'on ne devoit pas le tolerer dans une nation civiliſée; mais un homme qui étoit aſſis au deſſus d'eux, les regardant de travers, faiſoit bien voir qu'il étoit d'un ſentiment tout oppoſé: il étoit botté, il avoit une perruque noire & courte, & étoit armé d'un long fouet, qu'il faiſoit claquer de toutes ſes forces par voye d'approbation; lorſque les combattans étoient le plus animés, on auroit dit à ſon air qu'il s'étoit battu luy-même pluſieurs fois pour de l'argent, & exercé ſouvent ce noble metier, ou du moins qu'il avoit eu une bon-

bonne partie de ſon éducation dans ce Cirque; ſes diſcours étoient auſſi agreſtes, que ſa figure, cependant il ne me ſembloit pas manquer de bon ſens. Je m'imagine, Monſieur, dit il à mon ami, que vous avés été élevé à la cour, ainſi je ne ſuis pas ſurpris que vous ne goutés pas ce ſpectacle, mais permettés moi de vous dire, que s'il venoit ici plus de monde, & qu'il y en eut moins qui perdiſſent leur temps à la cour, il n'en ſeroit que mieux pour la patrie: il eſt vray nous ſommes une nation civiliſée, mais je ſouhaiterois qu'en certaines occaſions nous fuſſions un peu moins civils; ces manieres ſi polies, & ſi effeminées, nous reconduiront par degrés à la ſervitude, & nous en viendrons à haïr les combats en effet, ſi nous n'aimons pas à en voir les repreſentations. Vous autres gens polis vous êtes pour le gout de Rome moderne, des eunuques fredonnans & la corruption, pour moi, je ſuis du gout de l'ancienne Rome les gladiateurs, & la liberté: pour ce qui eſt de la barbarie, que cet étranger nous reproche, je pourrois lui nommer un de ces Rois, & dont ſa nation ſe glorifie extremement, dont la conduite a été bien plus barbare; car il a repandu le ſang de pluſieurs milions de ſes ſujets par paſſetemps, & a maſſacré ſes innocens voiſins ſans ſujet, & ſans autre but que d'acquerir la gloire de paſſer pour le plus grand Gladiateur de l'Europe.

Il eſt impoſſible de traduire chaque lettre, ou même d'en indiquer le ſujet, il y en a peu cependant qui n'aient quelque choſe de remarquable: la cinquieme (*a*) qui s'adreſſe a un Mollack eſt ingenieuſe. Selim y parle de la coutume de boire de l'eau qui s'introduit en Angleterre, il la regarde comme un commencement de reformation qui fraie le chemin au mahometiſme en ce pais: les prêtres à la verité, dit il, ſont alarmés de cette nouveauté, & ne l'encouragent guerre par leur exemple, mais malgré leur opiniatreté la verité prevaut & tu peus attendre bientot une converſion generale.

(*b*) L'Auteur eſt très court ſur la comedie, il en condanne l'indecence, & ne pardonne pas aux Dames d'aſſiſter avec plaiſir à des jeux où la modeſtie eſt ſi peu reſpectée. La galanterie qui (*c*) regne dans les aſſemblées du beau monde, ne le choque pas moins, non plus que la complaiſance outrée des maris; quoiqu'il l'excuſe en quelque ſorte par les degouts qui ſuivent les mariages, dont la plûpart n'ont aucun des motifs qui pourroient ſoutenir les époux dans la pratique conſtante de leurs devoirs.

La continuation de l'hiſtoire des Troglodites commencée dans les Lettres Perſannes, fait ici la matiere de douze lettres; on

(*a*) Lettre 5. (*b*) Lettre 10. (*c*) Lettre 11.

on y voit comment ce peuple se corrompit dans la morale, par l'établissement des loix, & la chicane, dans la religion par la superstition, & dans la politique par l'ambition des Princes, & de leurs ministres. Voici quelques traits sur chacun de ces articles.

(*a*) L'institution des loix parmi les Troglodites fut suivie de ce mal inévitable; ils commencerent à croire que tout ce que la loy ne declaroit pas criminel étoit permis. Il leur sembla que le vice n'étoit plus un mal réel qu'on dut éviter comme tel, mais seulement un bien defendu, comme si tous les motifs qui nous obligent naturellement à nous attacher à la vertu eussent été detruits par l'influence étrangere de l'autorité humaine.

Un Troglodite se disoit à lui même, j'ai sçu profiter de la simplicité de mon voisin pour le tromper dans un marché que nous avons fait ensemble; il peut me le reprocher, mais il ne peut pas me punir, car la loi me permet de le voler, de son consentement.

Un autre, à qui son ami redemandoit son argent qu'il luy avoit preté quelques années auparavant, lui repondit, par où pouvés vous justifier votre dette?

On supplioit un troisiéme de remettre à son fermier une partie de ce qu'il lui devoit,

(*a*) Lettre 14.

voit, parce qu'il étoit reduit à une extrême pauvreté par une suitte de malheurs inévitables; ne voiés vous pas qu'il lui en reste assés pour faire subsister sa famille? en refusant le necessaire à sa femme & à ses enfans il peut trouver dequoi me payer, & c'est à quoy la loi l'oblige. C'est ainsi que les cœurs des Troglodites s'endurcirent....

Ce fut bien pis quand par la multiplicité des loix on donna lieu à la chicane. Dans le temps qu'on deliberoit sur la necessité de faire de nouvelles loix, & d'interpreter les anciennes, un ancien Senateur fit dans le Senat le discours suivant.

„ Vous travaillés, ô Troglodites, à sup-
„ pléer à ce qui manque à vos loix, mais
„ sçachés qu'en multipliant les loix, vous
„ multiplierés leurs defauts; chaque nouvel-
„ le explication produira une nouvelle ob-
„ jection, & enfin on perdra de vüe les
„ principes sur lesquels elles ont été origi-
„ nellement formées. Les hommes peu-
„ vent se gouverner & se bien gouverner
„ par quelque loi que ce soit, si elles sont
„ fixées par un usage ancien: outre qu'elles
„ sont connuës, & entendues, le peuple y
„ attache une idée de saincteté qui les fait
„ respecter; mais chaque changement qu'on
„ y fait en decouvrant quelque imperfec-
„ tion, diminue ce respect sans lequel el-
„ les perdent leur autorité. &c. Ce dis-

cours ne persuada point, l'on établit tant de loix nouvelles, qu'il fallut qu'un certain nom-

nombre de Troglodites fiſſent une étude particuliere de les connoître ; ils devinrent les arbitres des differents & cauſerent ſouvent par leur ſubtilité la ruine de ceux qui ſe confioient en eux.

(*a*) Dans la 16. Lettre on voit comment l'idolatrie & la ſuperſtition s'introduiſirent chés les Troglodites, & comme ils perdirent l'amour & la crainte des Dieux, pour s'attacher à de vaines ceremonies que leur prêtres ſubſtituerent au culte ſimple, & pur en quoi conſiſtoit toute la religion de leurs peres : tandis qu'ils vivoient dans l'innocence. L'artifice des prêtres augmentoit de jour en jour la ſuperſtition, (*b*) & l'on en étoit venu au point de croire que rien n'étoit moins eſſentiel à la religion que la vertu ; rien n'étoit plus commun que d'entendre un Troglodite tenir ce langage, je veux piller mon voiſin ou le public, car on peut appaiſer la colere de notre Dieu en lui offrant une partie du butin. Un autre mettoit ſa conſcience en repos en raiſonnant ainſi, il eſt vrai que je ſuis un grand ſcelerat, j'ai fait tort à mon bienfaiteur, mais je ne manque à aucune proceſſion, & j'ay fait deux fois le tour du temple en me trainant ſur les genoux. Un troiſieme s'accuſoit à un prêtre d'avoir volé le bien de ſon pupille, donnés en la moitié à notre ordre luy dit-il, & je vous fais volontiers preſent du

(*a*) Lettre 16. (*b*) Lettre 17.

du reſte.... L'eſprit de perſecution fut une ſuite de la perſecution, les prêtres ſoutenus par la Cour tacherent d'augmenter ſon pouvoir, (*a*) & de perſuader que la famille regnante étoit divine, qu'elle tenoit la couronne non par le conſentement de la Societé, mais par une préeminence naturelle; que de lui reſiſter, c'étoit reſiſter à Dieu &c. De la vint l'autorité deſpotique, les guerres entrepriſes par pure ambition, malheureuſes enfin, & qui après avoir épuiſé les Troglodites d'hommes & d'argent, finirent par une paix qui leur fit perdre toutes leurs conqueſtes, trop heureux encore d'acheter leur repos à ce prix.

Une longue paix (*b*) dont les Troglodites joüirent, amena parmi eux le luxe & l'Amour des ſciences. Notre auteur en veut beaucoup à ces ſçavans ſpeculatifes, qui ne ſont pas d'une utilité fort ſenſible à la ſocieté, il ſe recrie ſur tout par la bouche d'un vieux Troglodite contre la propoſition qui fut faite dans le conſeil du Roi de tabler & de bien renter une Academie pour l'avancement des ſciences. „ Si l'on avoit propoſé dit-il, de batir un hopital pour des „ laboureurs decrepites, ou pour des ouvriers hors d'état de travailler, je ſerois „ volontiers entré dans ce projet. Mais je „ voudrois ſçavoir quels ſervices ces gens „ là ont rendus pour obliger le public a „ en

(*a*) Lettre 18. (*b*) Lettre 19. & 20.

„ en prendre ſoin ; ce ſçavoir dont nous „ ſommes idolatres, nous a-t-il rendus „ meilleurs, ou plus ſages que nous n'étions ? „ montrés m'en les effets dans nos mœurs, „ ou dans notre conduite politique ? Si ce „ ſçavoir n'eſt qu'une curioſité de decou- „ vrir des choſes qui ne nous intereſſent „ point, je crois que nous le payons trop „ cher . . . Nos enfans ſont elevés dans „ ces ſciences, & quel en eſt le fruit ? au „ lieu d'un eſprit doux, & de l'amour de „ la verité, ils acquierent un gout pour la „ diſpute, & une habitude d'eluder la veri- „ té. Je ſoupçonne meme qu'il y a quel- „ que choſe de bas dans l'obeiſſance que „ ces maitres imperieux exigent de leur diſ- „ ciples, & qu'une ſoumiſſion ſi entiere à „ leurs preceptes, doit abbattre l'eſprit, & „ en reſſerrer les facultés.

„ Croïés moy, Meſſieurs, vous rendriés „ un bien plus grand ſervice à l'Etat, en „ envoiant tous ces pareſſeux à la charüe, „ qu'en autoriſant leur folies, & recom- „ penſant leur inutilité.

Tout cela ſent un peu la declamation mais ce que l'Auteur ajoute (*a*) des maux que cauſerent à la ſocieté les ſubtilités & les opinions chimeriques de quelques Philoſophes eſt plus juſte, ce qu'on ſent aſſés ſans que nous nous y etendions.

Les

(*a*) Lettre 21.

(*a*) Les malheurs qui accablent une nation qui gemit ſous le pouvoir deſpotique, ſe firent ſentir ſi vivement aux Troglodites, qu'ils ſe reveillerent & mirent un frein à l'autorité de leur Rois, mais ces ſages precautions devinrent apparemment bientôt inutiles par la malice, & l'habileté d'un homme qui addreſſa au Roy le diſcours ſuivant.

(*b*) Je m'apperçois, Sire, que vous êtes „ fort decouragé par les bornes qu'on a miſes „ à votre autorité; mais peut être n'avés „ vous pas tant perdu que vous vous imaginés. Le peuple eſt charmé de ſon ouvrage, il enviſage avec plaiſir les dehors „ du gouvernement qu'il vient d'établir; „ mais ceux qui penetrent dans l'interieur „ en trouvent les materiaux trop corrompus, & trop foibles pour durer longtems.

„ Rien dans la Nature n'eſt plus oppoſé „ l'un à l'autre, que l'amour de l'argent, „ & l'amour de la liberté: le premier eſt ſi „ enraciné dans le cœur de vos ſujets, „ qu'il eſt impoſſible que l'autre puiſſe y „ ſubſiſter. Je vous dis, Sire, qu'ils ne „ ſont pas aſſés honnetes gens pour être „ libres: examinés la Nation & jugés ſi leur „ mœurs s'accordent avec leur conſtitution. „ Y a t'il une vertu que l'indigence ne rende mepriſable? y a t'il un vice que les „ ri-

(*a*) Lettres 22. & 23. (*b*) Lettre 24.

„ richeſſes n'illuſtrent ? le luxe n'a-t-il pas
„ infecté tous les ordres du Roiaume ? com-
„ ment le ſoutenir ce luxe ? ne les met t'il
„ pas dans une dependance qui mettra
„ bientôt fin à cette chimere de liberté ?
„ Voules vous établir votre pouvoir ſur un
„ fondement ſolide & durable, fondés le ſur
„ les vices du genre humain : que l'intereſt
„ particulier s'oppoſe à l'intereſt public :
„ ſervés vous des beſoins & de la vanité des
„ particuliers : faites voir aux chefs du peu-
„ ple qu'ils trouveront mieux leur compte à
„ le trahir qu'à le defendre : voila Sire le
„ plan en abrégé de la conduite que vous
„ dévez tenir, pour vous mettre au deſſus
„ de toute contrainte, ſans choquer ces
„ privileges nominaux, dont les Troglodi-
„ tes ſont plus jaloux qu'ils ne le ſont des
„ choſes memes. Si vous voulés vous en
„ fier à moy pour l'execution de ce deſſein,
„ je ne craindray point de m'expoſer au
„ reſſentiment de l'eſprit de liberté, car en
„ peu de temps j'en éteindrai juſques à la
„ plus petite étincelle, je ne craindrai
„ point non plus la juſtice de la nation,
„ mon crime même ſera ma ſureté ".

(a) La hardieſſe de notre Auteur dans ſes reflexions ſe montre de plus en plus à meſure qu'on avance dans ſon ouvrage : le gout ou l'on eſt depuis la paix de ne conſerver & de ne recevoir dans les troupes que des hom-

(a) Lettre 27.

hommes d'une certaine taille, n'echapent pas à ſa cenſure. La fortune ſi bornée des ſoldats, & leur perſeverance dans un metier ſi ingrat, lui paroiſſent les choſes du monde les plus ſurprenantes. Ce qu'il dit (*a*) des loix & de l'adminiſtration de la juſtice en Angleterre, ne plaira pas ſans doute aux gens de Robe, ni à ceux qui ſont accoutumés à ſe regarder à cet égard comme les plus heureux de tous les peuples. Notre Auteur les compare à la Salle de Weſtminſter, où ſe tiennent les differents tribunaux : les fondements de cet edifice gotique ſont profonds & durables ; il a duré pluſieurs Siecles, & peut ſubſiſter encore pluſieurs autres; mais l'architecture en eſt chargée d'un grand nombre de parties inutiles ; ſi vous l'examinés en critique, vous y decouvrés pluſieurs defauts ; cependant le tout enſemble a un air de grandeur qui vous frappe, & ſe fait regarder avec une eſpece de veneration. Pour ce qui eſt de l'adminiſtration de la juſtice, on la vend en gros dans les autres pays, & en detail en Angleterre ; le Juge n'a point de Salaire, mais le Procureur, l'Avocat, les Officiers de chaque tribunal vous font paier au triple. Il en eſt a l'égard de la juſtice, comme de pluſieurs femmes de qualité, elles ſont incapables de vendre leur faveurs, cela ſeroit au deſſous d'elles, mais il faut ga-

(*a*) Lettre 29.

gagner tous leur gens, ſans quoy il n'eſt pas poſſible d'en approcher. Le deſintereſſement de la Dame ne ſert de rien à ſon amant, il eſt ruiné par l'avidité de ſes domeſtiques.

C'eſt un prejugé reçu parmi les Anglois, qu'on ne trouve que chés eux un caractere dont ils font grand cas, & qu'ils expriment par ces termes *good natured.* Ils pretendent même que les François n'ont point de termes qui puiſſent rendre l'idée qu'ils attachent à cette expreſſion, parceque cette idée leur eſt tout à fait étrangere. Ou ce prejugé eſt bien mal fondé, ou Selim a été trompé, & trompe enſuite ſon ami en lui expliquant quel eſt ce Caractere ſi ſingulier, voici ce qu'il lui écrit à ce ſujet; Je voudrois bien ſavoir, dis je, à une Dame, par quel merite ce gentilhomme, qui eſt placé vis à vis de nous, ſe fait ſi fort eſtimer. Il me ſemble qu'il ne fait rien, qu'il ne dit rien, qu'il ne penſe à rien, qu'il n'eſt rien, & cependant je le vois continuellement en bonne compagnie; ſon caractere, me dit elle, peut s'exprimer en peu de mots, c'eſt ce qu'on appelle *a good natur'd-man.*

Je ſuis fort aiſe d'apprendre cela, repliquai-je, car j'ai grand beſoin d'un tel homme; j'ai un de mes amis dans l'embarras, il pourra lui rendre ſervice.

Non, dit elle, il eſt trop indolent pour ſe donner la peine de rendre ſervice à perſonne.

Quelle

Quelle eſt donc ſa bonté, repliquai-je, ou comment connoiſſés vous qu'il en a aucune? Pendant ce petit dialogue entre nous, le reſte de la compagnie avoit tourné la converſation ſur la mediſance, & peu de reputations échapoient à leur Satyre, pour peu qu'elles valuſſent la peine qu'on les attaquât.

Le bon homme cependant demeuroit dans un ſilence attentif, & avec toute la complaiſance imaginable, laiſſoit déchirer ſes amis abſens, tant qu'il plaiſoit à la compagnie.

Quand la converſation fut achevée, il commença à parler de la douleur que lui cauſoit la mort d'un Seigneur, qui, diſoit il, avoit été ſon patron, & ſon bienfaiteur; mais il me ſembloit qu'il en parloit fort à ſon aiſe, & la Dame qui me l'avoit defini, me dit à l'oreille, que malgré ſon amitié pour le defunt, & les obligations qu'il lui avoit, il faiſoit à preſent la cour à ſon plus grand ennemi, avec autant de baſſeſſe qu'à ſon defunt bienfaiteur.

Dans le moment il entra un certain Colonel, & auſſi-tôt qu'il apperçût mon homme il courut à lui, & l'embraſſant tendrement, mon cher, lui dit-il, il faut que tu faſſe ce ſoir la debauche avec moi.

Vous ſçavés lui repondit il tout doucement que j'ai été malade depuis peu & que le vin m'incommode.

N'importe, repliqua le Colonel, tu ne vas

vas point te coucher que tu ne sois yvre, car je ne trouve personne qui veuille me tenir compagnie. Le bon homme ne put resister à une sollicitation si pressante, il accepta honnetement la proposition, & tout le cercle convint qu'il étoit à craindre que sa bonté ne lui coutât la vie tôt ou tard.

A cette premiere ébauche de ce caractere si estimé notre auteur ajoute quelques traits dans une des lettres suivantes (*a*). Il fait entrer son personnage dans une compagnie qu'il trouva occupée à relever par ses applaudissemens le merite d'un homme d'esprit qui venoit de sortir: " il joignit „ ses louanges a celles des autres, mais il „ finit en insinuant clairement, quoique „ d'une maniere detournée que cet esprit „ qui plaisoit tant, avoit un tour satyrique, „ qui le rendoit dangereux, & que ce Mon„ sieur n'en pouvoit avoir tant, qu'il n'en „ coutât un peu à sa probité.

„ Cette reflexion impertinente & mal „ fondée me mit serieusement en colere, „ je demanday à celui qui la faisoit, pour„ quoi il supposoit cet homme mechant par „ la seule raison qu'il n'étoit pas sot..... „ Si les traits de son esprit ne portent que „ sur ceux qui meritent d'être tournés en „ ridicule, il est d'une aussi grande utilité „ dans le commerce de la vie privée, que „ l'épée de la justice au public.

Après

(*a*) Lettre 40.

Après qu'il fut ſorti, Selim s'informa de ſon ami, pourquoi cet homme étoit ſi recherché & reçu avec agrément dans les meilleures compagnies.

„ Si vous voulés me garder le ſecret, re-
„ pondit ſon ami, je vais vous dire la ve-
„ rité de la choſe; mais ſi vous alliés me
„ decouvrir, je paſſerois moi-même pour
„ un mechant homme. Sachés donc qu'il
„ y a dans cette ville dix mille gens com-
„ me celui-ci, qui ſans un grain de bon
„ ſens, ni le moindre merite, font leur
„ chemin en ſe pronant les uns les autres.
„ Leur nombre les rend formidables,
„ ſur tout ſupportés comme ils le ſont
„ par les femmes. Ils ſe fourent dans les
„ compagnies, comme les chiens, à la
„ ſuite de quelque homme d'eſprit, à qui on
„ ſuppoſe qu'ils appartiennent; là ils ne
„ mordent, ni n'aboient, mais ils ſont
„ humbles & careſſans; en ſorte que ni
„ l'humanité, ni la politeſſe ne permettent
„ pas de les chaſſer, & enfin ils acquierent
„ une eſpece de droit par tolerance; ils ſou-
„ tiennent leur caractere en n'ayant point
„ de volonté, ce qui réellement ne proce-
„ de que de leur incapacité de ſe determi-
„ ner. Ils ont tous quelque fineſſe, &
„ leurs paſſions n'ont pas aſſés de vivacité
„ pour rompre leur meſures, & leur faire
„ commettre ces indiſcretions, auxquelles
„ les gens d'eſprit ſont ſujets: outre qu'ils
„ ſont perſuadez que la moindre faute eſt

„ capa-

„ capable de les perdre à jamais, ils n'ont „ rien pour servir de compensation, car on „ ne pardonne point des fautes réelles la „ où il n'y a tout au plus que des vertus „ negatives. Le petit nombre des gens de „ bon sens sont obligez de se soumettre à „ la pluralité, & de prodiguer injustement „ l'épitete de bon, crainte de passer eux „ mêmes pour mechans.

Ceux qui ne seront pas contens de cette description, diront peut-être que l'auteur a été bien aise de crediter un caractère, qu'on ne lui donne apparemment pas dans le monde. Quoiqu'il en soit ce Caractère tel qu'on le peint ici, n'est ni fort rare, ni fort estimable, quoiqu'il reussisse assés souvent. En voici un autre plus singulier, & qu'on croiroit volontiers imaginaire, si les exemples frequens de gens qui se donnent la mort par pur dégout de la vie, n'en prouvoient la realité.

J'ai vû aujourd'hui, dit Selim à son Ami, un Anglois qui affecte de passer pour un grand Philosophe: il est parvenu par la force de ses raisonnemens à avoir un entier degout de lui même, & une parfaite indifference pour les autres. La vie m'est à charge, & j'en suis las, m'a t'il dit, j'ai éprouvé tout ce qu'on appelle plaisir, & j'en suis absolument degouté, je n'aime ni les femmes, ni le vin, ni le jeu, parceque j'ai reconnu la folie qu'il y a de s'y attacher; & pour les affaires, elles me paroiss-

ſent plus ridicules que les plaiſirs ; l'embarras de la ville trouble mon repos, & à la campagne les vapeurs me tüent. Je croy que j'iray en Perſe avec vous, ſeulement pour varier un peu la ſcene, & quand je m'y ennuiray, je prendrai une doſe d'opium pour paſſer dans l'autre monde.

(*a*) La lettre ſuivante parle d'un Philoſophe bien different du precedent, d'un homme qui ſe rend la vie agreable en s'acquitant avec joye de tous les devoirs de la ſocieté, & dont le bonheur conſiſte à faire celui des autres.

La plûpart des lettres ſuivantes roulent ſur la politique, on y trouve une courte hiſtoire de l'origine, & de la conſtitution du gouvernement d'Angleterre, ce morceau eſt curieux, mais il eſt ſi abregé qu'il auroit falu le traduire en entier, & nous ſommes informés qu'on verra bientot ces lettres en François, ainſi ſi les morceaux que nous en avons donné plaiſent au public, & piquent ſa curioſité, il pourra dans peu la ſatisfaire. Nous n'avons point parlé de trois petites hiſtoriettes, qui ſont melées à ces lettres, elles pourront amuſer agreablement les lecteurs. On les rencontre aſſés à propos pour ſe delaſſer, après les reflexions de morale & de politique, qu'on n'auroit peut-être pas lues ſans ennui juſques au bout, ſans le ſecours de ces intermedes.

ART.

(*a*) Lettre 39.

ARTICLE IX.

An Enquiry into the Miracle ſaid to have been wrought, in the fifth century, upon ſome Orthodox Chriſtians in confirmation of the Doctrine of the Trinity: Who continued to ſpeak clearly and diſtinctly, after their tongues had been cut out, by order of Hunneric, an Arian, King of the Vandals, in a Letter to a Friend. London by J. Roberts 1730. C'eſt-à-dire, *Examen d'un Miracle, qu'on dit qui fut operé, dans le cinquieme ſiécle en la perſonne de quelques Chretiens Orthodoxes, en faveur du Dogme de la Trinité: Leſquels continuerent à parler, clairement & diſtinctement, après que leurs Langues eurent été coupées, par l'ordre de Hunneric & Arien, Roi des Vandales. En forme de Lettre addreſſée à un Ami.* A Londres, chez Roberts, 1730. pages 62, ſans la Préface.

IL y a dix ans, que Mr. Berriman, prêchant à S. Paul, (*a*) ſe déclara pour la verité

(*a*) Eight Sermons preached at lady Moyer's lecture, printed in the year 1725.

verité du Miracle que l'Auteur de la Brochure, qu'on vient d'annoncer, combat de toute ſa force. Mais avant cela, Mr. Abbadie (*a*) avoit publié pour l'etablir tout ce que la méditation & l'etude avoient pu lui fournir ſur ce ſujet. D'ailleurs, comme les obſervations de Mr. Berriman dans ſes ſermons imprimez ne ſont pas à beaucoup près ſi bien ſoutenues, & n'ajoutent rien de nouveau; ce ſera de Mr. Abbadie & de notre Anonyme que nous emprunterons ce qui s'eſt dit de plus fort pour & contre: Nous réſervant neanmoins la liberté d'inſerer nos remarques où elles nous paroitront utiles pour mettre les Lecteurs au fait de cette Diſpute. Sur ce pied là, voions d'abord ce que diſent les Hiſtoriens qui parlent du Miracle en queſtion.

Le premier en ordre, c'eſt *Victor*, Evêque Africain & Confeſſeur. Les uns l'appellent *Uticenſis*, ou d'Utique; les autres *Vitenſis*, ou de Vite; Ce qui eſt le plus apparent comme Beatus Rhenanus l'a fait voir: mais cela importe peu pour le fond. Ce Prélat dans le V. Siecle écrivit une Hiſtoire des perſecutions que les Orthodoxes eurent à ſouffrir de la part des Vandales qui faiſoient profeſſion de l'Arianiſme. On voit dès le commencement du premier livre qu'il l'écrivit vers l'an 487. Ce fut, ſelon l'Anonyme,

(*a*) La Triomphe de la Providence ou l'ouverture des ſept Sçeaux &c. 1623.

nyme, environ *trois ans* après qu'on dit que le fait en queſtion s'étoit paſſé ſuivant Mr. Abbadie ce fut *dix & ſept ou dix & huit ans.* C'eſt toujours un Auteur contemporain. Mais il faut ſans ſe préoccuper entendre ce qu'il raporte (*a*) Nous emploierons la traduction de Mr. Abbadie, à moins que l'original ne nous oblige à y faire quelque changement „ Hatons nous dit, Victor, „ pour la gloire de Dieu de dire ce qui ar„ riva à Typaze, Ville de la grande Mau„ ritanie. Comme on y eut vu venir un „ Evêque Arrien, fait Evêque pour la „ deſtruction des ames, de Secretaire „ de *Cyrilla* (*b*) qu'il étoit auparavant, „ toute la Ville s'en fuit par mer en Eſpa„ gne, à l'exception d'un très petit nom„ bre qui ne purent être de l'embarque„ ment. Le nouvel Evêque tacha de ga„ gner ceux-ci d'abord par des careſſes, & „ puis par des menaces. Mais fortifiez au „ Seigneur ils perſiſterent à rejetter l'Arria„ niſme, & nonſeulement ils mépriſerent „ la folie du Seducteur, mais ils celebe„ rent les divins myſteres dans une maiſon „ où ils firent leur aſſemblée. Il le ſçut, & „ le fit ſçavoir à Cartage où il envoia ſe„ cretement la relation de ce qui s'étoit „ paſſé. A cette nouvelle le Roi fort irrité y „ envoia un certain Comte qui par ſes ordres „ leur

(*a*) De Perſecut. Vandal. l. 5. c. 6.

(*b*) Il étoi. alors le Patriarche des Arriens. Abb.

„ leur fit couper la langue dès la racine,
„ comme auſſi la main droite. *Tout cela*
„ *fut executé au milieu du marché où il avoit*
„ *aſſemblé tout le païs* (*a*) mais après cette
„ execution ils ne laiſſoient pas de parler,
„ & ils parlent encore par la vertu du Saint
„ Eſprit Auteur de cette merveille. Que ſi
„ quelqu'un veut être incredule, il n'a dans
„ dans ce moment qu'à aller à Conſtantino-
„ ple où il trouvera le Soûdiacre Repara-
„ tus, un d'entre eux, qui parle & fait des
„ diſcours fort polis, ſans choquer l'oreil-
„ le le moins du monde. Ce qui le fait ve-
„ nerer avec quelque excès (*b*), & au pa-
„ lais de Zenon, & ſur tout de l'Impera-
„ trice qui le revere avec un reſpect mer-
„ veilleux ".

Le ſecond Auteur c'eſt *Enée de Gaze.* C'étoit un Platonicien converti au Chriſtianiſme, plus jeune que Victor de quelques années : Et ils paroiſſent avoir vécu en même tems ſous l'Empereur Zenon ou ſous Anaſtaſe. Nous avons de lui un Dialogue ſur l'immortalité de l'ame & ſur la reſurrection du corps (*c*) Ce Dialogue porte le nom de Theophraſte, Philoſophe Athenien, qui

(*a*) In Medio foro, congregata illuc omni provincia: Cette circonſtance eſt ſupprimée dans la Lettre de l'Anonyme.

(*b*) *Nimium*, dans le Latin qui pourroit n'y ſignifier qu'extremement, ou tres fort.

(*c*) Voiez Tom. VIII. Biblioth. Patrum.

qui eſt un des Interlocuteurs : Et l'autre eſt Axithée qui repreſente un Chretien & qui doit être Enée meme. Après avoir expoſé l'état de l'Afrique, opprimée par la Tyrannie, il ajoute " Le Tyran impute la piété à „ crime à ceux qui vivent ſous ſon Empire. „ Il leur ordonne de renier un dogme ſi „ bon & ſi ſaint : Et ceux qui refuſent de „ lui obeir, O crime! O fureur! il leur fait „ couper la langue. Mais eux ils implorent „ le ſecours de la nature. Et voici que „ trois jours après la nature ſe renouvelle „ en eux, non par quelque don que Dieu „ leur faſſe d'une autre langue : mais par la „ grace qu'il leur accorde de parler ſans langue d'une maniere ſi articulée qu'ils diſent ce qu'ils veulent, encore mieux „ qu'auparavant. Et un peu après. J'ai „ moi même vu ces hommes, & je les ai „ ouï parler. Surpris que leur voix put „ être ſi articulée, je cherchois l'inſtrument „ de cette voix, & n'en croiant pas à mes „ oreilles, j'en remis le jugement à mes „ yeux : Et quant ils eurent ouvert la bouche, je vis qu'on leur avoit coupé la „ langue entiere dès la racine.

Procope eſt le troiſieme qui atteſte ce fait (*a*) Il y a apparence qu'il ecrivit 30. ou 40. ans après. Soit qu'il ait été General d'armée, ou Préfet de Conſtantinople, c'étoit un homme conſiderable ſous l'Empire de

(*a*) Lib. I. de bell. Vandal. c. 8.

de Juſtinien. Son Hiſtoire de la Guerre des Vandales eſt fort connue : Et c'eſt là qu'il dit à l'occaſion d'un de leurs Rois, " Honoric fut le plus cruel & le plus injuſte de „ tous les Perſecuteurs qui ont jamais tourmenté les Chretiens en Afrique. Car „ voulant les contraindre d'embraſſer l'Arianiſme, il faiſoit mourir dans les flammes & par d'autres tourmens ceux qui „ refuſoient de lui obeir. Il fit auſſi couper „ la langue *dès le gozier* (*a*) à pluſieurs d'entre eux qui ont vécu juſqu'à mon tems à „ Bizance (*b*) où ils parlent admirablement (*c*) & ſans ſe reſſentir de ce ſupplice.

Le quatriéme Hiſtorien, temoin oculaire, c'eſt le Comte Marcellin, en Latin *Marcellinus Comes*. Sa Chronique eſt un ſupplement à celle de S. Jerome qui finiſſoit en 379, & comprend l'eſpace de 155. ans. Ce qu'il dit (*d*) de l'affaire de Typaze eſt en ces termes. " Honoric après avoir banni ou diſperſé plus de trois cent quatre „ vingt Evêques, & fermé leurs Egliſes, „ ſe jetta ſur le commun des fidelles, qui „ tourmentez par divers ſupplices finirent „ leur carriere en ſoutenant le combat de „ la

(*a*) ἀπ' ἀυτῆς φάρυγγος.

(*b*) C'eſt Conſtantinople. Abb.

(*c*) ἀκριβεῖ τῇ φωνῇ, d'une voix claire & diſtincte. Abb.

(*d*) Marcell. in Chron.

„ la foi. C'eſt dans ce tems-là que le mê-
„ me Honoric fit couper la langue à un
„ jeune homme Catholique, muet dès ſa
„ naiſſance, qui parla auſſi-tôt qu'on lui eut
„ coupé la langue, faiſant confeſſion de la
„ foi en Jeſus-Chriſt qu'il avoit appriſe ſans
„ ſecours humain (*a*) & commençant de
„ donner gloire à Dieu dès le moment que
„ Dieu lui eut accordé l'uſage de la paro-
„ le. Enfin j'ai moi-même vu quelques uns
„ de cette troupe de fidelles à qui on avoit
„ coupé la langue & la main, hommes
„ très religieux, je les ai vus moi-même, à
„ Bizance, parlant d'une voix entiere, *ou*,
„ qui n'avoit rien perdu de ſon ton accou-
„ tumé (*b*).

Mr. Abbadie produit, pour un cinquié-
me temoin, l'*Empereur Juſtin dans pluſieurs de ſes conſtitutions. Mais*, ajoute t'il, *que nous ne citons pourtant que ſur le temoignage de Caliſte Nicephore, & dont on laiſſe le jugement au Lecteur.* Voici les paroles de ce Nicephore (*c*) ſurnommé Calliſte, Hiſto-
rien du XIV. Siecle " Hunneric coupa la
„ langue à quelques-uns que Procope dit
„ avoir vu à Conſtantinople où il s'entre-
„ tint avec eux, diſant qu'ils lui repon-
„ doient comme s'ils n'avoient point eu de
„ mal: Et qu'encore qu'on leur eut coupé
„ la

(*a*) Sine auditu humano.
(*b*) Integra voce.
(*c*) Hiſt. lib. XVII. c. 11.

„ la langue même dès le gozier, ils par-
„ loient ſi clairement & ſi diſtinctement
„ qu'ils remplifſoient d'admiration (*a*) ceux
„ qui les entendoient. Juſtin auſſi en a fait
„ mention dans quelques-unes de ſes loix
„ & conſtitutions.

Le Sixieme témoin c'eſt Juſtinien. (*b*) Nous avons parmi les Loix Imperiales celles qu'il fit pour régler l'état de l'Afrique; dans une conjoncture fort remarquable. Bellizaire ſon General venoit d'en faire la conquête ſur les Vandales qu'il avoit detruits dans l'eſpace de cinq à ſix mois. D'abord l'Empereur temoigne ſur ce ſujet, en termes touchans, ſa reconnoiſſance envers Dieu, & ajoute enſuite; " Parmi tant de
„ marques de la protection du Dieu tout
„ puiſſant, ceci eſt ſur tout admirable, &
„ plus admirable que tout ce qui eſt arri-
„ vé de plus extraordinaire dans le ſiecle;
„ C'eſt que par ſa grace nous aions en ſi
„ peu de tems rendu à l'Afrique ſa premie-
„ re liberté, après quatre vingt quinze
„ ans de ſervitude qu'elle vient de ſouffrir
„ ſous les Vandales, ennemis tout à la
„ fois des corps & des ames. Car les ames
„ trop foibles pour ſoutenir la rigueur de
„ tant de differens ſupplices, ils les entre-
„ te-

(*a*) L'expreſſion de Procope emporte qu'ils repondoient comme des Oracles. Abb.

(*b*) Lib. 1. conſt. de Officio Præfecti Prætorio Africæ.

„ tenoient dans leur infidelité, en les obli-
„ geant à un ſecond bapteme: Et les corps
„ reduits à un eſclavage honteux, quoique
„ libres, quoiqu'illuſtres par le privilege
„ de leur naiſſance, ils les accabloient par
„ les maux inſupportables qu'ils leur fai-
„ ſoient ſouffrir. Ils profanoient les Saintes
„ Egliſes de Dieu, & de quelques-unes ils
„ en ont même fait des étables. Nous a-
„ vons vu ces hommes venerables à qui on
„ avoit coupé la langue dès la racine, qui
„ ne laiſſoient pas de parler & de faire le
„ récit touchant de leur martyre.

En ſeptieme & dernier lieu, on entaſſe les citations de divers Auteurs qui tiennent le fait de la ſeconde main. L'un d'eux eſt le Pape *Gregoire*, premier du nom, que l'on apelle auſſi Gregoire le Grand. Il dit (*a*) „ qu'étant à Conſtantinople il y voioit un „ vieux Prélat qui ſe ſouvenoit d'avoir vu „ ces hommes miraculeux, & de les avoir en-„ tendu parler clairement & diſtinctement." Il ajoutoit " qu'en ouvrant leurs bouches „ ils diſoient à tout le monde, voiez que „ nous parlons n'aiant point de langues." Un autre (*b*) c'eſt *Victor*, Evêque de Tununes & confeſſeur, avant que Juſtinien eut delivré l'Afrique de Vandales. Il marque le lieu où ces orthodoxes étoient enterrez, & parle d'un de ſes amis Evêque Afri-

(*a*) Greg. I. Dial. lib. 3. c. 32.
(*b*) Victor Tunnonenſis in Chron.

Africain donc la ſepulture étoit auprès de là leur ; ajoutant ces propres paroles. „ Qu'ils aient parlé juſqu'à la fin, encore „ que leurs langues fuſſent parfaitement „ coupées, la ville imperiale, où leurs „ corps ſont enterrez, en eſt le temoin. " *Evagrius*, pour un troiſieme, qui eſt connu entre les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, allegue Procope & Juſtinien, ſe trompant toutesfois à l'égard du dernier qu'il nomme Juſtin. Et pour le dire en paſſant Nicephore a fait préciſement la même faute. Enfin Iſidore qui fut Archevêque de Séville, & contemporain de Gregoire, eſt ſimplement cité ſans qu'on rapporte ſes paroles. Auſſi-bien ſont elles peu neceſſaires après ce qu'on a déja dit, qui eſt au fond tout ce que l'on peut ſçavoir ſur ce fait par la voie du temoignage ; il s'agit à préſent de voir ce que l'on en pourroit découvrir par la voie du raiſonnement.

S'il falloit juger de ce fait par ce qu'un homme très celebre dans la Republique des lettres en a penſé, on ne reſteroit pas un moment en doute. *Grotius* apelle les quatre premiers Hiſtoriens qu'on allegue, des *temoins très ſeurs* (*a*) Et cela dans un ouvrage des plus graves où il s'étoit propoſé d'établir la Verité de la Religion Chrétienne (*b*). Il devoit ſe connoitre en preuves &

(*a*) Teſtes certiſſimos.
(*b*) V. R. c. 17. nota m.

& en temoins, lui qui a fait l'excellent ouvrage *de Jure belli & pacis*. Et par ſon emploi il étoit rompu aux fonctions d'un Juge. Mais l'Anonyme, loin de s'en raporter au Jugement de Grotius, fait entendre que l'Ami à qui il écrit n'eſt pas homme à ſe paier du ſimple ſon d'un nom illuſtre. Et comme c'eſt ce que nous penſons auſſi de nos Lecteurs, nous nous voions obligés, d'entrer dans la diſcuſſion de ce *Probléme* hiſtorique. Ce ſera toutesfois en renvoiant à l'*Ouverture des ſceaux* où on verra, avec plaiſir, ce qu'a pu produire ſur le ſujet, dont il s'agit, la plus riche imagination du monde. Pous nous, il nous ſuffira de péſer les *ſept grandes circonſtances* qui ſe trouvent ici, ſelon Mr. Abbadie.

Premiere Circonſtance. *On atteſte la choſe, non pour l'avoir ouï dire, mais pour l'avoir vue.* Ceci eſt fondamental. Un temoin oculaire, dit on, en vaut dix qui n'ont fait qu'entendre. Mais qui eſt ici Temoin, demandera-t-on avec l'Anonyme ? Apparemment ce n'eſt pas *Victor* qui cependant eſt le premier qui ait parlé de l'affaire de Typaze, peu d'années après. Il dit bien que la choſe étoit arrivée, & que l'on n'avoit qu'à aller à Conſtantinople où on en verroit une preuve vivante & parlante. Mais il ne dit pas qu'il l'eut vue, que ſes yeux euſſent été temoins des faits qu'il raconte. Si on ajoute qu'*Enée*, contemporain de Victor, a vu cette mer-

merveille; c'eſt dequoi l'Anonyme ne convient pas. Selon lui Enée eſt bien l'Auteur d'un dialogue où Theophraſte & Axithée raiſonnent enſemble; mais on peut douter que cet Enée fut contemporain de Victor. A la verité, Axithée aſſure poſitivement qu'il a vu ces Chretiens, mais cela ne prouve pas plus qu'Enée ait vécu dans ce tems là; que ſi on vouloit faire Ciceron contemporain de Caton, ſous prétexte que dans les dialogues de l'un, l'autre eſt introduit comme temoin oculaire de ce qu'il raconte. Axithée n'étant là qu'un nom feint, tout ce qu'on peut conclurre de ce qu'il affirme, c'eſt qu'Enée a cru fermement toute cette hiſtoire, & là deſſus n'a fait nulle difficulté de la mettre dans la bouche d'un perſonnage qui auroit tout vu de ſes propres yeux.

Par raport au temoignage du *Comte Marcellin* qui dit en termes formels. „ J'ai „ moi même vu quelques-uns (*a*) de cette „ troupe de fideles (*b*) à qui on avoit coupé „ la langue, je les ai vu moi-même à Bizan- „ ce parlant d'une voix entiere ". L'Anonyme dit 1°. que ce témoignage eſt precedé d'un conte qui n'a gueres de vraiſemblance. C'eſt celui du jeune homme ſourd & muet dès ſa naiſſance, à qui Hunneric fit couper la langue. Et à qui, ce qu'on doit

(*a*) *Aliquantos*, un aſſez bon nombre.
(*b*) On en contoit ſoixante. Abb.

doit bien remarquer, cette étrange operation donna l'usage de la parole immediatement après. 2. Il pretend que *conspexi loquentes* ne veut pas dire que Marcellin les eut vus lorsqu'ils parloient: mais qu'en gros il avoit vu quelques uns de ces pretendus parleurs de qui cela se raportoit; & qu'autrement il auroit du dire, *Audivi Loquentes*, c'est à dire, non je les ai vu, mais je les ai entendu parler. 3°. Que Marcellin place cette avanture dans sa Chronique sous les Consuls Theodoric & Venantius (en 484,) & que sa Chronique finit au 4. Consulat de Justinien (en l'an 534;) ce qui est cinquante ans après qu'il dit les avoir entendu parler. Quel âge donc avoit il alors. Il n'étoit qu'un enfant, ou tout au plus un jeune garçon. Peut-être cependant n'est il pas juste de supposer ni qu'il ait vu cette merveille dès la premiere année qu'elle arriva, quoiqu'il la place dans cette année; ni que cet endroit de sa chronique ait été écrit l'année même qu'elle fut publiée. Et en approchant les évenemens la difficulté s'évanouit.

Mais ce qui paroit réellement sujet à objection, c'est qu'on allegue l'Empereur *Justin* pour faire dire à *Procope*, que celui-ci avoit vu quelques-uns de ces Africains parlans, car par ce qu'on a cité de cet Historien, il ne paroit pas qu'il en eut été temoin oculaire. Non, mais Justinien se donne pour tel, à toute la terre, dans un Edit

des

des plus ſolemnels. " Nous avons, dit-il, „ vu ces hommes venerables à qui on avoit „ coupé la langue dès la racine, qui ne „ laiſſoient pas de parler & de faire le ré- „ cit touchant de leur martyre " (*a*). Si la traduction Françoiſe paroit ici dire un peu plus que l'original Latin, l'Anonyme y deterre un ſens bien oppoſé; c'eſt qu'ils *racontoient leurs ſouffrances*, non pas, comme on ſe l'imagine mal à propos, qu'ils fiſſent cela en parlant; c'étoit en ouvrant une grande bouche où on ne voioit aucune apparence de Langue, & en accompagnant ce ſpectacle affreux d'un ton lamentable. Là-deſſus il allegue en Latin deux endroits de Ciceron, & en Grec un paſſage de St. Paul. Nous renvoions tout cela au bas de la page (*b*). ce ſera aux connoiſſeurs à juger s'il y a là quelque choſe de parallele à ce qu'on fait dire à Juſtinien. Nous ne croyons pas devoir entrer dans cette critique.

Seconde Circonſtance. *Pluſieurs perſonnes judicieuſes s'accordent à rendre ce temoignage.* Mais c'eſt dequoi encore l'anonyme n'eſt point

(*a*) Pœnas ſuas miſerabiliter loquebantur.

(*b*) Dolabella ſuis litteris bellum loquitur. L. 1X. Ep. ad Attic. Ep. 13.
Oculi nimis arguti, quemadmodum animo affecti ſimus, loquuntur. De leg. L. I. c. 9.
Αποθανὼν ἔτι λαλεῖται Ep. ad Hebr. c. XI. 4.

point disposé à convenir. Selon lui, *Victor* qui est le premier temoin, étoit un homme credule & adonné à la superstition. Sa credulité se prouve par une foule d'histoires étranges qu'il raconte avec un air de persuasion: Et son penchant pour la superstition n'est pas moins visible, parce qu'il favorise les opinions de l'Eglise de Rome sur la prééminence qu'elle s'attribue, l'invocation des saints, & les vœux du celibat comme Ruinart son Editeur le fait observer. *Enée* ne raconte pas des choses moins incroiables que Victor. Et pour *Justinien*, c'étoit un homme transporté d'un zèle outré, & qui d'ailleurs, lorsque ce pretendu miracle arriva, n'étoit qu'un enfant (*a*). Le Comte *Marcellin* étoit trop éloigné de la source pour pouvoir temoigner du fait. Du reste il étoit aussi fort credule & il a farci sa Chronique de Legendes. Procope enfin étant contemporain du Comte & d'un caractère fort approchant, son temoignage ne sauroit être d'un plus grand poids.

Troisieme circonstance. *Un million de personnes sçavent la chose par l'experience de leurs propres sens, si elle est vraie, & ne peuvent manquer de se moquer de ceux qui l'affirment*,

(*a*) „ Justinien naquit l'an 481. ou 82. car „ Bellarmin met sa mort en 565, & Zonaras dit „ qu'il avoit 45. ans, lorsqu'il monta sur le tro„ ne, & qu'il en regna 39. Zonar. ann. tom. III. *Au bas de la Lettre*, p. 32.

ment, ſi elle ne l'eſt pas. Sur cela l'Anonyme ſemble être d'opinion, qu'en accordant tout cela, il ſe pourroit bien qu'on ſe fut moqué de ceux qui racontoient le fait, ſans que perſonne eut pris ſoin de nous en inſtruire: ou ſi quelqu'un l'a raporté, ce ſera dans quelque ouvrage qui n'eſt pas venu juſqu'à nous.

Quatrieme Circonſtance. *L'examen en eſt facile pour tous ceux qui ont des yeux & des oreilles.* Ceci paroit très ſpécieux. Mais 1., on ſuppoſe qu'il y eut là des gens à examen. Cependant les Hiſtoriens eux-mêmes, Prélats, Generaux, Philoſophes, Comtes, Empereurs ne paroiſſent point avoir beaucoup examiné. S'ils l'euſſent fait ils l'auroient dit, c'eſt ce que l'Anonyme remarque, & il ne veut pas même excepter *Enée* qui paroit pourtant avoir pris ce ſoin. Car immediatement après ces paroles, "J'ai „ moi-même vu ces hommes & je les ai „ oui parler, " il ajoute, „ ſurpris que „ leur voix put être ſi articulée, je cher„ chois l'inſtrument de cette voix, & n'en „ croiant pas mes oreilles, j'en remis le „ jugement à mes yeux: Et quand ils eu„ rent ouvert la bouche, je vis qu'on leur „ avoit coupé la langue dès la racine". Que voudroit on de plus exprès? Mais l'Anonyme croit que cela n'eſt que de la broderie.

Cinquieme Circonſtance. *Le Public ne peut manquer d'en prendre connoiſſance par la ſin-*

ſingularité & l'importance du fait. Rien n'eſt plus vrai s'il y eut jamais un tél miracle. Mais cette circonſtance le ſuppoſe, ſans en établir l'exiſtence réelle ou la verité.

Sixieme Circonſtance. *L'examen s'en fait conſtant, journalier, ordinaire, durant vingt & cinq ou trente ans, dans une auſſi grande ville que Conſtantinople.* A la bonne heure, ſi après que la langue eut été coupée à ces Africains, & qu'ils ſe furent réfugiez à Conſtantinople, ils y ont vécu la pluſpart, ou du moins quelques-uns d'eux, une trentaine d'années. Mais c'eſt ce qui n'eſt pas dit formellement: Et même, ſelon l'Anonyme, toute la preuve qu'on en a, c'eſt ce qu'affirme Juſtinien qu'il avoit vu de pareilles gens, ſans dire quand il les avoit vus. Il nous ſemble qu'il y a ici des raiſons de douter de part & d'autre. Si d'un côté, l'Anonyme ne prouve pas ce qu'il a avancé touchant la grande jeuneſſe de l'Empereur, lorſqu'il vit ces hommes miraculeux, il n'en ſcauroit rien conclure en faveur de ſon opinion. Et d'un autre côté, il ne paroit par aucun endroit que ce fut vingt & cinq ou trente ans après qu'ils ſe furent fixez à Conſtantinople que Juſtinien les vit.

Septieme & derniere Circonſtance. *Après cet examen long, facile, ordinaire, qui ne peut manquer de s'en faire chaque jour, & pendant ſi longtems, la certitude du fait ſe trouve ſi établie, que les Hiſtoriens l'atteſtent d'un accord, & que les Empereurs le donnent pour con-*

ſtant dans leurs Proclamations. Ce témoignage des Hiſtoriens & des Empereurs eſt au fond le grand motif de credibilité dans le cas dont il s'agit. Et d'ailleurs l'Anonyme paroit convenir que ces divers temoins ſont parfaitement d'accord, à une particularité près. Selon lui *Victor de Vite*, qui a raporté ce fait, trois ans après qu'il fut arrivé, dit ſimplement qu'on avoit coupé la langue à nos Africains mais non *dès la racine*, comme l'ont aſſuré depuis Juſtinien & d'autres. Il y a ici apparemment quelque erreur, le mot *radicitus* étant dans Victor, de l'édition de la Bibliotheque des Péres, que cite Abbadie.

Mais après tout, ce fait a été tranſmis juſqu'à nous d'une façon qui porte à croire que du moins le fond de la narration eſt veritable. Cependant, & dans la *préface* & dans la *Lettre* de notre Auteur, on ne neglige rien pour faire naître des doutes ſur la choſe même, en la conſiderant indépendamment du temoignage. On dit que ce Miracle eſt ſans exemple: Et d'ailleurs on ne comprend pas, quel en auroit été le but, vu que le dogme, en faveur duquel on prétend qu'il fut opéré, eſt ſuffiſament établi dans l'Ecriture. Enfin, dit-on, il ne s'agit pas de nous donner des miracles récens pour la veriré de chaque dogme du Chriſtianiſme; Le Chriſtianiſme general étant demontré par les miracles de Jeſus Chriſt & de ſes Apotres. Mais toutes ces raiſons ne ſauroient être regar-

regardées que comme des raisons de convenance, auxquelles Mr. *Abbadie* en a opposé une foule d'autres avec cette éloquence brillante & vive qui lui étoit si particuliere. Aussi l'*Anonyme* a t'il bien senti que comme le fait en question, quelque extraordinaire qu'il paroisse, est attesté avec toutes ses circonstances, il falloit dire quelque chose de plus satisfaisant. Il avoue donc à son *Ami* qu'il se peut que dans la Persecution d'Afrique, les Vandales aient fait couper la langue à des Orthodoxes: mais qu'on ne la leur coupa qu'à demi; ce qui ne les aura pas empêché de parler assez bien. Et sur cela, il produit l'exemple d'un bon Ecclesiastique dans la Comté de Glocester, qui, à ce qu'on dit, fait les fonctions de sa charge quoiqu'il ait eu le malheur, il y a quelques années, d'avoir une partie de la langue coupée par des Voleurs qui vinrent pour piller sa maison. Il ajoute celui d'un Mendiant à Londres, qui pretendoit qu'étant esclave en Turquie, on lui avoit coupé la langue, qu'il ne faisoit pourtant que replier dans sa gorge pour exciter la compassion des spectateurs, & leur arracher quelque assistence. Mais si en faisant ce tour d'adresse, il articuloit ses paroles, c'est dequoi il n'a pas pu, dit-il, être informé. Cela est fâcheux; car voila précisement ce qu'il s'agissoit de sçavoir. Il finit par l'impertinente histoire des Lapins qui apprêta si fort à rire au Public, il y a quelques années.

Nous ne la voulons pas repeter. Mais s'il faut régaler le public d'un conte qui vienne à propos, le voici en des termes qui pour être vieux ne déplairont pas. " Pierre „ Desmarets, au quatrieſme des Sentences, „ & après lui Pierre de Rebuffi, Docteur „ en chacun Droit, racontent, que com„ me quelqu'un en France (il ne nomme le „ lieu) fouiſſoit ſa terre, il trouva une „ langue d'homme, qui parloit. Laquelle „ interrogée de qui elle eſtoit, fit reſponſe, „ qu'elle eſtoit la langue d'un Païen, Juge „ juſte & incorruptible, duquel Dieu avoit „ reſervé l'ame en ſa langue, tant qu'elle „ fuſt baptiſée, pour autant que jamais il „ n'avoit prononcé ſentence qui fuſt ini„ que, & contre la verité. Et fuſt bapti„ ſée, puis après reduite en cendre. (*a*)

ARTICLE X.

A Diſſertation concerning God's command to Abraham, to offer up Iſaac his ſon for a Sacrifice. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur l'ordre que Dieu donna à Abraham d'offrir ſon fils en Sacrifice*, par Mr. Whiſton. A Londres. duod. p. 40.

MR. *Whiſton* indigné de ce que pluſieurs modernes ont voulû donner de nouvel-

(*a*) Jean Des Caurres, Oeuvres Morales. folio 416. de l'édition de Paris, 1584.

velles explications d'un fait auſſi ancien que celui qui eſt le ſujet de cette Diſſertation, ſe propoſe de les combattre, & de juſtifier les anciennes explications. Il ne le fait pas d'une maniere directe ni ſuivie. Il ſe contente de poſer pluſieurs principes, & laiſſe d'ordinaire à ſes Lecteurs le ſoin de les appliquer au ſujet dont il s'agit.

I. Juſqu'à ce Siécle profane, dit notre Auteur, tous les hommes raiſonnables avoient reconnu généralement, que Dieu a droit de diſpoſer de la vie de ſes créatures, que ſelon ſon bon plaiſir il peut en abréger ou en prolonger le cours : qu'il a droit de les affliger de maladies, & de les placer dans différens poſtes, comme il le juge a propos. C'eſt aux Créatures à ſe ſoumettre aux ordres de cette Providence. Mr. *Whiſton* déclare qu'il ne veut pas inſinuer par là, que Dieu puiſſe agir, où qu'il agiſſe en effet d'une maniére arbitraire, c'eſt à dire, ſans des raiſons dignes de ſa ſageſſe. Il croit au contraire, que comme (*a*) *Dieu ne hait rien de tout ce qu'il a créé*, toutes les choſes, qui arrivent dans ce monde, quelque triſtes qu'elles puiſſent nous paroitre à la prémiere vûë, ſont réellement deſtinées au bien de ſes Créatures. Mais Dieu n'eſt pas obligé de rendre compte aux hommes de ſa conduite. Il enre ſerve l'éclairciſſement au jour du jugement, & en attendant il exerce la Foi,

(*a*) Sap. 11. 24.

Foi, la Patience & la Réſignation des fideles.

II. L'Auteur remarque en ſuite qu'il paroît par l'Hiſtoire des ſiécles paſſez, depuis Adam juſqu'à nous, que Dieu s'eſt toujours ſervi de ce droit, ſans rendre raiſon de ſa conduite. Auſſi les plus ſages & les plus vertueux parmi les Payens de même que parmi les Juifs & les Chrétiens ſe ſont toujours humblement ſoumis aux ordres de la Providence, rendant graces à Dieu pour ſes bienfaits, les attribuant à ſa bonté, & ne les exigeant pas de ſa juſtice. Ils ne croioient pas même que Dieu fût en aucune maniére obligé de leur continuer la vie, qui eſt la ſource de tous les biens. Lorſque Dieu jugea à propos de détruire la race des hommes par un déluge univerſel, les enfans innocens s'y trouvérent envéloppez avec les hommes coupables. On trouve pluſieurs autres exemples ſemblables dans l'Ecriture. Nous ne ſommes pas aſſurez que cette Diſpenſation de la providence, quelque ſévere qu'elle paroiſſe, le ſoit réellement en effet. Ce peut être un grand bonheur pour un homme de mourir à la fleur de ſon âge. En vivant plus longtemps il auroit augmenté le nombre de ſes crimes & ſe ſeroit préparé par là de plus grandes peines pour l'autre vie. Il n'appartient pas à des hommes foibles & ignorans comme nous d'exiger, qu'un Dieu tout puiſſant, tout ſage & tout bon nous rendre compte de ſes actions. Tout ce que nous poſſedons nous le

le tenons de lui. Par conſequent il peut le reprendre comme il le juge à propos.

III. On a crû juſqu'à préſent qu'un commandement exprès de Dieu, quand on a des preuves convainquantes qu'il vient effectivement de lui, autoriſe à ôter la vie à qui que ce ſoit. Les plus grands Pyrrhoniens modernes ne combattent pas directement cette authorité. Ils ſe ſervent d'une Méthode plus adroite. Voici leur objection. Lorſqu'un commandement qu'on dit venir de Dieu, eſt directement contraire à ſes attributs, nous devons en conclure que Dieu n'en eſt pas l'Auteur. Or le commandement que Dieu donna à Abraham de ſacrifier ſon propre fils eſt ſi incompatible avec ſa bonté & ſa juſtice, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il ſoit venu de lui. Ce raiſonnement ſelon eux eſt d'une plus grande évidence, que ne ſauroit être aucune Révélation. Mr. *Whiſton* répond, qu'on auroit tort en effet d'exécuter un ordre, qui paroit s'oppoſer aux ordres de Dieu, quand on n'eſt pas entiérement convaincu, que Dieu ait donné un tel ordre. Mais ce n'étoit pas le cas des anciens Prophètes, & en particulier d'Abraham qui eſt appellé l'*ami de Dieu*. Ils ont toujours parû entiérement perſuadez, que Dieu s'étoit revelé à eux. Et ce qui prouve évidemment qu'ils ne ſe trompoient pas, c'eſt que la ſuite des Evénemens repondoit toujours aux Revelations qu'ils avoient reçuës & les aſſuroit de leur certitude. Témoin cette voix miraculeuſe de Dieu, qui revoqua

l'ordre qu'il avoit donné à Abraham; & les promeſſes qu'il lui fit enſuite pour le récompenſer de ſa prompte obéiſſance. Ces deux faits démontrent que la commiſſion que ce Patriarche avoit reçuë, étoit véritablement Divine, & juſtifient entiérement ſa conduite.

IV. Mr. Whiſton remarque enſuite que longtems avant Abraham, les Dieux des Païens exigeoient qu'on leur immolât des victimes humaines, & particuliérement les enfans des coupables; & cela avant & après le Déluge. Il eſt vrai que du tems d'Hérodote cette coutume avoit été abolie en Egypte; & même il y avoit ſi peu d'animaux qu'on pût offrir aux *Idoles*, que cet Hiſtorien doute qu'ils leur aient jamais immolé des victimes humaines. Cependant il paroit par le témoignage de *Sanchoniaton*, *Manethon*, *Pauſanias*, *Diodore de Sicile*, *Philon*, *Plutarque* & *Porphyre*, que ces ſacrifices étoient fréquens dans la Phénicie & dans l'Egypte & cela longtems avant Abraham, comme le Chevalier *Marſham* & l'Evêque *Cumberland* l'ont prouvé. Ailleurs cette cruelle coutume a continué depuis Abraham pendant une longue ſuite de ſiecles, & elle n'a été entiérement abolie que dans le troiſiéme, ou peut-être dans le cinquiéme ſiécle du Chriſtianiſme.

V. Mr. Whiſton fait voir après cela que Dieu avoit expreſſement condamné de tels ſacrifices, & que c'étoit principalement pour ce crime qu'il avoit chaſſé de la *Paleſtine* les

Na-

Nations Idolatres & quelquefois les Juifs même, comme il paroit par pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament (*a*).

VI. L'Auteur remarque en ſixiéme lieu, que ſous l'Ancienne Alliance, Dieu n'avoit jamais permis que les Juifs lui offriſſent des hommes en ſacrifice, quoiqu'il eût eu droit de l'exiger, s'il l'avoit jugé à propos. Ils pouvoient ſacrifier des animaux: Les ſeuls ſacrifices humains leur étoient défendus; Tandis que le reſte des hommes regardoient ces ſortes de ſacrifices comme la voye la plus efficace d'obtenir le pardon de leurs péchez, & les faveurs de leurs Dieux.

Il eſt vrai que Dieu voulût éprouver la foi d'Abraham, & connoitre ſi ſon obeiſſance à ſes ordres égaloit celle que les Paiens témoignoient à leurs Idoles. Car il eut ſoin de prévenir l'exécution de l'ordre qu'il lui avoit donné.

VII. Mr. Whiſton obſerve enſuite que ſelon Joſephe, Iſaac ayant atteint l'age de vingt cinq ans, & par conſéquent Abraham étant agé de cent vingt cinq ans, ce Patriarche n'auroit pû lier ſon fils, pour le ſacrifier enſuite. Si celui-ci n'y avoit librement conſenti. Ce conſentement de la per-

(*a*) Lev. 18. 21. Ibid. 20. 2. Deut. 12. 30, 31. 2. Rois. 16. 3. 2. Chron. 28. 3. 2. Rois 17. 31. Ibid. 23. 10. Pſ. 106. 37, 38. Jer. 7. 30, 31, 32. Ibid. 19. 3, 4, 5. Ibid. 32. 35. Ezech. 16. 20, 21. Sap. 12. 4, 5, 6.

perſonne qui devoit ſouffrir étoit abſolument néceſſaire dans cette occaſion.

VIII. Notre Auteur croit qu'Abraham, quoiqu'il ſe diſpoſât à ſacrifier ſon fils, eſpéroit pourtant que Dieu s'intéreſſeroit à ſa conſervation. C'eſt ce que paroit inſinuer le Diſcours qu'Abraham tint à ſes ſerviteurs, *Moi & l'enfant marcherons & adorerons, après quoi nous reviendrons à vous;* de meme que la réponſe qu'il fit à ſon fils qui lui avoit demandé, *Voici le feu & le bois, mais où eſt la bête pour l'Holocauſte:* Abraham répondit. *Mon fils, Dieu ſe pourvoira lui même de bête pour l'Holocauſte.*

IX. Il paroit outre cela, qu'Abraham & peut-être Iſaac lui-même croioient fermement, qu'en cas que Dieu permit qu'Iſaac fut ſacrifié, il avoit deſſein de le reſſuſciter bientot. C'eſt ce qui paroit par l'Auteur de l'Epitre aux Hébreux. Cette eſpérance étoit fondée ſur la *véracité* de Dieu, qui lui avoit promis, qu'il ſeroit le Pére de pluſieurs Nations, & que ce ſeroit par le moyen d'Iſaac qu'il auroit cette poſterité qu'il lui avoit promiſe.

En faiſant attention à la ferme perſuaſion qu'Abraham avoit, que ſi Dieu permettoit la mort d'Iſaac, il le feroit revivre, on prévient les plus grandes difficultez qu'on peut faire touchant la conduite de ce Patriarche. Alors on ne voit plus d'injuſtice dans l'ordre de Dieu, ni d'inhumanité dans l'obéiſſance d'Abraham.

X. Il

X. Il faut d'ailleurs regarder ce sacrifice d'Isaac comme un Type de celui de J. C. Le dessein de Dieu étoit de représenter d'avance dans la personne d'Isaac, ce qui devoit arriver dans la suite des siécles au Messie. Mr. Whiston trouve plusieurs rapports entre ces deux sacrifices. Abraham devoit aller au païs de *Morija*, c'est à dire, à Jérusalem, Ville où J. C. souffrit le dernier supplice. Il y arriva le troisieme jour, par consequent il revint chez lui le troisieme jour, ce qui marque le tems de la Resurrection de J. C. Isaac qui porte lui-même le bois sur lequel il doit être offert, represente la resignation avec laquelle J. C. voulut bien s'exposer aux plus grandes souffrances.

XI. Si l'on objecte après tout cela, dit notre Auteur, que quelque Typique que puisse être l'évenement dont il s'agit, il devoit être d'un très mauvais exemple pour les Paiens, où du moins encourager puissamment leurs cruelles coutumes d'offrir leurs propres enfans à leurs Idoles. Mr. Whiston répond, que la maniére publique & miraculeuse, dont Dieu empécha l'exécution de l'ordre qu'il avoit donné à Abraham, paroit au contraire avoir été la cause de l'abolition de ces sacrifices impies chez une Nation voisine, c'est à dire, les Egyptiens. Porphyre fait mention de cette abolition. *Amosis*, dit il, *abolit dans Héliopolis ville d'Egypte la Loi, qui ordonnoit les Sacrifices*

fices Humains, comme Manethon le témoigne. Ces sacrifices se faisoient à l'honneur de Junon, & on immoloit trois hommes dans un jour. Amosis donna ordre de substituer en leur place trois hommes de cire. Mr. Whiston ajoute que les Egyptiens avoient une grande vénération pour Abraham, & que la *sagesse des Egyptiens*, dans laquelle Moïse fut instruit dans la suite, venoit uniquement d'Abraham. Après cela il paroit par ce passage de Porphyre que la prémiére abolition de ces sacrifices Humains & la substitution des images de cire en leur place, & cela particuliérement à Heliopolis, dans le voisinage de *Beer-seba*, au Sud de la *Palestine*, où Abraham tenoit sa résidence, à la distance seulement de cent vingt miles; il paroit, disje, que cette abolition fut faite du temps & par ordre de *Tetb-mosis*, où *Amosis*, qui fut le prémier des Rois d'Egypte, après l'expulsion des Bergers Phéniciens. Il s'agit maintenant de savoir en quel tems ce Roi vivoit, & de le confronter avec celui du sacrifice d'Isaac. Or en examinant la Table Chronologique que l'Auteur publia l'an 1721., on trouvera que l'année cent vingt & cinquiéme d'Abraham tombe justement sur l'an 2573 de la Création, où sur la treiziéme année du Regne d'Amosis. Ainsi, dit notre Auteur, il est tres probable que cette abolition des sacrifices humains a été l'effet de la défense que Dieu fit à Abraham de sacrifier son fils.

Mr. Whiston conclut que bien loin que l'évé-

l'événement dont il s'agit, puiſſe donner lieu aux interpretations ſiniſtres des Auteurs Modernes, qu'il a eu en vuë, il nous fournit au contraire des raiſons d'admirer les ſages vuës de la Providence de Dieu, qui mit fin par là aux ſacrifices barbares des Egyptiens.

ARTICLE XI.

The Man of Taſte, or The Guardians, C'eſt-à-dire *L'homme à la mode où les Tuteurs*, *Comédie*, à Londres. Oct. p. 85.

LEs Piéces de Théatre ſont peut-être de tous les genres d'ouvrages ceux qui reveillent le plus l'attention du Public, & qui plaiſent le plus à la Multitude. Ainſi nous croions lui faire plaiſir, en lui faiſant part de temps en temps des Comédies nouvelles qui paroiſſent à Londres, de & lui donner par là quelque idée du Théatre des Anglois.

Nous commencerons par celle que nous avons annoncée qui a été reçuë avec applaudiſſement & repréſentée un grand nombre de fois, & qui a pour titre, l'*Homme à la Mode*, où les *Tuteurs*. Ce ſont pour ainſi dire deux Comédies couſuës enſemble. Ce goût eſt particulier aux Anglois. Dans preſque toutes leurs Comédies on y voit pour

pour le moins deux intrigues, qui n'ont aucune liaiſon l'une avec l'autre. Cela cauſe quelque confuſion & ne plairoit peut-être pas aux François qui veulent que l'Action ſoit ſimple, & exempte d'embarras. Mais les Anglois aiment à être occupez, & ſavent apporter un eſprit d'attention juſques dans leurs jeux & leurs divertiſſemens.

L'Auteur qui ne ſe nomme pas, avouë dans le Prologue que l'eſprit eſt un peu ſtérile dans ce païs ſeptentrional: & qu'ainſi il emprunte d'un climat plus fécond de quoi embellir ſa Comédie. Il choiſit pour ſes Modèles Terence & Moliere, de maniere pourtant, dit il, qu'il ajoute à leurs beautez de nouveaux ornemens, que lui fourniſſent certaines folies des Anglois, qu'on n'avoit pas encore repréſentées ſur le Théatre.

L'Auteur a raiſon de dire qu'il imite Moliere, car d'ordinaire il ne fait que le traduire. Son *Homme à la Mode*, c'eſt le *Marquis de Maſcarille* des *Prétieuſes Ridicules*, & les *Tuteurs*, ce ſont les deux fréres de l'*Ecole des Maris*. Ces deux piéces de Moliére ſe trouvent preſque tout entiéres dans la Comédie de nôtre Auteur, & comme ſi elles ne lui fourniſſoient pas aſſez de matiére, il a tiré pluſieurs ſcenes des *Femmes ſavantes*, & emprunté pluſieurs traits de cinq autres Comédies de *Moliere*, ſavoir de l'*Ecole des Femmes*, *du Mariage Forcé*, *des Facheux*, *du Miſanthrope* & *de la Comteſſe d'Eſcarbagnas*. Ainſi nous croions pouvoir nous diſpenſer

penſer de faire connoitre la conduite de la comedie de notre Auteur, où plutot de ſes comedies puiſqu'elles ſont déja aſſez connuës. Cependant comme il y met du ſien, nous en donnerons quelques échantillons.

Le Pére des *Prétieuſes Ridicules*, ſimple Bourgeois dans Molière, eſt ici *Chevalier*, qui a acheté cet honneur par complaiſance pour ſa femme, qui eſt la Philaminte des *Femmes Savantes*. Elle l'a obligé encore à quiter le Commerce & le quartier marchand, & à prendre maiſon dans celui de la Cour. Ce bon homme irrité du mauvais traitement que ſa fille & ſa Niéce avoient fait aux Amans qu'il leur avoit deſtinez, leur en fait de vifs reproches. Les Prétieuſes pour ſe juſtifier en rejettent la faute ſur la groſſiéreté de leurs Amans.

„ Fille. Si jamais je me marie, ce ne ſe-
„ ra qu'avec un homme de qualité.

„ Chev. Comment! Il eſt impoſſible qu'un
„ homme de qualité devienne ton Epoux.

„ Niéce. Pourquoi, mon Oncle? Eſt ce
„ que vingt mille Livres ſterling ſont une
„ fortune à mépriſer?

„ Ch. Vous avez raiſon, ma Niéce. Vous
„ trouverez aſſez de gens de qualité qui vou-
„ dront bien épouſer vos vingt mille piéces:
„ Mais ils n'en ſeront pas plus vos Maris
„ que ſi vous aviez épouſé quelque Chanteur
„ de l'Opéra Italien. Ces Meſſieurs traitent
„ leurs femmes à peu près, comme ils font
„ leurs Contracts de Mariage. Contens

„ d'y (*a*) mettre leur ſceau pour une fois,
„ ils les plantent là le reſte de leur vie.

„ Niece. Eh bien, mon Oncle. Que ſou-
„ haiteriez vous qu'ils fiſſent? Voudriez vous
„ qu'ils fuſſent toujours pendus à nos côtez.

„ Fille. Non il faut laiſſer cela au vulgai-
„ re. Ceux qui ont quelque délicateſſe &
„ quelque goût ont d'autres idées des plai-
„ ſirs de la vie. Table, Appartemens, Ca-
„ roſſe & divertiſſemens ſéparez ; Voila
„ quels ſont les priviléges des Gens de qualité.

„ Ch. Ouais! ſi cela eſt, c'eſt dommage
„ qu'on n'ait point changé (*b*) la Liturgie
„ du Mariage. Il ſeroit plus poli de dire, que
„ *perſonne n'oſe unir ceux que le Mariage a*
„ *joints enſemble.*

Niéce. En vérité, ma chére, voila un bon mot.

„ Fille. Il eſt excellent.

„ Niece. Ton Pere n'a jamais de ſa vie
„ rien dit de ſi ſpirituel. Courage, mon On-
„ cle, votre eſprit s'ouvre de jour en jour.
„ L'air qu'on reſpire en ce quartier commen-
„ ce à opérer auſſi ſur vous. Ah! ma che-
„ re, que l'air de la Cour inſpire inſenſi-
„ blement la Politeſſe.

Voici encore un endroit qui n'eſt point pris

(*a*) Non ſeulement on ſigne les Contracts en Angleterre, mais on les ſcelle.

(*b*) Il y a dans la Liturgie (Anglicane) du Mariage Que *l'homme ne ſépare point ceux que le Mariage a joints enſemble.*

pris de *Moliére*. Au lieu du *Marquis de Maſcarille*, c'eſt ici un Milord du bel air que contrefait un valet d'un des Amans maltraitez. Une des Prétieuſes lui demande.

„ P. Milord, n'avez vous pas apporté „ quelques curioſitez de Rome?

„ Mil. Oh! Madame, j'en ai un Magazin „ rempli, de vieilles monnoyes, des Médail„ les, des Statues, & des Tableaux par „ quintaux.

„ P. Ce ſont des Antiques & des Ori„ ginaux, ſans doute.

„ Mil. Ma foi, Madame, je ne ſaurois vous „ dire. Croiez vous que je me ſois donné la „ peine de les choiſir moi même. Tout ce „ que je ſcais, c'eſt qu'ils ſont ce qu'ils doi„ vent être. Car ils m'ont couté un argent in„ fini, & nous autres gens de qualité nous „ n'en jugeons que par le prix.

„ Nous irons les voir, Milord, & nous „ vous en dirons notre ſentiment.

„ Mil. Mon Dieu, ils ſont dans une deſor„ dre épouvantable, parce que je n'ai point „ d'Apartemens où les mettre. Mais j'ai en„ voié mon Architecte à *Véniſe*, pour m'ap„ porter ici vingt où trente plans. Quand il „ ſera revenû, je me mettrai à bâtir, & c'eſt„ là, Madame, où un homme fait paroitre „ aujourd'hui s'il a du gout.

„ P. Ah! j'adore la nouvelle maniére de „ bâtir? Qu'elle eſt délicate, nouvelle & „ peu commune.

„ Mil. Pour moi je ſuis charmé de ces

„ cheminées qu'on éleve ſur les Maiſons, „ & qui forment pour ainſi dire une eſpèce „ de boſquet.

„ P. Et que dites vous de ces fenêtres „ qui ne ſont pas plus grandes que des bâ- „ tons d'un Eventail?

„ 2. P. Et de ces Murs qui donnent ſur la „ ruë, auſſi hautes que les Maiſons même, „ qui les cachent entiérement & qui inter- „ ceptent ſi bien les raions importuns du So- „ leil, qu'en plein midi on s'imagine être „ dans un lieu ſouterrain.

„ Mil. N'admirez-vous pas auſſi ces Lan- „ ternes qui pendent dans le Veſtibule, & „ qui reſſemblent ſi bien aux Fanaux qu'on „ place ſur les Côtes, & ce nombre prodi- „ gieux de Bougies qui donnent une ſi gran- „ de lumiere le ſoir dans les Apartemens. „ Pour moi je trouve qu'il y a un art infini „ à changer ainſi la nuit en jour.

Dans une autre ſcéne Nos Prétieuſes in- vitent le Milord Prétendu à faire une par- tie d'ombre.

„ Ah Madame, répond galamment le „ Milord,

„ Je trouve que les momens ſont trop „ prétieux à préſent pour être ſacrifiez à d'au- „ tre Divinité qu'à celle qui regne dans vos „ yeux.

P. Ah! qu'il eſt flatteur!

„ M. D'ailleurs, Madame, je ne joüe „ jamais aux cartes que lorſque je ne ſcais „ que faire.

„ P.

„ P. Jamais aux cartes, Milord!

„ M. Non, Madame, excepté les (*a*) „ Dimanches. On eſt déſœuvré ces jours là. „ Point de ſpectacles, point de Maſquarades, „ point d'Operas. Ma foi, cela eſt honteux „ dans un païs Chrétien. Ainſi mon pis aller „ eſt de jouer alors chez Milady Vermillon.

„ P. Vous voyez, ma chére, qu'on ſçait „ bien paſſer ſon temps dans ce quartier. „ Dans la Cité, on ne ſonge qu'à aller à „ l'Egliſe le Dimanche.

„ M. Voila qui eſt étrange. Mais c'eſt „ manque d'éducation, &c.

„ 1. P. Ma chere, nous ſaurons à préſent „ comment emploier le Dimanche.

„ 2. P. Nous parviendrons inſenſiblement „ à prendre les belles manieres.

„ 1. P. Oh. je l'eſpere. J'ai commencé „ déja aujourd'hui. J'ai donné ordre que ſi „ quelque Marchand venoit à apporter ſes „ comptes, on le fit attendre au moins ſix „ heures. Milord, n'en agiſſez vous pas de „ même avec ces animaux là.

„ M. Non, Madame, ils ne viennent ja- „ mais chez moi. Ils ſavent bien que ce ſe- „ roit peine perduë. Vous ſaurez, Madame, „ que j'ai deux ſortes de dettes, que je „ paie auſſi de deux maniéres différentes. „ Mes dettes d'honneur, je les paie argent „ comptant, & pour ce qui regarde mes „ au-

(*a*) Les Anglois ſe font un ſcrupule de jouer les Dimanches.

„ autres dettes, les Privileges de mon Ti-
„ tre m'en mettent à couvert.

ARTICLE XII.

THE POLITE PHILOSOPHER. Or, An Eſſay on that Art, which makes a Man happy in himſelf, and agreable to others. C'eſt-à-dire, Le Philoſophe poli ; *Ou, Eſſai ſur cet Art, qui en rendant l'homme heureux, le rend en même tems agréable aux autres.* Edimbourg, chez Rob. Freebairn ; 1734, 8vo. pp. 55.

MR. Forreſter, Auteur de cette petite piéce, eſt un jeune homme, qui s'eſt beaucoup attaché à l'Etude ; après s'être renfermé pendant plus d'un an, pour méditer en liberté, & ſans être diſtrait, il s'eſt mis à voyager, afin de ſe perfectionner le cœur & l'eſprit par la connoiſſance du monde. Il nous donne ici les Reflexions qu'il a faites ſur la néceſſite de la *Politeſſe* pour rendre l'homme heureux dans le commerce, qu'il eſt obligé d'avoir avec ſes ſemblables.

Pour traiter ſon ſujet avec quelque ordre, il commence par expliquer la nature de cette ſcience, qu'il appelle *Philoſophie.* „ Les gens, „ qui entendent le Grec, dit il, nous aſſu-„ rent, que la *Philoſophie* n'eſt autre choſe „ que *l'Amour de la ſageſſe*, & en ajoutant à

„ ce

„ ce mot celui de *polie*, j'entens cette eſpéce
„ de ſageſſe, qui fait que l'homme eſt en paix
„ avec ſoy-même, & ne trouble jamais la paix
„ ou le contentement des autres ni par ſes
„ paroles, ni par ſes actions.

Les Critiques ſouhaiteroient peut être, qu'on leur citât quelque ancien ſage, Grec ou Romain, qui ait enſeigné l'eſpéce de ſcience, que notre Auteur voudroit rétablir; & comme il ſe pique de plaire à tout le monde, il les fait *reſſouvenir d'un certain Ariſtippe, qui fut Profeſſeur en Philoſophie polie à Syracuſe, du tems du fameux Denys*, dans la faveur duquel il fut plus avant que Platon même; Horace à exprimé le ſyſtéme de ce *Philoſophe poli* en un ſeul vers, que voici.

Omnis Ariſtippum decuit Color & Status, & Res.

Ce ſage jouit à la Cour du Roy de Sicile, de tous les plaiſirs, qui peuvent ſatisfaire un cœur ſenſuel; mais l'uſage, qu'il en fit témoigne, qu'il étoit un vray Philoſophe: Il en uſa avec modération auſſi long-tems qu'il pût ſe les procurer, & s'en paſſa ſans inquietude, dès qu'il en fut privé: en un mot il avoit la probité de Diogène, ſans en avoir la ruſticicité; & ſa ſageſſe, utile à lui même, le rendoit en même tems agréable à tout le monde.

Après quelques autres exemples d'Anciens & de Modernes, Philoſophes & Generaux d'Armée, qui ont ajouté la Politeſſe à la ſcience, notre Auteur explique les quali-

tez, que doit avoir le Philoſophe poli. La premiére, c'eſt le *bon Sens*; & quoyque bien des gens le regardent comme une *Antiquaille*, notre Auteur le croit abſolument neceſſaire à tout homme, qui veut acquerir la *Politeſſe philoſophique*, & il poſe pour maxime inconteſtable, que *ſans le bon ſens il n'y eut jamais de Galant homme.*

En ſecond lieu, il faut qu'il ait de la *Moderation*; c'eſt à dire, qu'il ſoit toujours tellement maitre de lui même, que l'amour, l'ambition, ou l'avarice ne l'entraine jamais à commettre quelque action, qui lui faſſe perdre des avantages preſens, ou qui lui cauſe du chagrin dans la ſuite.

La troiſiéme qualité néceſſaire à un Philoſophe poli, c'eſt *la Bonté.* Y a-t-il rien de plus aimable, que le caractére d'un homme, qui fait conſtamment à tout le monde tout le bien, qu'il peut? La Bonté de cœur donne de l'éclat à toutes les autres bonnes qualitez, qu'un homme poſſéde, & paſſe un vernis ſur ſes defauts.

„ Il y a peu de gens, ajoute Mr. Forreſter, „ à qui la nature ait refuſé la premiére de ces „ qualitez; il eſt en notre pouvoir d'acque- „ rir la ſeconde; & pour la troiſiéme, qui eſt- „ ce qui voudroit en être privé, pour peu qu'il „ faſſe cas de l'eſtime des autres hom- „ mes, ou qu'il craigne d'être l'objet de la „ haine du public? Et pour dire la choſe „ comme elle eſt, ce qui fait proprement „ l'honnête-homme, peut, étant bien appli-

„ qué

„ qué, faire auſſi l'homme poli, & puis qu'il „ n'y a perſonne, qui ne ſe chocquât, ſi on „ lui refuſoit le titre d'honnête-homme, il „ eſt aiſé d'en conclure, qu'il y a peu de „ gens, qui ne puſſent mériter celui d'hom- „ me poli, ſi leurs indiſcrétion ne les en ren- „ doit indignes; c'eſt le défaut de Reflexion, „ & non pas leur incapacité qui les rend „ brutaux ".

On mépriſera peut-être toutes ces Reflexions, parce qu'on s'imagine, que la Politeſſe eſt plûtôt un ſimple ornement, qu'une Qualité neceſſaire pour mener une vie douce & heureuſe. Mais comme le remarque notre Auteur, la tranquilité, & même le bonheur de nos jours dépend autant des petites choſes, que des grandes; on en conviendroit aiſément, ſi l'on faiſoit attention, que les moindres traverſes, même dans des bagatelles, nous cauſent ſouvent de cruelles inquiétudes; & l'inquiétude, quelle qu'en ſoit la cauſe, eſt le plus grand de tous les maux. Bien des gens ſe ſont rendus malheureux plûtôt par leur négligence dans de petites choſes, que par les fautes qu'ils peuvent avoir commiſes dans des affaires importantes. Il n'y a que trop de gens, qui ſont dans cette erreur groſſiére, qu'ils ne doivent à leur prochain, que ce que l'exacte Equité exige; au lieu qu'il eſt certain, que la civilité, la complaiſance, le ſoin de faire plaiſir aux autres, ſont abſolument néceſſaires, pour nous rendre la vie agréable & pour nous prouver

eſtime & cette affection, que tout homme, qui en connoit le prix, ne peut que déſirer. C'eſt à bien placer ces petites attentions, & à les mettre en œuvre avec prudence, que conſiſte l'eſſence de ce qu'on nomme politeſſe.

Pour rendre tout ceci plus ſenſible, notre Auteur fait le portrait de deux perſonnes de ſa connoiſſance, d'un caractére bien different. L'un avec de grands biens & tous les avantages d'une naiſſance illuſtre, avec beaucoup d'eſprit & des mœurs irreprochables, s'étoit rendu odieux par une ſincérité hors de ſaiſon. Eſclave de la vérité, il croioit qu'il eſt indigne d'un homme d'honneur de ne pas dire toujours tout ce qu'il penſe. Il lui arriva de déclamer contre l'Hypocriſie des Femmes, en preſence d'une Dame, qui étoit fortement ſoupçonnée de ce vice, & de s'emporter contre la Simonie & l'Artifice des Prêtres devant deux Chanoines. Par ces maniéres il s'eſt fait hair comme un Cenſeur incommode, au lieu de ſe faire eſtimer comme un Ami.

L'Autre au contraire, qui étoit ſans biens & d'une naiſſance obſcure, a ſeu par ſa complaiſance & ſon attention à faire plaiſir, gagner tellement l'eſtime & l'affection de tous ceux avec qui il a vécu, que de ſimple *Serviteur* (*a*), qu'il étoit à l'Univerſité, il eſt monté par degrés à un Poſte, qui lui rapporte près de 3000 Livres

(*a*) *Les Serviteurs* ſont de pauvres Ecoliers, qui étant entretenus pour peu de choſe à l'Univerſité ſont obligez de ſervir les autres.

Livres *Sterling* par an. L'Abondance n'a produit aucun changement dans ſes maniéres ; il fait encore aujourd'hui les delices de tous ceux qui le connoiſſent, par l'Art qu'il a de les perſuader, que leurs plaiſirs & leurs intérêts lui ſont auſſi chers que les ſiens propres. Y a-t-il, quelcun, qui ne ſouhaitât d'avoir l'eſprit, la naiſſance & la probité du premier avec les maniéres du ſecond ?

Après avoir donné une idée generale de *la veritable politeſſe*, qui *conſiſte à parler & à agir dans toutes les occaſions, de maniére, que nous perſuadions aux autres, que nous avons véritablement à cœur leurs plaiſirs & leurs intérêts ;* notre Auteur entre dans un aſſez grand detail pour montrer les fautes, que l'on commet contre la politeſſe, & quelle doit être la conduite d'un homme poli, lors que la converſation roule ſur la Religion, ſur la politique, ou ſur le caractère ou les actions des particuliers.

Premiérement par rapport à la Religion. „ Je ſais, dit Mr. Forreſter, qu'il y a un „ grand nombre de gens, qui ſe croyent très „ polis, & qui même paſſent pour tels, & qui „ s'imaginent qu'il eſt au deſſous d'eux de paroitre avoir de la Religion. La Religion, diſent ils d'un air moqueur, eſt la compagne „ des Eſprits melancholiques, & c'eſt une im„ politeſſe que d'en faire ſeulement mention „ parmi les gens du bel air. Mais, qu'il me „ ſoit permis de le dire, il n'y a point, je penſe, de plus grande marque d'une mauvaiſe éducation, que de tourner la Religion

„ en

„ en ridicule, ou d'en parler avec mépris.
„ A parler proprement, la Religion n'eſt autre choſe, que le Culte, que les hommes „ par un principe de conſcience ſont obligez „ de rendre à l'Etre, dequi ils tiennent leur „ exiſtence, avec toutes les benedictions & „ tous les avantages dont ils jouiſſent.
„ Pour peu qu'on reflechiſſe ſur cette Définition, on conviendra, que c'eſt non ſeulement une choſe impolie, mais même choquante, que de badiner ſur un ſujet ſi ſerieux. Lors qu'on a quelque eſtime pour „ une perſonne, voudroit-on parler mal du „ Pére de cette perſonne devant elle? Et „ quelle difference n'y-a-il pas entre un Pére & un Créateur! Cela ſeul ſuffit pour nous „ perſuader, que la Réligion doit être au „ deſſus de nos railleries.

A l'égard des differentes Religion, ou plutôt des Dogmes particuliers à chaque Religion, les hommes ſont ordinairement zélez pour ces Dogmes, ou par delicateſſe de conſcience, ou par la haute opinion, qu'ils ont de leurs propres Lumiéres. Ceux qui ont la conſcience delicate regardent le Salut comme une choſe trop ſérieuſe pour s'en moquer. C'eſt pourquoi un homme poli doit être ſur ſes gardes afin qu'il ne lui échappe rien de choquant, ou qui puiſſe faire de la peine à ceux, devant qui il parle.

Pour ceux, qui ne ſont zélez pour leurs Dogmes particuliers, que par la haute opinion, qu'ils ont d'eux mêmes, il ſemble, qu'ils ne

ne méritent pas tant de ménagement. Mais ſi l'on y refléchit bien, on ſera d'une autre opinion. Ceux, qui ſont attachez à quelque Doctrine, par préjugé, par opiniatreté, plûtôt que par une perſuaſion raiſonnable, n'en ſont pas pour cela moins zèlez; un homme qui tourne en ridicule, ou qui condamne leurs opinions leur paroit mépriſer leur jugement, & s'attire infailliblement par là leur indignation & leur haine. Or vaut il la peine de s'expoſer pour un trait d'eſprit à la haine des autres? C'eſt ce que ni le bon ſens ni la politeſſe ne permettent pas, puiſqu'il eſt de notre interêt d'être bien dans l'eſprit de tous les hommes. L'Auteur ajoute à cela une Deſcription de la Religion en d'aſſez beaux vers, qui finiſſent cette penſée. *Pour être poli il n'eſt pas neceſſaire d'être profane.*

Il paſſe enſuite à la Politique. L'Amour de la Patrie eſt une de ces Vertus, que tout le monde prétend avoir; & c'eſt ordinairement en ſe diviſant en divers partis qu'on croit montrer ſon attachement pour la Patrie. Si le bon ſens ne guide alors les hommes, le zèle qu'ils ont pour leur parti produit bientot toute l'animoſité qu'on apperçoit dans les Factions, qui diviſent un état. Alors tout homme, qui ne penſe pas, ou qui ne s'exprime pas comme eux ſur le bien public devient leur ennemi. Un homme poli ne parlera donc que très rarement ſur des ſujets, ſur leſquels dans une compagnie mêlée, il eſt preſqu'impoſſible de rien dire, qui plaiſe à tous les auditeurs. En-

Enfin l'Auteur vient aux converſations, qui roulent ſur le caractère ou les actions des particuliers; il fait voir combien la mediſance ou des railleries piquantes ſont oppoſées à cette politeſſe, qui ſeule peut nous concilier l'eſtime & l'amitié de ceux avec qui nous ſommes obligez de converſer. Il parle auſſi de l'intemperance de Langue, de ces parleurs éternels, qui s'imaginent que tout le monde doit prendre autant de plaiſir à les entendre, qu'ils en ont eux mêmes à jaſer; & de ces gens pleins de vanité, qui parlent toujours d'eux mêmes, & qui n'entretiennent jamais les autres, que de ce qu'ils ont fait, ou de ce qu'ils feront; pour égaier ſon ſujet l'Auteur trace divers caractères, qui ont bien des originaux.

Après avoir marqué les fautes que l'on commet contre la politeſſe, il auroit bien voulu donner les Régles qu'il faut ſuivre pour éviter ces défauts, & pour acquerir la véritable politeſſe. Mais c'eſt une ſcience, qui s'acquiert moins par des préceptes & par des Règles, que par le commerce du Monde, & ſur tout par celui du beau ſexe, dont Mr. Forreſter eſt un grand admirateur. Et pour montrer l'utilité du commerce des Dames, il obſerve, qu'il y a une certaine vanité naturelle aux hommes, qui fait, qu'ils ne ſauroient ſe reſoudre à ſe reconnoitre inferieurs à ceux de leur ſexe, en matière de connoiſſance, d'honneur, ou de vertu. Mais cette vanité les abandonne dès qu'ils ſont avec les Dames; accou-

accoutumez à leur céder en tout, ils acquiérent bientot l'habitude d'être complaisans même envers les hommes, & ce qu'il y a de rude & de féroce dans leurs maniéres, s'adoucit par le soin qu'ils ont de plaire au beau Sexe.

Nous dirons en finissant, que pour varier son Discours, notre Auteur exprime souvent ses pensées en vers, & pour l'ordinaire ses vers sont naturels, aisez, & bien tournez.

ARTICLE XIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

De Dublin.

On a imprimé ici depuis peu *The Works of J.S., D. D., D. S. P. D. in four Volumes. &c.* C'est-à-dire; Les Oeuvres de JONATHAN SWIFT, Docteur en Theologie & Doyen de St. Patrick à Dublin. En 4 Volumes *in* 12. Nouvelle Edition, avec des changemens & des additions considerables, & plusieurs Piéces qui n'avoient point encore paru. Le I. Volume contient les Oeuvres mêlées de l'Auteur. Le II. ses Poësies. Le III. Les Voiages du Capitaine Lemuel Gulliver. Et le IV. Divers Traités qui regardent l'Irlande. Au reste ce n'est pas Mr. *Swift* lui même qui a publié ce Recueil de ses Oeuvres; on n'a jamais pû l'y engager, quelque priére qu'on lui en ait faite. C'est un Anonyme qui a pris ce soin, & qui a eu recours aux

Amis

Amis de l'Auteur pour ne donner que les Piéces qui ſont véritablement de lui, & pour les donner auſſi correctes qu'il étoit poſſible.

D'EDIMBOURG.

On vient de publier *Medical Eſſays and Obſervations, &c. Vol. III.* C'eſt-à-dire, Eſſais & Obſervations de Medecine, revus & publiés par une Societé de Medecins d'Edimbourg; contenant une Relation des changemens de l'air, & des Maladies epidémiques; des Diſſertations ſur les drogues, l'anatomie, & l'œconomie animale, la theorie & la pratique de la Medecine & de la Chirurgie. *Troiſiéme Volume.* Chez *Guillaume Monro*, & *Guillaume Drummond* à *Edimbourg*; & ſe trouve à *Londres* chez *Longman*, *Innys* & *Manby*.

DE CAMBRIDGE

Mr. *Conyers Midleton*, Docteur en Theologie, & Bibliothequaire de cette Univerſité, vient de nous donner *A Diſſertation concerning the Origin of printing in England, &c.* C'eſt-à dire, Diſſertation ſur l'origine de l'Imprimerie en Angleterre; Où l'on fait voir qu'elle a été premiérement introduite & exercée par notre Compatriote *Guillaume Caxton*, à *Weſtminſter*, & non pas par un Imprimeur étranger à *Oxford*. Petite brochure *in* 4o. Et ſe trouve à Londres, chez les *Knapton*, *Innys*, *Manby*, *Rivington*, *Clarke*, & *Harding*.

Thurlbourn a imprimé depuis peu une ſixiéme Edition des Sermons du Docteur *Bentley* préchez ſelon la Fondation de Mr. *Boyle*. On y a joint *trois Sermons*, l'un prononcé à *Cambridge* quand Mr. *Bentley* fut reçu Docteur en Théologie l'an 1696;

1696; l'autre prêché devant l'Université en 1715, & le troisiéme devant le feu Roi GEORGE I. en 1717. gros *in* 8o. Et se trouve à *Londres*, chez les *Knapton*, *Innys* & *Manby*, *Rivington*, & *Birt*.

Le même Libraire vient de publier une seconde Edition de la Philosophie de Mr. *Johnson* sous ce titre, *Quæstiones philosophicæ in justi systematis ordinem dispositæ; Auctoribus adductis, & singulis in proprias hypotheses dispertitis. Editio Secunda, multo auctior, & ad usus philosophicos accommodatior. Ad calcem subjicitur Appendix de Legibus disputandi. Opera* Tho. Johnson A. M. Coll. Magd. Cantab. Soc. *in* 8. *Prostant apud* J. J. & P. Knapton, & Gul. Innys. *Londini.*

DE LONDRES.

La Republique des Lettres vient de perdre le savant Mr. GUILLAUME DERHAM Docteur en Theologie, Chanoine de *Windsor*, Recteur d'*Upminster* dans le Comté d'*Essex*, & Membre de la Societé Roiale. Il avoit fait ses études à l'Université d'*Oxford*, au College de St. *Jean*, dont il fut pendant plusieurs années Membre. Quoi qu'il se destinât à l'Eglise, & qu'il ne negligeât point les Etudes necessaires à un Ecclesiastique, il prit tant de goût pour la *Physique*, & il s'y est toujoûrs appliqué depuis avec tant de succez, que c'est principalement par là qu'il s'est distingué dans le Monde savant. Des l'an 1698, il publia un petit Ouvrage sous ce titre, THE ARTIFICIAL CLOCK-MAKER, &c. C'est-à-dire, *Traité des Montres & de l'Horlogerie où l'on Explique d'une maniére accommodée à la portée des plus simples l'art de calculer les nombres pour plusieurs sortes de mouvemens, avec l'Histoire des Montres & de l'Horlogerie, tant an-*

cienne que moderne, & plusieurs autres matières qui n'avoient jamais été publiées. petit *in* 8.

Cet Ouvrage qui fut parfaitement bien reçu du Public, lui mérita une place dans la Societé Roïale, qu'il a toujours remplie avec honneur. Aiant été appellé à prêcher, en 1711 & 17 2, les Sermons fondés par Mr. *Boyle*, il crut ne pouvoir mieux répondre au but de cet Etablissement, qu'en démontrant l'existence & les attributs de Dieu par un examen detaillé des Oeuvres de la Création, & il fit servir à cela une infinité de recherches curieuses d'observations, & d'expériences qu'il avoit faites auparavant. En 1713, il publia la premiére Partie de ces Sermons, intitulée *Théologie Physique, ou Démonstration de l'existence & des attributs de Dieu, tirée des Oeuvres de la Création. Traité qui est le précis de XVI. Sermons prononcés à Londres dans l'Eglise de St. Marie le Bow, les années* 1712 & 1713, *selon la Fondation de Mr. Boyle. On y a joint d'amples Notes, & un grand nombre d'observations curieuses.* Ce Traité eut une approbation si generale qu'on en fit trois Editions dans le cours de la même année. L'Université d'*Oxfort* pour marquer quel cas elle en faisoit, & par une distinction peu commune, envoia à l'Auteur des Lettres de Docteur en Théologie, le dispensant & du voiage & de toutes les formalités requises en pareille occasion. Peu de tems après le Roi le fit Chanoine de *Windsor*, sans qu'il l'eut sollicité & même sans qu'il en fût rien; circonstance qui ne fait pas moins d'honneur à ce Prince qu'à Mr. *Derham*. Les Extraits avantageux que les Journalistes ont donné de cet Ouvrage, les Eloges dont plusieurs Auteurs l'ont honoré, & la Traduction qu'on en a publiée en François, l'ont si bien fait connoître, que tout ce que nous pourrions dire pour en relever le mérite seroit inutile.

Sur

Sur la fin de l'année suivante (1714), Mr. *Derham* donna la seconde Partie de ses Sermons, sous le titre de *Théologie Astronomique, ou Démonstration de l'existence & des attributs de Dieu, par l'examen & la Description des Cieux, Enrichie de figures.* Ce Traité beaucoup plus court que le précedent, n'est ni moins excellent ni moins connu, sur tout depuis la traduction qu'on en imprima il y a quelques années à *Paris.* En 1718, l'Auteur publia un Recueil très curieux de *Lettres Philosophiques* écrites par le celebre Mr. *Ray* & d'autres personnes avec qui il entretenoit correspondance tant en Angleterre que dans les Païs étrangers.

Outre ces divers Ouvrages, Mr. *Derham* à presenté en différens tems à la Societé Roiale plusieurs Piéces très curieuses sur des matiéres de Physique, qu'on peut voir dans les *Memoires philosophiques* de cette societé, ou dans les Extraits que les Journalistes ont donnés de ces *Memoires.* Il a aussi laissé divers Manuscripts prêts à voir le jour, que sa Veuve a dessein de faire imprimer, & un entre autres sur la *structure de l'œil*, auquel il mettoit la derniére main, lorsqu'il est mort presque subitement, à l'âge de soixante dix-huit ans. Au reste, c'étoit un homme d'un commerce aisé; d'une vie pure, d'une charité peu commune, & qui malgré son attachement à l'étude de la Physique, n'a jamais negligé aucun des devoirs de sa Profession, ou plûtôt s'est distingué à cet égard, aiant constamment desservi lui-même sa Cure d'*Upminster.* Aussi a-t-il été extrêmement regretté de son troupeau, & de toutes les personnes de sa connoissance.

Nous avons fait une autre perte par la mort de Mr. DANIEL DUNCAN, célébre Medecin de la Faculté de *Montpellier.* Il étoit Fils de *Pierre Duncan* Docteur en Medecine, & petit Fils de *Guil-*

laume Duncan Gentilhomme Ecoſſois, auſſi Medecin, & Profeſſeur en Philoſophie dans l'Academie de *Montauban*. C'eſt dans cette ville que nâquit *Daniel Duncan* en 1649. Il perdit ſon Pere & ſa Mére lors qu'il étoit encore au berceau. Un Conſeiller au Parlement de *Thoulouſe* prit ſoin de ſon éducation, & l'envoia à *Puilaurens* où l'Academie de *Montauban* avoit été depuis peu transferée. Apres y avoir achevé ſes humanités, & fait un cours de Philoſophie, il alla à *Montpellier* pour y étudier en Medecine, profeſſion qui ſembloit héréditaire dans ſa famille. Il s'y appliqua avec ſuccez, & ſe fit aimer de ſes Maitres, ſur tout de Mr. *Barbeyrac* Medecin très fameux, qui le menoit avec lui aux Viſites de ſes Malades, & qui lui donnoit des leçons en particulier. A peine avoit il vingt quatre ans, qu'il reçut le degré de Docteur en Medecine dans cette Univerſité. Il alla enſuite à *Paris* où il demeura environ ſept ans, & pendant le ſéjour qu'il y fit, il y publia ſon premier Ouvrage qui a pour titre *Explication nouvelle & mechanique des Actions animales:* Paris 1678. lequel fut tres bien reçu des Connoiſſeurs. De retour à *Montauban* lieu de ſa naiſſance, il y exerça la Medecine avec une grande reputation, & il donna bien-tôt après, un nouveau Livre intitulé *La Chymie naturelle, ou Explication chymique & mechanique de la nourriture de l'Animal*, en trois Parties imprimées à *Paris*, la premiere l'an 1681, & les deux autres l'an 1687. La même année il mit au jour ſon Hiſtoire de l'Animal, ou la connoiſſance du Corps animé, par la Mechanique & par la Chymie. Tous ces Ouvrages lui firent beaucoup d'honneur, comme on peut le voir dans le Dictionnaire de Bayle à l'Article de *Ceriſantes*, ſur la fin, auquel nous renvoions les Curieux.

Mr. *Duncan* continua à pratiquer la Medecine à *Mon-*

Montauban avec beaucoup de ſuccez juſques à l'an 1690, que la fureur de la perſécution l'obligea enfin de ſe refugier à *Geneve*. Il ne trouva cependant pas dans cette ville les douceurs dont il s'étoit flatté; car la jalouſie des Medecins l'en chaſſa, en quelque maniére un an après y être arrivé. De là il fut à *Berne* à la perſuaſion d'un Seigneur de cette ville avec qui il avoit fait connoiſſance. Il y fut très bien reçu, & il y exerça ſa profeſſion avec tout l'agrément poſſible pendant huit ou neuf ans; Il y fit auſſi des leçons d'Anatomie. Mais au bout de ce tems-là, les Refugiés qui ſe trouvoient à *Berne* aiant été priés de ſe retirer ailleurs, pour appaiſer le petit peuple qui ſe plaignoit que les François lui ôtoient le pain de la main, Mr. *Duncan* voulut ſuivre le ſort de ſes fréres, quoi que cela ne le regardât point, & qu'on le preſſât de demeurer. Il partit donc avec eux pour s'aller établir dans les Etats de l'Electeur de *Brandebourg* où il leur fut très utile. Car il ne fut pas plûtôt arrivé à *Berlin* qu'on le chargea du ſoin de leur diſtribuer ſelon ſa prudence les charités du Prince, de leur procurer des établiſſemens convenables, & de diriger leurs affaires. Commiſſion pénible mais glorieuſe pour lui, dont il s'aquitta avec honneur, & dont il ne retira pourtant d'autre avantage que des éloges & le Titre de Profeſſeur en Medecine.

Peu content de cette ſituation, il ſe retira en 1703. à *la Haie* où il exerça ſa profeſſion environ douze ans, également emploié par les Grands & par les Petits. En 1705. il fit imprimer à *Rotterdam* un petit Ouvrage ſous ce titre, *Avis ſalutaire à tout le monde contre l'abus des choſes chaudes, & particuliérement du Caffé, du Chocolat, & du Thé*; Ouvrage qui a été traduit en Anglois. Deux ans

après, il publia une Traduction Latine de ſa *Chymie naturelle*, avec quelques changemens & quelques additions, & il la dédia aux Etats de la Province de *Friſe*. En voici le titre, *Chymia naturalis ſpecimen, quo planè patet nullum in Chymicis Officinis proceſſum fieri, cui ſimilis aut analogus in Animalis corpore non fiat. Amſtelodami.* 1707. Comme il avoit placé le peu de bien qu'il avoit apporté de *France*, ou amaſſé par ſon induſtrie, dans les fonds publics d'*Angleterre*, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire que d'y finir ſes jours, & il y vint en 1715. Depuis ce tems-là, il a exercé ſa profeſſion à *Londres*, avec le même ſuccez qu'il avoit eu partout ailleurs, & toujours d'une maniére tres desintereſſée. La ſeule choſe qui lui faiſoit de la peine, c'étoit l'ingratitude de ceux qui ſe prévaloient malhonnêtement de ſa generoſité. Ceux qu'il ſervoit avec le plus de plaiſir c'étoient les Pauvres. Il diſoit ſouvent qu'il *gagnoit plus avec eux qu'avec les Riches, parce que Dieu ſe chargeoit de leurs dettes.* Toujours prêt à ſervir ceux qui avoient beſoin de ſon ſecours, il avoit ſi peu ménagé ſa ſanté, qu'il n'eſt pas étonnant qu'il ſe ſoit attiré des incommodités très fâcheuſes qui l'ont conduit au tombeau, après avoir langui près de trois ans dans un état des plus triſtes pour lui même & pour ſa famille.

Il a laiſſé en Manuſcrit divers Traités de Medecine, de *Mythologie*, & de *Phyſique*, entre autres un ſur la *Peſte*, & un autre ſur *l'inoculation de la petite Verole.* Il eſt ſurprenant qu'étant auſſi emploié qu'il l'étoit dans ſa Profeſſion, il ait pû tant écrire: Mais il étoit infatigable; il regrettoit même tous les momens qu'il donnoit au délaſſement & au repos. Sa converſation aiſée, vive & enjouée, & ſon éloignement pour la médiſance & la ſatire, le faiſoient rechercher de tous ceux qui le connoiſſoient; cependant

pendant il voioit peu de monde, & ce qu'on appelle plaisirs & recréations, lui étoit souvent à charge. Homme droit & intègre, Protestant éclairé & plein de zèle, il a fait voir en sa personne que la qualité de Medecin & celle de vrai Chrétien ne sont pas toujours incompatibles. Il est mort à *Londres* le 30. d'Avril dernier.

Les *Knaptons* publient par Brochures une Traduction Angloise de l'*Histoire manuscrite de l'Empire Ottoman depuis son origine jusques à present: Ecrite originairement en Latin par Demetrius Cantemir Prince de Moldavie, & communiquée par son fils le Prince Antiochus Cantemir Ministre Plenipotentiaire de l'Imperatrice de Moscovie auprès de sa Majesté Britannique George II.* Le Traducteur est Mr. *Tindal* très connu par sa Traduction de l'Histoire de Mr. *de Rapin*, & les Notes dont il l'a enrichie. Mais si l'on en croit certain Nouvelliste Anglois (*a*) il y a des fautes sans nombre & grossiéres dans cette *Histoire de l'Empire Ottoman*, & dans la Traduction même de Mr. *Tindal*.

Le fameux Mr. *Whiston* vient de publier un Projet pour imprimer par souscription une Traduction Angloise de *Josephe* faite sur l'Original Grec de l'Edition d'*Havercamp*, & enrichie de nouveaux Plans & de nouvelles descriptions du Tabernacle de *Moise*, & des Temples de *Salomon*, de *Zorobabel*, d'*Herodote*, & d'*Ezechiel*; comme aussi de Cartes de la *Judée* & de Jerusalem très correctes. Il y aura des Notes, des Observations, des Argumens, les Textes paralleles de l'Ecriture, & de bonnes Tables des matieres. On trouvera à la marge la veritable Chronologie des évenemens dont il y est parlé. A la tête du Livre l'Auteur mettra

(*a*) *The Grubstreet Journal.*

mettra cinq Dissertations. 1. Recherches fort étenduës sur la véritable Chronologie de *Josephe*. 2. Extrait de l'*Exhortation de Josephe aux Grecs*, touchant le *Hades* & la Resurrection des morts. 3. Preuves que cette *Exhortation* est véritablement de *Josephe*, est que ce n'est autre chose qu'une *Homelie* qu'il fit lorsqu'il étoit Evêque de *Jerusalem*. 4. Démonstration que *Tacite* Historien Romain a tiré de *Josephe* l'Histoire qu'il donne des *Juifs*. 5. Dissertation de *Cellarius* contre *Hardouin*; pour justifier par des Medailles l'Histoire que *Josephe* nous donne de la famille d'*Herode*. A la fin du Livre, il y aura un Recueil complet des anciens Témoignages & Monumens qui confirment ou éclairciſſent l'*Histoire de Josephe*, & les livres du Vieux & du Nouveau Testament. Mr. *Whiston* après avoir parlé des Traductions Angloises que nous avons déja, & dit qu'il n'y en a aucune qui soit exacte ni qui réponde à *l'excellence de l'Original* de cette Histoire, qui est son Livre favori, nous apprend qu'il avoit d'abord dessein d'y joindre le Livre du *Martyre des Macchabées*, mais qu'après y avoir fait reflexion, il a resolu de ne donner que ce qui est veritablement de *Josephe*, & que par la même raison il omettra l'*Ambassade de Philon à Caius*, étant persuadé que l'une & l'autre de ces Piéces sont supposées, ou tout au moins *étrangement interpolées*. Cette Traduction qui contiendra environ 280. feuilles, sans les Plans & les Cartes, fera un gros Volume *in folio*. La souscription est de deux Guinées pour le grand papier, & d'une Guinée & demie pour le papier moien, dont on paiera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant un Exemplaire complet en blanc. A mesure que l'Ouvrage s'imprimera on le distribuera aux souscripteurs par Brochures, c'est-à-dire,

re, douze feuilles le premier Samedi de chaque mois: Et en faveur de ceux qui ne pourront pas ſouſcrire pour ce Livre, que l'Auteur regarde comme le plus excellent de tous les Livres apres la Bible, on leur donnera dans le même tems douze feuilles du papier le plus groſſier pour un chelling. Les Souſcriptions ne ſe reçoivent que par l'Editeur qui demeure chez ſon fils *Jean Whiſton* Libraire, *à la tête de Boyle*, dans *Fleet ſtreet*. Il s'étoit engagé à publier la premiére Brochure le premier Samedi du mois de *May*; mais apparemment que la ſouſcription n'eſt pas aſſez avancée pour commencer, puiſqu'il n'a encore rien paru de cet Ouvrage. A en juger par ce Projet, on y trouvera bien des paradoxes hiſtoriques.

J. Wilcox, & *O. Payne* débitent *The Naval Hiſtory of Engeland*, &c. c. à d. L'Hiſtoire navale d'Angleterre, tant publique que particuliére, dans toutes ſes branches, depuis, la Conquête des Normands en 1066. juſqu'à la fin de l'année 1734. Par Mr. *Thomas Lediard*. 2. Volumes *in folio*. Cette Hiſtoire s'eſt premiérement debitée par Brochures, à meſure qu'on l'imprimoit, & elle ſe vend encore aſſez bien.

Mr. *Stillingfleet* Docteur en Théologie vient de publier un Volume *in* 8. de Diſcours de feu ſon Pére, en ſon vivant Evêque de *Worceſter*, ſur divers ſujets.

Il paroit depuis quelque tems une Brochure ſous ce titre, *A Diſcourſe concerning the uſefulneſs of the Oriental Tranſlations of the Eible*, &c. c. à d. Diſcours ſur l'utilité des Verſions Orientales de la Bible, pour en expliquer les paſſages difficiles, & accorder les Septante avec l'Hebreu: Ou Projet pour imprimer les Verſions Ethiopique, Copte,

& Armenienne, comme un supplément à la *Polyglotte de Walton. in* 4.

Voici quelques autres Brochures qui ne sont pas moins interessantes. *A Dissertation on Matter and Spirit.* Dissertation sur la matiére & l'esprit. Par *Jean Jackson. in* 8. chez *Noon.* Cet Auteur est très connu par plusieurs Piéces fort hardies qu'il a publiées en différens tems sur la Religion.

Two Essays 1. *On the Origin*, &c. c. à d. Deux Essais 1. sur l'Origine du Mal. 2. sur les Fondemens de la Morale. Par *Joseph Foster. in* 8. chez *Bettesworth*, & *Hitsch.*

An Enquiry into the Shape, &c. Recherches sur la forme, la beauté, & la Stature de JESUS CHRIST & de la VIERGE MARIE, Offertes à la consideration des Nouveaux Convertis au Papisme. Par *Thomas Lewis* Maitre ès Arts. *in* 8. chez *G. Strahan. R. Gosling. F. Clay*, & D. *Brouwne.*

Essay the fourth, &c. Quatriéme Essai sur l'Autorité, l'Utilité, & l'Importance du Clergé: Ou Appel au sens commun en faveur de la verité & de la certitude de la Revelation Chrétienne. Par *Christophle Robinson* Maitre es Arts. chez les *Pemberions in* 8. Nous avons annoncé les trois premiers dans les Volumes precedens de cette Bibliotheque.

On trouvera le reste des Nouvelles Litteraires à la fin du Volume suivant.

PIER-

PIERRE DE HONDT,

Libraire à la Haye vient d'Imprimer.

Le Tome Troiſieme in Folio, des Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Theologiques & Moraux, ſur les Evenemens les plus memorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, par feu Monſieur *Saurin*, Miniſtre du S. Evangile à la Haye, continuez par Monſieur *Roques*, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Basle. Cet Ouvrage, imprimé ſur du Papier Imperial, Superroial, Roial, & Median, eſt enrichi de tres belles Figures, Vignettes, Lettres Griſes, & Culs de Lampe, gravez ſur les deſſeins de Mrs. *Hoet*, *Houbraken*, & *Picart*.

Le Tome 5. du Grand Dictionaire Geographique, & Critique, par Monſr. *Bruzen la Martiniere*. Ce volume contient les Lettres K. L. M.

Les Tomes XI. & XII. de l'Hiſtoire d'Angleterre de Monſ. de *Rapin Thoiras*. 4.

Le

Le même Libraire publiera dans peu de jours:

Les Tomes 5. & 6. in Octavo des Discours de Messieurs *Saurin* & *Roques*, sur les Evenemens les plus memorables de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Les Reflexions Politiques & Militaires, du Marquis de *Sainte Croix*, 2 vol. in Octavo; Nouvelle Edition augmentée, dans laquelle on a fait entrer, tout ce qui a été supprimé dans celle de Paris.

Les Tomes 7. & 8. des Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. *Gomez*.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE,

Pour les Mois

DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMB.

M. DCC. XXXV.

TOME CINQUIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXV.

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. MR. GUILLAUME WYCHERLEY; *Ses Oeuvres posthumes, en prose & en vers, précedées de Mémoires de sa vie, par Mr.* THEOBALD. Pag. 228.

II. *Les Traditions des Juifs, avec l'Explication des Dogmes des Rabbins contenus dans le Talmud, &c. traduit de l'Allemand*; en 2. Volumes. 251.

III. *Mr.* PIERRE KOLBEN; *Etat présent du* CAP DE BONNE ESPERANCE, *traduit de l'Allemand par Mr.* MEDLEY. Second Extrait. 269.

IV. *Mrs.* CHANDLER, HUNT, & BARKER; *Recit de ce qui s'est passé aux deux Conférences entre eux & deux Prêtres de l'Eglise Romaine, touchant le titre donné au Pape de* Seigneur nôtre Dieu, *&c. Avec un Supplement à la Relation de ces deux Conférences.* 304.

V. *Mr.* DAVID CASLEY; *Catalogue des Manuscrits de la Bibliotheque*

Royale, avec des Additions au Catalogue de la Bibliotheque Cottonienne; L'Auteur y a auſſi joint cent cinquante exemples de l'Ecriture qui a été en uſage en differens tems, depuis le troiſieme ſiecle juſqu'au quinziéme, gravez ſur des Planches de cuivre, &c. 319.

ART. VI. *Mr. le Dr.* HOADLEY; *Explication de la Nature & du But du* Sacrement de la Ste. Céne, *& de tous les Paſſages du N. T. qui y ont du rapport, &c. Avec un Formulaire de Prières.* 356.

VII. *Mr. le Dr.* STEBBING; *Sa Lettre à Mr.* FOSTER *ſur ſon* Sermon ſur l'Héréſie. 370.

VIII. *Mr.* FOSTER; *Sa Réponſe au Dr.* STEBBING. 377.

IX. *Recherches ſur la Vie & ſur les Ecrits d'Homere.* 388.

X. *Extrait d'une Lettre de Mr.* **** *touchant un* Projet *pour imprimer par ſouſcription une* Traduction en vers Grecs, *du premier Livre du* Paradis perdu *de* MILTON *par Mr.* RICHARD DAWES. 405.

XI. *Nouvelles Litteraires.* 412.

BIBLI-

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET AOUT ET SEPTEMBRE MDCCXXXV.

ARTICLE PREMIER.

The posthumous Works of William WYCHERLEY *Esq; in prose and verse. Faithfully publish'd from his Original Manuscripts, by* Mr. Theobald. *In two parts. To which are prefixed some* Memoirs of Mr. Wycherley's Life, *by Major* PACK. London. *Printed for A. Bettesworth, J. Osborn, W. Mears*

W. & J. Innys, J. Peele, T. Woodward, & F. Clay. 1728.

C'eſt-à-dire,

Oeuvres poſthumes de Mr. Guillaume WYCHERLEY; *tant en proſe qu'en vers; fidellement publiées ſur ſes propres Manuſcrits, par Mr.* Théobald: En deux *Parties: précédées de quelques* Mémoires ſur la Vie de Wycherley, *par Mr. Pack.* A Londres. *Chez A. Betteſworth, J. Osborn, Guil. Mears, Guil. & J. Innys, J. Peele, T. Woodward, & F. Clay.* 1728 (*a*).

LA Reputation de WYCHERLEY, l'un des meilleurs Auteurs du Théâtre An-

(*a*) Les autres Ouvrages de *Wycherley* ſont; 1. Quatre Comédies qui ont été très bien reçues. Mr. de Voltaire, dans ſes Lettres ſur les Anglois, a parlé de deux de ces Comédies: Les deux autres ont pour titre, l'une *Love in a Wood* or *St. James 's Park*; en François *l'Amour dans un Bois* &c. repréſentée en 1672. Et l'autre repréſentée l'année ſuivante, ſous le titre de *The Gentleman, Dancing-Maſter* c. a. d. *Le Gentilhomme Maitre a dancer.*

2. Un Recueil de Poéſies qui diminua la reputation de l'Auteur plutôt qu'il ne l'augmenta; quoi-

Anglois, justifie l'attention que nous donnons à ce Recueil, qui du reste n'est pas exemt des défauts ordinaires dans les Ouvrages posthumes des plus célèbres Ecrivains. On y trouvera même des défauts qui ne sauroient passer sous le simple nom de négligences, & lesquels on peut douter que l'Auteur eût corrigez quand il auroit été lui-même l'Editeur de son Recueil.

Outre que ses Vers manquent en général de douceur & d'harmonie, on n'y remarque pas assez ce tour vif, original & ingénieux qui caractérise les vrais Poètes; nous aurions même pu dire les vrais Orateurs. Il aime à s'exprimer avec force; & souvent il y réussit: Mais souvent aussi l'expression pour être forte devient outrée, ou du moins trop laconique; & il arrive ainsi que telle pensée qui dans le fonds est vraye & naturelle, paroit fausse & affectée après avoir paru obscure. Ces défauts semblent règner surtout dans les Pièces sérieuses. Quelques unes qui sont ironiques, marquent plus de naturel: L'ironie n'y est pourtant pas assez va-

quoiqu'on y trouve du bon. Voy. le Livre intitulé *An Historical Account of the Lives and Writings of our most considerable English Poets* &c. imprimé à Londres chez *Curll* en 1720. p. 284.

3. Des Pièces Manuscrites qui pourroient faire un second Volume d'œuvres posthumes, aussi gros que le premier; à ce que dit l'Editeur ou le Libraire dans *l'Avis au Lecteur*.

variée, & elle pourroit d'ailleurs y être menagée avec plus de goût. Il y a quelques Pièces ſatiriques où l'on ſouhaiteroit plus de délicateſſe, de politeſſe & de tour. Il y en a de galantes: & dans leur genre, elles ſont meilleures que les Morales: mais c'eſt dommage qu'elles ne roulent ſouvent que ſur des penſées libertines, quelquefois même obſcènes.

Aprés cette Critique, qu'il n'eſt pas néceſſaire de pouſſer plus loin, ni de juſtifier par des exemples, nous pouvons dire, ſans compromettre notre jugement, qu'il y a dans ces Poeſies poſthumes pluſieurs choſes qui ſeroient un ornement dans un Journal où on pourroit les inſérer en original. Mais comme le nôtre eſt principalement pour les Lecteurs qui n'entendent pas l'Anglois, & que d'autre part il faut éviter la longueur, nous nous bornerons à un petit nombre de Pièces que nous pouvons faire connoître par une traduction que nous en avons entre les mains.

La première eſt une eſpèce d'Ode galante où *Wycherley* répond à une Maitreſſe qui l'accuſoit d'aimer le changement & qu'il faut ſuppoſer elle même un peu coquette & capricieuſe. La penſée par où il débute n'eſt pas nouvelle. Aumoins y a-t-il longtems qu'un Auteur François a dit: (*a*) *La conſtan-*

(*a*) Voiez les *Réflexions* de Mr. *de la Rochefoucault*, ſous le titre de *Conſtance*, dans l'Edition d'*Amelot de la Houſſaie*, Paris. 1714. p. 81.

ſtance en amour eſt une inconſtance perpétuelle, qui fait que notre cœur s'attache ſucceſſivement à toutes les qualitez de la perſonne que nous aimons: & nous ſavons que Wycherley connoiſſoit très-bien le Livre où cette reflexion ſe trouve : On en verra des preuves dans la ſuite de cet Extrait. Il eſt certain encore qu'il y a longtems que la même reflexion a fourni la matière d'une Chanſon Françoiſe. Quoiqu'il en ſoit, voici la Traduction des vers Anglois.

TRADUCTION LIBRE

De la Pièce de WYCHERLEY *qui a pour titre.*

To a fickle Miſtreſs accuſing me of love of change. (*a*)

Vous vous plaignez à tort, ſoit dit ſans vous déplaire,
Que j'aime la variété:
Dans vos divers appas j'ai dequoi ſatisfaire
Mon goût pour la diverſité:
Et ſi mon ame au fonds n'étoit un peu légère,
J'aurois moins de fidélité.

Votre humeur, entre nous, eſt changeante à l'extrême,
Ainſi que votre ajuſtement :

Qui

(*a*) Pag. 16. des *Poëſies.*

Qui vous voit, en un mot, voit le changement même,
Et le voit éternellement :
Comment donc voulez vous, Fripone, qu'on vous aime,
A moins d'aimer le changement?

La ſeconde Pièce eſt peut être celle qui par le mérite auroit dû être placée la première. Le Lecteur en jugera.

TRADUCTION LIBRE.

De la Piéce intitulée.

The ſilent Lovers Defence (a).

D'une foule d'Amans vous croyez les diſcours,
Et ces vains ſons, Iris, nous trompent tous les jours:
De mes yeux pleins d'amour la muette éloquence
Dit beaucoup plus, le dit bien mieux,
Et vous ne croyez point ce que diſent mes yeux:
C'eſt bleſſer la Juſtice & manquer de prudence.

En fait d'Amis, les plus bruyans
Sont eſtimez les moins fidelles:
Vous devriez, vous autres Belles,
Juger de même en fait d'Amans.

Sui-

(a) Ibid. pag. 55.

Suivez en ma faveur une règle ſi ſage :
Ceſſez de préférer à mes timides ſoins,
De mes bruyans Rivaux le frivole ramage:
Il en eſt de l'amour ainſi que du courage,
Qui s'en vante le plus ſouvent en a le moins.

Outre les Pièces galantes il y en a quelques unes de Bachiques qui dans leur genre ne ſont pas mauvaiſes. Celle qui a pour tître *Love & Wine*, C'eſt-à-dire, l'*Amour & le Vin*, ſe retrouvera (ſi non pour le tour, au moins pour la penſée) dans les vers ſuivans.

TRADUCTION LIBRE

D'une Ode Bachique de Wycherley (*a*).

J'en avois fait ſerment; je ne voulois plus boire;
Mais dans ce Vin nouveau dès ce ſoir je prétens
Noyer juſqu'à la mémoire
De mes frivoles ſermens.

Le Vin ma troublé la cervelle,
Et nuit, dit on, à ma ſanté:
Mais depuis que je l'ai quitté,
L'Amour à ſa façon me tue & m'enſorcelle.

Puiſ-

(*a*) Ibid p. 58.

Puiſqu'il faut que toujours un feu ſéditieux
Et me dérange & me conſume,
Belles ! j'aime autant qu'il s'allume
Au brillant de ce jus qu'au brillant de vos yeux.

Loin de moi pour jamais la ſobre frénéſie
D'un Cerveau par l'Amour féru
Qui radote à jeun pour Sylvie !
Je veux, quand on verra de mes traits de folie,
Qu'au moins pour mon excuſe on diſe *Il avoit bu.*

IL Y A auſſi un petit nombre de Pièces qu'on pourroit apeller *Critiques*, parcequ'elles intéreſſent la Littérature. La plus conſidérable en ce genre eſt une Epître à DRYDEN ſur ce qu'il avoit propoſé à WYCHERLEY de travailler avec lui à une Comédie. L'Auteur s'y défend modeſtement d'entrer en lice avec un Maître qui l'effaceroit, & il entame ainſi un Eloge de *Dryden*, où Dryden ſans doute eſt flatté, mais qui eſt plein de reflexions judicieuſes ſur le Poëme Dramatique. Cependant, comme la Traduction que nous pourrions donner de cette Epître eſt peut-être trop longue pour être miſe ici toute entière, nous nous contenterons d'en citer quelques traits.

Parlant de certains Auteurs, qu'il ne nomme pourtant pas, *Wycherley* dit:

Je

Je ris lorſque je les entens,
Dans leurs plaiſantes Tragédies,
Et dans leurs triſtes Comédies
Lamenter & languir toujours à contre-tems.
Ce n'eſt point ton défaut . . . . . .
On rit quand tu le veux: Mais le Rieur diſcret,
Crainte de t'interrompre, éclate avec regret.
Ainſi, quand tu le veux, tu fais couler nos larmes:
Mais notre Raiſon même, entrant dans nos allarmes,
Du trouble de nos ſens t'applaudit en ſecret.
Des loix de la Raiſon obſervateur fidelle,
Comme tu ſais domter le cœur le plus rebelle,
Tu ſais, quand il le faut, avec même ſuccès,
D'un cœur trop attendri corriger la foibleſſe:
Prévenir en tout les excès:
Mélanger ſagement la joye & la triſteſſe;
Inſpirer une horreur qui n'ait rien d'odieux:
Et ſans choquer l'eſprit, épouvanter les yeux.

. . . . . .

Dans un autre endroit, loüant Dryden de la ſageſſe & de la dignité avec laquelle il attaque le Vice lors même qu'il le fait avec le plus de force & de vivacité : *Tes emportemens*, dit-il,

Tes emportemens même, au lieu de revolter,
Plaiſent à leur Victime & te font reſpecter.

Telle qu'une Beauté piquante
Qu'un peu de colère embellit,
Ta Muse, quand elle s'aigrit,
Ne nous paroît que plus charmante.

Sur la manière de traiter l'amour;

Quand ta scène devient galante,
Je n'y rencontre point ces Amans mal-épris,
Qui soupirent par règle, & font les beaux Esprits:
Moins fidelles à leur Amante
Qu'à quelque figure brillante
Qu'en Rhétorique ils ont appris.
Je n'y trouve jamais un Amant fanatique
Qui confonde en ses vers pompeux
L'énthousiasme poétique
Avec un transport amoureux.
Quand j'attens que le cœur naïvement s'explique
Par des sentimens vifs & doux,
Je n'entens point de graves foux
Au lieu d'amour parler Logique:
Ou bien en concetti *décrivant leurs langueurs*
Trahir l'intérêt de leur flame;
Et s'armer, pour vaincre les cœurs,
De la pointe de l'Epigrame.

* * * * * * * * * *

* * * * *

Tou-

Toujours tel dans tes vers qu'il eſt dans la Nature,
L'Amour, quand tu le fais parler,
A ſes accens vainqueurs voit l'ame la plus dure
Et s'attendrir & ſe troubler.
Il ne perd dans tes vers que l'excès immodeſte
Où le jette un cœur corrompu:
Tu retranches le Vice & la Nature reſte;
Touchante, ſans jamais offenſer la Vertu;
Et telle que toujours la Vierge la plus ſage,
Sans rougir, peut prêter l'oreille à ſon langage.

Touchant la gêne de la Rîme;

Souvent pour la Rime étonné,
Malgré les éperons du Rimeur obſtiné,
Pégaze demeure immobile:
Mais il connoît ta main, & ſous elle docile
On le voit, cheval généreux,
A l'aſpect d'un pas dangéreux,
Devenir plus vif, plus agile;
Ou bien, d'un vol audacieux
Mais toujours ſûr & gracieux,
Parcourant dans les airs des routes inconnues,
Sans te perdre dans les nues
T'élever jusques aux Cieux.

Au reſte tout n'eſt pas pur éloge. Wycherley reconnoît au moins un défaut dans ſon Héros.

Si parmi les défauts dont tu ſûs te défendre,
Il en eſt un qu'en Toi l'on puiſſe encor reprendre,

C'eſt

C'eſt peut-être que ton Eſprit,
Malgré tes ſoins, rompant la digue,
Des règles que l'art lui preſcrit,
Paroît en traits brillans quelquefois trop prodigue.
Par un mélange adroit de traits moins radieux,
Ceux qui doivent briller ne brilleroient que mieux,
Une feuille ſans prix; mais bien miſe en uſage,
A l'œil du Diamant prête des feux nouveaux:
Et l'or rendu moins pur par un juſte alliage,
Fait les ouvrages les plus beaux.

Nous nous ſommes inſenſiblement engagez à parler des *Poéſies* de ce Volume, quoiqu'elles n'en faſſent que la *deuxiéme Partie*, ſi l'on excepte quelques vers mêlez dans la *première* avec la *Proſe* d'un ESSAI CONTRE L'ORGUEIL ET L'AMBITION, où l'Auteur débite d'un ton grave & fort, quelquefois même poétique, des leçons qui ne regardent proprement que les gens ridiculement entêtez de nobleſſe.

Cette Pièce, qui fait la cloture de la prémière Partie, eſt précédée d'un Recueil de Maximes & de Reflexions morales, au nombre de CCCVIII. Et avant ce Recueil le Lecteur trouve, ſous le tître d'INTRODUCTION, un Diſcours qui peut ſervir de Préface à tout le Volume. C'eſt un tiſſu de reflexions ſententieuſes ſur la démangeaiſon d'être Auteur, après les quelles *Wycherley* reconnoît lui même qu'on doit être tenté de lui demander, pourquoi donc il

ſe

ſe met ſur les rangs? *Mais je penſe*, dit-il, *qu'il y a de la vanité & de la petiteſſe à s'engager dans une Apologie. Je ſai d'ailleurs qu'il y a plus de* Cenſeurs *que de* Critiques, *à-peu-près comme il y a plus de* Verſificateurs *que de* Poëtes. *Je me pique peu de Poéſie, & ſuis encore moins jaloux du nom de Poëte: Ce nom plus d'une fois a fait rougir ceux même qui étoient les plus fiers de le mériter. Ce que j'ai écrit depuis quelques années, doit être mis ſur le compte d'une ſanté foible & d'un trop grand loiſir. J'ai fait de l'Etude, comme d'une jeune Femme, l'amuſement de mon Ennui: Et, il ne faut pas s'étonner que j'aime les fruits d'un pareil amuſement. Les mauvais Auteurs reſſemblent à ces Pères indulgens qui ont le plus de tendreſſe pour les Enfans les plus infirmes.* Voila tout ce qu'il croit devoir dire pour prevenir ſes Lecteurs. Il parle des Plagiaires: mais il ne dit mot des Auteurs qu'il a pillez. Et dans ſa Préface même, parlant des Modernes qui après s'être nourris de la ſubſtance des Anciens, les décrient; & comparant les Modernes de ce caractère, *à ces Enfans* drus *& forts d'un bon lait qu'ils ont ſuccé, qui battent leur Nourrice*; A voir de quel air il débite cette comparaiſon, on jureroit qu'elle eſt de lui, ſi on ne ſavoit qu'elle eſt de *la Bruyere.* (*a*)

Mais c'eſt encore pis quand on vient au

(*a*) *Caractères* &c. Chap: *Des Ouvrages de l'Eſprit:* p. 78, 79. de l'Ed: d'Amſt: 1720.

au Recueil des MAXIMES ET REFLEXIONS MORALES. Sans parler de toutes celles que nous nous ſouvenons confuſément d'avoir lues ailleurs, il y en a quarante de compte fait que nous pouvons prouver qui ſont une pure Traduction de celles de *Mr. de la Rochefoucault*, ou de la Dame Anonyme que ſes Editeurs lui ont aſſociée. Nos Lecteurs (& ceux même qui n'entendent pas l'Anglois) ſeront peut-être bien aiſes que nous en rapportions au moins trois ou quatre exemples.

La XXX. Reflexion de Wycherley eſt conçue en ces termes: *Old Men give young Men good Counſel, not being able longer to give them bad exemples*: C'eſt preſque mot pour mot ce qu'avoit dit La Rochefoucault: *Les Vieillards aiment à donner de bons préceptes, pour ſe conſoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples* (*a*).

Le même Mr. de la Rochefoucault avoit dit, que *l'Abſence diminue les médiocres paſſions & augmente les grandes, comme le vent éteint les bougies & allume le feu* (*b*). Si *Buſſi-Rabutin* s'eſt approprié cette penſée; outre que ce n'eſt point après avoir fait main-baſſe ſur les Plagiaires, il y a mis quelque choſe du ſien, il y a

(*a*) Page 252. de l'Edition d'*Amelot de la Houſſaye*; ſous le titre de *vieilleſſe*.
(*b*) Ibid; ſous le titre de *Paſſions*. p. 205.

a mis au moins ſa verſification, lorſqu'il a dit:

L'abſence eſt à l'Amour ce qu'eſt au feu le vent.
Il éteint le petit, il allume le grand.

Mais Wycherley n'a fait que traduire lorſqu'il a dit dans ſa Reflexion CII. *Abſence cools moderate Paſſions, but incenſes more violent ones; as the Wind, which blows out the Candle, kindles the Fire.*

Il en eſt de même de ſa Reflexion CLXXIV, au dernier mot près, qui encore pourroit bien y être de trop. *It is*, dit il, *a very common failing in us, never to be ſatisfied with our Fortune, and never diſſatisfied with our ſenſe and conduct.* C'eſt-à-dire, dans les termes de la Rochefoucault; *C'eſt un défaut bien commun, de n'être jamais content de ſa Fortune, ni mécontent de ſon Eſprit* : (*a*) ou dans les termes (un peu changez) d'un de nos Poëtes;

C'eſt des Humains l'erreur commune;
Quelque puiſſant qu'on ſoit en richeſſe, en crédit,
Quelque mauvais ſuccès qu'ait tout ce qu'on écrit,
Nul n'eſt content de ſa Fortune,
Ni mécontent de ſon Eſprit (*b*).

C'eſt

(*a*) Ibid ſous le titre d'*Eſprit*. p. 108.

(*b*) *Poëſies de Madame Des-houlières*. Tome I. parmi les *Réflexions Morales*. Reflexion VIII. p. m. 96, 97.

C'eſt une Reflexion de La Rochefoucault, qu'*une grande réputation eſt une grande charge, difficile à ſoutenir* : qu'*une vie obſcure eſt plus naturelle & plus commode* (*a*). Toute la différence de cette Reflexion à la CCXIV. de Wycherley, c'eſt que dans cette dernière il y a *une grande* DE'PENSE au lieu d'*une grande* CHARGE Et il eſt fort vraiſemblable que c'eſt par une mépriſe du Traducteur: il aura cru que le mot de *charge* qui en Anglois eſt équivalent à celui de *Depenſe*, avoit le même ſens en François. *A great reputation is like a great* Expenſe, *very hard to be ſupported: An obſcure & quiet life is much more natural and more commodious.*

Un Auteur Anglois, qui écrivoit en tems de guerre avec la France, prévoyant une accuſation de plagiat; *On nous reproche*, diſoit il dans ſa Préface, *on nous reproche à nous autres Ecrivains Anglois de piller les François*: *Eh! qui pillerons nous ſi ce n'eſt nos Ennemis*? Cela valoit mieux que ce qu'a fait Wycherley. Il faut cependant lui rendre juſtice, & rapporter quelques unes des Reflexions qu'il a tirées de ſon propre fonds, ou leſquelles au moins nous ignorons qu'il ait pillées.

Réflexion IV. *Comme un Joueur commence par être duppe & finit par être Fripon, une Fem-*

(*a*) R. de L. R. ſous le titre de *Reputation*. p. 225.

Femme novice qu'un Galand engage, commence par être sa duppe & finit par le dupper. En apprenant l'art de conduire une intrigue, elle apprend celui d'en former une nouvelle.

Reflexion XXV. . . . *Ceux qui ont beaucoup de Valets & de Servantes . . . ont le sort de ces Insectes qui pour avoir plusieurs pieds, ne sont que moins propres à aller vîte.*

Reflexion XXVI. *Je compare les faux Amis à l'ombre des Cadrans. Ils sont là, & ne vous quittent point, tant qu'on voit luire le Soleil de votre bonne Fortune. Dès qu'un nuage l'obscurcit; ils disparoissent.*

Reflexion LVIII. *L'Esprit est le sel de la Conversation, & assaisonne nos divertissemens. Mais dans la Conversation comme à table, il y a des choses de trop haut goût, & dont l'assaisonnement ne fait rien moins que reveiller l'appétit.*

Reflexion LXXXIV. *Les présens que les Petits & les Pauvres font aux Grands & aux Riches, tiennent plus de la subornation que de l'hommage. Quand un Puits ne donne point d'eau, c'est pour lui en faire donner qu'on le mouille. Et il y a toujours eû de ces Sacrificateurs mercenaires qui ne font monter au Ciel la fumée légère du Sacrifice, que pour en faire descendre sur eux mêmes de solides bénédictions.*

Reflexion XCIII. *L'Esprit sans le jugement est un Vaisseau sans gouvernail & qui n'est pas lesté. Il vogue à l'avanture; & si légèrement qu'il risque sans cesse de tourner.*

Reflexion CCXXXI. *Les affaires ressemblent aux têtes de l'Hydre: plus on en dépêche,*

& plus on en retrouve. Un homme qui y apporte beaucoup de diligence, n'a d'autre avantage que celui d'un Cheval qui va auſſi vîte qu'il peut pour faire jouer une Machine. Tout ce qu'il gagne à doubler le pas, c'eſt qu'il fait plus de fois le tour.

Reflexion CCLXXIII. *Il en eſt de la Cenſure, qui eſt un remède pour l'Ame, comme des remèdes qu'on donne pour le Corps: Il y faut un certain degré de force & d'amertume. Une médecine trop douce met les mauvaiſes humeurs en mouvement, & ne les emporte pas.*

Reflexion CCLXXXIX. *La flatterie eſt une ſorte de lutte. On ſe courbe, on ſe baiſſe devant ſon homme: Mais on ne ſe donne ainſi du deſſous, que pour prendre d'autant mieux le deſſus.*

Toutes les Reflexions de notre Auteur ne nous ont pas paru auſſi originales que celles que nous venons de traduire. Auſſi n'eſt il pas néceſſaire qu'elles le ſoient. Ce qu'on auroit droit d'exiger, c'eſt qu'elles fuſſent toutes juſtes & de bon goût. On voudroit, par exemple, qu'il eût ſupprimé une certaine queſtion ſur le mariage. *Ne pouvons nous pas bien dire*, demande-t-il, *que le Mariage fait plus de Pécheurs que la Galanterie, puiſque tôt ou tard il oblige preſque tous ſes Sectateurs à ſe repentir*? Sans compter que ces petits airs libertins ne ſont pas fort bienſéans à un homme qui ſe mêle de moraliſer; c'eſt là une plaiſanterie où tout eſt ſi faux & ſi recherché, qu'on ne voit guére rien qui puiſſe mieux ſervir d'exemple

ple pour donner l'idée d'une penſée froide.

On eſt ſurtout en droit d'exiger que la raillerie ſoit excellente lorsqu'elle intéreſſe la Religion & ſes Miniſtres. Quelcun a dit (*a*) que le revenu le plus aſſuré étoit celui du Bourreau, parce qu'il ſe tire d'un fonds immancable, qui eſt la mechanceté du Genre-humain: Et comme l'emploi du Bourreau, auſſi bien que le caractère de ceux qui paſſent par ſes mains, n'eſt guère plus reſpectable que reſpecté, les honnêtes gens ſe ſont permis de ſourire à une plaiſanterie qui n'avoit pour objet que le Bourreau ou des Brigans. Mais Wycherley prend pour objet d'une raillerie toute ſemblable, & les Miniſtres de la Religion & les Pécheurs pénitens en faveur des quels le Saint Miniſtère a été établi: *S'il eſt de la ſageſſe* (dit-il) *de choiſir un métier qui fourniſſe ſurement à notre entretien, tout le Monde n'aura qu'à ſe faire Prêtre; car les Prêtres vivant des péchez du Peuple, ils ſont un commerce qui ne ſauroit jamais que bien aller.* (*b*) Nous avouons que nous ne voyons pas-là le mot pour rire. La reflexion eſt d'autant moins judicieuſe qu'une infinité de Prêtres ſont fort mal payez, & qu'ils le ſeroient encore plus mal ſi les Laïques qui les payent devenoient Prêtres eux mêmes: Outre qu'étant établis pour

(a) Si ma mémoire ne me trompe cela eſt quelque-part dans *La Bruyère*.

(b) Reflexion CCLVII.

pour enſeigner & pour préſider au culte, auſſi bien que pour redreſſer & tranquilliſer la conſience des Pécheurs, ils pourroient très-bien vivre de leur métier dans un monde de Saints qui les réduiroient à la direction du culte & à l'inſtruction.

Mais l'endroit que nous venons de relever, n'eſt pas le ſeul où notre Auteur parle un peu inconſidérément. Si vous voulez bien l'en croire ſur ſa parole, vous penſerez déſormais, que *les Miniſtres de la Religion ſont une eſpèce de Charlatans, qui s'empoiſonnent les premiers de leurs fauſſes doctrines pour les débiter d'autant mieux aux autres; ou qui, pour faire avaler leurs drogues, les avalent eux mêmes.* (*a*) Il vous dira, *que les gens d'Egliſe s'imaginent croire, & que c'eſt ainſi qu'ils ſont croire à autrui ce qu'eux mêmes ne croyent pas* (*b*).

Ils peuvent ſe conſoler d'un pareil jugement. Au fonds il y en a qui le méritent: Et la Religion elle même, dont ils ne ſont après-tout que les Miniſtres, a bien ſa part dans l'affront. Il ſemble même quelquefois que ce ſoit d'elle proprement qu'on ſe moque. Il eſt vrai que quelquefois auſſi on paroît la reſpecter: Ainſi, par exemple, on poſe pour maxime, Qu'*il faut renoncer à la Raiſon en faveur de la Foi, comme il faut éteindre la chandelle quand le jour paroît*: (*c*) Mais

(*a*) Refl. CCLXX. (*b*) Dans la Refl. CCXCIII.
(*c*) Refl. CCLXII.

Mais quel que ſoit notre éloignement pour les interprétations ſiniſtres, nous avons peine à nous perſuader qu'on ne prétende pas railler aux dépens de la Foi, lorſqu'on nous dit dans un autre endroit; Que *ce qui fait le mérite de notre Foi en Dieu, c'eſt de croire* implicitement, *ſans* aucun *appel à notre* Raiſon; *comme ce qui fait le mérite des ſervices que nous rendons aux* Grands; *c'eſt d'obéir à leurs ordres ſans contrainte & ſans examiner rigoureuſement s'ils ſont légitimes* (*a*) Wycherley ayant été tour à tour Proteſtant & Catholique, Proteſtant encore & Catholique à la fin, nous lui paſſons volontiers ſon *implicitement*, que les Proteſtans eux-mêmes pourroient fort bien employer en certaines occaſions: Mais la comparaiſon de Dieu avec des hommes qui ſont ſujets à donner des ordres illégitimes, & qui exigent une complaiſance aveugle, ſouvent auſſi criminelle qu'imprudente: c'eſt là encore une fois ce que nous avons de la peine à prendre dans un ſens ſérieux & honorable à la Religion.

Quoiqu'il en ſoit: Il ſe trouve ici une Reflexion où l'Auteur ne parle de la *Raiſon* même guère plus favorablement qu'un Pyrrhonien. *La Raiſon*, dit-il, *ne ſe donneroit pas tant de peine pour faire paſſer ſes axiomes* (ſes propoſitions) *ſi elle étoit bien perſuadée de leur vérité* (*b*).

Nous

(*a*) Refl. CCL. (*b*) Refl. CCXXX.

Nous finirions ici, si nous ne pensions que les Lecteurs même qui ne connoissent *Wycherley* que par cet Extrait, nous sauront gré de leur dire un mot de sa Vie ou des *Mémoires* que le titre annonce.

GUILLAUME, fils de *Daniel* WYCHERLEY, né à *Clive* en *Shropshire*, quitta l'Angleterre à l'âge de quinze ans: Et après avoir passé quelques années en France, il alla à *Oxford* pour étudier en Philosophie, âgé alors d'environ vingt ans. Il s'étoit fait Catholique Romain dans ses Voyages: il redevint Protestant: quitta l'Université sans prendre de degré: & de retour à Londres, comme s'il eût résolu de s'appliquer au Droit, se fit recevoir dans la Société des Jurisconsultes du *Temple*. Mais CHARLES *second* étoit sur le thrône: c'étoit le règne des plaisirs & de l'Esprit: Wycherley, à qui la Nature avoit donné de l'esprit & du goût pour les plaisirs, abandonna bientôt des études sèches & sérieuses pour des occupations plus agréables & plus à la mode. Elles ne tardèrent pas à lui faire une réputation distinguée. Il fut aimé de tout ce qu'il y avoit de gens considérables par leur politesse & par leur naissance. On nomme entr'autres le fameux Duc de *Buckingham*: Et l'on ajoute, non-seulement que les talens de son Esprit lui procurèrent la faveur de *Charles second*, mais que d'autres talens lui attirèrent en même tems les bonnes-graces de quelques unes des Maitresses de ce galant Monarque.

Il

Il épousa la Comtesse de *Drogheda*, qui le fit Maître de tout son bien. Mais quand la Mort la lui eut enlevée, son droit lui fut contesté: & les fraix du Procès, joints à d'autres accidens, l'ayant mis hors d'état de satisfaire à l'impatience de ses Créanciers, il se vit exposé à la rigueur des loix établies contre ceux qui ne payent pas leurs dettes. On ne dit rien ici du zèle de ses puissans Amis: & on dit plus bas qu'il eut le chagrin de s'en voir abandonné. Il n'obtint pas même les secours qu'il pouvoit attendre d'un Père qui avoit six cens livres sterling de rente. Le Libraire qui avoit imprimé sa Comédie du *Plain-Dealer*, & qui n'y avoit pas moins gagné d'argent que l'Auteur de réputation, fut assez Libraire pour lui refuser, dans le plus pressant besoin, un prêt de vingt livres sterling. Il passa sept ans en prison: & il y seroit peut être demeuré plus longtems, sans la générosité de JAQUES *second*, qui au sortir d'une répresentation du *Plain-Dealer*, ordonna que les dettes de l'Auteur fussent aquittées, & accompagna cette grace d'une pension annuelle de deux cens livres sterling qui lui fut payée jusqu'au tems de l'*abdication* de ce Prince. Ces secours ne le tirêrent pourtant pas d'affaire, parce qu'il s'étoit fait scrupule de déclarer tout ce qu'il devoit. La mort même de son Père le laissa dans l'embarras. Le testament qui le mettoit en possession des Biens-fonds, ne lui permettoit ni de les

vendre ni de les engager. Mais il pouvoit en disposer pour un Douaire. Il ne s'agissoit que de se marier : Et c'étoit ce qui lui faisoit dire, que s'il ne pouvoit souffrir l'idée de vivre dans l'état du mariage, il vouloit au moins y mourir. Il tint parole, & célébra ses secondes noces en 1715. à l'âge d'environ quatre-vingts ans, onze jours seulement avant sa mort. Il eut le tems de se survivre à lui-même; & de sentir tristement qu'à l'égard du Corps & de l'Esprit, comme à l'égard de la Fortune, il n'étoit qu'une ombre de ce qu'il avoit été.

Quant à ses qualitez morales, on le loue non-seulement d'avoir, été un Ami zèlé & délicat, mais un homme d'un commerce aisé qui n'avoit rien de la misanthropie dont on auroit pu le soupçonner si l'on avoit jugé de lui par la sévérité satirique qui anime ses Pièces de Théâtre. L'Auteur des Mémoires de sa Vie paroît avoir été lui-même de ses amis. Il ne le disculpe pourtant pas d'avoir été libertin dans les plaisirs.

Ces Mémoires au reste sont les mêmes qui avoient paru ailleurs environ dix ans auparavant (*a*). Mais ils raparoissent ici avec

(*a*) Dans le *Poetical Regiſter* imprimé chez *Curll* en 1719 : Et vraisemblablement dans les *Miſcellanies* ou *œuvres mêlées* de Mr *Pack* lui-même, publiées pour la seconde fois en 1720, peu de tems apres la première Edition.

avec quelques retranchemens & quelques additions. C'eſt d'un Eclairciſſement ajouté à la fin, que nous avons tiré ce que nous avons dit des changemens de Religion de *Wycherley*. Nous aurions ſouhaité de ſavoir les dates de ces divers changemens: cela auroit eu ſon uſage: mais l'Eclairciſſement ne les marque pas.

ARTICLE II.

The Traditions of the Jews &c. C'eſt-à-dire, *Les Traditions des Juifs, avec l'Explication des Dogmes des Rabbins contenus dans le Talmud & les autres Ecrits des Docteurs Juifs, traduit de l'Allemand & imprimé* à Londres pour Jean Brotherton, ſe vend chez J. Wilford dans le Cimetiere de S. Paul. 1732. 2. Vol. in 8.

POur prouver la Verité de la Religion Chretienne, on fait voir par l'abus, que les hommes ont fait de leurs Lumieres Naturelles, la neceſſité & l'utilité d'une Revelation; on examine enſuite les Caracteres de Divinité qu'on trouve dans celle qui a été accordée aux Juifs, & qui eſt contenue dans les livres de Moïſe & des Prophetes; on montre enfin par les Propheties, qui ont été accomplies en Jeſus Chriſt, qu'il eſt

le Meſſie promis aux fideles, & que la Religion qu'il nous a enſeignée eſt la veritable. Les Incredules pour éluder la force de ces Argumens alleguent deux choſes: 1. que les Livres ſacrés des Juifs n'ont pas été écrits par inſpiration Divine, que les faits, qui y ſont rapportés, ſont ſuppoſés & faux, que les Prophetes en debitant des oracles n'ont ſuivi que leur Temperament, les prejugez de leur Education & des vües d'Interet; qu'on n'a enfin qu'à lire le *Talmud* pour ſe convaincre que c'étoit le genie de la Nation Judaïque d'inventer des faits, de pretendre à des Inſpirations & de forger des miracles: 2. que ſi les Anciens Oracles doivent être expliqués dans le ſens que les Chretiens leur donnent, s'ils ont été accomplis exactement en Jeſus Chriſt, ſi les Circonſtances de ſa naiſſance, de ſa vie & de ſa mort ont repondu parfaitement au Portrait que les Anciens Prophetes en avoient fait, il eſt ſurprenant que les Juifs ayent pu le meconnoitre, & le prendre pour un Impoſteur.

Pour reſoudre la premiere de ces difficultez, on n'a qu'à comparer le *Talmud* avec les Ecrits de *Moïſe* & des *Prophetes*, & on trouvera dans ces derniers des Caracteres frappans de Divinité, au lieu que le premier eſt rempli d'impietés groſſieres, de contradictions manifeſtes & de fables ridicules. Pour repondre à la ſeconde objection, il faut remarquer que la principale raiſon de l'incredulité des Juifs eſt leur ſoumiſſion aveugle

gle aux decisions de leurs Docteurs, qui donnoient un faux sens aux Oracles, & qui avoient substitué à la Loi écrite la Loi Orale, aux commandemens de Dieu, les traditions de leurs Peres, aux Livres du Vieux Testament, le *Talmud*, qui contient la *Misna* ou le Recueil des anciennes traditions fait par Rabbi *Judah* fils de Simeon surnommé *Haccadosh* ou le Saint, & la *Gemare* qui est le Commentaire de la *Misna*, composé des Explications que les Rabbins surnommés *Amoraim* dictoient à leurs Eléves. Ces deux Livres du Talmud qui chez eux aneantissent la Loi & les Prophetes, contiennent toute la Religion des Juifs. Il est donc important d'examiner l'idée qu'ils s'en font, l'origine qu'ils leur donnent & les Dogmes que ces livres enseignent. C'est là ce que l'Auteur de ces 2. Volumes s'est proposé de faire. Nous donnerons à nos Lecteurs un Extrait de ce qui nous y a paru le plus curieux & le plus important.

Les Juifs pretendent que la Loi Orale, qui est contenue dans le *Talmud*, est plus ancienne que le monde, & ils raccontent que les Anges dirent à Dieu, lors qu'il l'enseigna à *Moïse*; donneras-tu à la chair & au sang cette Loi sacrée & agreable qui est 974. fois plus ancienne que le monde? Ils rapportent que *Moïse* monta au Ciel sur une nuée, qu'étant arrivé à la Porte l'Ange *Kemuel* qui en est l'huissier, & qui commande 12000. Anges Exterminateurs, lui parla d'un

d'un ton fier & lui dit ; d'où te vient cette envie, fils d'*Amram*, de paſſer dans la demeure des Anges de feu? que *Moïſe* lui repondit. Je n'y ſuis pas venu de moi meme, mais par l'ordre du Dieu ſaint & benit, pour recevoir la Loi, & pour la porter aux Iſraëlites; que *Kemuel* non content de cette reponſe, voulut empêcher *Moïſe* de paſſer outre, mais que celui-ci s'étant jetté ſur lui, & l'ayant chargé de coups, pourſuivit ſon chemin. L'Ange *Hadarniel* qui eſt 60000. lieües plus grand que ſon compagnon, & de la bouche duquel 12000. traits de Lumiere ſortent à chaque parole qu'il profere, ayant rencontré enſuite *Moïſe* lui dit fort bruſquement. Qu'as tu à faire fils d'*Amram* dans ce lieu des Saints? A ces paroles *Moïſe* fut ſaiſi de frayeur, ſes yeux fondirent en larmes, & il étoit prêt à tomber de la nuée, mais le Dieu ſaint & benit, ayant compaſſion de lui, dit à *Hadarniel*, depuis le jour que je t'ay créé tu as toujours été un chicaneur, lors que je formois le deſſein de créer l'homme, tu te montras mecontent & tu me dis ; Qu'eſt ce que de l'homme que tu ayes ſoin de lui? Tu meritas alors juſtement ma colere, & je mis mon petit doigt ſur toi, à preſent tu portes envie à celui qui eſt fidele dans ma maiſon, & que j'ay appellé ici pour recevoir ma Loi & pour la porter à mes Enfans élus; car ſi ce n'étoit pour la Loi que les Iſraëlites doivent recevoir, ut n'aurois point de demeure

meure dans le firmament. *Hadarniel* ayant entendu ces paroles, dit au Dieu saint & benit, Roi du monde tu sçais que j'ignorois la permission que tu lui as donnée de venir ici, à present je serai son guide & je marcherai devant lui, comme un Serviteur marche devant son Maitre. Ayant dit cela il courut au devant de *Moïse*, & après lui avoir fait une profonde reverence, il le conduisit jusques au feu de l'Ange *Sandelson*: Etant arrivé là, il lui dit; Retourne-t-en je ne sçaurois rester plus longtems ici de peur que le feu de *Sandelson* ne me consume. *Moïse* à la vue de *Sandelson*, pleura, trembla & se mit en priere, & Dieu à cause de son amour pour Israël l'exauca; il se mit entre *Sandelson* & lui, comme il est dit Exod. 34. 6. Quand *Moïse* eut passé *Sandelson*, il s'avança vers *Riggon* une Riviere de feu composée de la sueur des animaux & dont la source est sous le throne de la gloire. Les Anges Administrateurs se baignent dans cette Riviere & en entretiennent la flamme continuellement. Etant arrivé au delà de la Riviere, *Moïse* rencontra encore *Galizur* surnommé *Rasiel*, & enfin un grand nombre d'Anges qui environnoient le throne de la gloire & dont le regard étoit terrible. Tous ces Anges s'opposerent à *Moïse* parce qu'il venoit emporter la Loi, qu'ils avoient dessein de garder dans le Ciel pour eux-mêmes, & ils alloient le consumer par les flammes de feu qui sortoient de leurs bouches; mais Dieu

Dieu couvrit *Moïſe* de ſa gloire, & lui dit. Puiſqu'ils inſiſtent ſi fort de garder la Loi pour eux, parle leur là-deſſus. *Moïſe* leur dit; Il eſt écrit dans la Loi, Je ſuis l'Eternel ton Dieu qui t'ai retiré du païs d'Egypte; avez vous ſervi en Egypte? Il eſt écrit; Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face; y a-t-il parmi vous des Idolatres? Il eſt écrit; Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain; y a-t'il parmi vous des affaires qui exigent la Religion du ſerment? Il eſt écrit; ſouviens toi du jour du repos; travaillez vous pour avoir beſoin d'un jour de repos? Il eſt écrit; Honore ton Pere & ta Mere; avez vous des Peres à honorer? Il eſt écrit, tu ne tueras point; Repand-on parmi vous du ſang? Il eſt écrit tu ne paillarderas point, y a-t-il parmi vous des femmes? Il eſt écrit, tu ne deroberas point; avez vous dans le Ciel des biens meubles ou immeubles? Il eſt écrit, tu ne rendras point faux temoignage; y a-t-il parmi vous des faux temoins? Il eſt écrit tu ne convoiteras point; avez vous dans le Ciel des maiſons, des champs & des vignes, qu'on puiſſe convoiter? Apres ce diſcours de *Moïſe* les Eſprits Adminiſtrateurs renoncerent à leurs pretenſions, & Dieu lui apprit la Loi en dix jours de tems; mais *Moïſe* l'oublia en moins d'une heure, étant effrayé par les regards terribles des Anges au milieu deſquels il lui fallut paſſer en deſcendant du Ciel,

Ciel, c'eſt pourquoi Dieu ordonna à *Jeſifia* qui eſt l'Ange de l'Alliance, de la lui enſeigner de nouveau. On fait ici une difficulté. Comment, dit-on, *Moïſe* étant dans le Ciel pouvoit-il diſtinguer le jour d'avec la nuit ? le *Talmud* repond, quand Moïſe reçut la Loi écrite il ſçavoit qu'il faiſoit jour, & quand il apprit la Loi Orale, il ſçavoit qu'il faiſoit nuit. Quand il voioit le Soleil ſe proſterner devant Dieu, il connoiſſoit qu'il faiſoit jour, & quand les Planetes & les Etoiles l'adoroient, il concluoit qu'il étoit nuit; Quand il entendoit les Anges donner à Dieu le titre de Saint, il comprenoit qu'il faiſoit jour, & quand ils lui donnoient le nom de benit, il comprenoit qu'il étoit nuit. Quand les Anges preparoient la Manne, il ſçavoit qu'il faiſoit jour, & quand la Manne tomboit il inferoit de là qu'il faiſoit nuit. *Moïſe* de retour de ſon Voyage, fit venir dans ſa tente *Aaron* & ſes 2. fils *Eleazar* & *Ithamar*, & les LXX. anciens, & leur mit entre les mains la Loi écrite; mais il leur enſeigna de vive voix la Loi Orale. Vers la fin de la 40. année de la ſortie d'Egypte *Moïſe* ſentant approcher ſa fin, repeta la Loi Orale à *Joſué* ſon Succeſſeur. Celui-ci la tranſmit aux Anciens, les Anciens aux Prophetes, les Prophetes aux membres de la grande Synagogue & ceux-ci à l'Ecole de *Hillel*.

Comme les Juifs croient fermement & comme un article de foi, que leurs traditions ſont emanées du Ciel, que Moïſe les reçut

çut immediatement de Dieu, & les communiqua aux Iſraëlites, qu'elles paſſerent de Pere en fils par une inſtruction Orale juſques au Rabbi *Judah* qui les écrivit dans le livre qu'on appelle la *Miſna*, il n'eſt pas fort ſurprenant qu'ils ayent pour ce Livre un reſpect qui va juſqu'à la ſuperſtition: Auſſi ne ſe contentent-ils pas de l'égaler à l'Ancien Teſtament, ils le lui preferent même. C'eſt une maxime parmi eux que Dieu fit avec eux ſon Alliance, non pas ſur le pied de la Loi écrite, mais ſur le pied de la Loi Orale; ils diſent que la Loi écrite eſt obſcure & imparfaite, & que c'eſt la Loi Orale qui en leve les difficultés & ſupplée à ce qui y manque. Ils comparent le Texte Sacré à de l'eau ou à du ſel, & le Talmud qui contient leurs traditions, à du Vin, à de l'hypocras à du poivre & à d'autres épiceries. On s'attendroit après cela de trouver dans le *Talmud*, des Dogmes ſublimes, des Preceptes ſages; mais non c'eſt un Livre qui debite des faits faux & ſuppoſés, des impietés groſſieres, & des opinions ridicules.

Parmi le grand nombre de faits ſuppoſés & faux qu'on lit dans le *Talmud*, nous alleguerons ſeulement, ce que les Rabins debitent ſur la Creation du premier homme, ſa chute dans le Paradis, la querelle de *Caïn* & d'*Abel*, les avantures du Geant *Og*, & les iniquités de ceux de *Sodome*. Les Auteurs du *Talmud* pretendent que Dieu ramaſſa la pou-

poudre, dont il voulut créer le premier homme, des 4. coins de la terre, que sa taille étoit giganteſque, & qu'il s'étendoit depuis un bout de la terre juſqu'à l'autre; mais qu'aprés le peché Dieu apeſantit ſa main ſur lui, & reduiſit ſa taille à la meſure de cent aunes, ou ſelon d'autres à celle de 900. coudées; qu'il fut créé male & femelle avec 2. Viſages & deux corps joints l'un à l'autre par les épaules; que pour former Eve Dieu ſepara ces Corps en les ſciant par le milieu; que toutes les Creatures adorerent Adam, & que les Anges s'imaginant qu'il étoit le Createur, parce que Dieu l'avoit fait à ſon image, s'apprêterent à chanter à ſon honneur, Saint, Saint, Saint &c. mais que Dieu pour les detromper & pour leur faire comprendre qu'il étoit homme & non pas Dieu, *fit venir ſur Adam un profond ſommeil*; que par le moyen de la Lumiere que Dieu créa au commencement, il voyoit le monde depuis un bout juſqu'à l'autre. A l'égard de la chute d'Adam ils diſent que le ſerpent après avoir abuſé d'Eve, lui perſuada de manger du fruit defendu; qu'auſſitot qu'elle s'aperçut qu'elle étoit priſe dans le filet de *Jezer hara*, ou mauvaiſe Convoitiſe, elle chercha à faire tomber Adam dans le même piege & lui donna à manger du même fruit; qu'elle en donna auſſi à tous les animaux, excepté à l'oiſeau qu'on apelle *Chol* (Phœnix) dont il eſt fait mention Job. 29. 18.; que lors que

Dieu dit à l'homme après ſa chute, tu mangeras l'herbe des champs Gen. 3. 18. celui-ci repliqua, comment Roi du monde! mon Ane & moi nous mangerons donc d'une même Creche? mais que Dieu pour le conſoler lui repondit; Puiſque cela te fait tant de peine tu mangeras ton pain à la Sueur de ton Viſage.

Pour ce qui regarde la querelle entre Caïn & Abel ils en font ce recit. Caïn & Abel partagerent entre eux le monde; Caïn eut les biens immeubles pour ſon partage, & Abel les biens meubles: Abel dit là-deſſus à ſon frere, depouille tes habits, car ce ſont des biens meubles qui m'appartiennent; mais Caïn repondit; Et toi vole en l'air car tu ne poſſedes rien ſur la terre; la querelle s'étant échauffée Caïn tua ſon frere. D'autres diſent que ces deux freres ſe querellerent touchant la Paraſcha ou Section qui traite des Zizit ou des Franges des vetemens.

Les Talmudiſtes raccontent encore du Geant *Og* les avantures ſuivantes. *Og* étoit un des Geans qui vivoient avant le Deluge. Quand Dieu reſolut de detruire toute chair par un Deluge univerſel, ces Geans ſe moquerent de lui, & dirent; les Eaux du Deluge ne nous monteront pas juſqu'aux cols, & avec nos pieds nous fermerons les fontaines de l'abime: En effet ils mirent leurs pieds ſur toutes les ouvertures du grand abime & les fermerent; mais Dieu rendit l'eau bouillante, tellement qu'elle brula leurs pieds:

Og fut le seul qui se sauva, parce qu'il se tint sur l'arche, & que par un miracle les eaux qui étoient autour de l'arche n'étoient pas chaudes. Il jura à *Noé* & à ses fils, qu'il les serviroit tous les jours de sa vie, & *Noé* pour le nourrir, fit un trou dans la couverture de l'arche & lui fournit chaque jour 1000. bœufs, & autant de bêtes fauves : ensuite il vint annoncer à Abraham que Loth son Neveu avoit été fait prisonier. Ce n'est pas qu'il aima la famille d'Abraham ; mais un jour qu'Abraham preparoit des gateaux pour la fête de Paque, *Og* étant entré chez lui fut charmé de la beauté de Sara, & il esperoit qu'Abraham en tachant de delivrer Loth periroit dans la bataille, & qu'alors il pourroit épouser sa Veuve. Quoiqu'il fut trompé dans son attente, il demeura pourtant au service d'Abraham & se fit donner le nom d'Eliezer.

Voici de quelle maniere le *Talmud* au Code *Sanhedrim* rapporte les iniquités de ceux de *Sodome*. Il y avoit à Sodome quatre Juges qui aimoient le mensonge & pervertissoient la justice. Quand quelcun avoit battu la femme de son voisin & l'avoit fait avorter, les Juges disoient au mari de cette femme, donne la à celui qui l'a battue, afin qu'il te procure un autre enfant d'elle. Quand quelcun avoit coupé l'oreille à l'ane de son voisin, ils ordonnoient au proprietaire de l'ane de le lui laisser jusqu'à ce que ses oreilles lui soient recruës. Quand quel-

cun avoit bleſſé ſon voiſin, ils condamnoient celui qui avoit été bleſſé à donner à l'autre un honoraire pour l'avoir ſaigné. Eliezer, le ſerviteur d'Abraham vint à Sodome, & quelcun le bleſſa; Eliezer en fit des plaintes au Juge qui lui commanda de donner à celui qui l'avoit bleſſé ſon honoraire pour l'avoir ſaigné. Eliezer là-deſſus prit une pierre & bleſſa le Juge, & lorſque celui-ci lui dit, que veut dire cela? il repondit, donne à celui qui m'a bleſſé l'honoraire que tu me dois pour t'avoir ſaigné. Il y avoit à Sodome un pont, celui qui le paſſoit, payoit un certain péage, & celui qui paſſoit la riviere à gué, en payoit le double. Quand quelque voïageur venoit à Sodome, on le mettoit ſur un lit de repos; s'il étoit plus long que le lit on lui coupoit les jambes, & s'il étoit plus court, on les tiroit pour l'étendre. Lors qu'on dit à Eliezer de ſe mettre ſur ce lit, il repondit qu'après la mort de ſa mere il avoit fait vœu, de ne ſe coucher jamais dans un lit. Si un mendiant entroit dans la ville, chacun des habitans lui donnoit une piece d'argent, ſur laquelle le nom de celui qui la lui donnoit étoit marqué; mais on ne lui vendoit point de pain. Après qu'il fut mort de faim, chacun venoit reprendre ſa piece. Ils avoient encore la coutume de prendre le manteau de celui qui avoit invité un autre à des nôces. Eliezer ſe trouva un jour preſent à des noces, & ſe mit au bas bout de

la

la table, mais on ne lui ſervit point de pain. Celui qui étoit aſſis auprès de lui, lui demanda qui étoit celui qui l'avoit invité; Eliezer lui repondit, c'eſt toi qui m'as invité : Cet homme la deſſus prit ſon manteau & s'enfuit. Eliezer donna enſuite la même reponſe à tous ceux de la compagnie, de ſorte que tous s'en étant allé, il ſe trouva ſeul à manger le repas. Une fille avoit donné ſecretement à un mendiant un morceau de pain, dans un pot de terre, quand on le decouvrit on prit la fille, on lui frotta le corps de miel & on l'expoſa nüe ſur une muraille, alors les guêpes vinrent & la dévorerent.

Outre un grand nombre de faits ſuppoſés & faux, dont nous venons d'alleguer quelques Exemples, le Talmud eſt rempli d'impietés groſſieres. Pour le prouver notre Auteur allegue les paſſages du Talmud qui contrediſent manifeſtement l'Ecriture S., ce que les Rabbins raccontent du Diable, & ce qu'ils diſent des ſorciers. Rabbi *Samuel* fils de *Nachmani* pretend que Ruben ne coucha pas avec Bilhah la concubine de ſon Pere; que toute ſa faute avoit été d'avoir couché dans le lit de Jacob & de l'avoir mis en deſordre, & que l'Auteur de la Geneſe regardoit cette indiſcretion comme un crime auſſi grand que celui de coucher avec la concubine de ſon Pere. Il ſoutient qu'il eſt faux que les deux fils d'Eli Hophni & Phinées pecherent contre l'Eternel en *couchant*

chant avec les femmes qui s'aſſembloient par troupes à la porte du Tabernacle d'aſſignation; qu'il n'eſt pas vrai non plus que les fils de Samuel ſe detournant après le gain deshonnête prenoient des preſens, & pervertiſſoient le droit, ou que David commit un adultere en couchant avec la femme d'Urie, parce que chacun des Iſraëlites qui alloit à la guerre, donnoit à ſa femme une Lettre de Divorce. Rabbi *Chanina* dit que c'eſt l'influence des aſtres, & non pas la Providence Divine qui donne la ſageſſe, & qui enrichit & appauvrit. Raf *Jehuda* dit que l'uſure eſt legitime & permiſe; & on lit dans le Talmud au Code *Megilla*, que chacun eſt obligé de s'enyvrer le jour de *Purin*, & de s'enyvrer tellement qu'il ne puiſſe diſtinguer ces deux expreſſions, maudit ſoit Aman, & beni ſoit Mordecai.

Ce que les Rabbins raccontent du Diable, n'eſt pas moins impie. Ils diſent que Sammaël, c'eſt-à-dire, le Diable forma le deſſein de tuer Adam & d'épouſer enſuite ſa femme, & qu'il dit, je ſerai alors Roi de toute la terre, je marcherai de bout & je mangerai des morceaux delicats; mais que Dieu prononça contre lui cette ſentence; parce que tu as dit, je tuerai Adam & j'épouſerai ſa femme, je mettrai de l'inimitié entre toi & la femme; parce que tu as dit, je ſerai Roi de toute la terre, tu ſeras maudit par deſſus toutes les betes; parce que tu as dit, je marcherai debout, tu marcheras ſur

ton

ton ventre; parce que tu as dit, je mangerai des morceaux delicats, tu mangeras la pouſſiere tous les jours de ta vie. Ils ajoutent que lors que Dieu le precipita du Ciel pour avoir ſéduit Eve, il ſe ſaiſit des ailes de l'Archange Michel pour l'entrainer avec lui. Ils pretendent que les taches qu'on voit de tems en tems dans la Lune ſont des ordures que le Diable y jette. Ils nous diſent qu'il coucha avec Eve & qu'elle conçut de lui Caïn, qui à cauſe de cela devint un brigand & un meurtrier; ils debitent cette fable ridicule. Les Lettres du mot Has Satan ſont par la *Gematrie* 364. & il y a 365. jours dans une année, cela nous apprend que Satan regne dans le monde 364. jours dans chaque année, pendant leſquels il accuſe continuellement les Iſraëlites: mais le jour de l'Expiation ſolennelle ceux-ci lui font preſent d'un bouc, & alors il devient leur Avocat; mais Dieu indigné de ſon procedé dit aux Princes des Anges; Voyez vous ce ladre, qui accuſe toujours mes enfans, & qui pour un miſerable bouc, ſe fait leur Avocat, & d'un conſentement unanime des armées Celeſtes toutes les iniquités des Iſraëlites ſont tranſportées ſur la tete du Diable. Ils ſuppoſent enfin que le Demon anime la Planete *Mars*, & qu'il a particulierement la conduite des Negres de l'*Afrique*,

Les Rabbins rapportent qu'Abraham fut le premier qui entendit la Necromancie, &

qui enſeigna l'art de la Magie, ils pretendent le prouver tant par ce qui eſt dit au chap. 25. de la Geneſe v. 6. qu'Abraham donna des dons aux fils de ſes concubines, qui ſelon eux n'étoient autre choſe que les noms de l'impureté, c'eſt-à-dire des Demons, par la vertu deſquels ils faiſoient des preſtiges; que parce qu'il étoit l'Auteur du livre qui a pour titre *Jezira* ou Livre de la Creation, ce livre enſeigne ſelon eux les plus ſublimes myſteres, comme la maniere de former un *Golem*, c'eſt-à-dire un homme muet, celle de créer des animaux, de transformer les plantes & de faire toutes ſortes de preſtiges. Ils raccontent que Rabba forma un homme & l'envoya chez Rabbi *Sira*; mais lorſque Rabbi *Sira* s'apperçut que c'étoit un *Golem*, parce qu'il ne repondoit point à ſes queſtions, il lui dit; Retourne en ta poudre: Ils diſent que Raf *Chanina* & Raf *Oſchaja* étudioient tous les ſoirs du Sabbat dans le livre *Jezira*, & creoient un Taureau de la grandeur d'un de trois ans; qu'ils mangeoient enſuite. Rabbi *Jehoſcha* fils de *Chananja* ſe vente au Code *Sanhedrim* du Talmud de Jeruſalem au ch. 17. de ſçavoir transformer par le moyen du livre *Jezira* les citrouilles & les melons en des Cerfs & des Dains. Rabbi *Jannai* rapporte qu'étant dans la marche de la Ville de *Zippore*, il vit un ſorcier jetter en l'air une pierre, qui dans l'inſtant ſe transforma en un veau, &

il

il pretend que le Demon, à l'inſtance du ſorcier, avoit derobé dans ce moment-là un veau & l'avoit ſubſtitué à la place de la pierre. Le même *Jannai* étant entré dans une auberge demanda de l'eau à boire, mais on lui apporta au lieu de l'eau une compoſition d'eau & de farine qu'on appelle *Scbethita*; il s'apperçut au mouvement des levres de la femme qui la lui avoit apportée qu'elle étoit une ſorciere, & il repandit un peu de cette eau, qui ſe changea en ſcorpions: Alors il dit à la femme, j'ai bu de ta boiſſon, à preſent tu boiras de la mienne; auſſi-tôt qu'elle en eut bu, elle fut transformée en une aneſſe, & *Jannai* la monta & s'en alla dans le marché. Rabbi *Eliezer* par la vertu d'un mot qu'il prononça, couvrit tout un champ de citrouilles. Rabbi *Samuel* conduiſoit un ane chargé d'un ſac de farine; mais ſe trouvant arrêté par une Riviere que l'ane ne pouvoit paſſer, il fit venir par la vertu d'un nom qu'il prononça, un Lion plus grand qu'un chameau, le chargea de ſon ſac de farine, & paſſa ainſi la Riviere. Les *Cabbaliſtes* ſoutiennent que les membres du *Sanhedrim* étoient obligés d'apprendre la Magie, afin de pouvoir diſtinguer les miracles réels d'avec les preſtiges. Le Traité *Berachot* enſeigne cette Methode pour decouvrir les Diables; prenez des cendres pures, paſſez les par un crible à la ruelle de votre lit, vous verrez le lendemain les

traces des Diables comme des traces de pieds de coq: Voulez-vous les voir, prenez l'arriere faix d'une chatte noire qui eſt de la premiere chatée d'une autre chatte noire, qui auſſi étoit de la premiere chatée; brulez le au feu, reduiſez le en poudre & en mettez un peu dans vos yeux, & vous verrez les Diables. Nous rapporterons dans un autre Extrait ce que notre Auteur dit des Dogmes abſurdes & des opinions ridicules des Talmudiſtes.

ARTICLE. III.

The preſent State of the Cape of GOOD-HOPE &c. C'eſt-à-dire, *L'Etat preſent du Cap de* Bonne Eſpérance : *Ou Relation particuliére des différentes Nations des Hottentots, de leur Religion, leur Gouvèrnement, leurs Loix, Coutumes, Ceremonies, & Opinions; de leur manière de faire la guerre, de leurs Profeſſions, leur langage, leur genie, &c. Avec une Hiſtoire abregée de l'Etabliſſement des Hollandois à ce Cap. Traduit de l'Original Allemand de Mr.* Pierre Kolben *Maitre ès Arts, par Mr.* Medley, *& enrichi de figures en tailledouce.* A Londres, *chez* Guillaume Innys, 1731. in 8°. pp. 365. *ſans la Préface, & la*

la Table des Matiéres. (Second Extrait) On peut voir le premier dans la 2. Part. du Tom IV. de cette Bibliotheque.

CHap. X. Les *Hottentots* ſont ſi crédules ſur le ſujet des Sorciers, & des Magiciens qu'ils leur attribuent preſque tous les maux qui leur arrivent, & tous les effets ſurprenans dont ils ne peuvent rendre de raiſon. Auſſi les Amulettes ſont ils en grand uſage parmi eux. Les Medecins même s'en ſervent dans la Cure des Maladies: La premiére choſe qu'ils font, c'eſt de conſulter les entrailles d'une brebis ſaine & graſſe, qu'on tuë d'abord à leur arrivée; ils en prennent la coiffe, & l'aiant ſaupoudrée de *Buchu*, & bien torduë comme une corde, ils la mettent au cou des Malades qui ſont obligés de la porter juſqu'à ce qu'elle pourriſſe & qu'elle tombe par piéces. Si au bout de quelque tems ils ne ſe trouvent pas mieux, alors les Medecins ont recours aux remédes naturels. Tous les *Hottentots* portent auſſi pendu à leur cou, une poche où ils mettent parmi d'autres choſes, un petit morceau d'une eſpéce de bois qu'ils appellent *Suza*, comme un Amulette contre les ſortilèges. L'Auteur dit qu'il s'eſt ſouvent diverti à les épouvanter en leur faiſant voir l'effet de la Lanterne magique, du Miroir concave,

ve, & de quelques autres Inſtrumens, que ces ſauvages ne pouvoient s'empêcher de regarder comme une production de la Magie. Cependant il ajoute qu'il ne paroit pas qu'ils croient, comme fait le petit peuple parmi nous, que les Sorciers & les Magiciens faſſent pacte avec le Diable qui ſe ſaiſit de leur ame, & quelquefois même de leur corps, lorſqu'ils meurent. Ils s'imaginent ſimplement que leur *Touquoa*, ou mauvais Principe, dont la malice eſt entiérement bornée à ce monde & à cette vie, enſeigne à ceux qu'il lui plait le Sortilège & la Magie, ſans avoir aucune idée de la maniére dont cela ſe fait.

A cette occaſion, Mr. *Kolben* nous aſſure que quelque ſoin qu'il ait pris de s'en inſtruire, il n'a jamais pû découvrir qu'aucun d'eux crût que les gens de bien vont après leur mort dans un lieu de bonheur, & les Méchans dans un lieu de peines & de ſupplices. Cependant il dit qu'ils admettent l'immortalité de l'ame, quoi que ce dogme ne faſſe point partie de leur Religion, & que peut être ils n'y penſent jamais pour eux mêmes. C'eſt ce qu'il prouve au long contre le P. *Tachard* & contre *Boivin*, qui ont ſoutenu le contraire. Pour cet effet il remarque 1. que les *Hottentots* offrent leurs priéres & leurs actions de graces aux gens de bien d'entreux qui ſont morts. 2. qu'ils apprehendent que les Morts

ne

ne reviennent pour les tourmenter: De là vient qu'à la mort d'un homme, d'une femme ou d'un enfant, tout le Village décampe & va s'établir dans un autre endroit, s'imaginant que les Morts ne hantent jamais que les lieux où ils sont decedés, à moins qu'on ne leur emporte quelcune des choses qui leur appartenoient, car alors l'opinion est qu'ils suivent le Village. Aussi a-t'on grand soin de laisser en son entier la hutte où ils sont morts, avec leurs habits, meubles, armes &c. & l'on n'y touche plus. 3. Les *Hottentots* croient qu'il est au pouvoir de leurs Sorciers & Magiciens de conjurer les Esprits, & de les empêcher d'apparoitre aux hommes & de les tourmenter. Après cela, peut on douter qu'ils admettent l'immortalité de l'ame, quoi qu'ils ne reconnoissent ni Paradis ni Enfer?

Chap. XI. Ce Chapitre traite de ce qui se pratique à l'accouchement des *Hottentotes*. Il y dans chaque *Kraal* ou Village une Sage-femme choisie d'entre celles qu'on juge les plus capables. Elle est obligée d'exercer cette profession toute sa vie, quoi qu'elle n'en retire d'autre profit que quelques petits presens qu'on lui fait. Au moment qu'elle arrive chez la femme quelle doit accoucher, le Mari sort, & il ne lui est pas permi de rentrer que tout ne soit fait, autrement il est reputé souillé, & obligé pour expier sa faute de donner une brebis, & en quelques endroits

droits même deux, à manger aux hommes du Village qui en envoient le bouillon à leurs femmes selon la coûtume. Lorsque l'accouchement eſt difficile, la Sage femme fait prendre à ſa Malade une décoction de tabac & de lait qui la fait auſſi-tôt accoucher. C'eſt à nos Européennes à juger ſi un pareil remède leur conviendroit. Si l'Enfant vient au monde mort, le Père & la Mère s'en affligent extrêmement, ſur tout ſi c'eſt un garçon; on l'enterre ſur le champ, & le Village ſe tranſporte ailleurs. Mais ſi l'Enfant eſt en vie, on le frotte bien devant le feu ou au ſoleil, premiérement de fiente de vache, puis du jus des queuës d'une eſpèce particulière de figues, & enfin de graiſſe de brebis, ou de beurre fondu; après quoi on le ſaupoudre de *Buchu* depuis les pieds juſqu'à la tête. Quand les femmes accouchent de deux Jumeaux ou plus, ſi ce ſont des garçon les Parens tuent deux bœufs gras, & donnent une grande fête à tous les habitans du Village, hommes femmes & enfans, regardant cet accouchement comme une bénédiction particuliere. Mais ſi ce ſont des filles, on agit bien differemment, il n'y à preſque pas de fête, & les Parens repreſentant le plus ſouvent aux hommes de leur Village, qui ſont leurs juges dans ces ſortes de cas, qu'ils ne ſauroient les élever toutes deux, ſoit à cauſe de leur pauvreté, ſoit parce que la Mère n'a pas aſſez de lait, ils ont la permiſſion de prendre la plus lai-

laide ou la plus mal faite, & de l'enterrer toute vive, ou de l'expoſer ſur un arbre ou ſur un buiſſon. La même choſe ſe pratique ſi c'eſt un garçon & une fille, avec cette différence pourtant, que ce n'eſt pas la laideur qui règle le choix de celui des deux qui doit périr: En pareil cas, les filles ſont toûjours ſacrifiées, & l'on fait de grandes réjouïſſances pour le garçon qui eſt conſervé.

L'Auteur croit que les *Hottentots* pourroient bien avoir tiré cette barbare coutume des *Chinois* & des *Japonois*, qui font auſſi périr tous les Enfans qui leur naiſſent au delà du nombre qu'ils peuvent commodément élever. Comme ils admettent la *Metempſychoſe*, ils s'imaginant que les ames de ces pauvres Innocens pourront être plus heureuſes ſi elles vont animer un autre corps, que ſi elles reſtent dans celui où elles ſe trouvent; ainſi ils ne ſe font aucune peine de les expoſer. Mais les *Hottentots* qui ne croient rien de ſemblable, au moins à ce qu'il paroit, n'ont pas le même prétexte à alleguer en faveur d'une pratique ſi cruelle, & par conſequent il ne ſemble pas naturel de ſuppoſer que ce ſoit chez eux une imitation. Les Européens qui ſont au Cap trouvent quelquefois de ces Enfans expoſés; s'ils ſont morts, ils ont le ſoin de les enterrer, & s'ils ſont encore vivans ils les portent dans leurs Maiſons, & les élèvent, à moins qu'ils ne ſoient pas en état de le faire

re, auquel cas ils les remettent à d'autres qui leur donnent une éducation Chrétienne, quoi que juſqu'à préſent ç'ait été ſans aucun fruit. Tôt ou tard, ils ſe ſauvent chez les Naturels du Païs, & renoncent à la Religion qu'ils ont ſuccée avec le lait, & à toutes les manières Européennes.

Cap. XII. Dès que l'Enfant a été bien frotté & bien ſaupaudré, comme ont vient de le dire, la Mère lui donne un nom, ou ſi elle eſt hors d'état de le faire, comme cela arrive quelquefois, par un effet de la décoction dont nous avons parlé, le Père s'aquitte de ce devoir. A cet égard ils imitent les anciens *Troglodites*, car ils donnent à leurs Enfans les noms des Animaux qu'ils aiment le plus, appellant les uns *Hacqua*, c'eſt à dire, Cheval; les autres *Gamman*, c. à d. Lion, d'autres *Ghoudie*, c. à d. Brebis; d'autres *Guacha* c. à d. Ane; d'autres *t'Kamma*; c. à d. Cerf &c. Au reſte, les hommes doivent s'éloigner de leurs femmes, non ſeulement pendant leurs couches, mais encore lorſqu'elles ont leurs ordinaires. S'ils en approchent dans ce tems-là, ou même qu'ils aient la moindre communication avec elles, ils paſſent pour ſouillés, & ſont obligés de ſe purifier en offrant un bœuf gras. Cette coutume a beaucoup de rapport avec la Loi du Levitique XII. & XV.

Mr. *Kolben* nous apprend dans cet endroit que quelques dégoutantes que ſoient les *Hottentotes* à tous égards, les Hollandois du

du Cap ne laiſſent pas quelquefois que d'avoir commerce avec elles. Mais il nie ce que *Boivin* donne pour un fait certain que les *Hottentots* font périr tous les Enfans qui naiſſent de ce commerce. Il aſſure que cela n'a lieu qu'à l'égard des filles lorſqu'elles ſont jumelles, comme on a déja vu que c'eſt leur coutume; & que par rapport aux garçons, ils les aiment pour le moins autant que les leurs propres.

Chap. XIII. Ce Chapitre roule ſur les Mariages des *Hottentots*, & pluſieurs choſes qui y ont rapport. Lorſqu'un jeune homme veut ſe marier, il faut avant toutes choſes qu'il communique ſon deſſein à ſon Pére, ou à celui de ſes Parens qui a le plus d'autorité, & qu'il l'engage à approuver ſon choix. Si le Pére ou le Parent l'approuvent, il va ſur le champ avec le jeune homme chez le Pére ou chez le Parent le plus accredité de la fille, pour la demander en mariage. Celui-ci, après avoir conſulté ſa femme, donne une réponſe poſitive, & pour l'ordinaire ſatisfaiſante. Mais ſi elle ne l'eſt pas, l'on ne parle plus de cette affaire; Le Galant ſe guérit auſſitôt de l'amour qu'il avoit conçu pour la Belle, & jette les yeux ſur quelque autre. Si le Pére ou le Parent conſentent au mariage, on en fait d'abord la propoſition, à la fille; & au cas qu'elle ne l'agrée pas, il ne lui reſte qu'un moien pour l'éviter, qui eſt fort plaiſant; C'eſt de ſe coucher avec

ſon Amant ſur la terre ; & de paſſer la nuit avec lui à ſe pincer, ſe chatouiller, & ſe donner des claques l'un à l'autre. Si elle ſe trouve la plus forte, l'en voilà débaraſſée ; il ne faut plus qu'il penſe à elle : Mais ſi le contraire arrive, comme il arrive ordinairement, elle eſt obligée de l'épouſer.

Le Mariage n'eſt pas plûtôt conclu, qu'on fait de grandes réjouïſſances que l'Auteur décrit ici fort au long, & où ſont invités tous les Parens & Voiſins des Fiancés, hommes & femmes. Celles-ci pour paroître plus belles & faire plus d'honneur à la fête, ſe peignent le front, le menton & les joüës avec de la craye rouge qu'on trouve facilement : Mais il dit qu'il n'a jamais rien vû de plus effroiable que le viſage d'une *Hottentote* ainſi barbouillé. Quand tout eſt prêt pour la cérémonie du Mariage, les hommes ſe tenant accroupis forment un cercle, au milieu duquel eſt le futur Epoux dans la même poſture. A une petite diſtance de là, les femmes auſſi accroupies forment un autre cercle ; & la future Epouſe ſe tient au centre dans la même attitude. Alors le Prêtre entrant dans le cercle des hommes, s'approche du futur Epoux, & l'aſperge de ſon urine, que celui-ci reçoit avec une très grande avidité la mêlant avec la graiſſe & la poudre de *Buchu* dont il s'eſt auparavant bien frotté le corps. Enſuite, le Prêtre paſſe dans le cercle des femmes, & fait la même aſperſion ſur la future Epouſe,

pouſe, qui ne s'en tient pas moins honorée. Il va & vient pluſieurs fois de l'un à l'autre, & repète la même cérémonie juſqu'à ce que ſon eau bénite ſoit épuiſée, ou qu'il ait donné à chacun deux tour à tour, & l'une après l'autre, les bénédictions ſuivantes qu'il prononce à haute voix, *Puiſſiés vous vivre long-tems & heureuſement enſemble*, *Puiſſiés vous avoir un fils avant la fin de l'année*, *Puiſſe ce fils être toute votre conſolation dans votre Vieilleſſe*, *Puiſſe t'il être homme de courage*, *& grand chaſſeur*! La cérémonie finie, on ne penſe plus qu'à ſe divertir; les hommes mangent à part, & les femmes de même, il n'y a que le Nouveau-marié qui a la permiſſion de s'aſſeoir avec elles, encore ne touche t'il point à leurs viandes, il a une certaine portion qu'on prépare pour lui ſeul. La fête dure juſques bien avant dans la nuit, que l'Epoux prend ſon Epouſe & ſe retire ſeul avec elle; alors chacun va dormir pour recommencer de plus belle à manger, à boire, à fumer & à cauſer, car c'eſt là tout leur divertiſſement dans ces ſortes d'occaſions. Quoi qu'ils aiment extrèmement la Muſique & la danſe, l'une & l'autre ſont bannies de leurs nôces, ſans qu'ils puiſſent en alleguer d'autre raiſon que la coûtume.

Les Mariages entre les Couſins-germains, & les Iſſus de germains ſont défendus chez les *Hottentots*. Ils ont une Loi qui condamne & l'homme & la femme qui ſe marient,

ou qui commettent fornication, dans ce degré de proximité, à être bâtonnés à mort. Ils puniſſent auſſi du dernier ſupplice l'adultère, qu'ils regardent, de même que le larcin, comme le crime le plus abominable. Mais d'un autre côté, ils autoriſent le divorce & la polygamie.

Un homme peut avoir autant de femmes qu'il veut; cependant il eſt rare que les plus riches en aient au delà de trois, & pour l'ordinaire les pauvres ſe contentent d'une ſeule. Il n'eſt permis à perſonne de repudier ſa femme ſans l'approbation des hommes du Village qui jugent ſi le cas eſt aſſez grave pour en venir à cette extremité. Après que le divorce a été approuvé, l'homme peut ſe remarier s'il veut; mais la femme ne ſauroit le faire tant que ſon Mari vit, autrement elle eſt cenſée coupable d'adultère, & punie comme telle. Cette Loi a beaucoup de rapport avec celles des anciens *Juifs* touchant le divorce, & pourroit bien en être venuë. Lorſqu'une Veuve ſe remarie, & toutes les fois qu'elle ſe remarie, elle eſt obligée de ſe faire couper la premiére jointure d'un doigt en commençant par les petits doigts de la main. Ce ſont les Medecins qui exercent en même tems la Chirurgie, qui font ces amputations avec tant de dexterité qu'il n'en arrive jamais aucun accident. Je ne ſai ſi nos Européennes voudroient ſe remarier à ce prix; mais pour les Hottentotes, elles ne s'en font au-

aucune peine, & rien n'eſt plus ordinaire que de les voir convoler en ſecondes, & même en troiſiémes & quatriémes nôces.

Chap. XIV. On voit ici quelle eſt l'œconomie des *Hottentots*, comment ils élèvent leurs Enfans, & juſques où ils portent la liberalité & l'hoſpitalité. Le Mari abandonne à ſa femme le ſoin du ménage & ne ſe met non plus en peine de pourvoir aux beſoins de ſa famille que s'il n'en avoit point. S'il va à la chaſſe ou à la pêche, c'eſt plûtôt pour ſon plaiſir que pour en rapporter quelques proviſions, quoi qu'il ne revienne jamais à vuide. La ſeule choſe dont il ſe faſſe une occupation ſérieuſe, c'eſt de prendre ſoin de ſon bétail; encore faut il que la pauvre femme, malgré toutes les fatigues de ſon domeſtique, partage en quelque maniére ce ſoin avec lui. Elle ne met jamais le pied dans ſon appartement qui eſt ſeparé du reſte de la hutte, & elle ne jouït que peu du plaiſir de ſa compagnie, puiſqu'il fait ſouvent lit à part, & qu'il ne lui arrive guère de paſſer les nuits entiéres avec elle. Il commande en Maitre, & elle obéït en Eſclave ſans murmurer ni ſe plaindre. A cette occaſion, l'Auteur aſſure qu'il n'y a peut être pas de peuple plus chaſte ni plus modeſte tant dans ſes diſcours que dans ſes actions, malgré ce qu'en ont debité certains Voiageurs qui ont dit que les hommes & les femmes habitoient enſemble pêle-mêle, ſans aucune

pudeur, & ſans obſerver les moindres bienſeances.

Les femmes ſont auſſi ſeules chargées du ſoin de l'éducation des Enfans. D'abord après leurs couches, elles les enveloppent d'une piéce de peau de mouton, leur laiſſant ſeulement la tête libre, & elles attachent cette peau en forme de ſac ſur leur dos, & la portent tout le jour, ſoit qu'elles demeurent à la maiſon ou qu'elles ſortent, juſques à ce que ces petites Créatures commencent à marcher. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'elles leur donnent à teter ſans leur faire changer d'attitude, & ſans détacher le ſac qui les enveloppe. Elles ont les mammelles ſi longues, qu'elles peuvent les jetter par deſſus l'épaule, & les faire prendre à l'Enfant dont la tête s'éleve aſſez haut pour cela. Pendant qu'il tete, elles fument ſans s'embaraſſer ſi la fumée l'incommode, & ainſi elles l'habituent à la ſouffrir. Dès qu'il eſt ſevré, ce qui ſe fait ordinairement lorſqu'il a ſix mois, la Mére lui met de tems en tems ſa pipe dans la bouche, pour accoutumer ſon palais à la fumée, juſqu'à ce qu'il ait aſſez de force & d'adreſſe pour fumer ſans ſon ſecours. Ainſi il ne faut pas s'étonner de la paſſion extrême que les *Hottentots*, hommes & femmes, conſervent toute leur vie pour cette eſpèce de plaiſir ou d'amuſement. Les Enfans ſuivent leur Mére par tout où elle va, dès qu'ils peuvent marcher, & ils ne la quit-

quittent point juſqu'à ce qu'ils ſoient admis dans la ſocieté des hommes ſi ce ſont des garçons, ou mariés ſi ce ſont des filles.

S'il en faut croire notre Auteur, les *Hottentots* ſurpaſſent en generoſité & en hoſpitalité tous les autres peuples. Ils prennent un ſingulier plaiſir à ſe ſecourir les uns les autres, & ils le font avec une ſi noble ſimplicité qu'on auroit peine à en trouver des exemples ailleurs que dans les premiers âges du monde. C'eſt ce que le P. *Tachard* avoit déja remarqué avec admiration dans ſes Voiages. Si un *Hottentot* reçoit en préſent quelques proviſions, s'il a fait une bonne chaſſe ou une bonne pêche, il n'eſt pas content qu'il n'en ait fait part à ſes Voiſins & à ſes amis. S'il apprend que quelcun eſt dans le beſoin ou en danger de ſa vie, il vole à ſon ſecours, à quelque diſtance qu'il ſoit: Il fera vingt mille pour tirer un homme de peine ou de miſère. L'hoſpitalité de ce peuple n'eſt pas moins remarquable, non ſeulement envers ceux de leur Nation, mais même envers les Etrangers. Un Voiageur qui ſe trouve fatigué, preſſé de la faim ou de la ſoif, ou ſurpris par la nuit, n'a qu'à ſe preſenter à la premiere hutte qu'il rencontre, auſſi-tôt on le prie d'y entrer, on le loge du mieux qu'on peut, & on lui donne tous les rafraichiſſemens dont il a beſoin, ſans exiger de paiement ni de recompenſe. Si le Maitre de la hutte n'a pas les proviſions ou les

commodités neceſſaires, il s'adreſſe à ſes Voiſins qui s'empreſſent à fournir ce qui manque. Mais c'eſt ſur tout dans les naufrages que les *Hottentots* font paroitre leur humanité & leur hoſpitalité. Au lieu de profiter des débris que la mer jette ſur leurs Côtes, comme font preſque tous les autres peuples, ils les ramaſſent avec ſoin pour le compte des propriétaires; & loin d'abandonner ceux qui ont échappé au naufrage, ils les retirent chez eux, & leur donnent toute l'aſſiſtance poſſible. L'Auteur en rapporte une hiſtoire remarquable, arrivée de ſon tems, mais trop longue pour être inſerée ici.

Dans le Chapitre ſuivant, il décrit fort au long la manière dont ces peuples gouvernent leur bétail, l'uſage qu'ils en font, le revenu qu'ils en tirent, &c. Mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'outre que cela nous meneroit trop loin, il n'y a rien de bien curieux, ſi non que les *Hottentots* ont une ſorte particulière de Bœufs dont ils ſe ſervent pour la guerre, à peu près comme quelques autres Nations ſe ſervent d'Elephants. Quoiqu'il y ait grande quantité de ceux-ci dans leurs Païs, ils ignorent entiérement la manière de les apprivoiſer. Mais pour leurs Bœufs qu'ils appellent *Backeleyers*, de *Backeley* qui dans leur langue ſignifie la guerre, ils les dreſſent au combat avec beaucoup d'art. Ils en ont toujours bon nombre dans leurs armées, qu'ils gouver-

vernent ſans peine, & lorſqu'ils les lâchent ſur l'Ennemi, ils y font un ravage terrible, à moins qu'on ne leur en oppoſe d'autres & en auſſi grand nombre. Ils éventrent & renverſent avec leurs cornes, ils frappent & foulent avec leurs pieds tout ce qu'ils rencontrent, & ils ſe jettent ou plutôt ils ſe précipitent avec tant de furie dans les rangs, qu'à moins qu'on ne les tuë d'abord, ils ne manquent jamais de les enfoncer, & d'aſſurer la victoire à leurs Maitres. Ces Animaux ſervent encore à conduire le bétail, à empêcher qu'il ne s'échappe, & à le défendre contre les voleurs & les bêtes ſauvages; ce qu'ils exécutent avec une adreſſe & un courage incroiables: Auſſi chaque village en entretient il conſtamment, & à fraix communs, au moins ſix.

Le Chapitre XVI. eſt emploié à décrire la manière dont les *Hottentots*, ſe mettent & s'ajuſtent. On a déjà remarqué que leurs cheveux ſont comme ceux des Nègres, courts, laineux, & noirs comme du jais. Mais les hommes les frottent tous les jours d'une ſi grande quantité de graiſſe & de ſuie mêlées enſemble, & il s'y amaſſe tant de pouſſiére & d'autres vilainies, que ne ſe peignant jamais, cela forme à la longue une eſpéce de croute qui tient comme du plâtre. Ainſi dans les grandes chaleurs, ils vont tête nuë, ſans que le ſoleil les incommode le moins du monde, n'étant pas poſſible à ſes raions de pénétrer cette croute

épaiſſe. Mais elle ne les garantit pas de même du froid, & de la pluie, ce qui les oblige de porter alors un bonnet de peau d'agneau ou de chat. Leur viſage, & tout le devant du corps juſqu'à la ceinture, eſt toujours découvert. A leur cou pend un petit ſac des plus mal-propres, dans lequel ils portent leur couteau, s'ils en ont un, leur pipe, leur tabac ou leur *Dacha*, & l'amulette dont nous avons parlé plus haut. Une peau de mouton, ou de bête ſauvage, qu'ils attachent autour de leur cou, leur couvre les épaules & le dos juſqu'aux cuiſſes, quelquefois même plus bas. Ils ne la quittent jamais; En hyver ils tournent la laine ou le poil en dedans, & en Eté en dehors; Ils couchent deſſus, & quand ils meurent on les enveloppe & on les enterre dans cette peau. Ils ont à leur bras gauche trois grands Anneaux d'yvoire qui leur ſervent à parer les coups qu'on leur porte dans les combats. A ces Anneaux qui ſont très proprement faits, ils attachent un ſac où ils renferment les proviſions dont ils ont beſoin quand ils voiagent, de manière qu'à peine l'apperçoit on & qu'il ne les incommode point en marchant. Ils tiennent auſſi à la main gauche un petit baton à l'extremité du quel eſt attachée une queuë de renard, de chat ſauvage, ou de quelque autre bête ſemblable, dont ils ſe ſervent, en guiſe de mouchoir, pour s'eſſuier le viſage, ou le nez, & pour enlever la pouſ-

pouſſiére & la craſſe qui s'amaſſe autour de leurs yeux. A la main droite ils portent deux batons de bois d'olivier, ferrés par les deux bouts, l'un de trois pieds de long qui leur ſert pour attaquer & pour ſe défendre, & l'autre d'environ un pied fait en forme de dard, qu'ils lancent avec tant d'adreſſe qu'ils ne manquent guère leur coup quoi qu'à une grande diſtance. Quand ils ſortent avec ces deux batons, c'eſt une marque certaine qu'ils vont à la chaſſe, ou à la rencontre de quelque Ennemi. Ils couvrent leur nudité d'une piéce de peau, pour l'ordinaire, de chat ſauvage qu'ils attachent à leur ceinture, & qui deſcend en pointe juſqu'à la moitié de la cuiſſe. De là juſqu'aux pieds ils ſont tous nuds, excepté lorſqu'ils mènent paître le betail, ou qu'ils ont à traverſer des rochers ou des ſables; car alors ils portent des eſpèces de bottines, & des ſandales de cuir crud de Bœuf ou d'Elephant, dont ils tournent le poil en dehors.

Les femmes portent toujours des bonnets de peau de bêtes ſauvages, qui ne diffèrent de ceux des hommes qu'en ce qu'ils ſont plus grands, & faits en pointe. Les bonnets leur couvrent tout le deſſus de la tête, & cachent ſi bien leurs cheveux qui ſont tout comme ceux des hommes, qu'on n'en voit abſolument rien. Au lieu d'une peau de mouton ou de Tigre qui leur couvre les épaules & le dos, elles en ont deux plus grandes l'une que l'autre, & c'eſt entre ces deux

deux peaux qu'elles portent le ſac où elles mettent les Enfans qu'elles allaitent, & celui où elles renferment leur pipe, leur tabac, leur amulette, &c. La peau du deſſus deſcend juſques au jarret; tout le reſte du corps eſt nud, à la reſerve qu'elles attachent à leur ceinture deux autres petites peaux qui leur pendent, l'une par devant, l'autre par derriére, juſqu'aux genoux & plus bas. Les filles portent juſqu'à l'âge de douze ans, des joncs en forme d'anneaux autour de leurs jambes qui en ſont preſque couvertes: Après quoi, elles y ſubſtituent des bandes de peau de mouton ou de veau, dont elles ont ôté proprement *le poil*, car on ne peut pas dire que les brebis de ce païs là aient de la laine. Il y a des femmes qui ont à chaque jambe une centaine de ces bandes, mais ſi artiſtement liées & entrelacées qu'on a peine à s'appercevoir où les bouts ſe touchent. Avec le tems elles durciſſent, & ſervent à d'autres uſages qu'à l'ornement; car elles empéchent que les femmes ne ſe déchirent les jambes quand elles vont au travers des épines & des brouſſailles cueillir des herbes pour le ménage, & elles leur fourniſſent de la nourriture quand elles n'ont autre choſe à manger. L'Auteur aſſure qu'il leur en a vu pluſieurs fois broyer entre deux pierres, & enſuite devorer avec une avidité ſurprenante.

Mais outre ces ajuſtemens ordinaires, les

Hot-

Hottentots en ont d'autres moins communs pour lesquels ils sont extrèmement passionés, comme les boutons de cuivre jaune, de minces plaques de ce metal, & de petits morceaux de miroir qu'ils attachent à leurs cheveux, des pendants d'oreille, & des colliers, des bracelets, &c. de leton d'acier ou de verre qu'ils achettent ou qu'ils prennent en paiement des Européens. Plus ils ont de cette clincaillérie sur eux & plus ils se croient parés & dignes de considération: C'est en quoi consiste sur tout la vanité des femmes. Les hommes se distinguent par une autre sorte d'ornement qui leur est particulier, savoir les Vessies des bêtes sauvages qu'ils ont tuées. Après les avoir bien enflées ils les attachent à leurs cheveux, & ils les portent toute leur vie comme des espèces de trophées.

Chapitre XVII. La nourriture ordinaire des *Hottentots*, consiste en fruits, herbes & racines, en lait, en poisson, & en chair de quelques bêtes sauvages. Ils ne touchent point à leur bétail, excepté dans leurs sacrifices & leurs fêtes, ou lors qu'il leur est mort quelque bête de mort naturelle; car dans ce dernier cas, loin d'avoir de la repugnance à en manger, ils en trouvent la chair beaucoup plus délicate, & sont fort surpris que les Européens ne pensent pas de même. Une autre chose qui n'est pas moins choquante, c'est qu'ils préferent les entrailles des Animaux à tout le reste, & qu'ils les font bouillir dans le

sang

ſang avec lequel ils les mangent, en y ajoutant quelquefois un peu de lait. Quelque déteſtable que nous paroiſſe un ragoût de cette nature, ils l'aiment à la fureur, & ils le regardent comme le plus excellent de leurs mets. Nous avons déja eu occaſion de remarquer qu'ils s'abſtiennent religieuſement de la chair de pourceau ; mais il y a outre cela, des viandes dont les unes ſont défenduës aux hommes, & les autres aux femmes. Par exemple, il n'eſt permis qu'aux premiers de manger des Taupes, & le ſang pur des Animaux ; & d'un autre côté, les femmes ont ſeules le privilege de ce nourrir de Liévres, de Lapins, & de lait de brebis, car pour celui de Vache les deux Sexes en boivent également. Ce qu'on vient de dire, joint à ce qu'on en a remarqué plus d'une fois, fait aſſez connoitre l'extrême malpropreté de ces peuples, & leur peu de delicateſſe dans le choix de leurs alimens ; mais en voici une nouvelle preuve, c'eſt qu'ils ſont remplis de poux, & qu'ils en mangent ſouvent, de même que des vieux ſouliers quand ils en peuvent avoir des Européens. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que malgré tout cela ils vivent longtems & jouïſſent d'une ſanté ferme, tandis que ceux d'entr'eux qui étant au ſervice des Hollandois du Cap ſont obligés de manger comme eux, deviennent à la longue ſujets à diverſes maladies, & meurent beaucoup plus jeunes que les autres.

Chap.

Chap. XVIII. L'Auteur donne ici une deſcription des Villages & des Huttes des *Hottentots*: Mais comme il n'y a rien de fort particulier, nous ne nous y arrêterons pas.

Chap. XIX. Quelque pareſſeux que ſoient naturellement les *Hottentots*, ils ne laiſſent pas de s'appliquer aux Arts mechaniques qui peuvent leur être utiles, & ils y ſont même ſi experts qu'on ne comprend pas comment on a pu les accuſer d'être le peuple du monde le plus ignorant & le plus ſtupide. Ils ouvrent & mettent en piéces, ou plûtôt ils diſſequent leurs bœufs, moutons, &c. tout vivans, avec tant de dexterité & de promtitude, qu'on les prendroit plûtôt pour des Anatomiſtes que pour des Bouchers. A en juger par le ſoin qu'ils apportent à ces diſſections, on diroit qu'ils cherchent à s'inſtruire de la ſtructure du corps humain & de l'œconomie animale, par un pur eſprit de curioſité, ou pour pouvoir guérir avec plus de ſuccez les maladies qui leur ſurviennent. Auſſi l'Auteur qui s'eſt ſouvent trouvé dans ces ſortes d'occaſions, aſſure qu'il y a toujours vû le Medecin du Village, quelques vieilles femmes qui ſe mêlent de Medecine, & un grand nombre d'autres ſpectateurs également attentifs à examiner les diverſes parties de l'Animal, leur figure, leur ſituation, &c. Les *Hottentots* ont encore des Peletiers & des Taneurs de profeſſion qui ſavent préparer les peaux dont ils

ils se couvrent, & les cuirs qu'ils emploient à divers usages, presque aussi bien que nos Européens; des Ouvriers en yvoire, qui sans autre instrument qu'un couteau, travaillent avec autant de propreté & de délicatesse que les meilleurs Tourneurs; des Natiers, des Cordiers qui ont l'art de faire avec de petits joncs des cordes qui ne sont ni moins fortes ni moins durables que celles qu'on fait avec du chanvre; & des forgerons qui entendent très bien à fondre le fer, & à lui donner toute sorte de formes, seulement avec des cailloux, quoi qu'ils ne s'en servent guère que pour armer leurs bâtons, flêches, dards, & autres instrumens semblables. Ces forgerons travaillent aussi en cuivre, mais fort peu, car tout ce qu'ils font se reduit à quelques colifichets dont les hommes & les femmes se parent. Au reste, tous les *Hottentots* sont potiers, chaque famille faisant ses propres Vaisseaux à mesure qu'elle en a besoin. Ils se servent pour cela de terreau de fourmilliére qu'ils nettoient avec soin, & qu'ils pétrissent ensuite avec les œufs de fourmis qui font un ciment admirable, & qui donnent à la matiére un noir de jais qui ne se perd jamais. On voit par là qu'ils ne manquent ni d'invention ni d'adresse, & que s'ils étoient moins paresseux ils égaleroient bien-tot dans les arts mechaniques tous les autres Afriquains.

Chap. XX. Les Hottentots sont certainement

ment les plus grands Chaſſeurs du monde : Leur extrême legereté à la courſe, & leur adreſſe incomparable à tirer de l'arc & à lancer la javeline leur ſont à cet égard d'un avantage infini. Outre l'eſpèce de dard dont nous avons parlé ci-devant, ils en ont un autre beaucoup plus long, qu'ils nomment *Haſſagaye*; c'eſt une façon de demi-pique armée au plus gros bout d'un fer pointu & fort tranchant, comme le ſont leurs fleches. Avec ces armes ils ne craignent point d'attaquer les bêtes ſauvages les plus dangereuſes, Lions, Tigres, Leopards &c. Quand ils en rencontrent quelcune, ils l'environnent de tous côtés, & lui décochent leurs fleches & leurs dards, avec tant de promtitude & de dexterité, qu'elle en eſt en un moment toute couverte. Si elle ne tombe pas d'abord, elle prend la fuite, voiant bien qu'elle a à faire à trop forte partie ; les Chaſſeurs lui ouvrent un paſſage, & elle va mourir à quelque diſtance, la quantité de ſang qu'elle perd ne lui permettant pas d'aller fort loin. D'ailleurs, les *Hottentots* ont coutume d'empoiſonner leurs armes dans ces ſortes d'occaſions, de ſorte que les bleſſures qu'elles font ſont toujours mortelles. A l'égard des Elephans, des Rinoceros, & autres bêtes ſembiables, ils ne les attaquent guère de cette maniére. Pour l'ordinaire ils font des creux profonds de ſix à huit pieds ſur les chemins par leſquels ces Animaux

vont en troupes boire à quelque riviére. Au milieu de ces creux ils plantent un pieu extrèmement pointu & dont la pointe ne s'élève pas tout à fait au niveau de la surface de la terre. Ils les couvrent ensuite de branches d'arbres & de feuilles si adroitement qu'il n'y paroit point. Les Elephants qui reviennent toujours de l'eau par le même chemin qu'ils y sont allés, ne peuvent manquer les uns ou les autres de tomber dans ces trous, & sur ces pieux qui leur entrent dans le corps, de maniére qu'ils ne sauroient branler. Alors les Chasseurs qui sont à l'affut se jettent sur eux, & s'ils voient qu'ils ne sont pas encore morts, ils leur montent sur le cou & leur cassent la tête à grands coups de pierre, ou leur ouvrent avec un couteau la veine jugulaire. Au reste, il est rare qu'ils en attrapent plus d'un à la fois, parce que dès qu'il y en a un de tombé, tous les autres prennent un autre chemin & se retirent au plus vite.

Chap. XXI. Comme les *Hottentots* n'ont point de monnoie, & qu'ils ne savent même ce que c'est, tout leur commerce entre eux & avec les Etrangers se fait par voie d'échange. Ils donnent aux Européens du bétail en quoi consiste leur plus grande richesse, des dents d'Elephant, des œufs d'Autruche, & quelquefois des peaux de bêtes sauvages, sur tout de chevaux & d'anes sauvages; & ils reçoivent en retour du vin, de l'eau de vie, du tabac, des pipes,

pes, du corail, des couteaux, ciseaux, & toute sorte de colifichets. Et pour donner quelque idée du prix qu'ils attachent à ces diverses marchandises, l'Auteur assure qu'il a constamment eu, ou pu avoir un gros bœuf pour une livre de tabac, un mouton pour une demi-livre, & un Agneau gras pour un quart de livre. La seule chose qu'il dit qu'il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'acheter des *Hottentots*, ce sont leurs Armes. Il a souvent offert plusieurs Livres de tabac & beaucoup de clincaillerie, deux choses qu'ils aiment à la fureur, pour en avoir un assortiment complet, sans qu'il ait jamais pu en venir à bout. Ils sont si paresseux qu'ils ne savent ce que c'est que de travailler pour l'avenir, & d'avoir des magazins d'armes; ils n'en font qu'à mesure qu'ils en ont besoin, de sorte qu'il est difficile qu'ils en aient à vendre. D'ailleurs ils les estiment tant qu'ils ne sauroient se resoudre à s'en défaire à quelque prix que ce soit, sur tout en faveur des Européens.

Chap. XXII. Ce chapitre qui roule sur la Musique & la dance des *Hottentots*, ne mérite pas que nous nous y arrêtions. On s'imagine aisément ce que ce peut être.

Chap. XXIII. Le suivant est plus curieux; On y voit la maniére dont ces peuples font la guerre. Quand une Nation a enlevé le bétail ou les femmes d'une autre Nation, qu'elle s'est emparée de ses pâtu-

rages, ou qu'elle les a ruïnés en y mettant le feu, ce qui eſt plus ordinaire, la Nation lezée court auſſi-tôt aux armes, & ſe met en campagne. Mais avant que de ſe jetter ſur les terres de l'Ennemi, elle lui envoie des Deputés pour demander une promte ſatisfaction, & ce n'eſt qu'en cas de refus qu'elle commence les hoſtilités. Si l'Ennemi n'a pas eu le tems d'aſſembler ſes forces, elle lui enlève tout le bétail qu'elle peut, & ſe retire tranquilement. Mais s'il eſt actuellement ſous les armes, il faut en venir à un combat qui termine preſque toujours la diſpute: Car les *Hottentots* ne ſavent ce que c'eſt que de ſe rallier, & de revenir à la charge; D'un autre côté, c'eſt aujourd'hui la coutume que la Nation vaincuë s'adreſſe, d'abord après ſa premiére défaite, aux Hollandois du Cap, pour les prier d'être les Mediateurs de la paix, ce qu'ils acceptent avec plaiſir & à quoi ils ſont même engagés par les Traités. Le Gouverneur envoie un Détachement de la garniſon commandé par un Officier qui eſt muni de pleins-pouvoirs pour terminer les différens à l'amiable, & qui en vient toujours heureuſement à bout, tant ces peuples ont de reſpect pour les Hollandois, ou de fidelité à obſerver les engagemens qu'ils ont une fois contractés.

Les *Hottentots* n'ont point d'autres armes pour la guerre que celles dont ils ſe ſervent pour la chaſſe, & ils ne connoiſſent

d'autre

d'autre discipline militaire que celle de suivre leurs Chefs ou Capitaines, & de se battre en desesperés jusqu'à ce qu'ils leur ordonnent de s'arrêter, qu'ils soient tués dans la mêlée, ou qu'ils prennent la fuite. Au reste, ils observent à l'égard des Morts une modération qui fait honte aux Chrétiens, car ils ne les dépouillent jamais, ni ne les maltraitent en aucune maniere. S'ils les touchent, ce n'est que pour les enterrer avec tout ce qui leur appartient. Les Victorieux rendent les premiers ce devoir à ceux de leur parti, & quand ils ont quitté le champ de bataille, les Vaincus en font autant pour les leurs. La seule chose qu'on puisse leur reprocher, est de faire mourir sur le champ les prisonniers qu'ils ont faits, de même que les déserteurs & les espions ennemis qu'ils peuvent attraper. Ils ont cela de commun avec presque tous les peuples d'Afrique.

Chap. XXIV. Voici la maniére dont la Justice, s'administre parmi les *Hottentots*. Quand il se presente quelque affaire civile ou criminelle à juger, le Capitaine & tous les hommes du Village s'assemblent. Dans ces Assemblées tout se decide à la pluralité des voix, & les jugemens qu'on y rend sont sans appel. Il n'y a ni Avocats ni Procureurs, ni formalités qui puissent arreter le cours de la Justice, ou corrompre les Juges. Chacun y plaide sa propre cause du mieux qu'il peut ; les Témoins, s'il

s'en préſente, ſont entendus & examinés; & c'eſt ſur l'expoſé des uns & des autres que l'Aſſemblée forme ſon jugement. Les crimes dont elle prend connoiſſance, ſont le meurtre, l'adultère & le larcin. Dès qu'un homme en eſt ſimplement ſoupçonné, quelque riche & quelque accredité qu'il ſoit, le Capitaine en donne avis à tous les chefs de famille qui ſe font un devoir de le ſaiſir, & qui y apportent tant de ſoin & de diligence, qu'il n'arrive preſque jamais qu'il leur échappe. Auſſi-tôt on s'aſſemble, l'Accuſé paroit, & a la liberté de ſe défendre. S'il eſt trouvé innocent, on le renvoie abſous, & on condamne ſon Accuſateur à lui donner tant pour ſon dédommagement: Mais s'il eſt convaincu du crime dont on le charge, ſa ſentence lui eſt prononcée ſur le champ, & ſur le champ elle eſt executée. L'Aſſemblée ſe lève, le Priſonnier demeure à ſa place, & en moins de deux minutes le Capitaine ſe jette le premier ſur lui, & lui déchargeant de toute ſa force ſur la tête un coup de ſon bâton, il l'étend par terre. Tous les autres viennent enſuite pêle-mêle, & en font autant, juſques à ce que le Criminel ait expiré. Alors ils le prennent, & l'enterrent ſans autre cérémonie avec tout qui ſe trouve ſur lui, à la reſerve de ſes bagues, & autres ornemens de cuivre, qu'on donne à ſes heritiers. Cette coûtume de faire mourir les criminels par les mains de tout le peuple, a aſſez

de

de rapport avec la Lapidation uſitée parmi les anciens Juifs, & ſemble confirmer ce que l'Auteur a déja remarqué pluſieurs fois touchant l'origine des *Hottentots*. Auſſi inſiſte-t'il là-deſſus, comme ſur une préſomtion très forte en faveur de ſon ſentiment.

Chap. XXV. Ce Chapitre traite de la pratique de la Medecine & de la Chirurgie parmi les *Hottentots*. Mais comme ce que nous en avons déja dit par occaſion, & dans cet Extrait & dans le précedent, ſuffit pour en donner une idée, nous ne nous y arrêterons pas.

Chap. XXVI. Dans le ſuivant l'Auteur décrit au long les funerailles de ces peuples. Lorſqu'un homme eſt à l'agonie, ſes parens & ſes Amis s'aſſemblent autour de lui en faiſant des cris & des hurlemens horribles, & frappant des pieds & des mains comme des forcenés. Dès qu'il à rendu l'eſprit, les cris & les hurlemens redoublent avec tant de force qu'on peut les entendre à quelques milles de là; ils lui mettent la tête entre les Jambes, & dans cette poſture ils l'enveloppent dans la peau qui le couvroit, & qu'ils lient de façon qu'on ne voit point le cadavre. Enſuite ils le portent dans quelque fente de rocher, ou quelque creux fait par les bêtes ſauvages; car tant qu'ils en peuvent trouver, ils n'ont garde de ſe donner la peine de lui faire une foſſe. Là ils le mettent ſans autre ceremonie, rempliſſant avec ſoin le trou de

terreau de fourmilliére, afin que le corps ſoit plutôt conſumé, & jettant par deſſus du bois & des pierres, pour empêcher les bêtes ſauvages de le devorer.

A l'occaſion de leurs funerailles M. *Kolben* parle de la cruelle coutume qu'ils ont d'abandonner ceux que les infirmités de l'âge ont mis hors d'état de prendre ſoin d'eux mêmes. Dès qu'un homme eſt décrepit, & incapable d'agir, ſon héritier aſſemble les hommes du Village, & leur expoſe ſon état, car ſans leur conſentement il ne lui eſt pas permis de l'abandonner. S'il l'obtient, il érige une hutte à une aſſez grande diſtance du Village, où il fait tranſporter le pauvre Vieillard, après avoir donné une fête à tous les habitans qui lui diſent le dernier adieu, & qui l'accompagnent comme à ſon tombeau. On le couche au milieu de la hutte, on met auprès de lui une certaine quantité de proviſions, & on le laiſſe dans cet état mourir de faim, & à la merci des bêtes ſauvages qui peuvent le devorer; car dès ce moment perſonne n'en approche, & l'on ne s'en met non plus en peine que s'il étoit actuellement mort. Cette coutume eſt ſi univerſellement établie parmi les *Hottentots*, que les plus riches mêmes d'entre eux y ſont ſoumis tout comme les plus miſerables: Et ſi on leur repreſente, comme l'Auteur dit l'avoir fait pluſieurs fois, combien elle eſt denaturée, ils paroiſſent étonnés, & ſoutiennent qu'il y a beaucoup plus

plus de cruauté à laiſſer vivre des gens qui ne peuvent plus jouïr de la vie, & qui ſont également à charge à eux mêmes & aux autres.

Chap. XXVII. Le Chapitre ſuivant n'eſt qu'une eſpèce de recapitulation des vertus & des vices des *Hottentots*, ce qui nous diſpenſe de nous y arrêter.

Chap. XXVIII. L'Auteur conclut ſon Hiſtoire par une courte deſcription de l'Etabliſſement des *Hollandois* au *Cap de bonne Eſperance*. Toutes les affaires y ſont dirigées par un Grand Conſeil compoſé du Gouverneur qui y préſide, & de huit des principaux Officiers au ſervice de la Compagnie d'Amſterdam. Ces gens là ont ſeuls le pouvoir de faire la Paix ou la Guerre avec les *Hottentots*, & de règler tout ce qui regarde le commerce & la navigation, la ſureté & l'interet du Comptoir. Il y a d'autres Conſeils qui relevent de ce premier; une Cour de Juſtice ſuperieure, & une Inférieure, une pour les Mariages, une chambre des Orphelins, une chambre Eccleſiaſtique, un Conſeil de Bourgeoiſie, & deux pour la Milice. Chacune de ces Cours a pour Préſident un Membre du grand Conſeil qui eſt obligé de lui rendre compte de tout ce qui s'y paſſe; & les affaires s'y règlent à peu près de la même manière qu'en Hollande. Il en a couté des ſommes immenſes à la Compagnie des Indes avant qu'elle ait pû mettre cet Etabliſſement ſur

le pied où il eſt aujourd'hui. L'Auteur compte qu'elle y a depenſé les vingt premiéres années au moins un million de florins par an, & que dans le tems même qu'il y étoit, elle avoit bien de la peine à en retirer dequoi paier les fraix qu'elle eſt obligée de faire. Ses revenus conſiſtent dans la dixme du produit de toutes les Terres que les Européens poſſedent au Cap, dans des rentes foncières, dans de certains droits ſur les vins tant du Païs qu'étrangers, ſur le tabac, la bière, les eaux de vie & autres liqueurs diſtillées, & dans ce qu'elle gagne par ſon commerce, & que Mr. *Kolben* fait monter à près de 225000. florins par an. Mais comme la Colonie augmente tous les jours, & qu'on défriche tous les jours de nouvelles terres, cet Etabliſſement ne peut que devenir très avantageux avec les tems.

Les Hollandois ont une petite Ville au Cap, ſituée ſur le bord de la Mer, & bâtie très réguliérement. Il y a plus de deux cens Maiſons, toutes de pierre de taille, fort grandes & fort propres, avec des baſſecours ſur le devant & des Jardins ſur le derriére. Mais à cauſe des vents orageux qui règnent dans ce Païs, elles n'ont pour la plûpart qu'un Etage, & ſont couvertes de chaume. Il y a une Egliſe fort ſpacieuſe, & aſſez belle; un Hôpital qui peut contenir pluſiéurs centaines de malades; & un vaſte Batiment deſtiné à loger les Eſclaves qui ſont au ſervice de la Compagnie, & dont le

le nombre eſt pour l'ordinaire d'environ ſix cens.

Le Jardin de cette Compagnie, dont le Gouverneur a ſeul la direction & le provenu, eſt le plus beau qu'il y ait en Afrique, tant par ſa ſituation que par ſon étenduë & par la grande varieté de fleurs, d'herbes & de fruits qu'il renferme. Tout ce qu'on y plante ou qu'on y ſeme, de quelque endroit qu'il vienne, y croit à ſouhait, & beaucoup mieux qu'en païs du monde. Une autre choſe qui mérite l'attention des Curieux, c'eſt le Chateau qui défend le Port, & qui commande à tout le païs aux environs: Le Gouverneur & les principaux Officiers de la Compagnie y ont de fort beaux Logemens. Il eſt reguliérement fortifié, & pourvû de toutes les choſes neceſſaires en cas d'attaque. Il y a de grands Magazins pour les marchandiſes, & aſſez de place pour loger commodement une Garniſon beaucoup plus nombreuſe que celle qu'on y entretient, & qui n'eſt compoſée que de deux cens hommes.

Au reſte, l'Auteur loüe extrèmement la douceur du Gouvernement des Hollandois au Cap, & la generoſité avec laquelle ils en uſent à l'égard de ceux qui vont s'y établir. Non contents de leur donner des terres, ils les mettent en état de les cultiver, en leur fourniſſant les outils & les ſemences neceſſaires, & ils ne leur demandent la dixme du produit que la ſeconde année,

année, & que lorſque ce produit eſt un peu conſiderable & le propriétaire eſt à ſon aiſe. Les Maiſons nouvellement bâties ne paient aucune rente, juſqu'à ce qu'elles aient été venduës, & ſi elles viennent à être brulées la Compagnie les rebatit preſque entiérement à ſes fraix, comme toutes les autres qui ont le même malheur. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eut dans tous les autres Comptoirs autant d'humanité & de generoſité ; rien ne contribueroit davantage à faire fleurir ces ſortes d'Etabliſſemens.

Nous rendrons compte dans la ſuite, de *l'Hiſtoire naturelle du Cap de Bonne Eſpérance*, que le Traducteur de Mr. *Kolben* a publiée dans un Volume ſeparé, à peu près de même groſſeur que celui dont nous venons de donner l'Extrait. Quoi que ce ne ſoit ici qu'une Traduction, le ſujet en eſt ſi curieux, & l'Original eſt ſelon toutes les apparences ſi peu connu de nos Lecteurs françois, que nous croions leur faire plaiſir de les en inſtruire un peu en détail.

ARTICLE IV.

The two *conferences* held on the ſeventh and 13th. of February 1734-5, at the Bell-Tavern in Nicholas-Lane, between two *Romiſh* Prieſts, a Divine of the *Church of England*, and Mr. Chandler and Dr. Hunt *Diſſenting* Divines,

vines, on the following ſubjects; The blaſphemy of many Popiſh writers in giving, and of the Popes in receiving the title of *our Lord God the Pope:* on the Doctrines of *Tranſubſtantiation*, prayers to *Saints* and *Angels*, and of denying the uſe of the *Scriptures* to the *Laity*; to which is added a Letter to one of the Prieſts, from a Gentleman who was preſent at both conferences. London printed by J. Read. C'eſt-à-dire, *Recit de ce qui s'eſt paſſé aux Conférences entre deux Prêtres de l'Egliſe Romaine, d'un côté, & de l'autre un Miniſtre Anglican, & deux Nonconformiſtes, ſavoir* Mr. *Chandler*, & Mr. *Hunt Docteur en Théologie*; *touchant le titre donné au Pape, de Seigneur nôtre Dieu, la Tranſubſtantiation, l'invocation des Saints & des Anges, & la Lecture de l'Ecriture interdite au Peuple*, à Londres, chez Read, in 8. pages 28.

The two *conferences* held on February 7. and 13. 1734-5, at the Bell-tavern in Nicholas lane, between two *Romiſh* Prieſts, a Divine of the *Church of England*, and Dr. Hunt and Mr. Chandler *Diſſenting* Divines, truly ſtated;

ſtated; with ſome additions, and *Supplemental* Remarks on a late printed account of the ſaid conferences; by a Gentleman who was preſent at both conferences. *London printed for J. Wilford &c.* 1735. C'eſt-à-dire, *Supplement à la Relation des deux Conférences &c.* à Londres, chez Wilford, pages 38. in 8.

IL n'y a pas longtems que Mr. l'*Evêque de Londres* trouva à propos d'exhorter ſon *Clergé* à s'oppoſer avec vigueur aux progrez que le *Papisme* fait en Angleterre, & particulièrement dans la Capitale. Quelques-uns des Miniſtres *Non-conformiſtes*, qui en furent informez, crurent qu'il étoit de leur devoir d'entrer dans le même deſſein: Et jugérent même qu'il ne ſuffiroit pas que chacun d'eux prêchât dans ſon troupeau; mais qu'il falloit donner une ſuite de *Sermons de controverſe*, une fois par ſemaine. *Quinze* d'entr'eux s'étant accordez là-deſſus obtinrent aiſément la *chaire* la plus conſidérable qu'ils aient au cœur de la ville. Mr. *Barker* commenca d'y prêcher le 9. du mois de *Janvier* de cette année: Et lui & les autres Prédicateurs ont eu une foule d'auditeurs, pendant les 15. ſemaines.

La plûpart de ces Sermons ont déja été réimprimez juſqu'à *trois* ou *quatre* fois: Et on en a fait un *recueil*, en deux Volumes in

in 8. ſous ce titre ; *Sermons contre le Papiſme, prononcez à Salter's-hall, l'an* 1735, *par divers Miniſtres.* Pluſieurs même de ces Meſſieurs ont fait des *additions* à leurs Sermons, ou y ont ajouté des diſcours qui ſe rapportent au ſujet. Ils pourroient y faire de nouveaux *Supplements* ; puiſque l'on commence à attaquer ces Sermons par des écrits publics, où d'autres que des *Papiſtes* ont part.

Quoiqu'il en ſoit, les deux *Conferences*, que l'on à tenues au ſujet du *premier* de ces ſermons, ont quelque choſe de ſingulier ; ſoit pour l'*occaſion*, ſoit pour la *forme.* Un *Prêtre* (*a*) ſe trouvant au *cabaret*, avec quelques *Proteſtants*, ſe plaignit de Mr. *Barker* qui dans ce ſermon avoit débité, que les *Catholiques Romains* donnoient au *Pape* le tître de SEIGNEUR DIEU ; & qu'ils rendoient aux *Anges* le culte qui n'eſt dû qu'à l'Etre ſupréme. Mr. Barker, ajouta-t-il, ne ſauroit prouver rien de tout cela. On repartit ſur le champ, qu'il le prouveroit ; & on en voulut faire gageure. Enfin on ſe donna rendez-vous à un autre cabaret, pour le lendemain 7. de *Fevrier.* Les Proteſtants devoient prier Mr. Barker de s'y rendre : mais ne l'aiant pas trouvé, ils s'adreſſérent à Mr. *Hunt*, ſon confrère, qui voulut bien prendre ſa place. Un Laïque ame-

(*a*) On dit dans le monde que c'eſt le Chapelain du Duc de Norfolk.

amena un Miniſtre Anglican (*a*) de ſes amis. Pluſieurs Proteſtants ſe joignirent à eux. Le Prêtre étoit accompagné d'un Eccleſiaſtique, & de quelques autres perſonnes de ſa Religion.

L'aſſemblée ainſi formée, Mr. Hunt obtint ſans beaucoup de peine, que ce qui regardoit le Pape fut renvoié à huit jours, afin que Mr. Barker put lui-même juſtifier ce qu'il avoit dit. L'on entama enſuite la controverſe, par le *culte des Anges*: mais elle ne fut guére aprofondie; non plus que celle qui regarde l'autorité de l'*Ecriture*, & le droit qu'a le Peuple de la lire. A ce que Mr. Hunt fit remarquer, que le *Grec* étoit une langue *Vulgaire*, lorsque les Livres du N. T. furent écrits; le Prêtre objecta, que la Langue Vulgaire à Rome, étoit le Latin. On repliqua, qu'il y avoit plus de gens à Rome, qui entendoient le *Grec* qu'il n'y en a à Londres, qui entendent le *François*. Que ſi cependant on y publie quelque choſe dans cette langue, à coup ſur on n'a pas deſſein d'en faire un *Secret* à perſonne. Le miniſtre Anglican allégua par occaſion quelques paſſages fort à propos: mais rien ne fut pouſſé de part ni d'autre, & la converſation devint générale.

Un des aſſiſtants, de retour au logis, ſe rappellant ce qu'il avoit ouï, ne put s'empê-

(*a*) Le bruit avoit couru que c'étoit le Dr. Crowe: mais on a dit depuis que c'eſt Mr. Johnſon.

pêcher d'écrire au Prêtre. Qu'il ne lui ſembloit pas qu'il fut poſſible de tirer aucun avantage de l'*infaillibilité de l'Egliſe*, tandis qu'elle eſt reſtrainte au *Pape* ſeul, ou au Pape à la tête d'un *Concile*; Et que s'agiſſant d'inſtruction pour chaque fidéle, il faudroit pouvoir aller à l'oracle, par le moien des Miniſtres inférieurs, ou chacun par ſon Curé. Mais non! le Prêtre ne veut garantir rien de ce que ſes confréres enſeignent. *Cardinaux*, *Evêques*, *Docteurs*, *Moines*, il abandonne tout. Faudra-t-il donc aller immediatement au *Pape*; pour avoir quelque *certitude* ſur le fait de la religion? C'eſt en abregé ce que la *lettre* contient.

A la *ſeconde Conférence*, Mr. Barker parut auſſi peu qu'à la prémiere, ne s'y croiant pas obligé, ſelon le rapport qu'en fit Mr. Hunt; ce que le Prêtre trouva fort étrange. Cependant un de ceux qui étoient, préſents tira de ſa poche une *lettre imprimée* en 1678. où on fait voir que le titre de *Seigneur Dieu* eſt donné au Pape; dans les *Clementines* (*a*) Les. deux Eccléſiaſtiques Catho-

(*a*) Sans rien décider là-deſſus, nous allons tranſcrire la premiere période d'un *Canon de Nicolas* I. qui fut Pape dans le IX. Siécle. Cela fait partie du *Décret de Gratien* qui tient le premier rang au *Droit Canon*; vid. Corpus Juris Canonici Part. I. Diſt. 96. cap. 7. pag. 104. col. b. Paris. 1587. Cette periode s'y lit en ces termes; „ Sa„ tis evidenter oſtenditura ſeculari poteſtate, nec

Catholiques Romains rejettérent l'autorité de ces Clementines. Mais un homme de mérite, (*a*) qui entra alors dans la chambre, aiant appris de quoi il étoit queſtion, cita les Actes du 5e. *Concile de Latran*, où quelqu'un donna le titre de *Dieu nôtre Seigneur* à Grégoire XIII. (*b*) en plein Concile, en préſence des Cardinaux, des Evêques, & du Clergé. Et le tout fut enſuite dédié au Pape, dans un ouvrage imprimé par ſon ordre, avec les approbations uſitées en pareil cas : Et aiant paſſé même par l'*indice expurgatoire*, on n'a point touché à cet endroit de l'ouvrage, dont à cet égard la nouvelle édition ne differe en rien de l'ancienne (*c*). Comme le Prêtre ne put

„ ligari prorſus, nec ſolvi poſſe Pontificem, quem „ conſtat a pio principe Conſtantino (quod longe „ ſuperius memoravimus) *Deum* appellatum : nec „ poſſe *Deum* ab hominibus judicari manifeſtum „ eſt ". Le ſens & le but eſt d'inſinuer, ou même de decider, que puiſque le Pape eſt Dieu, & que Dieu ne peut-être jugé par des hommes ; Les Empereurs ne peuvent pas plus réformer les jugemens du Pape, que ceux de Dieu même.

(*a*) C'eſt, ſelon le bruit commun, Mr. *Eames*, membre de la *Société Roiale*.

(*b*) Il y a là de la mépriſe dans le *raporteur* ; ce *Gregeire*, ſi connu par la *réforme du Calendrier*, n'a pu avoir que 15. ans avant la fin du Concile dont il s'agit.

(*c*) Ce fut en 1606, que *Severin Bini*, Chanoine

put invalider cette preuve, la compagnie parut témoigner, qu'elle y voioit une juſtification ſuffiſante de ce qu'avoit avancé Mr. Barker (*a*). Enſuite on entama la controverſe de

noine à Cologne, y publia Les *Conciles*, en Quatre Tomes. C'eſt ce *Bini* qu'*Uſſerius*, dans ſes Antiquités Britanniques, apelle *Contaminator Conciliorum*. On en fit, dans la même ville, une ſeconde edition, L'an 1618.

(*a*) Tout cela eſt peu exact, & ne paroit point venir d'une main habile. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eut fait part au Public, des preuves qu'allegua Mr. Eames & telles qu'il les propoſa. Pour y ſuppléer en quelque ſorte nous indiquerons ici quelques paſſages des Actes de ce Concile V. de Latran qui tint depuis 1512. juſques en 1517. L'Edition que nous ſuivons c'eſt celle du Louvre (E Typog. Reg. Pariſ.) 1644. au Tome XXXIV.

Dans la 2 Seſſion de ce Concile il y a un diſcours de *Cajetan* qui a été Cardinal & Légat celebre du Pape en Allemagne & en Angleterre. Après avoir dit à *Jules* II. (page 175.) à qui il addreſſoit la parole, „ Accingere Pater Sancte gladio „ tuo, tuo inquam accingere Potentiſſime .... ſed „ etiam procede .... tum etiam regna Sacerdos & „ Rex &c. ". C'eſt-à-dire, *Pere Saint ceignez votre épée, la votre, diſſe; Ceignez la, O Très-puiſſant, Marchez* contre l'ennemi, *Regnez Sacrificateur & Roi* tout enſemble. Il ajoute un peu plus bas (même page) que c'eſt ce qui le rendra *adorable à tous les peuples, & de plus tres ſemblable à Dieu* „ Univerſis populis adorandum, Deoque in- „ ſuper ſimillimum ". Dans la 4 Seſſion on voit

de la *Tranſubſtantiation*. Mr. *Smith*, Docteur en Médecine, fut choiſi Modérateur, & s'en

un autre diſcours, où on parle au Pape (page 223) dans ces termes: „ Cura ut ſalutem, quam „ dediſti nobis, & vitam & ſpiritum non amit- „ tamus. Tu enim Paſtor, Tu Medicus, Tu Gu- „ bernator, Tu Cultor; Tu denique *alter Deus* „ *in terris* ". C'eſt-à-dire, *Faites que nous ne perdions point le ſalut, ni la vie ni l'eſprit, que vous nous avez donné; car vous êtes le Paſteur, vous êtes le Medecin, vous êtes le Pilote, vous êtes le Conſervateur: vous êtes enfin un autre Dieu en terre.* Dans la Seſſion 6. un Prelat s'addreſſe à *Léon*, faiſant alluſion à ſon nom, & dit (page 281) comme s'il eut parlé, ou à Dieu ou au Fils de Dieu; *Ne pleurez point fille de Sion*; *car voici le* Lion *de la Tribu de Juda*, Leon *la racine de David, le voici que Dieu vous a ſuſcité pour* Sauveur: *Il vous ſauvera de la main de ceux qui vous pilloient, & il delivrera le peuple de Dieu de la main de ceux qui le pourſuivent. Oui, c'eſt vous Très Saint Léon que nous avons attendu comme Sauveur à qui nous nous ſommes attendus, comme au Liberateur qui devoit venir. C'eſt à vous que nous recourons en gémiſſant des ravages que nous avons ſoufferts & des fautes que nous avons commiſes. Mais ravis de joie dans l'eſperance de la victoire, qui va mettre fin à nos maux. Faites la guerre à ceux qui nous font la guerre: Prenez le bouclier & l'épée; levez vous pour nous ſecourir & pour nous defendre.* Le Latin vaut aſſez la peine d'être copié; quoique le paſſage ſoit un peu long; d'autant plus que tout le monde n'a pas à portée les vaſtes Volumes des Conciles. „ Ne fleveris filia Sion, quia ecce venit „ Leo de Tribu Juda, Radix David. Ecce ſuſci- „ tavit

s'en acquita bien. Entre autres remarques qui furent faites, le Proteſtant n'oublia pas ce

„ tavit tibi Deus Salvatorem, qui te ſalvabit de „ manibus vaſtantium, & populum Dei de manu „ perſequentium liberabit. Te, Leo Beatiſſime, „ Salvatorem expectavimus, Te Liberatorem ven- „ turum ſperavimus; ad te, pro acceptis cladibus „ pro perperam geſtis gementes; pro malorum fi- „ ne & futuræ ſpe victoriæ, læti & hilares, „ clamamus. *Impugna impugnantes nos, apprehende* „ *ſcutum & gladium, & exurge adjutorium noſtrum* „ *Pſalm.* 34 ". Dans la VII. Seſſion, le premier Secretaire du Pape lui appliqua les paroles du *Pſeaume* (*ſelon l'Hebreu ſoixante douze*) que ceux de Rome entendent, comme nous, du Meſſie; *Tous les Rois de la terre vous adoreront: Omnes Reges terræ te adorabunt. Pſalm* 71. Dans la IX. Le nommé *Pucci*, neveu de deux Cardinaux & qui fut Cardinal lui même, celebre pour ſon éloquent diſcours dans cette occaſion, y donna au Pape (p. 396) le titre de *Divinâ Majeſtas*; & auſſitot après, afin qu'on ne ſe méprit pas au ſens de *Divine Majeſté*, on voit reparoitre l'oracle touchant Jeſus Chriſt, comme *accompli* dans l'empire que le Pape exerce. Certain *P. Etienne*, Archevêque, débita dans la X. Seſſion p. 448. un fait rare, ſans doute; c'eſt que *Conſtantin*, *pour* faire hommage *à Silveſtre*, *adora Jeſus Chriſt le Roi ſupreme dans la perſonne de ſon Vicaire* „ Chriſtum regem magnum in ſuo „ Vicario per obedientiam adoravit ". On n'eſt pas après cela bien ſurpris de voir dans la page ſuivante, que St. *Bernard*, regardant *ſa Sainteté* comme ſuperieure à toutes les Puiſſances terreſtres

ce qui ſe dit communément, que le pain eſt appellé *pain* par trois fois après la conſécration, dans le récit que fait St. Paul de l'inſtitution de la Céne. Mais de ce qu'une choſe porte le nom qu'elle a eu avant que d'être changée, il ne s'enſuit pas, ſelon le Catholique Romain, qu'elle n'ait point en effet été changée, L'*eau* qui fut changée en *vin*, eſt appellée de l'*eau* après ce changement ſi connu : On n'en conclura pas que ce changement n'eut pas été fait. Mr. Hunt répondit à cela, que c'étoit de l'eau avant qu'elle eut été changée en vin : Et qu'après l'avoir été elle eut le gout & l'odeur du vin, peut-être auſſi ſa couleur. Deſorte que le changement étoit réel, & parut tel à tous les ſens des perſonnes qui en burent ; ce qui ne ſe peut pas dire du pain conſacré.

Le

& céleſtes, eut écrit au Pape *Eugene Toute puiſſance vous a été donnée ;* „ Tibi data eſt omnis Po„ teſtas ". Mais encore s'étonne-t-on que le Patriarche des *Maronites* écrivit à *Léon* en Concile, qu'il *adore* (p. 374.) & baiſe avec tout ſon peuple, le viſage en terre, & les genoux ploiez, les très Saints pieds de ſa Sainteté ; très mortifié de ne pouvoir pas le faire de corps, comme il le fait d'eſprit.

Voila le Dogme & le Culte, la Theorie & la Pratique. Principe & conſequence, tout eſt lié & ſuivi. Que l'on ne reproche plus à Rome certaines *contrarietez étonnantes*. Ici du moins tout eſt uniforme.

Le Prêtre allégua de plus que la *verge* d'Aron eſt expreſſément appellée une verge après avoir été changée en *Serpent*. Mr. Hunt ne ſe preſſant pas de répondre, ſon Antagoniſte prit un air de triomphe. Mais Mr. *Chandler* ſe leva; ce que le Prêtre voiant, il dit qu'il ne vouloit pas avoir *deux adverſaires* à la fois. Non, dit le Docteur, vous n'aurez à faire qu'à lui; *Je fumerai ma pipe*: & il ſe tut.

Mr. Chandler poſa pour principe, qu'il y avoit des choſes que Dieu ne pouvoit pas faire. Le Prêtre ſe recria que c'étoit limiter la *Toute-puiſſance*. " Il ne fut pas difficile de lui répondre. On ajouta que dans " le V. T. Dieu même dit *ceci eſt la Pâque*, " parlant de ce qui en étoit le mémorial: " Et dans le même ſens Jeſus Chriſt, *qui* " *étoit Dieu*, dit, *ceci eſt mon corps*. "

Sur ce que le Prêtre preſſoit les paſſages qui parlent de *recevoir indignement, ou de ne pas diſcerner le corps & le ſang du Seigneur*; Mr. Chandler répondit par un paſſage de l'Epitre aux Hebreux (*a*) qui parle de *fouler aux piés le fils de Dieu, & de tenir pour choſe profane le ſang de l'Alliance*. Ce qui doit neceſſairement s'entendre au figuré.

Il ne paroit pas qu'il y ait eu de replique à cela: mais à l'occaſion de ce qu'avoit dit Mr. Chandler des déſordres qui s'étoient gliſſez à Corinthe dans la célébration de la

(*a*) Chap. X. 29.

la Ste. Céne, (*a*) le Prêtre prétendit que ce déſordre n'avoit de rapport qu'aux *Agapes* qui précedoient la célébration de l'Euchariſtie; & Mr. Chandler ſoutint qu'elles ſuivoient toujours cette célébration, comme le prouve le témoignage des *Péres*.

Enfin il demanda au Prêtre, „ Si le „ corps que J. C. donna à ſes diſciples étoit „ le corps même qui avoit été attaché ſur „ la croix? Et s'il étoit poſſible qu'un mê„ me corps fut au même inſtant en deux „ lieux "? On lui repondit que „ comme, „ ſelon St. Paul, (*b*) il y a un *corps natu„ rel & un corps ſpirituel*, rien n'empêche „ de ſuppoſer qu'un corps ſpirituel ne puiſ„ ſe être en deux lieux à la fois ". Eh bien repartit Mr. Chandler, „ dites nous ſi le „ corps qui a été crucifié étoit le corps na„ turel, ou le ſpirituel ". Là-deſſus le Prêtre s'embaraſſa, & puis répondit que c'étoit un corps *réel*. Réel! dit Mr. Chandler, „ ce n'eſt pas dequoi il s'agit: mais de ré„ pondre préciſement à ma queſtion, ou „ de ſe rendre ". Le Prêtre demanda, qu'on lui permit de *fumer ſa pipe*: Et quelqu'un le pria de l'allumer *ſans figure*. Il en rit, & la compagnie ſe prit à rire avec lui: Tout ſe paſſa fort civilement.

Quelques jours après les Proteſtans ſe ren-

(*a*) Voiez Prémiere Ep. de S. Paul aux Cor. ch. XI. 17. &c.

(*b*) Ubi ſup. XV. 44.

rendirent où il semble qu'on étoit convenu de se voir: mais ces autres Messieurs envoiérent insinuer, qu'ils ne croioient pas devoir continuer la dispute sur le même pied. A la prémiére conférence se trouvérent environ *vingt* personnes, & à la seconde une *trentaine*. Nous ne dirons plus qu'un mot touchant la 1. brochure; c'est qu'on ne doit pas être surpris de voir d'honnêtes gens, de tous ordres, au *cabaret*. L'usage d'Angleterre autorise ces *rendez vous*, pour les affaires les plus graves.

L'auteur de la *seconde brochure* est un *Catholique Romain* qui a suivi cette dispute d'un bout à l'autre. Quoiqu'il différe du Protestant dans quelques circonstances; il est cependant assez d'accord avec lui pour le fond; ainsi l'on voit que l'on a du moins une relation à peu prés exacte des deux conférences. A l'égard des *remarques*, que cet Auteur fait sur les matiéres qui y ont été traitées, elles pourroient bien invalider quelques preuves des Protestans: mais il n'est pas moins vrai, que ces preuves furent alleguées dans cette rencontre, & que l'autre parti en parut embaraſſé. Quoiqu'il en soit, il y a ici une chose que bien des gens, dans ce païs même, ne passeront pas aisement à nôtre Auteur; c'est d'avoir appuié ses observations de l'autorité de certains Anglicans ou Episcopaux *rigides* qui n'ont pas été des plus favorables à la cause des Protestans. Tels, par exemple, qu'un

Thorndike, un *Montague*, un *Godden*, un *Forbes*. Il eſt probable que le gros des Docteurs de Rome recuſeroit de même nôtre Auteur, ſi on prétendoit les convaincre que le *peuple Catholique* eſt en pleine liberté de *lire la Bible*, ſous ombre que le Prêtre Cath. Rom. ſeroit ravi d'en voir de bonnes traductions dans toutes les langues qu'on parle parmi les Chrétiens. Mais s'il conſent que le Peuple *liſe* l'Ecriture Ste., il ne veut pourtant point que le Peuple *interprête* ce qu'il lit: mais qu'il ſe rapporte abſolument à l'*Egliſe*, du *ſens* qu'il doit y donner.

Pour la lettre inſérée entre le recit des deux conférences, l'auteur n'a pas jugé à propos d'y répondre; tant parce, dit-il, que ſon ami ne l'a pas reçuë, qu'à cauſe qu'il la trouvée fort mauvaiſe.

Mais on voudroit bien ſe tirer d'affaire au ſujet du *titre* donné au *Pape*. Mr. *Barker* avoit dit, que " comme ſucceſſeur de St. „ Pierre le Pape eſt appellé ſa Sainteté, „ Souverain Pontife, nôtre très Saint Sei- „ gneur: Et même quelquefois, *Dieu nôtre* „ *Seigneur* ". Sur quoi on obſerve, que la maniere, dont Mr. Barker s'eſt exprimé, inſinuë clairement que les Catholiques en général donnent ce titre au Pape. Mais tant s'en faut que cela ſoit, la plupart même n'en ont jamais ouï parler; tous les Catholiques de la Compagnie préſente à la diſpute déclarérent que ces *traits extravagans d'une rétborique de cour* ne leur plaiſoient gué-

guéres. L'Auteur assure aussi que c'est Mr. Barker qui lui a appris cette anecdote, & qu'auparavant il ne savoit rien de tout cela. Il ajoute, qu'il ne faut pas être plus surpris qu'un Concile général n'ait pas condamné ces excès, qu'on ne l'est que la *Convocation*, qui est le Synode national en Angleterre, n'ait pas condamné le Dr. *Adam Littleton*. C'est l'Auteur d'un *Dictionaire* pour les Classes, où dans l'Epitre dédicatoire il donne à *Charles II.* les titres de *Diva Majestas*, *& Numen*.

A l'égard de la prétention de Mr. Chandler, que les *Agapes* suivoient le repas Eucharistique; on declare que son Antagoniste, après avoir examiné de nouveau le chapitre ou St. Paul en parle, croit y trouver des preuves certaines qu'alors les Agapes précédoient l'Eucharistie.

Mais ce qu'on paroit prendre plus à cœur que tout cela, c'est la façon dont le Prêtre fut poussé sur la distinction du corps en *naturel* & *spirituel*. On fait sentir vivement que Mr. Chandler le prit là sur un ton bien haut: Et volontiers on le lui feroit prendre un peu plus bas. D'ailleurs on soutient que le Prêtre lui avoit demandé, „ si nos corps à la Résurrection ne seroient „ pas *les mêmes* à l'égard de leur substance, „ quoique differens par rapport à leur qua„ litez "? Et on ajoute, que Mr. Chandler *entendoit trop bien son métier pour répondre directement à cette question*.

Enfin,

Enfin, aprés avoir dit que l'on ne s'étoit point engagé positivement à se rencontrer à la huitaine, quoiqu'on eut donné quelque espérance de se revoir: on assure que si quelqu'un alla faire des excuses, ce ne fut point par ordre de l'Ecclésiastique Catholique Romain, qui se fait à cette occasion un vrai plaisir de reconnoitre la douceur du *gouvernement* sous lequel il vit en sureté & en paix. S'il persiste dans son dessein, la dispute ne durera pas, car ne voulant rien opposer à une reponse; s'il s'en faisoit une à cet écrit, il se contente d'en appeller dés-à-présent *à toute la compagnie* qui s'est trouvée à ces Conférences.

ARTICLE. V.

A Catalogue of the Manuscrips of the Kings Library: an Appendix to the Catalogue of the Cottonian Library; Together with an Account of Books burnt or damaged by a late Fire: One hundred and fifty Specimens of the manner of Writing in different Ages, from the third to the fifteenth Century, in Copper-Plates: And some Observations upon MSS. in a Preface. By David Casley Deputy Librarian. London printed for the Author, and sold by him, and also by Robert Gosslins, and John

John Brindley. M D C C X X X I V. C'eſt-à-dire. *Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque Royale, avec un Appendix contenant des Additions au Catalogue de la Bibliotheque Cottonienne, & une liſte des Livres qui ont été brulez ou endommagez lorſque le feu prit dernierement à cette Bibliotheque. On y a auſſi joint cent cinquante exemples de l'Ecriture qui a été en uſage en differens tems, depuis le troiſiéme ſiecle juſqu'au quinziéme, gravez ſur des planches de cuivre; & quelques Obſervations ſur les Manuſcrits, inſerés dans la Preface. Par David Caſley, ſous-Bibliothecaire. A Londres imprimé pour l'Auteur, & ſe vend chez lui, & chez Robert Goſling & Jean Brindley Libraires,* 1734. *In* 4°. *pagg.* 360. *ſans le Preface, les Planches & la Table.*

ON publia à Oxford en 1697. un Recueil de pluſieurs Catalogues des Manuſcrits d'Angleterre & d'Irlande (*a*), & on y inſera une liſte de ceux de la Bibliotheque Royale qui étoit alors à St. James *in ædibus Jacobæis*; on y donna auſſi le Catalogue des Manuſcrits de Mr. Theyer, *Caroli Theyeri*, qui

(*a*) *Catalogi Librorum Manuſcriptorum Angliæ & Hiberniæ in unum collecti.* In folio.

qui venoient du Prieuré de Longthones près de Glocester, & qui sont presentement dans la Bibliotheque Royale: mais le premier de ces Catalogues ne contient que neuf pages, & l'autre cinq; par où l'on peut juger combien ils sont défectueux. Il est vrai qu'il n'est pas aisé de faire un Catalogue de Manuscrits digne de l'aprobation des connoisseurs. Mr. Casley qui a senti les difficultez qui se rencontrent dans ces sortes d'Ouvrages, à pris à tâche de les surmonter, & en est venu heureusement à bout. Il a fallu pour cela bien du travail & de la patience. Il y a des Volumes qui contiennent plusieurs petits Traitez, qu'on ne sauroit specifier dans le Catalogue sans avoir lû tout le Volume. D'autres n'ont point de titre, ou il y manque le commencement & la fin; ainsi il faut lire le volume entier pour en donner une idée. Enfin il y en a qu'il est très difficile de lire à cause de la mauvaise écriture, de la blancheur de l'ancre, &c. Et après qu'on a surmonté toutes ces difficultez, & fait imprimer le Catalogue, le nombre de ceux à qui un pareil Ouvrage convient est si petit, que quand ils en acheteroient chacun un exemplaire, il n'y auroit pas de quoi payer les fraix de l'impression. Il semble que les Princes devroient faire cette dépense; mais la plupart pensent à toute autre chose, & regardent les Livres & les Manuscrits de leurs Bibliotheques comme de vieux meubles qu'on leur a laissez,

&

& qui ont cela d'incommode qu'ils les engagent à faire la dépenſe d'un Bibliothecaire. Mr. Caſley a eu recours à la voie des ſouſcription, qui l'a rembourſé des avances, qu'il avoit faites pour l'Impreſſion de ſon Catalogue. Ce ſeroit dommage que le Public eut été privé d'un Ouvrage ſi utile, & ſi exact. Voyons la methode qu'on y a ſuivie.

Mr. Caſley remarque d'abord qu'en rapportant le titre des Manuſcrits Anglois, il a conſervé non ſeulement les vieilles expreſſions, mais même l'Orthographe, quoique bien differente de celle dont on ſe ſert aujourd'hui. Les expreſſions ſurannées n'ont pas été conſervées ſans deſſein. On ſait que les Langues changent continuellement auſſi bien que les Modes & les Coutumes, & le changement qui arrive dans la ſignification des Mots peut ſervir à juger de l'age d'un Manuſcrit, & à découvrir s'il eſt veritable ou ſuppoſé. A l'égard de l'Orthographe, quoi qu'il ait conſervé celle des Manuſcrits, il avouë qu'il ne voit pas l'utilité qu'on en peut tirer, à moins que ce ne ſoit pour montrer qu'avant l'invention de l'Imprimerie, il n'y avoit point de regle fixe ſur ce ſujet, le même Mot étant ſouvent orthographié dune manière differente dans la même page. Et cela fait voir, ajoute-t-il combien il eſt ridicule de faire imprimer des Livres preciſément avec la même Orthographe, la même Ponctuation, &

les

les mêmes abréviations qui ſe trouvent dans les Manuſcrits; puis que ceux qui ont écrit ces Manuſcrits ne ſe ſont piqués d'aucune exactitude à cet égard. Dans la Bibliotheque Cottoniene il y à deux Originaux de la Grande Chartre des libertez d'Angleterre du Roi Jean, tout deux écrits de la même main, cependant il s'en faut bien qu'on n'y ait gardé une parfaite uniformité.

Il y a des Manuſcrits où le titre manque, & dont l'Auteur n'eſt pas connu; lorſque cela eſt arrivé Mr. Caſley a fait imprimer les premiers mots du Manuſcrit en lettre Italique après le Titre, qu'il a, dit il, pris la liberté de ſuppléer, afin que ceux qui ont un exemplaire du meme livre, puiſſent s'aſſûrer que c'eſt le même, & peut-être trouver dans leur exemplaire le veritable titre, & le nom de l'Auteur. Il a auſſi donné les premiers Mots de pluſieurs autres Pieces, comme des Lettres de St. Jerome, & de St. Auguſtin &c.; ce qui ſera fort utile à ceux qui voudront collationner ces Manuſcrits.

Preſque tous les Catalogues de Manuſcrits qu'on a publiés juſqu'à preſent, ont un grand défaut; on n'y marque point le tems où ces Manuſcrits ont été écrits, ce qui a ſouvent occaſionné des recherches inutiles. Un homme de Lettres, par exemple, qui aura trouvé dans un de ces Catalogues le titre d'un livre dont il a beſoin; en conclura que ce livre doit être ancien, puiſ-

puiſqu'il eſt en Manuſcrit, & cela l'obligera à faire un voyage pour l'aller voir : mais il aura la mortification de trouver que c'eſt un livre moderne. Mr. Caſley a évité ce défaut en marquant au bout de la ligne, après le titre de chaque Livre, ou du premier Traité de chaque Volume, en chifres romains, le ſiecle dans lequel il juge qu'ils ont été écrits ; & ſi dans le même Volume il ſe rencontre quelque Piece écrite dans un autre ſiècle, il ne manque pas de le remarquer. Cette exactitude peut auſſi ſuppléer en quelque maniere à un défaut qui regne dans preſque tous les Manuſcrits, je veux dire le manque de date.

Mr. Caſley, avoue qu'il a pu ſe tromper en marquant l'age des Manuſcrits, & qu'au lieu du IX. Siecle, il peut avoir indiqué le VIII. ou le X : mais, ajoute-t-il, ne vaut il pas mieux qu'on nous diſe qu'un Manuſcrit a 900. ans d'Antiquité, quoiqu'il en ait peut-être 1000., ou qu'il n'en ait que 800., que de nous laiſſer ignorer abſolument le tems qu'il a été écrit? Cependant, continue-t-il, j'ai ſi fort étudié cette matiere, & ſi ſouvent comparé des Manuſcrits ſans date avec ceux qui en ont, que je ne crains pas de m'être beaucoup trompé. Comme en regardant le viſage d'un homme, on peut deviner aſſez juſte l'age qu'il a ; auſſi par la frequente inſpection des Manuſcrits, j'ai apris à connoitre le tems où ils ont été écrits, ſans avoir beſoin

d'autre preuve. Cependant il y a plusieurs marques qui découvrent l'age des Manuscrits. Ceux, par exemple, qui sont écrits en lettres capitales, & dans lesquels plusieurs mots sont joints, ont mille ans d'antiquité, ou même plus; & ceux qui sont aussi en lettres capitales, mais dont tous les mots sont joints, ont douze cens ans, & quelques uns sont même plus anciens. Les Manuscrits Grecs sans accens n'ont pas moins de mille ans: car les accens n'ont commencé d'être en usage que dans le septiéme ou huitiéme Siecle, quoiqu'ils eussent été inventés auparavant, comme il paroit par le Manuscrit Alexandrin, qui a été certainement écrit avant ce tems-là, & dont la premiére page est pourtant accentuée.

Depuis le septiéme Siecle jusqu'au tems de Guillaume le Conquerant, on s'est servi en Angleterre des Caracteres Saxons. Le menu ou petit Caractere semble avoir été inventé dans le septiéme Siecle, & peu de tems après on cessa d'écrire des livres entiers en lettres capitales. Les Manuscrits où la diphtongue æ se trouve divisée de cette maniere *ae*, ou dans lesquels elle est marquée æ, (& il y en a bien peu de ceux-ci), n'ont pas moins de sept cens ans, & d'ordinaire ils en ont huit cens, ou davantage; excepté quelques uns écrits à peu près dans le tems que l'Imprimerie fut inventée; car les Copistes commencerent alors d'imiter

d'imiter l'écriture des livres qu'ils copioient. Les Manuſcrits qui marquent cette diphtongue ainſi *ae*, & jamais, *ę*, ont generalement parlant cinq à ſept cens ans d'antiquité; & ceux qui ſont au deſſous de cinq cens ans, n'ont point de diphtongues, mais un ſimple *e*. Dans les Manuſcrits, dont on vient de parler, qui ont plus de ſix cens ans, la conjonction *eſt* eſt ſouvent marquée par une ligne horizontale entre deux points, ainſi ÷; & dans ceux qui ont huit cens ans, ou plus, le mot *autem* eſt marqué par une abreviation particuliere. Lorſqu'on trouve que & fait partie d'un mot, comme *p&ite* (*petite*) c'eſt une marque que le Manuſcrit a plus de ſix cens ans. Les Manuſcrits de plus de ſix cens ans, n'ont pas beaucoup d'abreviations; mais ceux de trois ou quatre cens ans en fourmillent. Les lettres *i*, *m*, *n*, & *u* ſont ordinairement écrites, tant dans les anciens Manuſcrits que dans les modernes, de maniere que quand elles ſe trouvent enſemble on ne ſauroit les diſtinguer que par le ſens. Ainſi le mot *minimum* eſt écrit avec quinze traits parelleles, tous joints de la même maniere. Cela a pû facilement donner lieu de lire *uncialibus* au lieu d'*initialibus*, mépriſe dont nous parlerons plus bas; car pour le *c* mis pour le *t*, la plupart des Ecrivains depuis le douziéme juſqu'au quinziéme Siecle, n'y ont fait aucune différence. Mr. Caſley donne quelques autres regles pour connoitre

l'age des Manuſcrits, mais il avouë qu'après tout le meilleur moyen d'y réuſſir, c'eſt de les voir & de les comparer les uns avec les autres; car il y a quelque choſe dans le parchemin, l'ancre, & le tout pris enſemble que l'on ne ſauroit décrire. Les planches qu'on a miſes à la fin de cet Ouvrage, & qui contiennent un grand nombre d'exemples de la maniere d'écrire en differens Siecles, y ſuppléeront en quelque ſorte.

Le Pere de Montfaucon croit que les plus anciens Manuſcrits dont-il donne des échatillons dans ſa Paléographie, ont environ 1200. ans d'antiquité, parce qu'ils ſont écrits en lettres Capitales & ſans diſtinction de mots; mais il n'allegue aucune raiſon probable pour faire voir qu'on n'en ſauroit trouver de plus anciens.

Il falloit prouver que la manière d'écrire les livres ſur des feuilles & de les relier comme ceux qui ſont parvenus juſqu'à nous, a été inventée il y a 1200. ans, & qu'avant ce tems-là les livres étoient écrits ſur des rouleaux qui ſont beaucoup plus ſujets à s'uſer: mais s'il eſt vrai que longtems auparavant on les écrivoit en la même forme que ceux qui ſe ſont conſervez juſqu'ici, ne s'enſuit-il pas que comme pluſieurs des livres que ce Pere reconnoit avoir été écrits il y a 1200. ans, peuvent vraiſemblablement durer encore quelques ſiecles; il y en peut auſſi avoir de ceux-là qui ont été écrits quel-

quelques siecles plutôt. Mr. Casley ne sauroit croire que tous les Manuscrits des siecles precedens soient perds de vieillesse, & qu'un grand nombre de ceux de ce siecle-là subsistent encore, & même si entiers qu'ils peuvent durer beaucoup plus longtems. Pour confirmer ce qu'il vient de dire, il indique quelques Manuscrits de nos Bibliotheques qui selon toutes les apparences ont 1500. ans d'Antiquité.

Il remarque ensuite qu'on nomme au commencement & a la fin de plusieurs Manuscrits des particularités concernant ces Manuscrits qui lui ont paru curieuses, & qu'il a crû devoir inserer dans son Catalogue. On y voit combien quelques Manuscrits ont couté, ceux qui avoient été mis en gage, & pour quelle somme, &c. En voici des exemples. A la fin d'un Pseautier *cum Glossa*, on trouve les Mots: *Memorandum, quod die Lune, in Festo beate Marie, videlicet 8° Die Septembris, Anno Domini* 1326. *& Anno R. R. E. filii R. E.* 20°. *iste Liber impignoratur Magistro Jacobo de Ispania, Canonico S. Pauli London, per Fratrem Willielmum de Rokesle, de Ordine & Conventu Predicatorum Londonie, pro* 20. *S. quos idem Frater Willielmus recepit mutuo de predicto Jacobo, ad opus predicti Conventus, solvendos in Quindena S. Michaelis proximò ventura.* Au dessus il y a *Condonatur; quia pauper.* A la fin d'une Histoire Scholastique de Comestor on trouve. *Cautio Thome Wybarun, excepta in Cista de*

Chichele A. D. 1468. 20 *die menſis Auguſti : & eſt liber M. Petri..... Et jacet pro* 26. *ſ.* 8. *d.* Au commencement de la *Bible Hyſtoriaus : ou, les Hyſtoires Eſcolaſtres*, on trouve cette remarque : *Ceſt Livre fuſt pris oue le Roy de France, a la Bataille de Peyters ; & le bon Counte de Saresbirs William Montagu la achata pur cent Mars, & le dona a ſa Compaigne Elizabeth la bone Counteſſe (qe Dieux aſſoile) Et eſt continus dedeins Le Bible : entre oue Fixt & Gloſe, le Meſtre des Hiſtoires & incidentes. Tout en meſme le volume. La quele Lyvre la dite Counteſſe aſſigna à ſes Executours de le vendre pur* 40. *Livres.*

Le Catalogue des Manuſcrits d'une Bibliotheque ne ſauroit être diſpoſé ſelon l'ordre des ſciences comme celui des Livres imprimez, parce qu'un Volume manuſcrit contient ſouvent pluſieurs Traitez qui roulent ſur differens ſujets ; & avant l'invention de l'Imprimerie les livres étoient ſi rares & ſi chers qu'un ſeul Volume faiſoit quelquefois toute la Bibliotheque d'un homme de Lettres. Cependant Mr. Caſley a ſuivi, autant que cela lui a été poſſible. L'ordre des Matières, & des Langues, ce qui joint à une Table fort exacte qui eſt à la fin du Livre, fait qu'on peut trouver facilement ce que l'on cherche.

Avant qu'on eût inventé l'art d'imprimer, c'étoit un metier ou une profeſſion particuliere que de copier des livres, & c'en étoit une autre de les enluminer. L'un & l'autre

l'autre ſe pratiquoit beaucoup dans les Monaſteres, car on trouve dans pluſieurs Livres, qu'ils ont été écrits dans tel ou tel Monaſtere. Quand le Copiſte avoit fini ſa tâche, on donnoit le Livre à l'Enlumineur qui l'ornoit de lettres Capitales & de Miniatures plus ou moins belles ſelon le prix de l'acheteur. Il y a pluſieurs Manuſcrits où l'on a laiſſé en blanc l'eſpace où devoit être la lettre Capitale, que l'Enlumineur n'a point faite; & d'autres où l'on a mis une petite lettre pour l'inſtruction des Enlumineurs: car ils mettoient quelquefois une lettre pour une autre. Les premiers Imprimeurs laiſſoient auſſi des eſpaces pour les lettres Capitales peintes ou enluminées, & y mettoient des lettres en petit caractere pour empêcher que l'Enlumineur ne s'y trompât.

L'Ancre & les Couleurs qu'on voit dans les anciens Manuſcrits ſont d'une ſi grande beauté & ſi durables, que dans un Manuſcrit de mille ans elles paroiſſent auſſi fraiches que s'il n'en avoit pas cent. Les Couleurs ont une ſi grande conſiſtence qu'on peut les toucher auſſi bien que les voir, particulierement la couleur d'Or, que nos Peintres ne ſauroient imiter. Il y a auſſi lieu d'être ſurpris de la durée du parchemin ou velin. Des Livres qui ont mille ans d'antiquité ne paroiſſent point uſez, & s'il ne leur arrive aucun accident, ils pourront encore durer un tems infini. Mais le velin qu'on faiſoit il y a mille ans, étoit beaucoup meilleur

que celui qu'on a fait avant ou même après ce tems-là. On s'eſt quelquefois ſervi, par économie, d'un Livre écrit ſur de vieux parchemin pour y en écrire un autre, après avoir effacé l'ancienne ancre avec une certaine liqueur; ce qui n'empeche pas qu'on ne puiſſe lire l'ancienne écriture ſous la nouvelle. Dans la Bibliotheque du Roi de France il y a un Manuſcrit où les Oeuvres de St. Ephrem ſont écrites ſur un exemplaire fort ancien du Nouveau Teſtament. Dans la Bibliotheque de l'Archevêque de Cantorbery il y a un Manuſcrit des Evangiles d'environ 600. ans, écrit ſur du velin où un Livre compoſé il n'y a pas plus de 700. ans avoit été déjà écrit.

St. Jerome dans ſon Prologue ſur le Livre de Job, nous aprend que de ſon tems il y avoit des livres écrits ſur du parchemin couleur de pourpre, en groſſes lettres d'or & d'argent. Dans la Bibliotheque Cottoniene on voit quelques feuilles des Evangiles en Grec qui ſont écrites de la même maniere, & qui ſont peut être un morceau des Livres dont parle St. Jerome. Il y a dans la Bibliotheque Royale un Manuſcrit des Evangiles en Latin, dont quelques feuillets ſont de couleur de pourpre, & qui eſt tout écrit en groſſes lettres d'or & d'argent: il y a auſſi des enluminures d'or & d'argent. Dans la Bibliotheque Cottoniene il y a un Livre des dons faits à l'Abbaye de Wincheſter, écrit en 966., qui eſt tout écrit

crit en lettres d'or. On voit dans la même Bibliotheque le Manuſcrit des Evangiles en Latin, ſur lequel le Roi Athelſtan voulut que les Rois Saxons pretaſſent ſerment lorſqu'ils ſeroient couronnez; & au commencement de chaque Evangile il y a deux ou trois pages en lettres Capitales d'or, & les deux premiers feuillets de l'Evangile de St. Matthieu ſont teints en pourpre. L'exemplaire Latin des Evangiles qui eſt à Aix la Chapelle, & qui a été donné par Charlemagne, eſt écrit en lettres d'or ſur du Velin couleur de pourpre, ſans diſtinction de Mots. Mr. le Comte d'Oxford a un Manuſcrit des Evangiles en Latin, tout écrit en lettres d'Or. Les Romains ſe ſervoient auſſi de la couleur de pourpre pour embellir leurs livres, temoin ces Vers d'Ovide:

Non te purpureo velent vaccinia fuco.
Non eſt conveniens luctibus ille color.
Nec titulus minio, nec cedro charta notetur:
Candida nec nigra cornua fronte geras (*a*)

Varron dit (*b*) que lorſque l'on commença à écrire, on ſe ſervit de *feuilles* de Palmier, & que de là vient qu'on a dit la *feuille* d'un Livre, auſſi-bien que la feuille d'un

(*a*) Ovid. Triſt. Lib. 1. Eleg. 1. v. 5.
(*b*) Voyez Pline Livre XIII. Chap. XI.

d'un arbre ou d'une plante. Il ajoute qu'on écrivit enſuite ſur de l'écorce d'arbre, apellée en Latin *Liber*, d'où eſt venu le mot de *Livre*; que l'uſage du *papier*, fait d'une eſpèce de roſeau d'Egypte apellé *papyrus* qui lui a donné ce nom, commença dans le tems qu'Alexandre conquit l'Egypte; & que quand Ptolomée Philadelphe, par émulation pour Eumenes Roi de Pergame, ne voulut pas permettre la ſortie du Papier d'Egypte, on inventa le *Parchemin* à *Pergame*, d'où il a tiré ſon nom. On conſerve dans la Bibliotheque Cottoniene un petit fragment écrit ſur de l'écorce, lequel a mille ans d'antiquité: & dans les Bibliotheques de delà la Mer il y a quelques Vieux livres qu'on dit être écrits ſur du papier d'Egypte. Dans le onziéme Siecle on trouva l'art de faire du papier de Cotton, & alors on commença à ne ſe plus ſervir de l'écorce d'arbre. La maniere d'en faire avec du linge ſuivit ſans doute de près, quoique les Manuſcrits de cette ſorte de papier ne ſoient pas ſi anciens, & ne paroiſſent pas ſi durables.

Les Sceaux ou impreſſions ſur la Cire durent fort longtems, & nos Ancêtres, dit Mr. Caſley, faiſoient graver leurs Sceaux avec beaucoup de ſoin, comme cela paroit par ceux qui nous reſtent. L'Egliſe de St. Auguſtin à Cantorbery, celle de St. André à Rocheſter, & celle de la Trinité à Norwich, avoient fait graver une Legende ſur le

le bord des Sceaux de leurs Couvents. Edouard le Confeſſeur eſt vraiſemblablement le premier en Angleterre qui ait mis un Sceau pendant à ſes Chartres, car dans les Chartres données avant ſon tems, & dont il nous reſte un fort grand nombre, on ne trouve aucun Sceau, ni rien qui faſſe connoitre qu'il y en ait eu. Toutes ces Chartres ſont ſignées par un grand nombre de temoins, dont les noms ſont toujours de la même écriture que la Chartre; & il y a une croix au devant de chaque nom; mais ces croix ſont la plupart ſi ſemblables, qu'il paroit clairement que les temoins ne les ont pas faites, quoi qu'il ſoit dit expreſſement dans ces Chartres qu'ils les ont ſignées & y ont joint une croix. Quelques uns pretendent que ce ſont les Actes de Parlement de ces tems-là. On ne ſauroit douter que la plûpart ne ſoient des Originaux: car comment ſeroit il poſſible qu'il en reſtât un ſi grand nombre, qui portent tous les caracteres du tems de leur date, & qu'il ne s'en trouvât pas une ſeule qui fut veritablement écrite dans ce tems-là, ou qui fut un original?

Du reſte, la ſuppoſition de ces ſortes de Chartres n'étoit pas difficile, & on a eu raiſon de ſoupçonner les Monaſteres d'avoir quelquefois fait ce metier. Il y en a un exemple remarquable dans une Chartre de la Bibliotheque Cottoniene, qu'on donne pour la Chartre de la fondation de l'Abbaye de

de Peterborough : elle eſt datée de l'an 664; cependant ſi on en examine l'écriture, on verra facilement qu'elle a été écrite après le tems de Guillaume le Conquerant, & il y a apparence qu'elle a été fabriquée pour ſauver les terres de cette Abbaye. Dans le meme volume, cette Chartre eſt ſuivie d'une Donation du Roi Edgar à l'Abbaye de Perſor, l'an 972 : mais il n'y a point de croix au devant des noms des temoins, quoiqu'après les noms de quatre de ces témoins, on ait marqué qu'ils ont ſigné & y ont joint une croix ; d'où nous pouvons vraiſemblablememt conclure que cette Chartre n'étoit que projettée, & qu'elle n'a jamais été miſe en bonne & duë forme. On l'a accompagnée d'une Lettre de Godefroy, Archidiacre de Worceſter, au Pape A. où l'on déclare qu'il y avoit trois Sceaux, un du Roi Edgard, un autre de St. Dunſtan, & un troiſiéme d'Alfere Duc des Merciens. Le Regître de l'Egliſe de Cantorbery nous aprend qu'un Godefroy fut fait Archidiacre de Worceſter l'an 1148, & qu'il mourut en 1167. Ainſi le Pape *A.* à qui cette Lettre eſt adreſſée, doit être Adrien IV, qui fut créé Pape en 1154, & qui s'appelloit auparavant Nicolas Breakspear, & étoit Anglois. Il n'y a pas lieu de douter que cette Chartre n'ait été écrite l'an 972 : mais il y a de fortes raiſons pour croire qu'environ 200 ans après qu'elle fut écrite, cet Archidiacre

diacre avança une fauſſeté. Il voyoit que l'uſage des Sceaux étoit établi de ſon tems, & il s'imagina fauſſement qu'on s'en ſervoit du tems d'Edgar. La Chartre même ne fait pas mention des Sceaux, comme cela ſe faiſoit lorſqu'on vint à s'en ſervir. Si les Sceaux y étoient, dit Mr. Caſley, pourquoi eſt-ce que Godefroy ne les montroit pas au Pape, & à ceux qui diſputoient le titre des terres nommées dans la Chartre? Pourquoi vouloir qu'une affaire de fait, & de ſi grande conſequence fut cruë ſur ſon ſimple temoignage, lorſqu'elle pouvoit être prouvée évidemment ſi elle étoit vraie? On peut donc regarder cela, dit il, comme une autre fourberie monacale. Et qu'on ne vienne pas, ajoute-t-il, alleguer le temoignage de cet homme, pour nous faire croire qu'on ſe ſervoit de Sceaux avant Edouard le Confeſſeur : ce ſeroit une miſerable preuve. Il y a dans la Bibliotheque Cottonienne quatre Chartres du Roi Edgar, & quatre d'Edouard le Confeſſeur, qui n'ont point de Sceaux, & qui ſont pourtant Originales.

Le paſſage de St. Jerome que nous avons indiqué, donne lieu à Mr. Caſley de faire une remarque très curieuſe. Qu'on achete ſi l'on veut, dit ce Pere, d'anciens livres écrits ſur du Velin couleur de pourpre, en lettres d'Or & d'Argent, ou en lettres qu'on apelle communement unciales, & qui ſont plutot des fardeaux que des livres; pour-

vû

vû qu'on me permette à moi & à mes amis d'avoir des Manuſcrits en petit Caractere, & qui ſoient plus recommandables par l'exactitude de la correction que par leur magnificence. *Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis Auro Argentoque deſcriptos, vel* UNCIALIBUS, *ut vulgò aiunt,* LITERIS, *onera magis exarata quam Codices ; dummodo mihi meiſque permittant pauperes habere Schedulas, & non tam pulchros Codices quam emendatos.* C'eſt ainſi que l'on imprime ou qu'on cite toujours ce paſſage; mais au lieu de ces mots *uncialibus literis*, les lettres unciales, ou d'un pouce, Mr. Caſley croit qu'il faut lire *initialibus literis*, des lettres initiales, & il ſe fonde ſur l'autorité de pluſieurs Manuſcrits, & ſur la maniere uſitée de lire de tels mots ambigus, qui eſt de choiſir la leçon qui s'accorde le mieux avec le bon ſens (*a*). „ On com-
„ prend d'abord, dit Mr. Caſley, que par
„ *initialibus literis* il faut entendre les let-
„ tres qu'on a coutume de mettre au commen-
„ cement des Livres, des Chapitres, ou des
„ Paragraphes, les quelles on apelle Capitales;
„ & ſi un livre étoit tout écrit de ces lettres-
„ là, ce ſeroit veritablement un fardeau
„ plutot qu'un livre, comme le remarque
„ St. Jerome. Et nous avons encore au-
„ jourd'hui de vieux Livres de cette eſpé-
„ ce. Mais que faire de ces *literæ unciales*,
„ ces

(*a*) Voiez ci-deſſus pag. 325.

„ ces lettres longues d'un pouce? Où a-t-on
„ trouvé que les Anciens écrivoient des li-
„ vres d'un si monstrueux caractere? Et si
„ on en a écrit de tels, d'où vient qu'il
„ n'en reste pas la moindre trace "? Mais dira-t-on, cette addition de St. Jerome, *ut vulgo aiunt*, comme on parle ordinairement, ne convient pas si bien à *initialibus* qu'à *uncialibus*. M. Casley avouë que plus un terme est impropre, quoique souffert par l'usage, plus il a besoin de cet adoucissement: cependant que si un livre entier étoit écrit en plus grosses lettres qu'à l'ordinaire, & qu'elles fussent apellées *literæ initiales*, l'adoucissement *ut vulgo aiunt* ne seroit pas inutile : ce qui suffit, dit-il, pour justifier ma remarque.

Ce passage de St. Jerome, ajoute Mr. Casley, a été la source de plusieurs erreurs: car outre qu'il a produit les *literæ unciales*, qui ont passé à la montre pendant si longtems; on y a aussi trouvé les *literæ minutæ*, les petites lettres, ou le menu caractere. On a pretendu que par *literæ initiales* (ou *unciales* si l'on veut), il falloit entendre les lettres *Capitales* par opposition aux *petites lettres* ou menu caractere, dont on a supposé que les *pauperes schedulæ* étoient écrites; & on s'est imaginé qu'elles differoient comme la grosse & la petite lettre different aujourd'hui: mais ceux qui sont versez dans les Manuscrits & dans les Inscriptions du tems de St. Jerome, savent que le menu caractere n'avoit pas encore été inventé,

té, & qu'on ne ſe ſervoit que de lettres Capitales. Et en effet, tous les anciens livres & toutes les Inſcriptions de ce tems-là, qui nous reſtent, ſont en lettres Capitales, & on ne ſauroit donner un ſeul exemple du contraire. Cela ſe peut auſſi prouver par le temoignage des anciens Auteurs. Pline, Tacite, & Priſcien remarquent que les anciennes lettres des Grecs étoient faites à peu près comme celles des Romains, qui les avoient priſes des Grecs (*a*). Or il paroit viſiblement qu'il s'agit ici des lettres Capitales, qui ont encore beaucoup de reſſemblance, au lieu que le petit caractere Grec eſt ſi different du Latin, que la remarque de ces Auteurs ne ſauroit lui convenir. Lipſe parlant des lettres Latines dit que le menu caractere n'étoit pas connu des Romains, *Nam hæ minutæ* (literæ) *ignotæ olim* (*b*). St. Jerome n'a donc pû entendre par *literæ initiales* que les plus groſſes Capitales: car ſes *pauperes ſchedulæ* étoient auſſi écrites en Capitales, mais plus petites, & qui ne differoient des autres que par leur grandeur. Quoi-

(*a*) *Veteres Græcas fuiſſe eaſdem pœne, quæ nunc ſunt Latinæ.* Plinius, Lib. VII. Cap. 58. *Formæ Literis Latinis, quæ veterrimis Græcorum.* Tacitus Annal. Lib. XI. *Apud antiquiſſimos Græcorum non plus quam ſedecim erant Literæ; quibus ab illis acceptis, Latini Antiquitatem ſervaverunt perpetuam.* Priſcian. Lib. I.

(*b*) De pronunt. Ling. Lat. Cap. 8.

Quoique le Manuſcrit Alexandrin ſoit tout écrit en Capitales, ces Capitales ſont neanmoins beaucoup plus petites que celles d'un Manuſcrit Grec de la Bibliotheque Cotoniene qui contenoit les Evangiles, & dont il ne reſte que quatre feuillets: toutes les lettres de ce fragment ſont de la même grandeur que les lettres initiales de chaque paragraphe du Manuſcrit Alexandrin. Mr. Caſley nous donne un échantillon de l'un & de l'autre.

Mais, dira-t on, il n'eſt pas facile d'écrire beaucoup, ni d'écrire vite en ſe ſervant de ce gros caractere; quelle apparence y a-t-il donc que les Anciens qui ont écrit tant de volumes, ayent voulu s'en ſervir: n'ont ils pas dû trouver une maniere d'écrire plus prompte & plus expeditive, ſur tout pour les affaires ordinaires? Cette objection ſuppoſe qu'ils ſe ſervoient de la même ancre, & des mêmes plumes dont nous nous ſervons aujourd'hui. Mr. Caſley répond que quand on a fait une découverte extrememement utile tout le monde s'étonne qu'elle n'ait pas été faite plûtôt. On peut dire avec autant de raiſon, ajoute-t-il, que l'Imprimerie, & la plupart des autres découvertes utiles doivent avoir été faites plûtôt qu'on ne dit; mais cela ne prouve pas que les choſes ſoient ainſi. D'ailleurs, les Anciens avoient une maniere prompte de déſigner les choſes par des hieroglyphes, &

par des abreviations: l'Iliade a tenu dans une coquille de noix.

Les fautes des Copiſtes ont donné lieu à pluſieurs opinions qui toutes ridicules qu'elles ſont en elles-mêmes, n'ont pas laiſſé d'être generalement ſuivies. Nous venons d'en voir un exemple, & Mr. Caſley en donne un autre qui lui a été communiqué en Converſation par le celebre Docteur Bentley. Voici ce que c'eſt. St. Auguſtin dans ſon Livre de la Doctrine Chrétienne, parlant des Verſions de l'Ecriture, dit dans toutes les éditions de cet Ouvrage, qu'à l'égard des Verſions Latines du Nouveau Teſtament, l'*Italique* doit être preferée à toutes les autres, parce qu'elle eſt plus literale, & qu'elle exprime le ſens avec beaucoup de clarté: & il ajoute qu'il faut ſe ſervir des exemplaires Grecs pour corriger les Latins qui en auront beſoin: *In ipſis autem interpretationibus* ITALA *ceteris præferatur*: NAM *eſt verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ. Et Latinis quibuslibet emendandis Græci adhibeantur &c.* (*a*). Mais Mr. Bentley lit *illa* au lieu d'*Itala*, & *quæ* au lieu de *nam:* ILLA *ceteris præferatur* QUÆ *eſt verborum tenacior*: „ il faut preferer celle qui eſt „ plus literale ". C'eſt ſans doute ainſi qu'il faut

(*a*) *Auguſt. de Doctrina Chriſtiana*, Lib. II. Cap. XV. ſelon l'edition des Benedictins qui ont mis en marge *Commendatur Itala verſio Latina.*

faut lire, dit Mr. Casley, ou quelque chose de semblable. Car si du tems de St. Augustin il y avoit eu une Version, distinguée par le nom d'*Italique*, à laquelle il donnoit la preference parce qu'elle representoit exactetement les termes de l'Original; d'où vient qu'il ne l'a nommée que cette seule fois, & en se servant du terme poëtique *Itala* au lieu d'*Italica*? D'où vient que les autres Peres Latins n'en ont pas dit un mot? D'où vient que St. Jerome en particulier ne l'a jamais nommée, lui qui a traité ce sujet dans plusieurs de ses Ouvrages, & sur tout dans sa Preface sur le Nouveau Testament, où il dit que le Pape Damase lui avoit ordonné de comparer les Versions Latines avec le Grec, & d'en faire une qui fut Autentique; ou dans son Epitre à Pammachius, sur la meilleure maniere de traduire?

Mr. Casley ajoute que dans un Manuscrit de la Bibliotheque Bodleienne qui a 800. ou 900. ans d'Antiquité, il y a *ita*^{labor} *cæteris præferatur*: *nam*: & dans un autre qui est à peu près du même tems, il y a *ita*^{lica} *cæteris præferatur nam*; & à la marge de celui-ci *vel* $\frac{ita}{la}$: mal l'un & l'autre; & il ne faut pas être surpris que les Manuscrits different entr'eux dans les endroits où il y a une faute, les erreurs n'ayant point de fin. Mr. Casley croit que les leçons de ces

deux Manuſcrits montrent que vraiſemblablement il y avoit d'abord ILLA LATINA *cæteris præferatur*, ce qui ayant été changé en *Itala*, le *quæ* a dû naturellement être changé en *nam*. Et ce qui rend cela dit-il, encore plus vraiſemblable, c'eſt l'expreſſion *Latinis quibuslibet*, qui y eſt miſe par oppoſition dans la même periode. Il ajoute que ce ſont là les deux ſeuls anciens Manuſcrits qu'il ait vû de ce Traité de St. Auguſtin : qu'il y en a un, mais qui n'eſt pas ancien, dans la Bibliotheque Royale, & un autre dans le College de Merton à Oxford, qui conviennent avec les additions imprimées.

Mr. Caſley n'oublie pas ici les Peres Benedictins qui ont entrepris de nous donner une édition complette de la Verſion Italique. " Que deviendroient preſentement, „ dit-il, les travaux des Moines Benedictins „ qui depuis pluſieurs années travaillent à „ nous donner une édition de la Verſion „ Italique, & qui ont fait imprimer à Paris l'Evangile de St. Matthieu & l'Epitre „ de St. Jaques de cette Verſion, comme „ un eſſai de tout l'Ouvrage ? N'avons nous „ pas lieu de croire qu'ils ſavent fort bien „ qu'ils publient la veritable Verſion de „ St. Jerome, mais qu'ils n'oſent pas le „ dire, parce que le Pape & le Concile „ de Trente qui ſont infaillibles, ont autoriſé la Verſion de St. Jerome dont l'Egliſe Romaine ſe ſert à préſent, c'eſt-à-

„ dire,

„ dire, la Verſion Vulgate, qui ayant été „ ſouvent copiée en Manuſcrit, doit iné- „ vitablement differer de l'Original en plu- „ ſieurs endroits, quoi qu'elle ſoit toujours „ la meilleure Verſion Latine imprimée „ que l'on ait, étant *verborum tenacior*, „ s'attachant plus qu'aucune autre aux ter- „ mes de l'Original; qualité, à laquelle St. „ Auguſtin donne la preference.

Mr. Caſley parle enſuite du fameux paſ- ſage des trois temoins: *il y en a trois qui rendent temoignage dans le Ciel, le Pere, la Parole, & l'Eſprit, & ces trois-là ſont un.* „ Il n'y a preſque perſonne, dit il, qui ne „ convienne aujourd'hui que le ſeptiéme „ verſet du Chapitre cinquiéme de la pre- „ miere Epitre de St. Jean eſt ſuppoſé, „ parce qu'il ne ſe trouve dans aucun Ma- „ nuſcrit Grec, excepté un à Berlin qu'on „ a découvert n'être qu'une copie de la „ Bible imprimée de Complute, & un autre „ à Dublin fort moderne, & qui vraiſem- „ blablement a été traduit ou corrigé ſur „ le Latin de la Vulgate. Mais, ajoute t-il, „ il n'eſt pas facile d'expliquer comment „ ce verſet a été d'abord inſeré dans cette „ Epitre; & quelques eſprits violens n'ont „ pas fait difficulté de dire que c'étoit une „ inſigne falſification du Texte ſacré. Mais „ j'en juge plus favorablement, & je croi „ qu'on peut faire voir que cela eſt arrivé „ par la mépriſe d'un Copiſte Latin dans „ le huitiéme ou neuviéme ſiecle, & voici

„ comment. Les paroles de ce Verſet ſe „ trouvent dans les Oeuvres de St. Cy- „ prien, & il ne faut pas être ſurpris ſi on „ les a écrites à la marge ou entre les li- „ gnes du huitiéme verſet dans l'exemplai- „ re de quelcun qui avoit beaucoup de vene- „ ration pour ce pere, comme une gloſe „ ou explication; ce qui eſt fort ordinaire „ dans les Manuſcrits: (& il y apparence „ que Caſſiodore dans ſes *Complexiones in* „ *Epiſtolas*, & les autres qui ont ces paro- „ les, les ont priſes de St. Cyprien). A- „ près cela, un Copiſte chargé d'écrire cet „ exemplaire, trouvant ces Mots inſerez „ de la maniere qu'on vient de dire, ſe ſe- „ ra imaginé que celui qui l'a copié avant „ lui, les a omis par mégarde, & ainſi les „ aura inſerez dans le texte. Ces ſortes „ d'inſertions de mots ou de periodes qui „ ſervent d'explication, & qui ont paſſé de „ la marge dans le texte, ſont très com- „ munes dans les Manuſcrits. St. Jerome „ dit dans une de ſes Lettres qu'une note „ qu'il avoit lui-même écrite à la marge de „ ſon Pſautier, avoit été incorporée dans „ le texte par quelque Copiſte. Le Dr. „ Bentley dans la Lettre qu'il a joint à la „ Chronique de Malala, a prouvé que ces „ Mots du quatriéme Chapitre de l'Epitre „ aux Galates, verſet 25., *Sina eſt une* „ *Montagne d'Arabie*, ont été fourrez dans „ le texte, de la même maniere. Ainſi „ cette inſertion des trois temoins, a pû

„ ſub-

„ subsister longtems, & lorsqu'on s'aperçut „ qu'elle étoit dans cet exemplaire, & „ peut-être dans d'autres copiés sur celui-„ là, on a bien pû croire dans ces siecles „ barbares qu'elle faisoit partie du texte, „ & s'imaginer qu'elle avoit été omise par „ mégarde, ou même à dessein, dans les „ exemplaires où elle manquoit.

„ Après cela, continue Mr. Casley, il „ étoit naturel qu'on fabriquât la Preface „ des Epitres Catholiques, où l'on se plaint „ de l'infidelité des Traducteurs qui avoient „ omis ce passage. Nous avons trouvé, „ dit l'Auteur de cette Preface, qu'ils se „ sont fort éloignés de la veritable foi en „ ne parlant dans leur édition que de l'Eau, „ du Sang, & de l'Esprit; & omettant le „ temoignage du Pere, du Fils, & de l'Es-„ prit: *ab infidelibus Translatoribus multum „ erratum esse à fidei veritate comperimus; „ trium tantummodo vocabula, hoc est Aquæ, „ & Sanguis & Spiritus, in ipsa sua editione „ ponentibus, & Patris Verbique & Spiritus „ testimonium omittentibus (a).* Cependant „ il

(a) Un savant Critique après avoir remarqué qu'on a falsifié plusieurs passages des Peres pour les rendre orthodoxes, & en avoir donné des exemples, ajoute que la Preface des Epitres Canoniques a aussi été faussement atribuée à St. Jerome, comme Erasme, Victorius, les PP. Benedictins. Mr. Simon & le Docteur Mill l'ont reconnu. " Deni-„ que & pius scilicet impostor aliquis seculi cir-

„ il eſt tres certain que ce Verſet ne ſe
„ trouve dans aucun Manuſcrit Grec de cet-
„ te Epitre; & ni l'Auteur de la Preface,
„ ni aucun de ſes Amis à ſa priere ne l'a
„ cherché dans aucun exemplaire Grec. Il
„ eſt même aſſez vraiſemblable qu'ils n'é-
„ toient pas capables de la faire, le pro-
verbe

„ citer noni, ementitus Hieronymi nomen Epi-
„ ſtolis Canonicis prologum præfixit, locumque
„ I. Jo. v. 7. Latinæ Verſioni, ut ipſemet fate-
„ tur, primus inſeruit; facile quidem videre ſe
„ præfatus, fore qui ipſum falſarium corrupto-
„ remque Sanctarum pronunciarent Scripturarum,
„ quam criminationem ut a ſe amoveret, aliis ean-
„ dem intentavit de illo præcipue loco, ubi de
„ unitate Trinitatis in Prima Joannis Epiſtola po-
„ ſitum legimus. *In qua etiam ab infidelibus tran-*
„ *ſlatoribus multum erratum eſſe a fidei veritate*
„ *comperimus, trium tantummodò vocabula h. e.*
„ Aquæ, Sanguinis & Spiritus *in ipſa ſua editione*
„ *ponentibus*, & Patris Verbique ac Spiritus *Teſti-*
„ *monium omittentibus; in quo maxime & fides*
„ *Catholica roboratur, & Patris ac Filii & Spiritus*
„ *Sancti una divinitatis ſubſtantia comprobatur.*
„ Qui prologus, licet plurimos Codices N. T.
„ Latinos invaſerit, nuſquam tamen inter genuina
„ Hieronymi opera comparuit, ſed ab Eraſmo, a
„ Mariano Victorio, a Benedictinis, poſtea etiam
„ a Simonio atque Millio jure rejectus & ſpuriis
„ annumeratus eſt". *Prolegomena in Novi Teſta-*
menti Græci editionem accuratiſſimam, è vetuſtiſſi-
mis Codd. MSS. denuò procurandam, &c. pag. 190.

„ verbe *Græcum eſt non poteſt legi*, aiant „ particulierement lieu dans ce tems-là.

Cette Preface des Epitres Catholiques fut cauſe qu'on inſera ce paſſage dans les exemplaires qui ne l'avoient point, & il s'en trouve encore pluſieurs de ceux ci. Il y en a un dans la Bibliotheque Royale, où ce paſſage eſt écrit d'une autre main, & on l'a placé après le huitiéme verſet, parce qu'il y avoit l'eſpace d'une demie ligne en blanc à la fin du paragraphe: Et pluſieurs Manuſcrits modernes ont les temoins du Ciel placez après ceux de la terre, aiant été copiés ſur un Manuſcrit ſemblable à celui-ci. Cependant ce même exemplaire de la Bibliotheque Royale a la Preface écrite de la même main que le Corps du Livre, & cela dans un ſi mauvais Latin, qu'il ſemble venir originairement de l'Auteur. On l'a enſuite corrigé, comme cela paroitra en comparant ce paſſage tel qu'il ſe trouve dans le Manuſcrit de la Bibliotheque Royale, avec la maniere dont nous venons de le rapporter d'après les imprimez. Ce Manuſcrit, qui a plus de 800. ans d'Antiquité, contient toute la Bible en Latin. Mr. Caſley en donne une notice fort exacte dans ſon Catalogue, & comme il y explique plus au long ce que nous venons de dire touchant le paſſage en queſtion, nous croyons qu'on ne ſera pas faché de trouver ici ce morceau, qui donnera en même tems

une idée de la methode de Mr. Casley.

„ Hæc Biblia Latina, plus 800. abhinc „ annos manu Italica scripta, omnium quæ „ in Anglia habentur, sunt antiquissima; si „ excipias unum exemplar nuper ad Bi„ bliothecam Harleianam acquisitum. Pau„ ca quæ desiderabantur folia recenti manu „ supplentur. Et in hoc Codice insunt „ sequentia. . . . . .

„ Huic Codici antiquo, pluribus in locis „ inseruntur Correctiones & Additiones, „ altera manu. Exempli gratia; in Prima „ Epistola S. Johannis, Cap. V. ver. 7 & 8. „ sic scriptum erat à prima Manu, *Quia tres* „ *sunt qui testimonium dant, Spiritus, Aqua* „ *& Sanguis: & tres unum sunt.* Quod à „ secunda Manu sic corrigitur; *Quia tres* „ *sunt qui testimonium dant* IN TERRA; „ SPIRITUS, *Aqua & sanguis*: & HI *tres* „ *unum sunt.* ET TRES SUNT QUI TESTI„ MONIUM DANT IN CŒLO; PATER ET FI„ LIUS ET SPIRITUS SANCTUS: ET HI TRES „ UNUM SUNT. Vox scilicet *Spiritus* eraditur, „ in cujus locum scribitur *in tra ſps*: & re„ liquum additamentum partim inter Lineas, „ partim in Margine scribitur. Prologus „ nihilominus Epistolarum Catholicarum, „ antiqua manu in hoc Codice scribitur: „ ubi Autor fictitius, (Hieronymi enim „ fuisse vix credendum est) querens de in„ fidelitate Interpretum, sic pergit, *Illo* „ *præcipue loco, ubi de unitate Trinitatis, in*

„ *prima*

„ *prima Johannis Epistola, positum legimus;*
„ *In qua etiam ab infidelibus Translatoribus*
„ *multum erratum esse, Fidei veritate compe-*
„ *rimus; trium tantummodo vocabula, hoc est,*
„ *Aquæ, Sanguinis & Spiritus, in ipsa sua*
„ *editione ponentes; & Patris Verbique & Spi-*
„ *ritus testimonium omittentes.* Et observatu
„ dignum est, quod *testimonium in Cælo*, in
„ hoc Codice postponitur *testimonio in Terra*
„ quia ad finem Paragraphi spatium erat
„ relictum, in quo pars Clausulæ *testimonii*
„ *in Cælo* scribenda erat. Aliqui etiam re-
„ centiores Codices eodem ordine habent
„ hæc *Testimonia*, ex hujusmodi scilicet Co-
„ dicibus descripti.

On demandera peut-être, dit Mr. Casley, comment il est arrivé que le passage des trois Temoins ne se trouve pas dans l'exemplaire qui contient la Preface où l'on se plaint de la supression de ce même passage? Pour repondre à cette question, il remarque qu'il y avoit fort peu de gens dans ce tems là qui eussent tout le Nouveau Testament, & encore moins qui eussent le Vieux & le Nouveau dans un seul volume & écrits de la même main, comme ils le sont dans cet exemplaire. Les quatre Evangiles faisoient ordinairement un volume, les Epitres de St. Paul un autre &c. Or on comprend aisément que quelcun qui souhaitoit d'avoir tous les livres du Vieux & du Nouveau Testament dans un seul volume, & écrits de la même main, les a pû donner par parties à

un

un Copiſte, & le charger d'inſerer cette Preface à ſa place: mais que ne trouvant pas ce verſet dans l'exemplaire des Epitres Catholiques qu'il copia, il n'avoit pas pû l'y mettre.

C'eſt une choſe aſſez plaiſante de voir l'Auteur de cette Preface ſe plaindre gravement de l'infidelité des Traducteurs, lui qui ſelon toutes les apperences n'étoit pas capable de conſulter l'Original. Car, comme le remarque fort bien Mr. Caſley, longtems avant & longtems après la compoſition de cette Preface, il n'y avoit preſque aucun Pere de l'Egliſe Latine qui entendit le Grec, comme cela paroit par leurs Ouvrages & par l'Hiſtoire de ce tems-là. Le Venerable Bede, un des plus ſavans hommes de ſon tems, ne l'entendoit pas, comme on le peut conclure de ce que dans ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament il ne cite jamais le Texte Grec, & de ce qu'y ayant tout lieu de croire qu'il avoit en main le meme exemplaire Grec & Latin des Actes des Apôtres qui ſe trouve aujourd'hui dans la Bibliotheque Bodleienne, il ne s'attache qu'à la Verſion Latine. M. Caſley ajoute que ſi on compare le Latin de la Vulgate avec le Grec, on trouvera qu'ils different en pluſieurs endroits, ſans compter celui de la premiere Epitre de St. Jean, & que cette difference ne peut venir que d'une ignorance preſque univerſelle de la Langue Greque. Par exemple dans le ſixiéme verſet du

Chapitre

Chapitre cinquiéme de cette meme Epitre, *C'eſt ce Jeſus Chriſt qui eſt venu avec l'eau & avec le ſang; non ſeulement avec l'eau, mais avec l'eau & avec le ſang: & C'eſt l'eſprit qui en rend temoignage, car l'eſprit eſt la verité*, ces derniers mots *l'eſprit eſt la verité*, ſe trouvent dans tous les exemplaires Grecs, & le ſens fait voir que c'eſt la veritable leçon: cependant tous les exemplaires Latins que nous avons, tant manuſcrits qu'imprimez, ont, car Chriſt eſt la verité, *quoniam Chriſtus eſt veritas*. Wiclef dans ſa traduction Angloiſe du Nouveau Teſtament eſt ici conforme à la Vulgate, ce qui montre qu'il l'a faite ſur le Latin, & qu'il ne l'a pas comparée, ou n'a pas pû la comparer avec le Grec.

Si les Peres Latins avoient été capables de lire le Nouveau Teſtament Grec, n'auroient ils pas remarqué des fautes auſſi groſſieres que celle-là, & s'ils les avoient remarquées, n'en auroient ils pas parlé? Mr. Caſley ajoute que cela a auſſi pû venir en partie de la Veneration ſuperſtitieuſe qu'on avoit pour la Vulgate, & de la perſuaſion generale où l'on étoit qu'elle s'étoit miraculeuſement conſervée exempte de fautes (comme on a crû que les 70. Juifs qui travailloient dans differentes Cellules à la Verſion Greque du Vieux Teſtament ſe ſont miraculeuſement rencontrez dans les mêmes expreſſions); de ſorte que le petit nombre de ceux qui entendoient un peu de Grec, ou ne ſe ſont jamais aviſez de chercher

cher des fautes dans la Verſion Latine, ne ſoupçonnant pas qu'il y en eut; ou s'ils y en ont trouvé, ils n'ont pas été aſſez hardis pour le dire, dans ces tems où l'ignorance, la ſuperſtition, & par conſequent le zèle perſecuteur dominoit. Quoi qu'il en ſoit, ces ſortes de fautes ont ſubſiſté pluſieurs ſiecles.

Il eſt facile de comprendre comment celle que nous venons de marquer a pû venir: Car quoi que les mots *Spiritus* & *Chriſtus* different beaucoup lorſqu'ils ſont écrits ou imprimez tout au long, cependant dans les Anciens Manuſcrits ils ne different que d'une ſeule lettre, le premier etant toujours écrit $\overline{\text{sps}}$ & le dernier $\overline{\text{xps}}$, c'eſt à dire, $\overline{\chi\rho\varsigma}$, qui eſt l'abreviation de χριστὸς. Car dans les Manuſcrits Latins on retient toujours les lettres Greques du mot *Chriſtus*, auſſi bien que celles du mot *Jeſus*; mais les terminaiſons ſont changées ſelon le genie de la Langue Latine. *Jeſus* eſt écrit $\overline{\text{IHS}}$, ou en petit caractere $\overline{\text{ihs}}$; & c'eſt le Grec $\overline{\text{IHΣ}}$, ou $\overline{\iota\eta\varsigma}$, abreviation de ἰησοῦς. Cependant les Copiſtes ont ignoré cela durant l'eſpace de mille ans avant l'invention de l'Imprimerie, car s'ils l'avoient ſû ils n'auroient pas écrit $\overline{\text{ihs}}$ pour ἰησοῦς; mais comme de veritables ignorans ils copioient les uns après les autres les lettres qu'on avoit miſes pour deſigner ces deux mots: & enfin ils ont trouvé *Jeſus Hominum Salvator*

tor dans cette abreviation ΙΗS, ce qui fait encore mieux voir qu'il croyoient que la lettre du milieu étoit un *b* & non pas un *ν*. Ils ont auſſi changé le trait qui eſt au deſſus du mot, & qui eſt une marque d'abréviation, & en ont fait une Croix I†S.

Mais quoique ces Mots *Jeſus Chriſtus* ſoient toujours abregés dans les Manuſcrits Latins de la maniere qu'on vient de dire, cependant les Manuſcrits Grecs (dont on pourroit croire que les Latins ont imité les abreviations) ne retiennent que la premiere & la derniere lettre de ces Mots, ainſi ις χς. De meme, le mot Αναβιβ n'a dans les Manuſcrits Grecs que la premiere & la derniere lettre αβ, deſorte qu'il eſt très difficile, pour ne pas dire impoſſible, de ſavoir aujourd'hui comment les Grecs écrivoient ce mot. Mr. Caſley ajoute que la difficulté eſt encore plus grande à l'egard de pluſieurs mots Hebreux que les Maſoretes ont corrompus, diſant *Xerxes*, *Abaſuerus*, *Nebuchodonoſor*, *Nabuchadnezzar*. Le mot *Jehova*, dit il, étoit inconnu avant Luther: les Auteurs Payens diſent *Jao*.

Voila les principales obſervations que Mr. Caſley à faites dans ſa Preface. Il donne enſuite avec ſon exactitude ordinaire le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque Royale. Nos Lecteurs ſeroient ſans doute bien

bien aiſes de connoitre quelques uns des principaux Manuſcrits de cette Bibliotheque, mais nous ne ſaurions entrer dans ce detail ſans groſſir demeſurement cet Extrait. Ce ſera pour une autre fois. Cependant nous avons cru que l'on verroit avec plaiſir un exemple des caracteres dont on ſe ſervoit dans le IV. Siecle, pris du fameux Manuſcrit Alexandrin, Manuſcrit ſi eſtimable que Mr. Le Clerc déclare (*a*) que *ſi on l'avoit publié, tel qu'il eſt, il l'auroit ſuivi* dans ſa Traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament, *comme le plus ancien exemplaire qui nous ſoit connu.* Nous donnons cet exemple d'après la planche que Mr. Caſley a fait graver, laquelle contient les neufs premiers Verſets du Cinquiéme Chapitre de la premiere Epitre de St. Jean: & en faveur de ceux qui ne ſont pas accoutumez à l'écriture de ce tems-là, nous mettrons ici les mêmes Verſets dans le Caractere Grec ordinaire, comme a fait Mr. Caſley dans ſon Catalogue. Nous y joindrons une Traduction Françoiſe conforme au Manuſcrit Alexandrin.

I Epitre de St. Jean Chapitre V. vers. 1--9, *Selon le Manuſcrit d'Alexandrie.*

(*a*) Dans la Preface de ſa Traduction du Nouveau Teſtament.

Codex Alexand. I Joh V, 1–9.

πας ο πιστευων οτι ιησους εστιν
ο χριστος εκ του θεου γεγεννηται και
πας ο αγαπων τον γεννησαντα
αγαπα και τον γεγεννημε
νον εξ αυτου εν τουτω γινω
σκομεν οτι αγαπωμεν τα τε
κνα του θεου οταν τον θν αγα
πωμεν και τας εντολας αυ
του τηρωμεν και αι εντολαι
αυτου βαρειαι ουκ εισιν· οτι πα
ν το γεγεννημενον εκ του θυ
νικα τον κοσμον και αυτη
εστιν η νικη η νικησασα τον
κοσμον η πιστις ημων·
τις εστιν ο νικων τον κοσμον
ει μη ο πιστευων οτι ιησους εστι
ν ο υιος του θυ· ουτος εστιν
ο ελθων δι υδατος και αιματος
και ιυ χυ· ουκ εν τω υδατι
μονον· αλλ εν τω υδατι και
εν τω αιματι· και το πνα εστιν
το μαρτυρουν· οτι το πνα εστι
η αληθεια οτι τρεις εισιν οι μαρ
τυρουντες· το πνα και το υδωρ
και το αιμα και οι τρεις εις το
εν εισιν ει την μαρτυριαν
των ανθρωπων λαμβανομεν· η μαρ
τυρια του θυ μειζων εστιν
οτι αυτη εστιν η μαρτυρια του
θυ· οτι μεμαρτυρηκεν περι του

Πᾶς ὁ πιςεύων ὅτι ἰησῦς ἐςιν ὁ χριςὸς ἐκ τῦ Θεῦ γεγέννηται καὶ πᾶς ὁ ἀγαπῶν τὸν γεννήσαντα, ἀγαπᾷ καὶ τὸν γεγεννημένον ἐξ αὐτῦ. ἐν τύτῳ γινώσκομεν ὅτι ἀγαπῶμεν τὰ τέκνα τῦ θεῦ ὅταν τὸν θεὸν ἀγαπῶμεν, καὶ τὰς ἐντολὰς αὐτῦ, τηρῶμεν. καὶ αἱ ἐντολαὶ αὐτῦ βαριαὶ ἐκ εἰσὶν. ὅτι πᾶν τὸ γεγεννημένον ἐκ τῦ θεῦ, νικᾷ τὸν κόσμον. καὶ αὕτη ἐςὶν ἡ νίκη ἡ νικήσασα τὸν κοσμὸν, ἡ πίςις ἡμῶν. τὶς ἐςιν ὁ νικῶν τὸν κόσμον, εἰ μὴ ὁ πιςεύων ὅτι ἰησῦς ἐςιν ὁ υἱὸς τῦ θεῦ; ὗτός ἐςιν ὁ ἐλθὼν δι' ὕδατος καὶ αἵματος καὶ πνεύματος ἰησῦς χριςὸς· ἐκ ἐν τῷ ὕδατι μόνον, αλλ' ἐν τῷ ὕδατι καὶ ἐν τῷ πνεύματι. καὶ τὸ πνεῦμα ἐςιν τὸ μαρτυρῶν. ὅτι τὸ πνεῦμα ἐςιν ἡ ἀλήθεια. ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυρῶντες· τὸ πνεῦμα καὶ τὸ ὑδωρ καὶ τὸ αἷμα· καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσιν. εἰ τὴν μαρτυρίαν τῶν ανθρώπων λαμβάνομεν, ἡ μαρτυρία τῦ θεῦ μείζων ἐςὶν· ὅτι αὕτη ἐςὶν ἡ μαρτυρία τῦ θεῦ, ὅτι μεμαρτύρηκεν περὶ τῦ [υἱῦ αὐτῦ.]

TRADUCTION.

Quiconque croit que Jeſus eſt le Chriſt, eſt né de Dieu : & quiconque aime celui qui a engendré, aime auſſi celui qui eſt né de lui. Nous connoiſſons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous aimons Dieu, & gardons ſes commandemens ; & ſes commandemens ne ſont point difficiles, parce que tout ce qui eſt né de Dieu remporte la victoire ſur le monde, & cette victoire qui rend victorieux du monde, c'eſt notre foi. Qui eſt celui qui remporte la

victoire ſur le monde, ſi non celui qui croit que Jeſus eſt le fils de Dieu? C'eſt ce Jeſus Chriſt qui eſt venu avec l'eau, avec le ſang, & avec l'eſprit; non pas ſeulement avec l'eau, mais avec l'eau & avec l'eſprit: & c'eſt l'eſprit qui en rend temoignage, car l'eſprit eſt la Verité. Car il y en a trois qui rendent temoignage, l'eſprit, l'eau, & le ſang, & ces trois-là ſe rapportent à une même choſe. Si nous recevons le temoignage des hommes, le temoignage de Dieu eſt plus grand; & c'eſt là le temoignage de Dieu qu'il a rendu de ſon fils.

ARTICLE. VI.

A Plain Accourt of the Nature and End of the Sacrament of the Lord's-Supper; in which all the Texts in the New Teſtament relating to it are produced and explained, and the whole Doctrine about it, drawn from them alone. To which are added Forms of Prayers. C'eſt-à-dire. *Explication de la Nature & du But du* Sacrament de la Ste. Céne, *& de tous les Paſſages du N. T. qui y ont du rapport, deſquels ſeuls on déduit tout ce que l'on doit croire ſur ce ſujet. On y a ajouté des Formulaires de Prières.* A Londres chez Mrs. Knapton, 1735. 8vo. pp. 261.

Quoy-

QUoyque ce Livre ſoit Anonyme, on ſait pourtant, qu'il eſt du Docteur Hoadley, célébre par la Diſpute, qu'il eut il y a environ dixhuit ans ſur l'Autorité de l'Égliſe (*a*). Il étoit alors Evêque de Bangor; quelque tems après il fut transferé à l'Evêché de Salisbury, & depuis un peu plus d'un an il a été fait Evêque de Wincheſter.

L'Ouvrage qu'il nous donne à preſent eſt le précis de divers Sermons, qu'il prononça à Londres, lors qu'il y deſſervoit une Paroiſſe. Il crût qu'il étoit de ſon devoir, d'un côté de bien convaincre ſes Auditeurs, que le ſeul moyen d'être agreable à Dieu, c'eſt d'obſerver exactement les preceptes de l'Evangile (*b*); & de l'autre de les munir contre les vaines frayeurs, & les ſuperſtitions, auxquelles les preceptes poſitifs de la Religion pourroient donner lieu, ſi on ne les entendoit pas bien; c'eſt pourquoy il s'eſt attaché à les expliquer, en ne prenant pour guide que les déclarations expreſſes de Jeſus Chriſt, & de ſes Apotres: Et comme les fauſſes Idées, que les hommes ſe font de

(*a*) Mr. de la Roche en a parlé amplement dans Sa Bibl. Angl. T. III. p. 248. &c. & 289. &c.

(*b*) Ces Sermons ont été publiez en Anglois, & Mr. Ricotier les a traduit en François, reduits en Traité, ſous le Titre de *Moyens de plaire à Dieu ſous l'Evangile.*

de la Ste. Céne, les rempliſſent ſouvent de craintes & d'inquiétudes, notre Auteur s'eſt crû obligé de rectifier ces fauſſes idées & d'expliquer cette Cérémonie uniquement par l'Ecriture Sainte.

Il reduit à pluſieurs Propoſitions, tout ce que les Auteurs Sacrez nous apprennent ſur la Ste. Céne. Dans les ſix premieres il fait voir, que comme c'eſt ici un precepte poſitif, on n'en peut rien connoitre, que ce qui a été clairement revelé. Enſuite il examine dans la ſeptiéme Propoſition tous les Paſſages du Nouveau Teſtament, où il eſt fait mention de la Ste. Céne (*a*); & il en conclut dans la huitiéme Propoſition, que „ Le but, pour lequel Jeſus Chriſt a inſti„ tué la Ste. Céne, eſt, qu'on ſe ſouvien„ ne de lui: Que le Pain pris & mangé eſt „ le *Memorial* de ſon Corps rompu, & le „ Vin, le *Memorial* de ſon Sang répandu. „ Ou, ſuivant l'Expreſſion de S. Paul, qu'il „ faut manger le Pain & boire le Vin *en* „ *mémoire de Jeſus-Chriſt*, & continuer de ce„ lebrer cette Cérémonie, juſques à ce que „ Jeſus-Chriſt, qui étoit autrefois preſent „ avec ſes Diſciples, & qui eſt maintenant „ abſent, ſoit revenu.

De la Mr. Hoadley tire une conſequence contre la Tranſubſtantiation, la Preſence

(*a*) Principalement Matth. XVI. 26. &c. Marc. XIV. 22. &c. Luc. XXII. 19. &c. 1. Cor. XI. 23. &c.

ce réelle, & le Sacrifice de la Meſſe : Puiſque la Ste. Céne eſt la commemoration du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, il faut neceſſairement qu'ils ſoient abſens ; car il eſt abſurde de ſe rappeller la mémoire d'une choſe préſente. Il n'eſt pas moins abſurde de regarder ce Sacrement comme un véritable Sacrifice offert par le Prêtre, puiſque ſuivant les paroles de l'Inſtitution de la Ste. Céne, elle eſt la Commemoration d'un Corps abſent rompu pour nous, & non pas l'Oblation d'un Corps preſent.

Dans la Propoſition neuviéme notre Auteur prouve, que c'eſt agir conformement au but de la Ste. Céne, que d'y participer avec un pieux ſentiment de la Relation dans laquelle on eſt avec Jeſus Chriſt, en qualité de ſon Diſciple ; & de manger le Pain & boire le Vin en mémoire de lui, comme corporellement abſent. C'eſt ſuivant Mr. Hoadley, cette Commemoration de Jeſus Chriſt abſent, qui eſt le but de l'inſtitution de la Ste. Céne. Mais comme il y a d'autres paſſages, outre ceux, qu'il a deja examinés, qui ont quelque rapport à cette inſtitution, il examine ſous la Propoſition dixiéme le Chapitre X. de la premiére Epitre aux Corinthiens, depuis le 10. Verſet, juſqu'au 21. incluſivement : Il en fait une aſſez longue paraphraſe, qu'il confirme par pluſieurs Remarques ; d'où il tire par voye de Conſequence cette Propoſition. „ Les Chrétiens aſſemblez pour le Culte

„ Religieux & mangeant le Pain & bûvant
„ le Vin de la Ste. Céne en mémoire du
„ Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, & à
„ ſon honneur, le reconnoiſſent par là pu-
„ bliquement pour leur Maitre, & s'avouent
„ ſes Diſciples & en faiſant cela dans une
„ Aſſemblée, ils déclarent, qu'avec tous
„ les autres Chrétiens ils ne ſont qu'un
„ Corps, ou qu'une Societé ſous Jeſus
„ Chriſt leur Chef; & par conſequent ils
„ font profeſſion de vivre ſous ſon Gou-
„ vernement, & d'avoir Communion avec
„ lui, comme avec leur Chef, & avec tous
„ leurs Freres Chrétiens, en qualité de
„ Membres avec eux de ce même Corps,
„ dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef.

D'où il ſuit, que les Chrétiens ne devoient pas participer avec les Idolatres aux repas, qui ſe donnoient après les Sacrifices; parce qu'en y participant ils ſembloient approuver ces Sacrifices, auſſi bien que les Idoles, à qui ils étoient offerts, & renoncer en quelque ſorte à Jeſus Chriſt.

Notre Auteur examine enſuite le Chapitre XI. de la premiére aux Corinthiens, verſ. 20-34. & conclut (Prop. XII.) des Reflexions qu'il fait là deſſus, „ Que *l'exa-*
„ *men de ſoi-même*, dont S. Paul parle dans
„ ce Chapitre, conſiſte à examiner ſon
„ propre cœur, & les diſpoſitions où l'on
„ eſt, afin de ſavoir, ſi l'on vient à la Ste.
„ Céne, & ſi l'on a deſſein de s'y compor-
„ ter, non pas comme à un repas ordi-
„ naire

„ naire, mais comme à une Cérémonie par-
„ ticuliére, établie par Jeſus Chriſt; c'eſt-
„ à-dire, ſi l'on y vient à deſſein de manger
„ le Pain, & de boire le Vin religieuſe-
„ ment en mémoire du Seigneur, & de ſa
„ mort.

C'eſt uniquement, ſuivant Mr. Hoadley, de cette Diſpoſition particuliére qu'il s'agit dans ces paroles de l'Apotre, *que chacun s'éprouve ſoi-méme*, comme il paroit par les deſordres, qui donnèrent occaſion à ce precepte. Et quoyque l'examen particulier de toute notre Conduite ſoit très utile, & très neceſſaire, pour nous corriger de nos vices; cependant Mr. Hoadley ne croit point, qu'il s'agiſſe ici de cet Examen, ni qu'il ſoit d'une néceſſité abſolue pour participer à la Ste. Céne.

Et comme le devoir de ſe préparer à communier eſt uniquement fondé ſur le précepte de S. Paul, que nous venons de rapporter, notre Auteur en conclut dans ſa XIII. Propoſition, que „ La Prépara-
„ tion neceſſaire & ſuffiſante pour commu-
„ nier conſiſte à reflechir tellement ſur
„ cette Inſtitution de Jeſus Chriſt, que nous
„ approchons de la *Table Sacrée* comme ſes
„ véritables diſciples, dans l'intention de
„ manger & de boire en mémoire de lui
„ d'une maniére religieuſe; c'eſt-à-dire avec
„ des Diſpoſitions & une conduite conve-
„ nables au but de cette ſainte Cérémo-
„ nie ".

On peut comprendre par là, que Mr. l'Evêque de Wincheſter reſtreint l'action de communier dignement ou indignement au tems auquel on participe à la Ste. Céne. Tout homme, qui en communiant le fait d'une maniére religieuſe, en rappellant à ſon Eſprit la mort de Jeſus-Chriſt, remplit par cela même le but de cette Cérémonie, quelque vicieux, qu'il ſoit d'ailleurs (*a*); il eſt vray, que s'il continue dans le crime, il ſera condamné, non pas pour avoir communié indignement, ce qu'il ne paroit pas qu'il ait fait, mais pour ces crimes mêmes dans leſquels il perſevére. Notre Auteur remarque, en finiſſant ſes reflexions ſur ce ſujet, que maintenant, que les repas de charité ſont hors d'uſage, & veu la maniére dont on adminiſtre la Ste. Cene dans l'Egliſe Anglicane, le Miniſtre adreſſant la parole à chaque particulier, & l'excitant perſonnellement à manger le Pain & à boire le Vin en mémoire de Jeſus Chriſt, il eſt bien difficile, que l'on communie indignement, au moins ſi l'on croit ſincèrement en Jeſus Chriſt, & ſi on le regarde comme ſon Maitre & ſon Juge. Tout cela fait le ſujet des trois Propoſitions ſuivantes, ſavoir les XIV., XV., & XVI.

Notre Evêque paſſe enſuite à quelques autres Paſſages, qu'on applique ordinairement à la Ste. Céne, mais qu'il croit n'y avoir

(*a*) Pag. 87. 88.

avoir aucun rapport, comme ſont 1 Cor. V, 8. Hebr. XIII., 10, & le VI. Chapitre de l'Evangile ſelon S. Jean.

Il établit après cela cette Propoſition, qui eſt la XVII. „ Il eſt à propos, & conforme au but de l'Inſtitution de la Ste. Cène, que lorſque nous voulons y participer, nous rappellions dans nos Eſprits les raiſons, que nous avons de croire en Jeſus Chriſt, que nous nous déclarions ſes diſciples; que nous confeſſions nos pechez devant Dieu; que nous reconnoiſſions l'obligation où nous ſommes de vivre comme ſes ſujets, qui n'attendent d'être heureux, qu'aux conditions, qu'il a lui même preſcrites; que nous temoignions à Jeſus Chriſt notre reconnoiſſance pour ſa Doctrine, pour ſon exemple, pour ſa Vie & pour ſa Mort; que nous faſſions profeſſion de ne dependre que de lui, comme de notre Chef; enfin que dans cette occaſion nous renouvellions & augmentions notre amour pour tous les autres Membres du même Corps, en quelque endroit de la Terre qu'ils ſoient ". Quoique tout cela ſoit à propos, & convenable, ajoute notre Auteur, il n'eſt pourtant pas de l'eſſence de la Communion, & par conſequent ne doit pas être preſſé comme étant d'une neceſſité abſolue pour communier dignement.

Mr. Hoadley fait après cela une eſpèce de Commentaire ſur le ſervice de la Commu-

nion uſité dans l'Egliſe Anglicane, afin de le concilier avec ſon ſyſtème. Il poſe enſuite cette Propoſition, qui eſt la dixhuitieme. „ Ce n'eſt que par le Nouveau Teſ„ tament, ou en conſiderant quelle eſt la „ nature & le but de la Ste. Céne, „ qu'on peut connoitre les avantages, „ qui y ſont attachez „. Surquoy il ſoutient, que de tous les paſſages, où il eſt fait mention de la Ste. Céne, il n'y en a qu'un ſeul, dans lequel on ait pretendu, qu'il y a quelques Avantages, ou quelques priviléges promis à ceux, qui communient: c'eſt celui ou St. Paul dit (*a*), que *la Coupe de Benediction eſt la Communion du Sang de Chriſt*; *& le Pain la Communion du Corps de Chriſt*. On a crû, que ces paroles promettoient la participation actuelle à tous les avantages, que Jeſus Chriſt nous a procurez par ſes ſouffrances & par ſa mort. Mais comme Mr. Hoadley croit qu'il eſt très dangereux de donner lieu aux Chrétiens de croire, que l'obéiſſance dans ce point particulier, ou dans quelqu'autre point particulier que ce ſoit, peut leur procurer tous les avantages de la mort de Jeſus Chriſt, il s'eſt particulierement attaché à refuter cette erreur. Il a montré, en expliquant le X. Chapitre de la premiére aux Corinthiens, que le paſſage de St. Paul, que nous venons d'alleguer, ſignifie ſeulement, que la Ste. Céne

(*a*) 1. Cor. X. 16.

Céne ne doit pas être regardée, comme un repas ordinaire ; mais qu'en y buvant le Vin, nous participons tous enſemble d'une manière religieuſe à ce qui repreſente le Sang de Jeſus Chriſt, & qui eſt ainſi appellé dans les paroles de l'inſtitution ; & de même en rompant le Pain ſolemnellement, nous participons tous enſemble à ce qui repreſente ſon Corps ; c'eſt pourquoy S. Paul appelle *la Coupe* la *Communion du Sang de Chriſt* & *le Pain* la *Communion du Corps de Chriſt*.

Pour mieux faire comprendre combien on ſe trompe, lors qu'on s'imagine, que la Communion nous procure tous les avantages, que Jeſus Chriſt nous a acquis, l'Auteur allégue l'exemple du pardon des péchez, & demande, „ *Participons nous à cet avanta-* „ *ge, lors que nous communions* ? Il faut, a- „ joute-t-il, que je reponde, que non, ſi „ l'Evangile eſt vray. Car dans l'Evangile „ le Pardon n'eſt promis qu'à ceux, qui ve- „ nant d'être convertis au Chriſtianiſme, „ renoncent à leurs péchez, & ſont bapti- „ zés dans la Foy Chrétienne ; ou à ceux, „ qui ayant péché après leur baptéme, ſe „ corrigent actuellement de leurs vices... „ Cet amandement actuel étant ſi neceſſai- „ re, que ſans cela il n'y a point de pardon „ pour les péchez commis après le baptéme. „ Il ſuit de là, qu'aucun Acte de Religion, „ ſéparé de cet amandement, ne peut nous „ faire eſperer le pardon „.

Notre Auteur ne croit pas, qu'on doive dire

dire, que la Ste. Céne eſt de notre part un renouvellement de l'Alliance avec Dieu, & de la part de Dieu, le Sceau de cette Alliance. Et pour refuter cette opinion; il remarque, que la Religion Chrétienne eſt conſiderée comme une Alliance entre Dieu & nous. De notre part la condition n'eſt pas, que nous conſentions à perdre la Faveur de Dieu pour jamais, ſi nous n'obſervons pas ſes loix avec la derniere exactitude, & avec perſévérance; mais que nous ferons tous nos efforts pour lui obéir, & que ſi en quelque point nous violons ſes Loix, nous nous releverons de nos péchez, & nous en corrigerons.

D'ou il ſuit, que chaque péché, qu'un Chrétien commet, ne rompt pas actuellement l'Alliance, quelque deſagréable, qu'il ſoit à Dieu; puiſque ſon Alliance renferme une autre condition, qui eſt l'amandement de vie. Mais ſuppoſé, qu'un ſeul péché rompit l'Alliance: la participation à la Ste. Céne peut elle la renouveller? Y a-t-il là deſſus la moindre promeſſe dans l'Evangile? La Participation à la Ste. Céne peut être un moyen, qui nous porte à nous convertir; & par conſequent un moyen pour renouveller notre Alliance avec Dieu; mais elle n'eſt pas la Converſion: & il n'eſt pas raiſonnable d'attacher au moyen, les promeſſes, qui n'appartiennent qu'à la fin, pour laquelle les moyens ſont deſtinez.

Il eſt aiſé de conclure de là, que par la même

même raiſon, la Ste. Céne ne ſauroit être regardée comme le Sceau, que Dieu appoſe à ſon Alliance. Il n'y a point d'autre Sceau de cette Alliance, que le Sang de Jeſus Chriſt, ou plutot, ſa Mort même.

Notre Auteur n'approuve pas non plus, qu'on diſe, que l'Union, ou la Communion avec Dieu eſt un Privilége attaché à la participation à la Ste Céne. Il n'attribue à cette Cérémonie que des Effets moraux, par les ſentimens de reconnoiſſance & d'amour, que les Objets, qu'elle repreſente, doivent exciter dans nos Cœurs, & parce qu'elle nous met devant les yeux nos obligations entant que Chrétiens; puiſqu'en y participant, nous reconnoiſſons ſolemnellement, que Jeſus Chriſt eſt notre Chef, & notre Maitre, & par conſequent, que nous ſommes tenus de lui obéir.

Mr. Hoadley a mis à la fin de ce Traité un *Appendix*, où il explique les termes, par leſquels on déſigne ordinairement la Ste. Céne; comme l'Euchariſtie, le Sacrement, &c. Nous ne nous arrêterons point à cela; nous dirons ſeulement, que pour lever le ſcrupule de ceux, qui n'oſent communier qu'à jeun, il les fait reſſouvenir, que Jeſus Chriſt inſtitua la Ste. Céne après ſouper. Il paroit auſſi aſſez indifferent ſur la poſture dans laquelle on communie, pourveu qu'on le faſſe avec décence, & avec reſpect.

Nous ne dirons qu'un mot du formulaire

de

de Prières, qu'il a ajouté à son Traité. Il remarque entre autres choses dans sa Preface sur ce formulaire, que par rapport à la confession des péchés, il s'est borné à des generalitez, parce que chacun doit savoir les péchés particuliers qu'il a commis. Mais dans la Confession même notre Auteur a crû ne devoir rien outrer. „ Il me semble, „ dit-il, que ceux, qui par la bonne Pro„ vidence de Dieu se sont garantis des vices „ ordinaires des hommes, reconnoitroient „ mal cette faveur, s'ils se mettoient au „ rang de ceux, qui vivent dans l'habitude „ du crime. C'est une humilité mal enten„ due, que de parler de soy-même à Dieu „ comme si on avoit commis des crimes, „ dont on sait bien, qu'on n'est pas coupa„ ble; ou comme si on croioit, que Dieu „ ne met point de difference entre les „ meilleures, & les plus méchantes de ses „ Créatures ".

Une autre chose, qui est à remarquer, c'est que dans les priéres pour le pardon des pechez, notre Auteur n'a pas pû se resoudre, à faire espérer ce pardon sur la seule confession des péchés; mais, conformément à l'Esprit de l'Evangile, sur les Dispositions du cœur, & la Conversion actuelle.

On trouve ici des priéres pour les particuliers, & pour les Familles; ceci ne demande point d'Extrait; nous nous contenterons de rapporter deux passages remarquables

quables d'une de ces Priéres. Voici le premier.

„ Accorde à tous les Chrétiens, qui ont „ renoncé aux erreurs groſſieres du Papiſ„ me, d'en dépouiller auſſi entiérement „ l'Eſprit. Que comme ils font profeſſion „ de n'admettre que l'Ecriture Sainte pour „ la Régle de leur Foy, ils permettent auſ„ ſi aux autres d'en faire le même uſage. „ Que comme ils ont glorieuſement com„ battu pour leur propre liberté en matié„ re de Religion, & pour les Droits des „ Chrétiens, ils ne perdent pas cette gloi„ re en privant les autres de la même li„ berté ".

Voici l'autre paſſage „ Diſſipe par ta ſa„ ge Providence, les erreurs qui ſubſiſtent „ encore parmi les Proteſtans ; principale„ ment celles, qui peuvent avoir une dan„ gereuſe influence ſur les Mœurs „. Ces paſſages ne ſurprendront pas ceux, qui connoiſſent les ſentimens de Mr. l'Evêque de Wincheſter, qui l'ont rendu ſi celébre depuis qu'il étoit Evêque de Bangor.

Un Anonyme a deja attaqué cet Ouvrage, & nous apprenons, que deux celébres Docteurs, dont les noms ont paru plus d'une fois dans notre Journal, ſe propoſent auſſi de le refuter ; de ſorte que ſelon les apparences, nous allons voir bientot une Diſpute ſemblable à celle qu'excita l'Expoſition du Catechiſme de l'Egliſe Anglicane par le Docteur Clar-

Clarke. (*a*) Si cela arrive nous ne manquerons pas d'en rendre compte.

ARTICLE VII.

A Letter to Mr. Foſter on the ſubject of Hereſy, by Henry Stebbing, D. D. Chaplain in ordinary to his Majeſty, and Preacher to the honourable Society of Grays-inn, London, printed for J. and J. Pemberton 1735. C'eſt-à-dire, Lettre à Mr. Foſter ſur l'Hereſie, par Mr. Stebbing Docteur en Theologie, Chappelain du Roi, & Predicateur de la Societé des Avocats de Grays-inn. A Londres, chez les Pemberton, pages 35, in 8.

MR. *Foſter* Auteur d'un *Sermon ſur l'Hereſie*, du quel nous avons donné un extrait (*b*) fort ample, s'eſt fait par ce Sermon un *Adverſaire* conſiderable; C'eſt Mr. *Stebbing*, homme de merite & de reputation, qui d'ailleurs a dans cette ville un des plus ſçavans auditoires.

Le

(*a*) Voyez la Biblioth. Raiſon. Tom. IX. 2. Partie, p. 417. &c.

(*b*) Bibl. Britt. tom. 3. 2. Part. p. 377. &c.

Le *Predicateur* qu'il attaque avoit avancé que le mot d'*Hereſie* ſe prend rarement en un mauvais ſens dans le Nouveau Teſtament. Mr. Stebbing pretend là deſſus que Mr. Foſter s'eſt étrangement mépris. Ce mot eſt emploié trois fois dans les Epitres, (*a*) mais toujours dans un mauvais ſens : Et ſix fois dans les Actes des Saints Apotres, ſçavoir trois fois (*b*) dans un ſens qui paroit bon, mais les trois autres (*c*) dans un ſens odieux.

L'auteur s'attache en particulier au Texte de Mr. Foſter, (*d*) *Rejette l'Heretique* &c. Ce Predicateur avoit pretendu que l'*Heretique* eſt là un Homme qui agit contre ſa conſcience, en s'oppoſant aux Veritez du Chriſtianiſme. Mais qu'il n'y a ni hereſie ni Heretique, dès que l'on croit être dans la bonne voie. Et qu'enfin pour être Heretique, il faut qu'on erre de propos deliberé & dans un mechant deſſein; car l'Heretique *péche*, dit S. Paul; & on ne péche pas à moins qu'on n'agiſſe directement contre ſa propre conviction. Il eſt vrai que Mr. Foſter emploie çà & là certaines Epithetes ou particules qui adouciſſent un peu ce qu'il y a de dur dans cette explication. Mais ſi on lui en impoſe il ne tiendra deſormais

(*a*) 1. Cor. XI. 19. Gal. V. 20. 2. Pierre II. 1.
(*b*) XXIV. 14. XXVI. 5. XXVIII. 22.
(*c*) V. 17. XV. 5. XXIV. 5.
(*d*) Ep. à Tite chap. III. 17.

mais qu'à lui de s'expliquer d'une maniere nette & précise.

Sur ce que S. Paul veut que l'on *admonête* l'Heretique, Mr. Foster a fait remarquer qu'il falloit donc que la faute se trouvât dans la volonté, & non pas dans l'entendement. Mr. Stebbing répond à cela, selon ses principes, que l'*instruction* est présuppose faite par les *Prêtres*: Et qu'il ne reste plus à un *Evêque*, tel qu'étoit *Tite*, qu'à *admonéter*, & s'il faut en venir là, à *rejetter* l'Heretique.

Enfin le Texte dit qu'un tel homme est *condamné par lui même* (en Grec (*a*) *autocatacritos*). C'est à dire, selon Mr. Foster, condamné par sa propre conscience. Mais Mr. Stebbing croit que l'Heretique est condamné, non par sa conscience devant Dieu, mais par l'aveu qu'il fait de ses sentimens devant les hommes. Si quelqu'un a fait un crime ou commis une faute, c'est sur des témoignages suffisans que l'on procéde contre lui. Ici l'Heretique lui-même convient des faits soit par ses paroles, soit par ses actions. Il vous dira que les opinions dont vous l'accusez, sont en effet ses sentimens: Ou bien, il se range à un parti qui les professe; il en est le chef. Dans ces cas là un *Prélat* n'a besoin d'aucune autre information pour le juger. L'Heretique n'avoue

(*a*) αὐτοκατάκριτος. Sur quoi on peut voir Bibl. Britt. tom. II. 2de. Part. p. 328. 329.

voue t'il pas qu'il eſt Heretique? Et cet aveu emporte tout à la fois accuſation, conviction, & condamnation. Voila l'idée que Mr. Stebbing s'étoit faite il y a longtems de l'*autocatacritos* dans la Controverſe *Bangoriene*. Si les Verſions donnent une autre idée, il propoſe de traduire, non pas *condamné*, mais *accuſé* par ſoi-même. *Criſis* eſt emploié dans ce ſens là par S. Jude (*a*). Et *catacrinein* par l'Auteur de l'Epitre aux Hebreux (*b*), auſſi bien que par deux Evangeliſtes (*c*). On peut voir en particulier dans S. Luc, (*d*) que le Serviteur inutile n'eſt *jugé*, ou ſi on veut n'eſt condamné, qu'à cauſe qu'il s'accuſe en effet *par ſa propre bouche*, ou par ſes propres paroles; c'eſt-à-dire en avouant ſon crime qui étoit d'avoir enfouï le talent. Ainſi cet homme fut proprement temoin contre lui même. Mais à la rigueur, ou au ſens précis de l'expreſſion, il ne prononça pas ſentence contre lui-même. L'application eſt aiſée. S'il eſt notoire qu'un homme a des ſentimens heretiques, il eſt tel que S. Paul le repreſente. Par l'aveu de ſes opinions il s'accuſe lui-même d'Hereſie, & il ſe prouve Heretique. En ce cas, la procédure contre lui eſt nettement tracée dans le texte; Elle l'eſt d'ailleurs, dans un grand nombre d'autres paſſages (*e*): Et

(*a*) V. 9. (*b*) XI. 7.
(*c*) Math. XII. 41. Luc XI. 32. (*d*) XIX. 22.
(*e*) Rom. XVI. 17. 2. Theſſ. III. 6 & 14. 2. Jean. 10.

Et par tous ces paſſages enſemble, Mr. Stebbing croit la Diſcipline Eccleſiaſtique ſolidement établie. De plus il trouve que les Apotres l'appuient de fortes raiſons; comme par exemple, la confuſion du coupable (*a*), & la neceſſité de munir les fideles contre le venin de l'Erreur. (*b*).

Si l'on dit que ce qui étoit bon autrefois ne l'eſt plus à préſent: Ce ne ſera pas aſſez d'alleguer avec Mr. Foſter, qu'afin de juger un Heretique, il faut ſçavoir ce qui ſe paſſe dans ſon cœur. Selon la raiſon & l'Ecriture, c'eſt à Dieu ſeul que cette connoiſſance appartient (*c*). Et Mr. Foſter la confond mal à propos avec le diſcernement des eſprits, qui appartenoit aux Apotres. Pour ce qui eſt du don de connoitre les ſecrets des cœurs, on peut douter qu'ils l'aient jamais eu; du moins il paroit manifeſtement par l'Election de Mathias qu'ils ne l'avoient pas alors.

Mais ſi Mr. Foſter vouloit ſçavoir quelle idée Mr. Stebbing ſe fait de l'*Heretique*, puiſqu'il oſe ainſi rejetter la ſienne: voici en un mot ce qu'il penſe. Les Apotres étoient infaillibles: Et leurs Ecrits ſont la Regle de notre Foi. Chacun a droit de les interpreter pour lui-même; Et à cet égard ceux qu'on nomme Gens d'Egliſe ont la même Liberté que les Laïques. Si dans des

(*a*) 2. Th. III. 15. (*b*) 2. Tim. II. 17.
(*c*) Aux Actes des Ap. ch. I. v. 24.

des points eſſentiels un homme s'éloigne de la doctrine qu'ils croient avoir appriſe de Dieu ; cet homme eſt *pour eux* un Heretique : Et ils doivent ſuivre en ce cas les Directions indiquées ci-deſſus.

Mais il s'enſuivra, dira t'on, qu'un homme ſera Heretique pour tel Miniſtre & telle Egliſe, qui ne le ſera pas pour d'autres. Sans doute, replique Mr. Stebbing : C'eſt là un effet de la foibleſſe humaine qu'on peut deplorer : mais il n'en ſauroit être autrement. A moins qu'on ne diſe que parce qu'il n'y a point d'infaillibilité dans le monde, il n'y faut déſormais admettre ni Egliſe ni Sacremens. Ou ſi on veut qu'il y en ait, il faudra poſer pour principe ; Que les Sacremens apartiennent à qui les voudra recevoir, quelques ſentimens qu'il ait, ou qu'il profeſſe. Il n'y a point de milieu entre ces deux facheuſes extremitez ; car ſeurement *l'indifference* n'en eſt pas un.

On dira peut être encore, que l'on abuſe extremement de la Puiſſance Eccleſiaſtique, en l'étendant ſur des ſujets de néant. Et qu'appellez vous des *ſujets de Néant*, demande Mr. Stebbing ? Quoiqu'on Veuille entendre par ces termes, auxquels ſouvent on attache un ſens odieux ; il eſt certain que les Egliſes Chrétiennes n'ont jamais pretendu devoir emploier les Cenſures Eccleſiaſtiques que pour des Erreurs qui leur ont paru chocquer des veritez importantes. Si quelques fois elles ſe ſont trom-

pées en prenant pour important ce qui peut être ne l'étoit pas; c'eſt une autre queſtion. Il s'agit de ſçavoir, ſi on doit proceder contre *l'Hereſie* que l'on regarde comme une *Erreur capitale*?

Du reſte, ajoute l'Auteur, " Que l'on „ ne nous impute point de vouloir dévouer „ perſonne à la *deſtruction*; ſi on entend par „ là les effets de la *colére divine*, ou la „ *perſecution* des hommes. C'eſt une in„ juſte *conſequence* que l'on tire des *Principes* „ qui tendent à arrêter les progrès de l'Here„ ſie " Fort bien! Cependant l'auteur auroit pu s'expliquer, s'il l'eut jugé à propos. Mais la matiere eſt délicate. Telles gens ne voudroient pas bruler vif un Heretique, qui permettroient bien qu'on lui *grillat* la plante des pieds.

Il faut croire que c'eſt par pure charité & uniquement pour convertir les gens. Temoin la *Dragonade* de Louis Quatorze. Car ſans parler des autres *ſeveritez ſalutaries* qu'on employa alors pour la *converſion des Heretiques*, dont on peut voir un échantillon dans les *Plaintes des Proteſtans* (*a*) par Mr. *Claude*; il y a encore des *Réfugiez* qui ſe ſouviennent de certains Huguenots *autocatacrites*, ou qui avouoient hautement d'être de la Religion des *Egliſes Reformées*: Et auxquels on *grilla* actuellement les pieds pour les perſuader d'aller à la *Meſſe*.

A

(*a*) A Cologne 1686. pag. 69. &c.

A Dieu ne plaise que l'on voulut soupçonner de telles horreurs, ni Mr. le Dr. Stebbing, ni ceux qui pensent comme lui sur l'Heresie! Non; Pas plus qu'on ne voudroit répondre de la conduite des *Tolérans*, s'il n'avoient plus besoin d'être eux mêmes tolérez. Et à cette occasion on se rappelle le bon mot de *Jeremie White*, Chapelain de Cromwell. Quelques Seigneurs Anglois étant ensemble, la conversation tomba sur la Religion; ce qui n'est pas extraordinaire parmi les gens de qualité dans ce païs. Et comme il arrive souvent en pareil cas, on se partagea de sentimens, la Dispute roulant sur ce que c'étoit qu'Orthodoxe, & Heretique; Lorsque quelqu'un de la Compagnie, apercevant *White*, dit, ce galand homme, si nous l'apellons, nous mettra d'accord. Sur quoi, comme on lui eut demandé ce que c'étoit que les *Orthodoxes*? Mylord, dit il, Ce sont *ceux qui ont le pouvoir de faire pendre leurs adversaires.*

ARTICLE VIII.

An Answer to Dr. *Stebbing's* Letter on the subject of Heresy, in a Letter to the Doctor, by *James Foster*; London, for J. Noon. C'est-à-dire *Réponse de Mr. Foster à Mr. Stebbing*, &c. à Londres, chez Noon, 1735. in 8°. pages 72.

CEtte *Réponſe*, qui a été prompte, commence par quelques paſſages d'Auteurs Anglois très diſtinguez qui paroiſſent avoir penſé ſur l'Hereſie comme Mr. Foſter. Après quoi il entre en matière, & tâche de faire voir que le paſſage de la Premiere Epitre aux Corinthiens (*a*), où il eſt dit, *Qu'il faut qu'il y ait parmi eux des Hereſies*, ou ſelon notre Verſion Françoiſe *des partialitez* peut & doit être pris en un ſens qui n'eſt pas mauvais. Enſuite il revendique l'endroit (*b*) où les Juifs de Rome donnent au Chriſtianiſme le nom d'*Hereſie*, que la même Verſion exprime par celui de *Secte*. Il veut même qu'on lui abandonne l'autre paſſage (*c*) où Tertulle haranguant, contre St. Paul, au tribunal de Felix, le taxa d'être le Chef de l'*Hereſie* ou *Secte* des Nazaréens. Et ſur cela il allegue que ſi les Avocats qui plaidoient contre *Sidney* euſſent dit qu'il étoit du *parti republicain*, perſonne ne s'aviſeroit d'en conclure qu'ils auroient emploié le mot de *parti* dans un mauvais ſens; tout ce qu'il y auroit eu d'odieux dans l'accuſation tombant ſur l'épithete ou caractére de *Republicain*.

Il ajoute une remarque, du moins fort ſpecieuſe, ſur les idées qu'ont certains mots dans

(*a*) Chap. XI. v. 19.
(*b*) Aux Actes des Ap. XXVIII. 22.
(*c*) Ibid. XXIV. 5.

dans la Langue Angloiſe qu'elle a empruntez du Grec de l'Ecriture. Par exemple, Lorſqu'on parle d'*Evêques*, on entend des *Evêques Diocesains*, quoique ce terme ne ſignifie dans les Actes des Apôtres (*a*) que des *Inſpecteurs* ou des *Surveillans*; comme en effet on l'a traduit en Anglois (*b*). Ainſi le mot d'*Egliſe* qui, comme on le ſçait, eſt en Grec *Eccléſia*, n'a pas eu toujours la même connotation. Du tems de St. Paul on diſoit une *Egliſe* legitime (*c*) (dans la verſion, *Aſſemblée* deuement convoquée) Et que l'*Egliſe* étoit confuſe (*d*) (verſion, *Aſſemblée*) Enfin que l'on congedia l'*Egliſe* (*e*) (verſion encore, *Aſſemblée*) „ Mais „ aujourd'hui, dit l'Auteur, ce mot d'E„ gliſe eſt ſans ceſſe affecté à un bon ſens".

Il en conclut que l'on ne doit pas juger de la ſignification du mot *Haireticos* dans le Stile du Nouveau Teſtament, ou dans la Langue des Grecs, par l'Idée que l'on attache communement au terme d'*Hérétique*, dans le langage vulgaire des modernes.

Cela poſé il entre dans la conſideration de ce que St. Paul dit (*f*) touchant l'*Heretique qu'il faut rejetter*: Et pretend qu'il ſe voit là diſtingué par *Trois Caracteres*. „ 1. Qu'il ſe „ detourne ou s'ecarte de la vraie foi. „ 2. Qu'il *péche*, c'eſt-à-dire, qu'il main„ tient

(*a*) Ubi Sup. XX. 28. (*b*) Over-ſeers.
(*c*) Ibid. XIX. 39. (*d*) vſ. 32.
(*e*) v. 40. (*f*) Ep. à Tite III. 10. 11.

„ tient des doctrines contraires au Chriſtia-
„ niſme, de propos délibéré & dans une
„ mauvaiſe intention. 3. Qu'il eſt *autoca-*
„ *tacritos*, condamné par ſa propre con-
„ ſcience, embraſſant ſciemment une mau-
„ vaiſe doctrine, manquant de ſincérité
„ dans ce qu'il profeſſe; Enfin maintenant
„ & ſoutenant les interets d'une faction
„ contre ſa propre penſée, & contre ce que
„ lui dicte la raiſon & la conſcience, ſoit
„ qu'il le faſſe par un principe de vanité, &
„ pour ſe rendre conſiderable comme chef
„ & guide d'une ſecte, ou d'un parti; ſoit
„ qu'il cherche à faire fortune dans le
„ monde.

On eſt d'accord à l'égard du premier caractere. Sur le *Second*, l'Auteur continue à prétendre que cette expreſſion de St. Paul, *l'Heretique péche*, exclut les Erreurs de l'entendement. A la vérité, on ne peut pas bien en conclure que l'Heretique, dont il parle, agit directement contre ſa conſcience. C'eſt auſſi ce que Mr. Foſter aſſure qu'il n'a eu nul deſſein de faire. De plus, comme il s'agit d'*admonéter*, & non pas d'inſtruire cet Heretique, il en reſulte qu'il ne s'agit pas d'une erreur dans l'entendement, puiſqu'il ſeroit abſurde d'*admonéter* pour une telle erreur: Et Mr. Stebbing ne gagne rien à ſuppoſer ſon inſtruction anterieure par les *Prétres*, en reſervant, comme il fait, l'admonition à l'*Evêque*. Que ſervira t'il que celui-ci diſe à l'homme en queſtion, Vous errez;

errez; s'il n'a pas été convaincu de ſes erreurs?

Pour la critique ſur le mot Grec, laquelle Mr. Stebbing croit une belle découverte; Mr. Foſter en fait peu de cas. Premierement, il obſerve qu'elle ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, ſçavoir que l'Idée, que le Docteur s'eſt faite de l'*Hereſie*, ſoit juſte. D'ailleurs on ne peut nier qu'elle ne s'écarte du ſens le plus naturel des expreſſions de l'Ecriture, & qui s'offre d'abord à l'eſprit. Mr. Foſter ſoutient que *catacrinein* ſignifie proprement *condamner*, on prononcer *ſentence* contre quelqu'un, comme un *Juge* a accoutumé de le faire. *Catacritos* eſt donc un homme ainſi condamné, & *auto* marque le Juge qui eſt lui-même (autos) ainſi *Autodidactos* dit un homme qui s'enſeigne lui-même: Par conſequent *autocatacritos* en eſt un qui ſe condamne ou qui prononce ſentence contre lui-même.

Mr. Stebbing a cru pouvoir nier que l'idée de *Juge* entrât toujours dans l'uſage du mot dont il eſt queſtion: Selon lui, ce n'eſt ſouvent que la ſeule idée de *Temoin*. Deſorte qu'on devroit plus-tôt traduire *accuſé*, que *condamné* par ſoi même. Mais ce qu'il allegue de *Noé* (*a*) qui, ſelon le Grec, *catecrine* ou ſelon la Verſion *condamna* le monde, emporte, ſelon Mr. Foſter, une *condamnation virtuelle*. Et c'eſt ainſi que l'on dira

(*a*) Ep. aux Hebr. XI. 7.

dira d'un homme de bien qu'il condamne la corruption des gens du ſiécle. Ce n'eſt pas à dire pourtant qu'il les accuſe, ou qu'il paroiſſe en qualité de temoin contre eux. De même ce qu'on lit de ceux de *Ninive* (*a*), qu'ils ſe leveront en jugement contre les Juifs & les *condamneront*, comme on a traduit le Grec *catacrinouſi*; cela veut dire qu'ils prononceront que la condamnation des Juifs eſt très juſte; Ou bien, ils ſeront vos Juges, & vous condamneront; ſelon ce qui eſt dit ailleurs, (*b*), *Si je chaſſe les Demons par Belzebub*; *Par qui vos enfans les chaſſent-ils*? *C'eſt pourquoi ils ſeront vos Juges.* Mais ce que l'on lit dans St. Luc. (*c*) a été allégué plus mal à propos encore. Il s'agit du ſerviteur inutile, *condamné* ou ſi on veut *accuſé* par ſa parole (Grec, ſa bouche) là il faut toujours ſouſentendre que c'eſt le Juge qui condamne ce ſerviteur, en conſequence de ſa confeſſion; & ceci montre bien qu'il a ſervi de temoin contre lui-même; mais ne prouve pourtant pas que *crinomenos* ſignifie *accuſé* plus-tôt que *condamné*, dans ce paſſage de l'Evangeliſte. Qui plus eſt le paſſage dit expreſſément, non ſelon qu'on a eu la complaiſance de le ſuppoſer d'après la citation de Mr. Stebbing, mais mot pour mot, *je te jugerai par ta parole.*

Mais

(*a*) Math. XII. 41. Luc. XI. 32.
(*b*) Math. XII. 27. (*c*) Luc. XIX. 22.

Mais ſi on conſerve la ſignification propre au mot emploié par St. Paul, il eſt bien à craindre, ce que le Docteur ne ſauroit digerer, qu'il n'y ait point de *pouvoir permanent* d'admonêter ou de rejetter l'Heretique. Car enfin, qui peut connoitre ce qui ſe paſſe dans le cœur d'autrui ? Selon Mr. Stebbing, les Apotres avoient bien le le don de *diſcerner les eſprits*, mais non de *connoitre le cœur*. Et ſur ce pied là, ces ſaints hommes eux-mêmes, qui étoient divinement inſpirez, ſe voioient hors d'état d'exercer la Diſcipline, dont cependant ils donnent des Régles. Ce ſera à lui à ſe tirer de cet embarras, comme il pourra. Mr. Foſter croit qu'*eſprit* & *cœur*, c'eſt tout un dans l'Ecriture. Et il cite là deſſus pluſieurs paſſages (*a*) ou il prétend que ces termes ſont *Synonimes*. D'ailleurs, il allegue plus d'un exemple de cette connoiſſance ſurnaturelle qu'il veut que les Apotres aient eu du cœur des hommes. On n'ignore pas ce qui en eſt rapporté au ſujet d'*Ananias & Sapphira;* d'*Elymas* l'Enchanteur; & de l'homme impotent à Lyſtre. Mr. Stebbing s'imagine que les deux premiers exemples peuvent s'expliquer d'une autre manière; mais il laiſſe ignorer quelle elle eſt, & paſſe le dernier ſous ſilence.

On avoit dit dans le Sermon que *l'emploi* de

(*a*) 1. Cor. XI. 11. 1. Th. V. 23. Math. XI. 29. 1 Pierre III. 4.

de Tite supposoit ce discernement des esprits. Sur quoi Mr. Stebbing demandant, quel étoit donc cet *emploi?* Repond brusquement, *celui d'Evêque.* Là dessus vient une seconde *Question*, addressée à Mr. Foster, sçavoir *s'il pense que chaque Evêque eut ce discernement?* Mais celui-ci trouve étrange qu'on améne là les *Evêques.* Tite avoit un caractere superieur, & étoit emploié à des *offices plus honorables.* Ceci, selon nous, auroit besoin d'une *Note* pour l'éclaircir. En tout cas, les dons extraordinaires étoient communs dans le siécle des Apotres.

De ce que l'Ecriture attribue à Dieu, comme une prérogative particuliere, la *connoissance des cœurs*, Mr. Stebbing avoit conclu que les Apotres n'avoient pas ce don. Mais Mr. Foster lui objecte, que Dieu est *immortel;* Qu'il ne s'ensuit pas pourtant que les Anges & les fidelles glorifiez ne soient *immortels.* On jugera si ce paralléle est bien exact. Il y a plus de justesse dans ce que l'auteur a fait remarquer que lors de l'Election de Mathias les Apotres n'avoient pas encore reçu le Saint Esprit.

Au reste quoiqu'on ne puisse pas, pour l'ordinaire, à présent connoitre un homme qui est *condamné par lui-même*; c'est ce qui, selon Mr. Foster, n'empêche point de le connoitre pour tel, en certains cas. Par exemple, si un homme s'avisoit de dire, *Que le Larcin n'est point un crime, & qu'il en fit*

fit métier; ne ſeroit il pas par cela même *autocatacritos*? Il ajoute qu'il peut y avoir des cas ſemblables par raport à l'Hereſie: mais il ne juge pas à propos de les indiquer.

Lorſque Mr. Stebbing veut que les Miniſtres du Chriſtianiſme regardent comme Heretiques ceux qui s'éloignent de la Doctrine que Dieu a revelée dans ſa parole; il paroit manifeſtement à Mr. Foſter que ſon Antagoniſte confond deux choſes qui ſont infiniment differentes, ſçavoir ce que la Parole de Dieu déclare être une Hereſie, & ce que les Miniſtres croient y être déclaré tel. Mais il va plus loin, ſoutenant que cette parole n'a jamais défini l'Heretique, *celui qui s'écarte de la doctrine révelée*: Elle ne nous a point donné de directions par raport à un homme à qui cette définition pourroit s'ajuſter. Dans les paſſages (*a*) alleguez par Mr. Stebbing, il s'agit de gens *vicieux qui cauſent des diviſions, qui marchent deſordonnément, qui n'obéiſſent pas à la Doctrine des Apotres.* M. Foſter ajoute, que s'écarter de la doctrine, eſt une expreſſion vague. Si tout ce qu'on s'imagine ſouvent qui s'en écarte meritoit les cenſures Eccleſiaſtiques on ne verroit jamais de fin à ces cenſures; la paix de l'Egliſe ſeroit troublée; & la Régle qu'on ſuppoſe avoir été donnée

(*a*) 2. Tim. II. 16, 17, 20. conf. 1. Cor. V. 6-9. & ubi ſupra.

née à ſes Paſteurs, (*a*) ſe termineroit à la confuſion, à la diſcorde, à la tyrannie, & même à l'inquiſition. L'Hereſie eſt, ſelon S. Paul, une œuvre de la chair qui exclut du ſalut. C'eſt ce qu'on ne peut pas concevoir de tout ce qui s'écarte de la doctrine de l'Ecriture, puiſqu'il eſt poſſible qu'on s'en écarte, en ſuivant le *dictamen* de ſa conſcience. Mr. Stebbing a demandé, où Mr. Foſter a appris qu'aucun Heretique ne ſera ſauvé. Celui-ci croit l'avoir appris de S. Paul, lorſque l'Apotre aſſure, que *les œuvres de la chair ſont manifeſtes —— les Hereſies —— deſquelles choſes je vous dis que ceux qui les commettent n'heriteront point le roiaume de Dieu.* Enfin, ſi c'eſt être Heretique que de ſe départir de la foi, ou s'en écarter: Pourquoi ceux que l'on nomme *Calviniſtes* ou les *Arminiens*, dit Mr. Foſter, ne ſont-ils pas anathematiſez comme les *Sociniens* & les *Ariens*?

Mais Mr. Stebbing aiant encore defini l'Heretique, celui qui péche contre *l'ordre & la diſcipline* de l'Egliſe; on voudroit ſçavoir où il a pris cette ſeconde definition? Et d'ailleurs, il s'agira toujours de pouvoir s'entendre ſur les *raiſons de ſe conformer* à cet ordre. Suppoſons que les *Miniſtres de l'Egliſe* n'en aient eux-mêmes nulle vraie idée, comment pourront ils en inſtruire les autres? Et s'il arrive que le *Peuple Chrétien* ſe

(*a*) Ep. aux Galates Chap. V. vſ. 20 & 21.

ſe perſuade juſtement, que ce ſont ces Miniſtres de l'Égliſe qui violent tout, *Diſcipline & Doctrine*; l'Ecriture Sainte n'aura telle point pourvu à un inconvenient ſi terrible? Ce n'eſt pas là un cas en l'air; Une affreu ſe experience n'en a que trop convaincu le monde. Davantage; Quel criant abus n'eſt ce point de reſtraindre tout Pouvoir Eccleſiaſtique aux *Evéques*; la Sainte Ecriture en aiant inveſti le corps du Peuple Chrétien ou les *Fréres* (*a*). On nous dira peut-être, que les Fréres ſont les *Paſteurs*; Soit! Mais à ce compte, il y aura plus d'un Evêque dans chaque Égliſe, ou bien les Prêtres n'auront pas moins de droit, que les Evêques, d'exercer la Diſcipline.

Mr. Foſter finit en produiſant un paſſage de Mr. Stebbing dans ſon *Eſſay ſur le Gouvernement Civil* (*b*); Par où il paroit clairement que nous avons eu raiſon de croire, que ce Docteur n'auroit pas voulu laiſſer *griller* la plante des pieds d'un Heretique. Car on voit qu'il ſe contente de quelque légére Amende *pécuniaire*, à la diſcretion du Magiſtrat. Mr. Foſter croit apercevoir là une grande conformité avec la methode des Mahometans.

AR-

(*a*) Voiez Rom. XVI. 10. 16. 17. 2. Th. III. 6. 15.

(*b*) Polemical Tracts p. 84. &c.

ARTICLE IX.

An Enquiry into the Life and Writings, of Homer; London 1735. in 8. C'eſt-à-dire. *Recherches ſur la vie & ſur les Ecrits d'Homere; à Londres.* 1735. in 8. pagg. 335.

ON a toujours regardé *Homere* comme le plus grand de tous les Poëtes. l'Auteur de ce Traité avouë que c'eſt avec raiſon; que le ſujet de ſes Poëmes eſt grand le ſtyle ſublime, l'ordre exquis, les ſentimens naturels, les moeurs & les coutumes conformes aux uſages des tems dont il parle, les Caracteres ſi variés qu'ils renferment ceux de preſque tous les hommes. Mais pour répondre à la queſtion qu'un Seigneur Anglois lui fit un jour; D'où vient que depuis 2700. ans, il n'y a point eu de Poëte qui ait égalé *Homere* dans l'Epopée, ni aucun avant lui qui l'ait ſurpaſſé? il ne croit pas qu'on doive ſuppoſer un miracle, ou s'imaginer avec *Platon* qu'*Homere* etoit θεῶν προφήτης, le Prophete, l'Interprete des Dieux, & qu'il ait écrit ſes poëmes par inſpiration Divine, mais qu'il faut en chercher la cauſe dans un concours de circonſtances favorables.

Il allegue trois ſortes de ces circonſtances; les premieres generales, qui renferment le

le lieu de la naiſſance d'Homere, les coutumes du tems où il a vécu, l'énergie de la langue dans laquelle il a écrit, & la Religion de ſon ſiécle. Les 2des. regardent Homere en particulier, ſon education, ſa profeſſion, ſes voyages, & ſes entretiens avec les Pheniciens. Les 3es. ont du rapport à ſes poëmes, & font voir qu'Homere en décrivant dans l'*Iliade* la longue guerre entre les Princes alliés de la Grece & un des plus riches Royaumes de l'Aſie; & dans l'*Odyſsée* les ſuites de cette guerre & ce qui arriva aux principaux Capitaines qui y avoient commandé, a eu 3. avantages; le 1er. c'eſt qu'étant né dans l'Aſie où la Scene ſe paſſa, demeurant dans la Grece qui étoit particulierement intereſſée dans cette guerre, & voyageant ſouvent dans l'un & l'autre de ces Païs, il avoit acquis une parfaite connoiſſance des lieux & des Perſonnes; le 2d. c'eſt que les nous propres des principaux des Grecs étant harmonieux, il pouvoit facilement les faire entrer dans ſes poëmes; le 3me. c'eſt que le ſujet lui fournit une grande varieté de Caractères.

Parmi les circonſtances qui contribuérent à former *Homere*, celles de ſa naiſſance tiennent le prémier lieu. *Herodote* rapporte qu'il devoit le jour à une galanterie, & on croit communément que les enfans nés d'un commerce illégitime ont plus d'eſprit que les autres. Notre Auteur n'inſiſte pas ſur cet article, mais il remarque après *Platon* &

Hippocrate, que dans les climats froids les hommes ſont generalement robuſtes & guerriers; que dans les climats chauds, ils ſont pareſſeux, ruſés & adonnés à leurs paſſions; & dans les regions temperées ſpirituels & éloquens; & il dit que l'*Aſie* mineure qui étoit la patrie d'*Homere*, eſt une de ces Regions temperées, qu'elle a produit en tout tems de grands hommes, des Philoſophes, des Hiſtoriens & des Poëtes, & que le prémier avantage qu'Homere eut, ce fut de naitre dans un tel Païs.

L'Auteur paſſe de la patrie d'Homere aux coutumes du tems où il a vécu; il diſtingue trois Periodes dans l'Hiſtorie de l'ancienne Grece: le 1er. comprend le tems fabuleux qui s'étend depuis la fondation des petits Etats de la Grece, juſques au ſiege de Troye; le 2d. Periode s'étend depuis la priſe de Troye juſques à la guerre contre les Perſes, & le 3me. depuis cette guerre juſqu'à ce que la Grece tomba ſous la domination des Macedoniens, & enſuite des Romains. Dans le 1r. de ces Periodes la Grece fut peuplée, dans le 2d. elle fut policée, & dans le 3me. elle jouït avec gloire de ces avantages. Comme c'eſt des deux premiers de ces Periodes qu'*Homere* a emprunté le Sujet de ſes poëmes, les deſcriptions qu'il fait & les expreſſions dont il ſe ſert, notre Auteur a cru qu'il étoit neceſſaire de s'étendre ſur les mœurs & les coutumes de ces tems-là.

Il

Il prouve d'abord par le temoignage de *Thucydide* & de *Lucrece* que la Grece étoit alors peu peuplée, & exposée a de grands changemens, parce que la violence décidoit de tout, & que les plus forts s'emparoient des terres qui leur paroissoient les plus fertiles, & en chassoient les possesseurs legitimes, qui à leur tour dépossedoient ceux qui étoient plus foibles qu'eux. Ces fréquentes revolutions, jointes à ce qu'il n'y avoit point de commerce, faisoient qu'on se contentoit des choses necessaires à la vie, qu'on ne cultivoit point les terres, & qu'on ne batissoit que quelques huttes pour se garantir des injures de l'air. Comme les premiers habitans de la Gréce se pilloient les uns les autres par terre, ils faisoient aussi des courses sur mer; dès qu'ils eurent quelques vaisseaux il s'en servirent pour faire des descentes sur les côtes, où ils saccageoient les villes, tuoient les hommes, menoient les femmes & les enfans en esclavage, & chargeoient sur leurs vaisseaux le butin qu'ils avoient fait. Ces invasions obligérent les Grecs à fortifier leurs villes: Celle qui étant situées sur les côtes de la mer, avoient été les plus exposées aux insultes des Pirates, furent fortifiées les premieres, & devinrent par là les plus propres au commerce; les marchands Egyptiens & Pheniciens y abordoient souvent, & apprenoient la navigation & le commerce à leurs habitans. *Chalcis*, *Corinthe* &

Mycene se rendirent par ce moyen des villes opulentes & considerables.

Quelque tems après *Pelops* ayant quitté l'Asie, d'où il emporta de grandes richesses, vint s'établir dans la Grece, & en civilisa les peuples en leur enseignant l'agriculture & les autres arts necessaires à la vie. *Atrée* son fils fut choisi Roy de *Mycene*: il équippa le premier après *Minos* une flotte & laissa à *Agamemnon* la Souveraineté de plusieurs Iles. Ce fut sous ce dernier que la guerre de Troye arriva; après laquelle la Grece s'accrut en nombre de villes & en richesses: mais les guerres intestines continuerent, & les invasions, les pirateries, les siéges des villes & les batailles étoient fréquentes. Homere vint au monde dans ce tems là, & vit d'un côté les desolations de la guerre, des villes prises d'assaut & saccagées, les hommes passés au fil de l'épée, les femmes trainées en Esclavage, le desespoir peint sur leur visage, & en posture de suppliantes; il entendit leurs lamentations sur la mort tragique de leurs époux, & les prieres qu'elles faisoient aux Victorieux en faveur de leurs enfans: D'un autre côté il se representoit les douceurs de la paix, les heureux effets de la liberté, des villes fondées, des peuples policés, un commerce florisant, la tranquillité & l'abondance. Spectateur de tant de differentes scenes, il en emprunta ses images, & c'est le second avantage qu'il eut de vivre dans un tems où les passions se mon-

montroient à découvert, où les affaires se ménageoient, *Seditione, dolis, scelere atque libidine, & ira*, où il arrivoit souvent des évenemens propres à exciter l'admiration, l'étonnement, la compassion, la haine, & où les Grecs suivoient encore les mêmes coutumes qui avoient été en usage du tems de la guerre de Troye. Si *Homere* étoit, né quelques Siécles plûtôt, il n'auroit eu que des peuples sauvages & des coutumes barbares devant les yeux. S'il étoit né plus tard, dans le tems que la Grece avoit ses differens gouvernemens, sa police, ses loix; si du tems de la guerre de Troye les Grecs avoient été disciplinés, s'ils avoient fait la guerre selon les régles de l'art, levé des troupes, marché avec une armée, défait les Troyens dans une bataille rangée; si les Officiers avoient obéï exactement aux ordres de leur Generaux, notre Poëte n'auroit pas eu occasion de nous tracer tant de différens Caractéres de ces Heros, la colère d'*Achille*, la sagesse de *Nestor*, la bravoure de *Diomede*, les ruses d'*Ulysse*. Ces Evenemens propres à faire le sujet d'un Poëme Epique n'arrivent guère dans un Etat bien policé; c'est dans les tems de confusion & de trouble que les hommes donnent l'essor à leurs passions, & qu'on les voit tels qu'ils sont, que foulant les loix aux pieds ils suivent leurs inclinations & essayent leurs forces, qu'on fait joüer tous les ressorts de la Politique & de l'Eloquence. Aussi les Poëmes les plus célébres ont ils été composés dans

de pareils tems, comme l'*Enéide* de *Virgile* immediatement après les guerres civiles de Rome, les poëſies de *Dante*, lorſque les factions des Guibellins & des Guelfes deſoloient l'Italie, le Paradis perdu de *Milton* du tems de la Rebellion en Angleterre, &c.

Une troiſiéme circonſtance qui contribua à rendre *Homere* célèbre, c'eſt qu'il écrivit ſon poëme dans un tems où la langue Grecque avoit le plus de force & d'énergie: Les remarques que notre Auteur fait là deſſus, ſont aſſés curieuſes; il ſuppoſe avec *Horace* que les premiers hommes qui ſortirent du ſein de la terre, étoient des ſauvages qui ſe battoient à coups de poing, & enſuite avec des armes, que la neceſſité de ſe defendre leur avoit fait fabriquer; & que cette vie ſauvage dura juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé des mots pour exprimer leurs penſées, & qu'ils euſſent donné à chaque choſe ſon nom. Il croit avec *Diodore de Sicile* que quelques ſons échappés par hazard donnérent naiſſance aux mots & aux langues; que les différentes paſſions des hommes, l'admiration, la joie, la douleur, la crainte &c. produiſoient ces ſons, & qu'on les repetoit toutes les fois, que le même objet, ou le même évenement revenoit, ou qu'on vouloit exprimer ce qu'on avoit ſenti. D'où il infere premierement que la Poëſie eſt plus ancienne que la proſe: ce qu'il prouve. 1. par la raiſon que les mots primitifs des langues originales étoient generalement des Monoſyllabes vagues & indéclinables, qui exprimoient

moient les passions les plus fortes, & les objets qui faisoient le plus d'impression dans une vie solitaire & sauvage. 2. Que ces mots ou sons, devant leur origine aux différentes passions des hommes, on les prononçoit d'un ton plus haut, que nous ne prononçons nos mots aujourd'hui; tellement qu'en joignant plusieurs de ces sons, on chantoit plûtôt qu'on ne parloit. De là est venu que le mot ἀὐδαείν & par abbreviation ἀδείν, qui signifie aujourd'hui *chanter*, ne signifioit alors que *parler*. 3. Qu'anciennement les Oracles, les Loix, & tout ce qu'on vouloit coucher par écrit étoit exprimé par des vers, qu'on appelloit alors simplement ἔπεα des *paroles*. 4. Qu'en representant les anciennes Comedies ou Tragedies, on ne les recitoit pas, comme on fait aujourd'hui, mais on les chantoit. 5. Que Strabon dit que *Cadmus*, *Pherecyde* & *Hecatée* furent les premiers qui reduisirent la poësie en prose. La seconde chose, que l'Auteur infere de ce que les mots primitifs n'étoient que des sons vagues, c'est que les langues étoient alors pleines de metaphores hardies; car des sons que la nature inspire à des hommes agités par des passions violentes, par le sentiment de leurs besoins, par la terreur & la rage, doivent necessairement se ressentir de cette agitation.

Notre Auteur fait voir ensuite qu'à mesure qu'une Nation se civilise & se discipline, & qu'elle fait des progrès dans les arts &

dans les ſciences, & qu'elle devient floriſſante, elle enrichit, & polit ſa langue. Il applique cela à la langue Grecque, qui d'abord étoit groſſiére, & n'avoit que peu de mots, tirés de la langue des *Pelaſges* & de celle des anciens habitans de la partie ſeptentrionale de la Grece. Des marchands Egyptiens & Pheniciens qui abordoient de tems en tems en Grece, & particulierement dans les Iles de *Chypre* & de *Crete*, en enſeignant aux Grecs la navigation, le commerce & l'écriture, & en les mettant dans le goût des arts & des ſciences, enrichirent par là leur langue: Quelques fugitifs qui vinrent s'établir parmi eux, *Danaüs*, *Cadmus*, *Pelops* &c. la polirent encore; Enfin leur commerce floriſſant, le grand nombre de Villes libres & d'Etats independans, & l'étude de la Philoſophie la firent monter au plus haut point de perfection. *Homere* écrivit ſon poëme préciſément dans le tems que cette langue s'étoit polie, mais conſervoit encore un nombre ſuffiſant de ces ſons primitifs qui expriment les paſſions les plus fortes & de ces expreſſions metaphoriques qui frappent l'imagination, & qui ſurprennent.

Une quatriéme circonſtance favorable à *Homere* étoit la Religion de ſon Siécle: l'*Egypte* a toujours été regardée comme l'Ecole la plus célèbre des arts & des Sciences, les Prêtres de ce païs avoient entre leurs mains les livres ſacrés ΙΡΟΙ ΛΟΓΟΙ qui étoient

étoient la même choſe que la tradition Divine ΘΕΙΟΣ ΛΟΓΟΣ d'*Orphée*, & qui renfermoient en detail les principes du Gouvernement & les myſteres de la Religion. Les uns & les autres étoient cachés ſous des énigmes, des ſymboles, & des hieroglyphes, que ces Prêtres expliquoient à leurs Diſciples. Les Grecs qui avoient coutume de voyager en Egypte pour ſe perfectionner dans les arts & les ſciences, y apprirent la Theologie des Egyptiens, & ſur tout leur *Theogonie* ou l'hiſtoire de la naiſſance de leurs Dieux, de leurs differens titres, attributs, prerogatives & exploits, & leur *Coſmogonie* ou les fables qu'ils debitoient ſur l'Origine du monde. De retour dans la Grece, ils les enſeignerent dans leurs écoles, & y ajoutérent un grand nombre de contes, dont ils expliquoient le ſens allegorique à leurs élèves. Peu à peu on reduiſit ces fables en ſyſteme, & on les adopta pas toute la Grece. *Homere* écrivit ſon poëme dans le tems que ces fables n'avoient pas encore perdu la grace de la nouveauté, & qu'on en entendoit la ſignification myſtique.

Herodote à la verité pretend qu'*Heſiode* & *Homere* inventérent eux-mêmes la Mythologie des Grecs & leur Theogonie ; mais on trouve dans leurs livres pluſieurs paſſages qui font voir clairement que de leur tems les Grecs connoiſſoient déja les noms & les differens attributs de leurs Dieux, & qu'ils avoient des Sacrificateurs, des Temples, des

des prieres, des hymnes, des sacrifices & des ceremonies.

D'ailleurs *Herodote* avouë lui-même que les filles de *Danaüs* apprirent en Egypte la coutume de faire des processions à l'honneur de *Ceres*, & l'enseignèrent aux femmes des *Pelasges*; *que Melampus* qui vivoit longtems avant la guerre de Troye, apprit aux Grecs le nom de *Bacchus*, & quels sacrifices il falloit lui offrir; que les ceremonies funebres qu'on appelloit *Orpheennées* ou Bachiques venoient originairement d'Egypte; que les Egyptiens furent les premiers qui eurent des fêtes, des initiations & des processions, & que les Grecs les avoient appriſes d'eux.

Notre Auteur après avoir examiné les circonstances generales qui contribuérent à rendre *Homere* le plus célèbre de tous les Poëtes passe à celles qui le regardoient en particulier, comme son éducation, sa profession, ses voyages, & les entretiens qu'il eut avec les *Pheniciens*. On sçait assez qu'il fut élevé par *Phemius* qui l'adopta après avoir épousé sa mere. Ce *Phemius* étoit Ἀοιδὸς, un Chanteur ou Poëte, & enseignoit à Smyrne les belles Lettres & la Musique. *Eustathius* dit que c'étoit un homme sçavant qui entendoit la Musique & qui étoit Philosophe comme l'étoient tous les Poëtes. La science qui avoit principalement la vogue de son tems, étoit la Mythologie, que les Grecs avoient empruntée des Egyptiens, & il y a apparence que *Phemius* avoit dans sa Biblio-

Bibliotheque les ouvrages des anciens Poëtes, & qu'*Homere* a eu l'avantage de les consulter le premier. Ces Poëtes étoient *Linus*, qui dans les regiſtres des Prêtres Egyptiens eſt à la tête de ceux qui étoient venus en Egypte pour ſe perfectionner dans les arts & les ſciences ; il écrivit en vieux Caractéres Pelasges l'expedition du premier *Bacchus*, & un poëme ſur l'ancien Chaos, la formation du monde, & l'origine de toutes choſes. Les autres étoient *Anthes* natif d'*Anthedon* ville de la Beotie, qui compoſa des hymnes à l'honneur des Dieux ; *Pampho*, né dans l'Attique & Diſciple de *Linus* ; il chanta les graces ſans en définir le nombre, ou leur donner des noms, fit une Elegie ſur la mort de ſon maitre ſous le titre d'ΟΙΤΟΛΙΝΟΣ ; écrivit un Poëme ſur l'enlevement de Proſerpine, & des hymnes à l'honneur de Jupiter, de Diane, & de Ceres ; *Orphée*, le plus fameux de tous les Poëtes de ſon tems ; Pendant le long ſejour qu'il fit en Egypte, il apprit les ſecrets de la Philoſophie & de la Religion des Prêtres Egyptiens, & en inſtruiſit enſuite les Grecs. Les Poëmes qu'on lui attribue traitent du Chaos, de la Creation, des deſcendans de Saturne, de l'Ether, de l'amour, & de la nuit, de la naiſſance des geans, & de la formation de l'homme : Son but étoit d'inſpirer aux hommes la crainte des Dieux, d'adoucir leurs mœurs ſauvages, & de leur faire abhorrer ſur tout le meurtre. Sa reputation étoit ſi grande

de, qu'on a fait passer sous son nom, selon Suidas 17, & selon d'autres, plus de 30. poëmes: *Musée* Disciple ou fils d'*Orphée*; *Virgile* l'appelle le plus grand de tous les Poëtes: Il composa des hymnes, des oracles, & des instructions sacrées pour son fils, ordonna des purifications & des expiations, chanta la guerre des Titans, écrivit un Traité sur l'Astronomie, & une Theogonie: Son fils *Eumolpe* & sa fille *Helene* avoient appris de lui l'art de la poësie. Le prémier écrivit des vers sur les mysteres de *Ceres* & sur les rites de *Bacchus*, & la derniere un poëme sur la guerre de Troye: *Melampus* fils d'*Amythas*; il avoit appris aux Grecs les mysteres de *Proserpine*, l'Histoire des Titans & la Theogonie: Homere dans son odyssée parle de lui avec éloge, & avoit sans doute lu ses écrits, & étudié sa Mythologie: *Olene* le Lycien, contemporain de *Linus*; il composa les hymnes qu'on chantoit à *Delos* dans leurs fêtes, qui etoient les plus anciennes de la Grece, & auxquelles Homere assistoit souvent pour célèbrer les descendans de *Latone*: *Thymoetes* petit fils de *Laomedon* & contemporain d'*Orphée*; il voyagea en Asie & en Egypte, parcourut toute l'Afrique & les païs de l'occident; à son retour il composa dans le vieux Dialecte & en vieux caractere les poëmes Phrygiens: *Olympeis* disciple de *Marsyas* le Phrygien; Plutarque lui donne de grands éloges, & Aristote dit que ses compositions en Musique étoient

les

les plus propres à exciter les passions des Auditeurs: *Thamyras* le Thracien composa des hymnes, chanta la guerre des Titans & écrivit un poëme de 3000. vers sur la Cosmogonie: *Oercbantius* le *Troezenien* Auteur d'un poëme Epique: *Melesandre* le *Milesien*, qui chanta les combats des Lapithes & des Centaures: *Palephatus* fils de *Hermes*, il composa un poëme de 5000. vers sur l'Histoire de la Creation du monde, un autre sur les cheveux de *Latone*, un sous le titre de voix & harangues de Venus & de l'Amour, & quelques vers sur la naissance d'*Apollon* & de *Diane*, & les disputes de Neptune & de Minerve. Tous ces livres étant vrayssemblablement dans la Bibliotheque de *Phemius*, *Homere* eut l'avantage de puiser dans ces sources, & de se former par ce moyen l'esprit & le style.

La Profession d'*Homere* étoit un autre de ses avantages. Il succeda aux biens & à l'ecole de *Phemius*, & fut comme lui Ἀοιδὸς un Barde, Poëte; les Poëtes n'avoient point de demeure fixe, ils alloient de Ville en Ville chanter les actions des Dieux & des hommes; la connoissance qu'ils avoient des choses divines & humaines leur donnoit une grande autorité, & les contes agreables qu'ils faisoient avec la voix melodieuse dont ils les accompagnoient, les rendoient les delices du peuple; ils avoient acces à la cour des Rois & des Princes, ils assistoient aux fêtes & aux sacrifices, on leur confioit l'édu-

l'éducation des enfans, & on les élevoit aux employs les plus importans; en effet des hommes qui par leurs chants apprenoient à leurs auditeurs les myſteres les plus intereſſans, qui les inſtruiſoient ſur la nature des Dieux, la Creation de l'univers, l'harmonie de ſes differentes parties, & l'ordre des ſaiſons; qui adouciſſoient leurs mœurs ſauvages, charmoient leurs oreilles & frappoient leur imagination, ne pouvoient manquer d'être receu partout avec plaiſir.

Telle étoit la profeſſion d'*Homere*, comme il nous l'apprend lui même dans ſon hymne à *Apollon*. Elle lui procura pluſieurs avantages conſiderables. 1. Comme les Poëtes étoient bienvenus partout, *Homere* n'avoit pas à craindre de ſe trouver dans le beſoin, & ſa profeſſion ne l'engageant pas à un travail penible, il avoit tout le tems de cultiver ſon talent pour la poëſie. 2. Voyageant de Ville en Ville à la maniere des Poëtes il avoit occaſion de connoitre les differens Gouvernemens & les Loix, de remarquer le genie, les paſſions, les coutumes; les mœurs des differens peuples & d'en emprunter des images. 3. Ayant accès auprès des Grands, il voyoit quelle étoit leur vie privée, leurs converſations, leur maniere de regaler, leurs ameublemens, leurs gouts, il pouvoit examiner la toilette des Dames, leurs joiaux, leurs habits, pour en donner des deſcriptions. 4. Après qu'un Barde, Poëte, avoit été receu dans une maiſon, qu'on lui

lui avoit lavé les pieds, & qu'on lui avoit donné à manger & a boire μελιηδέα οἶνον du vin qui rejouit le cœur, on le prioit de chanter quelque avanture des Dieux, ou quelque grande action des hommes, & il falloit qu'il le fit dans un langage connu, dans un ſtyle ſimple & intelligible: C'eſt là ce qui obligea Homere à étudier continuellement les paſſions & les mœurs des hommes pour les peindre d'après nature. 5. Quand *Homere* repréſentoit ſes *Heros*, ſon imagination échauffée, & l'Enthouſiaſme dont il étoit ſaiſi lui fourniſſoient des metaphores hardies, & des figures brillantes. 6. Les Auditeurs d'*Homere* qui peut être avoient bu auſſi bien que lui de ſon Vin μελιηδέα, ne lui paſſoient aucune faute, & on ſçait par l'exemple de l'Eſclave qui reprenoit le jeune *Gracchus*, de celui qui dirigeoit le plus fameux Orateur de la Cour d'Auguſte, & celui de la ſervante de *Moliere* (*a*) que cela contribue beaucoup à perfectionner un Poëte. 7. Homere étant obligé de chanter dans les repas & de ſe promener de Ville en Ville acquit une heureuſe facilité de s'exprimer avec énergie & de compoſer des vers ſur le champ. 8. Quand un Poëte après avoir ſouffert les fatigues & les incommodités du voyage s'étoit bien rafraichi, ſa

(*a*) L'Auteur nous apprend qu'elle s'appelloit *La Forêt*.

ſa veine Poëtique s'en reſſentoit & ce changement lui inſpiroit de belles penſées. Tels étoient les avantages de la profeſſion d'*Homere*.

Notre Auteur conclut ſes remarques en diſant qu'on ne doit pas regarder l'*Iliade* ou l'*Odiſsée* comme des Poëmes reguliers travaillés avec ſoin ſur un plan formé, mais comme des Rapſodies, ou des chanſons recitées & chantées ſelon la coutume des Poëtes dans les compagnies, & que c'eſt dans cette idée qu'il faut les lire encore aujourd'hui pour en connoitre toutes les beautés; Nous ſerions trop longs ſi nous voulions nous étendre ſur les voyages d'Homere & ſur ce qu'il apprit des Pheniciens, auſſi bien que ſur le ſujet de ſes Poëſies, cependant comme les remarques que notre Auteur fait là deſſus ſont très curieuſes, nous en donnerons l'extrait dans un autre Journal.

AR-

ARTICLE. X.

*Extrait d'une Lettre de Mr. **** touchant un* Projet *pour imprimer par ſouſcription une* Traduction en vers Grecs, *du premier Livre du* Paradis perdu *de* Milton : *par Mr. Richard* Dawes, *Maitre ès Arts & Membre du Collége* d'Emmanuel *à* Cambridge.

..... MIlton reçoit toutes ſortes d'honneurs poëtiques. Un *Bentley* l'a mis au rang des Auteurs Claſſiques en publiant & corrigeant le Texte de ſon PARADIS PERDU: Mrs. *Richardſon* ont travaillé pour ſa gloire avec non moins d'éclat & plus de ſuccès, dans un Ouvrage que j'aurai ſoin de vous faire connoître: Et voila Mr. DAWES qui par une Traduction en vers Grecs accompagnée de Remarques, va renchérir ſur tous les autres Editeurs, Commentateurs ou Traducteurs. Au moins ne tiendra-t-il pas à lui que comme on lit l'Homère de la Grèce en Anglois, on ne liſe auſſi l'Homère de l'Angleterre en Grec. . . . On dira, peut-être qu'une pareille entrepriſe marque plus de zèle que de ſageſſe. Mais pourquoi? Quelque abatardis que ſoient les Grecs modernes, n'y en a-t-il pas quantité qui ſe plaiſant à lire leurs anciens Auteurs, pourront trou-

ver le même plaiſir à lire Milton quand Milton parlera la Langue d'Homère? Sans aller ſi loin; N'y-a-t-il pas des Savans en Europe qui ne ſachant point l'Anglois, aimeront mieux lire Milton en Grec que dans la Langue maternelle d'un Traducteur? Ceux même qui entendent le Grec & l'Anglois ne pourront-ils pas avec plaiſir (en cas que la Traduction ſoit bonne) paſſer d'utiles momens à comparer les beautez de Milton en original, avec ces mêmes beautez rendues dans une Langue auſſi riche & auſſi harmonieuſe que le Grec? Le point eſſentiel eſt de ſavoir ſi la Traduction ſera bonne. Mr. *Dawes* eſt encore jeune; mais il paſſe pour habile: Et un échantillon qu'il a publié avec le Projet de ſon Ouvrage, ne me paroît point démentir ſa réputation. C'eſt la traduction des vers 249-263. du premier Livre, leſquels font partie du Monologue de Satan reconnoiſſant le ſéjour infernal où il a été précipité.

Dans cette Traduction tout n'eſt pas également heureux. Mais il y auroit de la tyrannie à l'exiger. C'eſt aſſez qu'un Traducteur regagne dans un endroit ce qu'il perd dans l'autre. Si vous ſavez déja aſſez d'Anglois pour bien entendre ce Monologue, vous trouverez excellens les deux vers où Milton fait dire à Satan,

The Mind is its own place, and in it ſelf
Can make a Heav'n of Hell, a Hell of Heav'n:

Ce

Ce qu'on pourroit, en attendant mieux, rendre en François par ces deux autres vers,

Mon lieu c'eſt moi: l'Eſprit ſans ſortir de ſoi même,
De l'Enfer fait un Ciel, du Ciel fait un Enfer.

Voici à préſent la traduction Grèque:

Αὐτοτόπος νόος ἐςὶ, καὶ ἀυτοΦύεσσ' ἀρετῇσιν
Οὐρανὸν ἂν περίοιδε μεταλλάξαι τε καὶ Ἄδην.

Ce dernier vers, avec la fin du précédent, vous paroîtra peut-être foible en comparaiſon de l'Original: Mais vous ſentez, je m'aſſure, l'avantage du Grec ſur l'Anglois dans ces prémières paroles,

Αὐτοτόπος νόος ἐςὶ.

Rien ne peut être plus vif que ce que dit Satan dans le vers 263.

Better to reign in Hell than ſerve in Heav'n:

C'eſt de l'Enfer qu'il parle, & où il compte de règner:

Plutôt règner ici que ſervir dans les Cieux:

Ou bien, comme l'a rendu heureuſement (quoique d'une manière moins littérale) l'habile Traducteur François de Milton,

Règnons dans les Enfers; nous ſervions dans le Ciel.

Le Grec porte

Μᾶλλον ἂν Ἀδοτύραννος ἢ Οὐρανόδουλος ἐσοίμην·

Cet Optatif & ces mots compoſez expoſent la penſée, mais n'expriment pas le ſentiment. Voici un endroit qui vaut mieux, & qui peut tout au moins, à ce qu'il me ſemble, diſputer de mérite avec l'Original: C'eſt toujours Satan qui parle :

What matter where, if I be ſtill the ſame,
And what I ſhould be, all but leſs than he
Whom Thunder hath made greater?

en Grec,

Αὐτότατος δ' ἄρ ἐὼν τίπτ' αὖ μελετῷμι τόποιο,
Τῷ μόνον ἐκ ἴσος τὸν ὑπερμεγάλυνε κεραυνός;

Mais comme il n'y a en tout que quatorze vers, je penſe que je ferai mieux de vous les tranſcrire tout de ſuite avec l'Original qui n'en a qu'un de plus. C'eſt par l'Original que je commencerai.

- - - - - *Farewell Happy Fields* 249
Where Joy for ever dwells: Hail Horrors, Hail 250
Infernal World, and Thou profoundeſt Hell
Receive thy new Poſſeſſor, One who brings

A mind not to be chang'd by Place or Time :
The mind is its own Place, and in it self
Can make a Heav'n of Hell, a Hell of Heav'n. 255
What matter where, if I be still the same,
And what I should be, all but less than he.
Whom Thunder hath made greater? Here at least
We shall be free; th' Almighty hath not built
Here for his Envy, will not drive us hence: 260
Here we may reign secure; and in my choice
To reign is worth Ambition, tho' in Hell:
Better to reign in Hell than serve in Heaven. 263

En cas que vous en ayez besoin, voici, Monsieur avant que de venir au Grec, la traduction Françoise de ces quinze vers, telle que je la trouve dans mon Milton François, (*page* 18. de l'Edition de Hollande 1730).

Adieu champs heureux où la Joye règne, pour toujours. J'embrasse les horreurs du monde Infernal; & toi profondeur de l'Enfer, reçois ton nouveau Monarque. Il t' apporte un Esprit que ni le tems ni les lieux ne changeront jamais. L'Esprit n'a d'autre lieu que soi même, & dans soi il peut faire d'un Enfer un Ciel, & d'un Ciel un Enfer. Qu'importe en quels lieux je réside, si je suis toujours le même, & si je me trouve encore en état de poursuivre la guerre contre le Maître de la foudre. (*a*) *Ici du-moins*

(*a*) L'Anglois signifie proprement : *Qu'importe*

moins nous reſterons libres. L'envie du Tout-puiſſant ne nous diſputera point ce ſéjour malheureux. Ici nous pourrons exercer notre Empire. Règnons dans les Enfers, nous ſervions dans le Ciel.

Voici enfin la Traduction de Monſieur *Dawes.*

- - - - - - Ζήσοιτε τρισόλβιοι ἀγροὶ
Χάρματοδίκητοι. Φοβεραὶ δ' ἐπιχάιρετ' ἔρεμοι
Κόσμος ὑποχθόνιός τε, Σὺ δ' Ἄδης εὐρυβάθιεος
Ἡγεμόν' ἐνδέξιο νεήλυδα, τόν γε νόημα
Οὐ τόπῳ ἐδὲ χρόνῳ μετακίνητον Φορέοντα.
Αὐτοτόπος νόος ἐςὶ καὶ αὐτοΦύεσσ' ἀρετῇσιν
Οὐρανὸν ἂν περίοιδε μεταλλάξαι τε καὶ Ἄδην.
Αὐτότατος δ' ἄρ' ἐὼν τίπτ' αὖ μελετῶμι τόποιο,
Τῷ μόνον ἐκ ἴσος τὸν ὑτερμεγάλυνε κεραυνός;
Ἀλλ' ᾧδε προέθηκεν ἐλευθερίης ἀπολαύσειν
Ἀφθονος, ἀλλ' ενθενδ' Τψιζυγος ἐπότ' ἀπείργει.
Ὧδε μὲν ἡσύχιοι βασιλεύσομεν· αὐτὰρ ἔγογε
Ἐνδοξον κὰν Ἄδῃ ὄΐομαι ἐμβασιλεύειν·
Μᾶλλον ἂν Ἀδοτύραννος ἢ Οὐρανόδουλος ἐσοιμην.

Vis à vis de la Traduction on imprimera l'Original, ſi on peut obtenir l'agrément de ceux qui ont le droit de Copie: Au défaut dequoi Mr. Dawes nous promet une Traduction Latine correſpondante à la Grèque.

en quels lieux je réſide, ſi je ſuis toujours le même, & tel qu'il m'appartient d'être ; moindre ſeulement que celui que la foudre a rendu plus grand que moi.

que. Les caractères & le format me paroiſſent à peu près ſemblables à ceux de l'Homère de *Barnès* & de l'Horace de Mr. *Bentley*. Au deſſous du double Texte vous voiez les REMARQUES: Et ſi elles ſont toutes dans le même goût que celles du *Projet*, elles ſerviront quelquefois à juſtifier les expreſſions du Traducteur, quelquefois à maintenir l'authenticité ou la bonté du Texte Anglois contre les corrections de Mr. Bentley: tantôt à expliquer ou à rétablir en paſſant des paſſages obſcurs ou corrompus des Anciens, & tantôt à découvrir ceux que Milton paroît avoir imitez.

Il y a au reſte une de ces Remarques qui laiſſe, ce me ſemble, quelque choſe à déſirer. C'eſt celle qui roûle ſur le mot Ζήσοιτε employé à exprimer le *Farewell* Anglois qui répond à notre *Adieu*. Pour juſtifier ſon expreſſion Grèque, Mr. Dawes ſe donne la peine de citer Virgile qui a dit VIVITE *Sylvæ*, & Catulle qui a dit *Cum ſuis* vivat, *valeatque mœchis*. Ne peut on pas croire après cela que pour citer un Auteur Grec, il ne manquoit à Mr. Dawes que d'en trouver quelcun qui eût dit Ζήσοιτε ou *Vivite* en Grec dans le ſens de *Valete*: Il y a apparence qu'il ne s'eſt pas reſſouvenu d'un mot d'*Anacréon*, qui n'eſt pas à la vérité le même que Ζήσοιτε, mais qui fourniſſoit la même quantité dans les vers & qui n'auroit pas eu beſoin d'autoritez latines.

Χαίροιτε λοιπὸν ὑμῖν.
Ἥρως. *Anac*: Od. I.

On n'attend pour commencer l'impreſſion qu'un concours ſuffiſant de ſouſcripteurs. La ſouſcription eſt de quatre *Chelings*: deux en ſouſcrivant & deux en recevant l'Ouvrage en feuilles. Et ſi l'Auteur eſt encouragé par le ſuccès du premier Livre, il s'engage à continuer.

On ſouſcrit à CAMBRIDGE, chez C. *Crownfield* & Guil. *Thurlbourn*: Et à LONDRES chez J. & P. *Knapton*; chez les *Innys* & *Manby* dans *Ludgate-ſtreet*; & chez Charles *Hoguel* dans le *Strand*.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE DUBLIN.

LA diſpute entre Mr. le Doctr. *Berkeley* Evêque de *Cloyne* & quelques Mathematiciens s'échauffe de plus en plus. Il y a environ quatre mois qu'il publia une Brochure ſous ce titre, *A Defence of Free-Thinking in Mathematicks, &c.* C'eſt-à-dire, Défenſe de la Liberté de penſer dans les Mathematiques; ou Reponſe à un Ecrit de *Philalethes Cantabrigienſis* intitulé, *La Geometrie ne favoriſe pas l'Incredulité, ou Défenſe de Mr. le Chevalier Newton & des Mathematiciens d'Angleterre.* On y a joint un *Appendix* touchant une Brochure

chure de Mr. *Walton* qui a pour titre, *Défenſe des principes des Fluxions contre les objections contenuës dans l'Analyſte:* Où l'on tâche de mettre cette Diſpute dans un ſi grand jour que tous les Lecteurs puiſſent en juger. Par l'Auteur du *Petit Philoſophe. in* 8. Mr. *Walton* qui profeſſe les Mathematiques dans cette Univerſité, a répondu: Et comme Mr. *Berkeley* avoit malignement introduit les Ecoliers de ce Profeſſeur les catechiſant ſur les difficultés, que (lui *Berkeley*) avoit avancées dans ſon prémier Ouvrage, & ne pouvant en tirer aucune bonne ſolution, il a intitulé ſa Replique, *The Catechiſm of the Author of the Minute Philoſopher fully anſwered*, c'eſt-à-dire, Ample Réponſe au Catechiſme de l'Aûteur du *Petit Philoſophe* 8. Effectivement il le ſuit pied à pied, & ne laiſſe paſſer aucune de ſes queſtions ſans y répondre d'une maniere qui fait bien voir que c'eſt à tort que ſon Antagoniſte l'a accuſé d'ignorance.

DE CAMBRIDGE.

L'Anonyme qui entreprit la défenſe de Mr. le Chevalier *Newton* & des Mathematiciens d'Angleterre contre Mr. *Berkeley*, vient de refuter le dernier Ouvrage de celui-ci, dans une Brochure qui a pour titre, *The Minute Mathematician*, *&c.* C'eſt-à-dire, Le petit Mathematicien; ou, l'Auteur qui ſe pique de penſer librement penſe peu juſtement. Par *Philalethes Cantabrigienſis.* Il y a beaucoup de feu dans cette Piéce, Mr. *Berkeley* n'y eſt point épargné, & s'il en faut croire certaines gens, il ne ſortira jamais avec honneur de cette Diſpute.

Mr. *Martin* Membre de la ſocieté Roiale, & Profeſſeur en *Botanique* dans cette Univerſité, fait imprimer par ſouſcription une Traduction Angloiſe

ſe des *Georgiques* de *Virgile* avec le Latin à coté, & des Notes critiques au bas des pages.

Mr. *Waterland* vient de publier une petite Brochure ſous ce titre, *A Diſcourſe of Fundamentals, &c.* C'eſt-à-dire. Diſſertation ſur les Articles fondamentaux de la Religion Chrétienne, qui eſt le précis de deux Diſcours adreſſés au Clergé du Comté de *Midleſex*, à la Viſite de Pâques des années 1734. & 1735. Par *Daniel Waterland* Docteur en Theologie, Archi-Diacre du Comté de *Midleſex*, & Chapelain ordinaire du Roi. *in* 8. Chez *Cornelius Crownfield* Imprimeur de l'Univerſité; & ſe trouve à Londres Chez *Jean Crownfield.*

La Diſpute ſur l'Eclipſe dont parle *Phlegon*, n'eſt pas encore finie. Voici une nouvelle Brochure qui paroit là deſſus, *Phlegon re-examined &c.* C'eſt-à-dire. Le Témoignage de *Phlegon* examiné de nouveau: Pour ſervir de Réponſe à la *ſeconde Défenſe* de Mr. le Dr. *Sykes.* On y a joint une Apoſtille touchant le *Chronicon Paſchale.* Par *Jean Chapman* Maitre ès Arts. *in* 8. Chez les *Crownfield.*

D'OXFORD.

Il paroit ici depuis peu de jours une nouvelle Edition de l'*Expedition de Cyrus* par *Xenophon*, dont voici le titre; Ξενοφῶντος Κύρου ἀναβάσεως βιβλία ἑπτά. *Xenophontis de Cyri Expeditione Libri ſeptem. Græca recognovit, cum Codicibus MSS.tis & omnibus ferè libris editis contulit, plurimis in locis emendavit, Verſionem Latinam reformavit, Obſervationibus ſuis, Tabula geographica & Diſſertatione auxit & illuſtravit; Notas H. Stephani, Leunclavii, Æ. Porti & Mureti recenſitas & caſtigatas, Variantium Lectionum delectum, Indiceſque neceſſarios adjunxit* THOMAS HUTCHINSON. *Oxonii, E Thea-*

Theatro Sheldoniano. Se trouve à *Londres* chez *L. Gilliver*, & *J. Nourse.* un vol. *in* 4. Cette Edition eſt très belle, & d'ailleurs elle fait honneur au ſavoir de Mr. *Hutchinſon.* Le Texte eſt placé au haut des pages, la Verſion Latine au deſſous, l'un & l'autre en fort beaux caractères, & les Notes ſont au bas en caractères plus petits, mais très liſibles.

Nous venons de perdre le fameux Antiquaire Mr. *Hearne.* Il n'y a que peu de mois qu'il avoit publié un Ouvrage conſidérable ſous ce titre, *Benedictus Abbas Petroburgenſis de Vita & Geſtis Henrici II. & Richardi I. E. Codice MS°. Harleiano deſcripſit &c. Thomas Hearne A. M.* 2. vol. *in* 8.

LONDRES.

The Mechanical practice of Phyſick, &c. La Pratique mechanique de la Medecine: Dans laquelle l'on examine & l'on rejette la Methode des Specifiques, & l'Hypothèſe de *Belliman* ſur la ſecretion animale & ſur le mouvement des Muſcles. Par T. *Morgan* Docteur en Medecine. *in* 8. chez *T. Woodward.*

La Nouvelle Edition du *Threſor de la Langue Latine par Robert Etienne* paroit enfin depuis quelques ſemaines ſous ce titre, *Roberti Stephani Theſaurus Linguæ Latinæ. Editio nova, prioribus multo auctior & emendatior. Londini. Typis & Impenſis Samuelis Harding ad Bibliorum & Anchoræ, in Vico St. Martin'slane* 1734. Cette Edition eſt en quatre Volumes *in fol.* & dediée au Roi par les Editeurs Mr. *Edmund Law* Maitre ès Arts, & Membre du College de *Chriſt à Cambridge*, *Jean Taylor* Maitre es Arts, Membre du College de *St. Jean*, & Gref-

Greffier de l'Université, *Thomas Johnson*, Maitre ès Arts, & Membre du College de *la Madelaine*, & *Sandys Hutchinson* Maitre es Arts, & Bibliothequaire du College de la *Trinité*. Après l'Epitre dédicatoire, vient une Préface adressée à Mr. *Jean Hollings* Docteur en Medecine, & Medecin du Roi, dans laquelle les Editeurs parlent au long des principaux Dictionaires Latins & de leurs Auteurs, & rendent compte de cette Edition. On trouve ensuite la Vie de *Robert Etienne*, par l'Auteur de l'*Histoire des Etiennes*, & des *Annales Typographiques*.

L'Anonyme qui publia, il y a quelque tems, un petit Ecrit sur la necessité de retoucher la Liturgie Anglicane, & en particulier d'en retrancher le Symbole d'Athanase (*a*), a été vivement attaqué dans une Brochure qui a pour titre, *The Athanasian Creed a Preservative against Heresies*, *&c.* C'est-àdire, Le Symbole d'Athanase est un préservatif contre les Heresies: Traité où l'on fait voir qu'il est, raisonnable & necessaire de conserver ce Symbole dans la Liturgie Anglicane. Pour repondre à deux Ecrits qui ont paru depuis peu, l'un intitulé *Essai où l'on prouve la necessité qu'il y a de recevoir le Livre des* Priéres communes, & l'autre *Défense de cet Essai.* On y examine aussi les passages de *Chillingworth*, de l'Evêque *Taylor*, de l'Archevêque *Tillotson*, du Dr. *Cave*, de Mr. *Hales*, de l'Evêque *Stillingfleet*, & du présent Archevêque de *Cantorbery*, qu'on a allegués en faveur du sentiment contraire. chez *J. Crownfield. in* 8. L'Auteur de cette Brochure, qu'on dit être Mr.

(*a*) Voi. Les Nouvelles Litteraires de la I. Part. du Tome IV. de cette Bibliotheque.

Mr. *Waterland*, le prend sur un ton fort haut, & n'épargne point a son Antagoniste les épithetes les plus odieuses. Il ne tient pas à lui qu'on ne donne au Symbole d'Athanase une autorité égale à celui des Apôtres, & il met son esprit à la torture pour détourner a un autre sens les passages des Auteurs celèbres dont il s'agit. Il paroit aussi fort en colère contre un Ecclesiastique qui l'avoit maltraité jusques à l'accuser de Tritheïsme, dans une Brochure intitulée, *Christian Liberty asserted &c.* C'est-à-dire, Défense de la liberté Chrétienne, & du dogme de la Trinité tel que l'Ecriture nous l'enseigne; contre un Livre écrit par le Docteur *Waterland*, sous le titre de L'*Importance du dogme de la Ste. Trinité maintenuë* (*b*). Par un Ministre de la Campagne. *in* 8. Non content même de refuter ici cet Ecclesiastique, il a fait imprimer depuis une longue Réponse, intitulée, *Animadversions on a late Pamphled entitled*, *&c.* C'est-à-dire, Remarques sur une Brochure qui paroit depuis peu, sous le titre de *Defense de la Liberté Chrétienne*, *& du dogme de la Trinité*, *tel que l'Ecriture nous l'enseigne &c.* Chez les *Innys* & *Manby*. grand *in* 8. Cependant l'Auteur de l'Essai sur la necessité de retoucher la Liturgie Anglicane, n'a pas laissé longtems sans réponse le premier Ecrit de Mr. *Waterland*, dont nous venons de parler. Il y a repliqué d'une maniére très vive dans une Brochure qui a pour titre, *A Defence of Christianity*, *&c.* C'est-à-dire, Apologie du Christianisme; Ou Réponse à un Ecrit intitulé, *Le Symbole d'Athanase est un préservatif contre les héresies.* Chez T. *Worrall*. *in* 8.

Le

(*b*) On en a donné un Extrait dans la 2. Part. du Tome II. de cette Bibliotheque.

Le Recueil des Traités de Controverſe, qu'on a imprimés par ſouſcription, paroitra bien-tôt ſous ce titie, *Preſervative againſt Popery, &c.* C'eſt-à-dire. Préſervatif contre le Papiſme; ou Diſcours choiſis ſur les principaux points de controverſe entre les Proteſtans & les Papiſtes: Ecrits & publiés par les fameux Théologiens de l'Egliſe Anglicane, particuliérement ſous le règne de *Jaques II.* 2. gros vol. *in folio.* Mr. *Peck* Auteur des *Deſiderata curioſa, &c.* Nous avoit déja donné, il y a environ quatre mois, un Catalogue complet de tous les Ouvrages qui ont été écrits pour & contre le Papiſme du tems de *Jaques II.* C'eſt une Brochure *in* 8. de pres de 9. feuilles. On a auſſi publié en 2. vol. 8. tous les ſermons prêchés l'hyver dernier à *Salters Hall* contre le Papiſme, par les Miniſtres Presbyteriens qui s'étoient engagés d'en donner un chaque ſemaine, tour à tour, pendant quatre mois. Ces Sermons avoient d'abord paru ſéparément à meſure qu'on les prêchoit; mais comme ils ont eu un grand débit, cinq ou ſix Libraires ſe ſont accordés pour les rimprimer tous enſemble, avec des additions & des notes conſiderables fournies par les Auteurs qui ont été vivement attaqués dans quelques Brochures ſur certaines choſes qu'ils avoient avancées, & dont les unes ne regardoient que l'Egliſe Romaine, & les autres ſembloient attaquer l'Egliſe Anglicane, ou cenſurer ſa conduite.

Guillaume Parker vient d'imprimer *Sermons againſt Popery, &c.* C'eſt-à-dire, Sermons contre le Papiſme prêchés ſous le règne de *Jaques II.* On y a joint quelques Ecrits qui roulent ſur le même ſujet. Par *Jean Sharp* Docteur en Theologie, alors Recteur de *St. Giles des Champs*, & depuis Archevêque d'York. Publiés pour la premiére fois ſur un Manu-

Manuscrit de sa propre main. Gros Volume *in* 8., qui fait le septiéme & le dernier du Recueil de ses Sermons imprimés en différens tems. Au reste, on nous apprend dans un Avertissement qui est à la tête de ce Volume, que les Sermons qu'il contient irritérent si fort *Jaques II.* qu'il envoia un ordre à l'Evêque de Londres de suspendre le Dr. *Sharp*.

Mr. *Litleton* Auteur des Lettres Persanes dont nous avons parlé dans le dernier Volume de ce Journal, a été fort maltraité dans une petite Brochure intitulée, *The Persian strip'd of his Disguise*, *&c.* C'est-à-dire, Le Persan demasqué; ou Remarques sur un Libelle publié depuis peu, sous le titre de *Lettres d'un Persan écrites d'Angleterre à un de ses Amis à Ispahan. in* 8. Chez *T. Cooper* L'Auteur l'accuse de n'avoir fait imprimer ces Lettres, que pour semer dans la Nation des principes de rebellion & de discorde, en rendant le Roi & ses Ministres odieux au peuple. Mais ces accusations, toutes graves qu'elles sont, n'aiant pas produit l'effet qu'on en attendoit, un Anonyme s'est avisé de donner au Public, comme venant de la même main, un nouveau Volume de Lettres Persannes sous ce titre, *The Persian Letters continued*, *&c.* c'est à dire, Continuation des Lettres Persannes; ou second Volume de Lettres écrites de *Londres* par *Selim* à *Mirza* à *Ispahan*. Chez *E. Davis*. Ce Volume, semblable au précedent pour la forme, en differe infiniment pour la matiére. On n'y trouve point l'esprit de Mr. *Litleton*, la délicatesse de ses tours, l'enjouëment & la vivacité de son stile, & moins encore ses principes & ses reflexions satiriques. Ce sont des observations triviales, & exprimées d'une maniére très commune, de fades & perpetuels éloges du Gouverne-

ment & de la Conſtitution de l'Etat, des Loix & des coutumes du Païs. Tout y ſent l'eſprit borné, bas & ſervile, & l'on diroit que l'Auteur s'eſt efforcé de prendre le contrepied de celui du premier Volume, même dans ce qu'il y a de bon & d'eſtimable. S'il a eu deſſein de le décrier par là, il eſt la duppe de ſon artifice, il n'a fait de tort qu'à lui même.

L'Hiſtoire d'Angleterre ſous les Règnes de Guillaume & Marie, d'Anne, & de George I. par Mr. *Oldmixon*, paroit enfin en un Volume *in folio*. C'eſt une ſuite de ſon *Hiſtoire des Stuarts*, qu'il a tirée de pluſieurs Manuſcrits curieux, & des Livres imprimés les plus rares. On y trouve une fidele relation des Débats du Parlement, & de courts Extraits des Piéces les plus remarquables en fait de Politique qui aient paru dans cet eſpace de tems. Il dit que ſon but en la donnant eſt d'expoſer les pernicieux deſſeins des Ennemis de la Conſtitution préſente de l'Etat & de l'Egliſe. Il y a mis une Préface où il ſe juſtifie au long de la partialité dont on l'a accuſé, ſur tout par rapport à l'*Hiſtoire de Clarendon*, comme on peut le voir dans la *Bibliotheque Raiſonnée* (*a*).

Un Chirurgien nommé *Jean Atkins* vient de publier la Relation d'un Voiage qu'il a fait, ſur un Vaiſſeau de guerre, en *Guinée*, au *Breſil*, & aux *Indes Occidentales*. Un Vol. *in* 8. chez *Ward* & *Chandler*.

Mr. *Samuel Croxal* Docteur en Theologie, déja connu par divers Ouvrages qui ſont eſtimés, nous a donné depuis peu, *Scripture Politicks*, *&c.* c'eſt à dire, la Politique de l'Ecriture Ste.; ou Deſcription de la Conſtitution originale & des Revolutions

(*a*) Tom. VIII. & ſuiv.

lutions arrivées dans le Gouvernement religieux & civil du Peuple chez qui le Sauveur du Monde devoit naitre; Comme cela eſt contenu dans la Bible. Gros Volume *in* 8 chez *J. Tonſon* & *J. Watts*.

J. Roberts vient d'imprimer un Ouvrage anonyme qui fait beaucoup de bruit, *An Examination, of the Scheme of Church Power &c.* C'eſt à dire, Examen du Plan qu'on donne du pouvoir Eccleſiaſtique dans le *Code du Droit Eccleſiaſtique d'Angleterre in* 8. pp. 168. L'Auteur de cet Ouvrage attaque vivement & ce *Code*, & Mr. l'Evêque de Londres qui en eſt le Compilateur, & qui le publia il y a pluſieurs années. Nous rendrons compte de cette Diſpute dans le Journal ſuivant.

An Account of the Progreſs of an univerſal Epidemical Madneſs, &c. c'eſt a dire, Relation du progres d'une folie épidemique univerſelle. En forme de Lettre adreſſée au Préſident & aux Membres du College des Medecins de Londres. Chez *Curll. in* 8. Cette Brochure n'eſt autre choſe qu'une ſanglante ſatire contre les Courtiſans & les Miniſtres d'Etat, & en particulier contre ceux d'Angleterre, qu'on voit bien que l'Auteur a eu uniquement deſſein de décrier.

Mr. *Dallowe*, Docteur en Medecine, a traduit en Anglois les *Elemens de Chymie*, & les *Aphoriſmes* de Mr. *Boerhaave*; avec pluſieurs additions & corrections approuvées, à ce qu'il dit, par l'Auteur lui meme.

Mr. *Clare*, Maitre ès Arts a publié depuis peu, *The Motion of Fluids, natural and artificial*, &c. c'eſt a dire, Traité du mouvement naturel & artificiel des Fluides, & en particulier de l'air & de l'eau. Chez *E. Symon.* gros *in* 8.

On vient de rimprimer *A Letter to a Biſhop*, &c.

c'eſt à dire, Lettre à un Evêque touchant quelques découvertes importantes dans la Philoſophie & dans la Theologie. *in* 4. pp. 66. Cette Lettre parut pour la premiére fois en 1732., & ne renferme autre choſe qu'un long Extrait de quelques Livres que Mr. *Hutcheſon* Gentilhomme fort ſavant, mais grand *Jacobite*, a publiés depuis l'an 1724. En voici les titres, *Moſes's Principia*, *part.* I. *and.* II. c'eſt à dire, la Doctrine de Moïſe touchant l'origine du monde Partie I. & II. *An Eſſay toward the Natural Hiſtory of the Bible.* c'eſt a dire, Eſſai ſur l'Hiſtoire naturelle contenuë dans la Bible. *A new Account of the Confuſion of Tongues* &c. Nouvelle Explication de la Confuſion des Langues, comme auſſi des noms & des attributs de la Trinité des Gentils. *A Treatiſe of Power. Eſſential and Mechanical.* Traité du Pouvoir eſſentiel & mechanique. Ces Livres ont pour but de défendre des opinions auſſi nouvelles que ſinguliéres, que l'Auteur de la Lettre traite de *découvertes importantes.* Cependant ils ſont peu connus, ce qui vient ſans doute en partie de l'obſcurité avec laquelle ils ſont écrits. Nous rendrons compte dans un Journal ſuivant de cette Lettre qui nous paroit mériter la curioſité de nos Lecteurs.

J. Wilford a imprimé & publie *A vindication of the conduct of James Duke of Ormond*, &c. c'eſt à dire Apologie de la conduite de *Jaques* Duc d'*Ormond* pendant ſa longue & fidèle adminiſtration, en qualité de Viceroi d'*Irlande;* repreſentant le véritable état de ce Roiaume avant l'année 1640., & les principaux évenemens qui ont contribué depuis ce tems là aux malheurs qu'elle a ſoufferts. Par *Edouard* Comte de *Clarendon*, Auteur de l'*Hiſtoire des Guerres civiles.* Pour convaincre le Public

que

que cet Ouvrage n'eſt pas ſuppoſé, l'Editeur a jugé à propos d'y joindre l'atteſtation ſuivante du défunt Archevêque de *Dublin*, écrite de ſa propre main au dos du Manuſcrit original qui eſt dans ſa Bibliotheque.

„ Feu *Mylord Clarendon* m'a dit que cette *Apo-*
„ *logie* avoit été compoſée par ſon Pére le *Chan-*
„ *cellier Clarendon*, autant que je puis m'en ſou-
„ venir, à *Cologne*, avec l'aſſiſtance du Duc d'*Or-*
„ *mond* qui lui fournit les Memoires neceſſaires
„ pour cela. Je tiens auſſi la même choſe du Ca-
„ pitaine *Baxter*, Maitre d'Hotel du Duc d'*Or-*
„ *mond* en 1686.

„ *Guillaume de Dublin.*

Le même Libraire débite, *An Appendix to the Hiſtory of the Grand Rebellion, &c.* C'eſt à dire *Appendix à l'Hiſtoire des Guerres Civiles*, contenant pluſieurs Piéces curieuſes du Comte de *Clarendon*, & ſervant à éclaircir divers endroits de cette Hiſtoire: On y a joint une hiſtoire nouvelle & particuliere de la vie de ce Seigneur, & une ample Apologie de ſon caractère. gros in 8.

Batley, *Wood*, *& Cox* viennent de publier en 3. Vol. *in* 12. Les *Comedies de Terence* en Latin & en Anglois, avec des Notes critiques. Le Latin eſt d'apres les meilleures & les plus anciennes Editions, & pluſieurs anciens Manuſcrits. On y marque partout les veritables Leçons, & l'on n'a rien negligé de tout ce qui pouvoit ſervir à en donner une parfaite intelligence.

Voici quelques autres Livres tout nouveaux.

A Treatiſe on the Rheumatiſm, &c. Traité du Rhumatiſme tant aigu que chronique, avec des Obſervations ſur les cauſes qui le produiſent. Par

Jean Cheſbire Bachelier en Medecine. Un Volume *in* 8. Chez C. Rivington.

An Enquiry into the Doctrine of the Philoſophers of all Nations, &c. c'eſt à dire, Recherches ſur ce que les Philoſophes de toutes les Nations ont enſeigné touchant l'origine du Monde. Chez *Edmund Curll.* 1. Vol. *in* 8.

An Appendix to the Gardener's Dictionary &c. c'eſt à dire, *Appendix* au Dictionaire du Jardinage, conte ant pluſieurs Articles nouveaux qui ne ſe trouvent point dans les Editions *in folio* de cet Ouvrage. Par *Philippe Miller* Membre de la Societé Roiale. C'eſt une Brochure *in folio.*

M. Juniani Juſtini ex Trogi Pompeii Hiſtoriis externis Libri XLIV. Quàm diligentiſſimè ex variorum Exemplarium collatione recenſiti & caſtigati, & Notis optimorum Interpretum illuſtrati: Quibus additur Chronologia ad Hiſtoriam accommodata, cum Indice rerum & verborum præcipuè memorabilium. In uſum Scholæ Mercatorum Sciſſorum. Editio ſecunda accuratè recognita, Impenſis J. & J. Bonwicke, & J. Walthoe. 12.

Some Thoughts concerning Religion natural and revealed, &c. C'eſt à dire, Penſées particulieres ſur la Religion naturelle & revelée. Chez. A. Dodd. grande Brochure *in* 8.

An Appeal to the Common ſenſe of Mankind &c. c'eſt à dire Appel au ſens commun des hommes en f veur de la verité & de la certitude de la Revelation Chrétienne. Cinquiéme Eſſai qui achève l'Ouvrage. *Par C. Robinſon* Maitre es Arts. Chez les Pemberton. *in* 8.

Mr. *Leguat* eſt mort ici, au commencement du mois de Septembre, agé de nona te & ſix ans, & aiant conſervé juſques à la fin une grande liberté de corps & d'eſprit. C'eſt le même qui publia

blia en 1706. la Relation d'un Voiage, dont voici le titre, *Voiages & Avantures de François Leguat & de ſes Compagnons en deux Iſles deſertes des Indes Orientales. Avec la Relation des choſes les plus remarquables qu'ils ont obſervées dans l'Iſle Maurice, à Batavia, au Cap de Bonne Eſperance. dans l'Iſle Ste. Helene, & en d'autres endroits de leur route. Le tout enrichi de Cartes & de Figures.* On peut voir un Extrait de ce Livre dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres de Mr. Bernard.* Tom. XVIII. p. 603.

TABLE

DES

MATIERES

DU TOME CINQUIEME.

A.

Abbadie (Mr.) s'eſt déclaré pour la vérité d'un miracle operé en la perſonne de quelques Chrétiens Orthodoxes, en faveur du Dogme de la Trinité. 172, *& ſuiv.*

Abraham Diſſertation ſur l'ordre que Dieu lui donna d'offrir ſon Fils en Sacrifice. *Second Extrait.* 190

Alcoran (L') de Mahomet, traduit de l'Arabe avec des Notes, par Mr. *Sale.* 110

Ame Penſées libres ſur l'Ame par Mr. Collibet en quatre Eſſais. 129

Ander-

Anderſon (Mr. Jaques) Recueil, concernant l'Hiſtoire de Marie d'Ecoſſe en 4 Volumes. *Troiſieme Extrait.* 42
Armſtrong (Mr. J.) Eſſai ſur les remedes topiques penetrans. 2
Arundel (Le Comte d') Commiſſaire de la Reine Eliſabeth à la Conférence à Weſtminſter. 47

B.

Backeley Dans la langue Hottentote ſignifie la guerre, & *Backelyers* les Bœufs dont ils ſe ſervent dans cette occaſion. 282
Baily (Charles) Flamand, Domeſtique de la Reine Marie d'Ecoſſe. Le nommé *Ridolfi* lui confie l'affaire dont il étoit chargé de la part de cette Reine; & l'envoye de Bruxelles avec un paquet de lettres pour elle, pour le D. de Nortfolk & pour l'Eveque de Roſs. 55. *Baily* arrêté à Douvres & mis à la queſtion, confeſſa tout ce qu'il ſavoit. 56
Balderſton (Mr. George) Suppreſſion extraordinaire d'urine, &c. 11
Barrel (Mr. Edmund) Miniſtre; ſa Lettre avec des Obſervations ſur le Guy à Mr. le Chev. Sloane. 89
Bedfort (Le Comte de) & autres font une Declaration à l'Evêque de Roſs de la part de la Reine Eliſabeth. 58
Berriman (Mr.) s'eſt déclaré pour la verité d'un miracle operé en la perſonne de quelques Chrétiens Orthodoxes, en faveur du Dogme de la Trinité. 171
Bothwell (Le Comte de) Accuſation contre lui à la Conférence à York. 46

C.

Cap de Bonne Esperance Son Etat présent, par Mr. Kolben 269. L'Etablissement des Hollandois au Cap. 299

Caracteres dont on se servoit dans le 4me. siécle, pris du fameux Manuscrit Alexandrin. 354

Casley (Mr. David) Catalogue des Manuscrits de la Bibliotheque Royale, avec un Appendix contenant des Additions au Catalogue de la Bibliotheque Cottonienne, & une Liste des Livres qui ont été brulez ou endommagez lors que le feu prit dernierement à cette Bibliotheque. On y a aussi joint 150. exemples de l'Ecriture qui a été en usage en differens tems, depuis le 3me. siecle jusqu'au 15.me, gravez sur des planches de cuivre; & quelques Observations sur les Manuscrits, inserez dans la préface. 319

Chandler (Mr.) & Mr. *Hunt*, leurs Conférences avec 2. Prêtres de l'Eglise Romaine, touchant le titre donné au Pape de *Seigneur notre Dieu*, &c. 303

Clerc (Mr. le) a déclaré que le Manuscrit Alexandrin de la Bibliotheque Royale en Angleterre, étoit si estimable, que *si on l'avoit publié tel qu'il est*, *il l'auroit suivi* dans sa Traduction Françoise du N. Testament, *comme le plus ancien exemplaire qui nous soit connu.* 354

Cobham (Le Lord) mis à la Tour à Londres comme Complice du Duc de Nortfolk. 57

Cockburn (Mr. N.) Histoire d'une femme que les Hæmorrhoides empêchoient d'avoir commerce avec son mari. 9

Colli-

Colliber (Mr.) Ses penſées libres ſur l'Ame, en quatre Eſſais. *Second Extrait.* 129
Collin (Mr.) Sa ſeconde lettre ſur la racine des Equations, avec la demonſtration des autres regles de l'Algebre. 109
Conferences entre les Deputez de la Reine Elizabeth, de la Reine Marie & de la Nobleſſe mécontente d'Ecoſſe, à York. 44. En ſuite à Weſtminſter. 47. Ces Conférences rompues 48. Nouvelles Conférences auſſi rompues. 53

D.

Dawes (Mr. Richard) Extrait d'une Lettre de Mr. **** touchant un *Projet* pour imprimer par ſouſcription une *Traduction en vers Grecs* du premier Livre du *Paradis perdu* de *Milton.* 405
Derham (Mr.) Calcul de la difference du tems des Meridiens des divers lieux de l'Europe. 105
Deſaguliers (Mr. J. T.) Machine pour meſurer la profondeur de la Mer. 91. Eſſai pour expliquer le Phénomme de l'élevation des Vapeurs, la formation des Nuées & la deſcente de la Pluïe. 95
Douglas (Mr. Jaques) Maniere dont on cultive & prépare le Suffran en Angleterre. 92
Dundas (Mr. Jaques) Jauniſſe & Abcès dans le foye. 10

E.

Elizabeth (La Reine) d'Angleterre, ne permit point à la Reine Marie d'Ecoſſe de venir en Angle-

Angleterre plus avant que le Chateau de Botton 44. Ses Commiſſaires a la Conférence a York. 45. Elle approuve la Proteſtation de la Reine Marie à la dite Conference. *ibid.* Elle ne conclut rien ſur les propoſitions de la Reine Marie. 52. Elle ne cherchoit pas a conclure, ſuivant Mr. Anderſon. 53. Sa Déclaration à l'Evêque de Roſs. 58

Enfoncement extraordinaire de la Terre dans la Comté de Kent. 90

Eſſais & obſervations de Médecine, revûs & publiez par une Societé d'Edimbourg. 1

Examen d'un Miracle, qu'on dit qui fut operé, dans le 5me. ſiécle, en la perſonne de quelques Chrétiens Orthodoxes, en faveur du Dogme de la Trinité; leſquels continuerent à parler clairement & diſtinctement apres que leurs langues eurent été coupées, 171. Ce Miracle combattu 172. *& ſuiv.*

F.

F*Orreſter* (Mr.) Le Philoſophe poli; ou, Eſſai ſur cet Art, qui en rendant l'homme heureux le rend en même tems agréable aux autres. 206. Les vers de cet Auteur ſont naturels, aiſez & bien tournez. 215

Foſter (Mr.) attaqué par le Dr. *Stebbing* au ſujet de ſon Sermon ſur l'Héréſie. 370. Sa Réponſe. 377

G.

G*Ibſon* (Mr. Joſeph) Veſicule du fiel, &c. 10. Nutrition du fœtus. 14

H.

Hales (Mr. le Dr. Etienne) Machine pour meſurer la profondeur de la Mer. 91
Hoadley (Mr. le Dr.) Explication de la Nature & du But du Sacrement de la Ste. Céne & de tous les Paſſages du N. Teſtament qui y ont du raport. On y a joint des Formulaires de Prieres. 357. Cet Ouvrage attaqué. 369
Hollandois Leur Etabliſſement au Cap de bonne Eſperance. 299. La douceur de leur Gouvernement & leur generoſité dont ils uſent à l'égard de ceux qui s'y établiſſent. 301
Homere. Traces de ſon ſentiment ſur l'état des gens de bien & des méchans après leur mort. 141. Recherches ſur la Vie & ſur les Ecrits de ce Poëte. 388
Homme (L') à la mode, ou les Tuteurs Comedie. 199. L'Auteur ne fait d'ordonnaire que traduire Moliere. 200
Hottentots. Les Amulettes en grand uſage parmi eux. 269. Epouvantés par les effets de la Lanterne Magique &c. *ibid.* Ils admettent l'immortalité de l'Ame, ſuivant Mr. *Kolben.* 270. L'accouchement de leurs femmes. 271. Quand elles accouchent de deux Jumeaux ou plus, males, ils donnent une grande fête; mais ſi ce ſont des filles, ils enterrent la plus laide toute vive, ou l'expoſent ſur un arbre. 272. Ils n'admettent pas la Metampſycoſe, comme les Chinois & Japonois. 273. Leurs enfans, quoiqu'élevez dans le Chriſtianiſme, renoncent tôt ou tard à la Religion qu'ils ont ſuccée avec la

le lait. 274. Ils donnent à leurs enfans les noms des animaux qu'ils aiment le plus. *ibid.* Quelque dégoutantes que ſoient les femmes, les Hollandois ne laiſſent pas d'avoir quelquefois commerce avec elles. 275. Mariages des *Hottentots*, & ce qui y a raport. *ibid.* Moyen fort plaiſant des filles pour éviter d'épouſer un Galand qui leur déplait. *ibid.* Les Fiancées ſe rendent le viſage effroyable par la peinture dont elles ſe barbouillent. 276. Cérémonie de leur Mariage. *ibid.* Bénédiction du Prêtre. 277. A quels degrez il ne leur eſt pas permis de ſe marier. *ibid.* Leur divorce & la Polygamie autoriſés. 278. La femme repudiée ne peut ſe remarier. *ibid.* Une veuve en ſe remariant doit ſe faire couper la prémiere jointure d'un doigt. 278. L'œconomie des *Hottentots* 279. Chaſtes & modeſtes dans leurs diſcours. *ibid.* Les femmes ſeules chargées de l'éducation des enfans. 280. Les *Hottentots* ſurpaſſent les autres Peuples en généroſité & en hoſpitalité. 281. Donnent toute l'aſſiſtance poſſible à ceux qui font naufrage ſur leurs Côtes. 282. Maniere dont ils gouvernent leur bétail, & le revenu qu'ils en tirent. *ibid.* Sorte de Bœufs dont ils ſe ſervent pour la guerre. *ibid.* Maniere dont les *Hottentots* s'ajuſtent. 283. Ajuſtemens de leurs Femmes. 285. Leur nourriture ordinaire. 287. Leurs Villages & leurs Huttes 289. Pareſſeux, ils s'appliquent pourtant aux Arts méchaniques. *ibid.* Ils ſont tous Potiers. 290. Ils attaquent avec leurs armes les bêtes ſauvages les plus dangereuſes. 291. Ils empoiſonnent leurs Armes. *ibid.* Leur maniere de prendre les Elephans & les Rinoceros. *ibid.* Ils n'ont point

point de monoye, & ne font commerce que par voye d'échange. 292. Leur Muſique & leur Dance. 293. Maniére dont ils font la guerre. *ibid.* Le Gouverneur du Cap toujours Médiateur de la Paix entre eux & leurs ennemis 294. Se battent en deſeſperez. 295. Maniere dont la Juſtice s'adminiſtre parmi eux. *ibid.* Les Criminels meurent par les mains de tout le peuple. 296. Pratique de la Médécine & de la Chirurgie parmi eux 297. Leurs funerailles. *ibid.* Cruelle coutume qu'ils ont d'abandonner ceux que les infirmitez de l'âge ont mis hors d'état d'avoir ſoin d'eux mêmes. 298

Hunt (Mr. le Dr.) & Mr. Chandler; leurs Conférences avec 2. Prêtres de l'Egliſe Romaine, touchant le titre donné au Pape, de *Seigneur notre Dieu*; &c. 303

J.

Jamieſon (Mr. J.) La ſubſtance du Cerveau pouſſée par une toux violente hors du Crane, &c. 5. Remarquable extravaſion de ſang après l'operation d'un Hydrocele. 6

K.

Kogler (Le P. Ignace) ſes Obſervations Aſtronomiques faites a Peking dans la Chine. 90

Kolben (Mr. Pierre) Etat préſent du Cap de Bonne

ne Eſperance, traduit de l'Allemand par Mr. *Medley*. *Second Extrait*. 269
Koran (Le) ou l'*Alcoran de Mahomet*, traduit de l'Arabe avec des Notes, par Mr. *Sale*. 110

L.

Leiceſter (Le Comte de) Commiſſaire de la Reine Elizabeth à la Conférence à Weſtminſter. 47
Leſley (Jean) Evêque de Roſs. Son Diſcours à la Reine Marie d'Ecoſſe, & ſa Préface en forme de Lettre. 42. Nommé ſon Commiſſaire à la Conference à York. 45. Demeure Ambaſſadeur de la Reine Marie en Angleterre. 50. Arrêté, mais remis en liberté, & demeure en Angleterre. 53. La Reine Elizabeth ſe défie de lui, & avec raiſon. 54. Il ſe rend maitre d'un paquet de lettres dont *Ridolfi* avoit chargé *Charles Baily*. 56. Interrogé ſur les dépoſitions de *Baily*, il refuſe de répondre. *ibid.* Ramené de la Province à Londres, le Comte de Bedfort & d'autres lui font une déclaration de la part de la Reine Elizabeth. 58. Sa réponſe. 59. Sommé de repondre aux Chefs d'accuſation qu'on avoit contre lui, il refuſa de le faire. 60. Menacé de la Queſtion, envoyé à la Tour & traité avec rigueur. 61. Après de nouvelles menaces il ſe reſolut de répondre. *ibid.* Le Comte de Morton Regent d'Ecoſſe le demande pour le faire exécuter en Ecoſſe. *ibid.* Tiré de la Tour & conduit au Chateau de *Fernham*; Traité Latin qu'il

ju'il avoit compoſé à la Tour, *ibid.* Item un autre Traité compoſé à *Fernham.* 62. Son Diſcours en Latin à la Reine d'Angleterre. *ibid.* Il obtient la permiſſion de ſe retirer en France. *ibid.*

tres d'un Perſan, écrites d'Angleterre à un de ès Amis à Iſpahan. 149. Elles roulent pour le lus grand nombre ſur la Politique & le Gouernement d'Angleterre, & on y trouve des eflexions ſolides, des Satires hardies, & ſouent outrées de la conduite du Miniſtere. 150. Morceau curieux ſur l'Origine & la Conſtitution du Gouvernement d'Angleterre. 170

vis (Mr. J.) Lettre au Dr. *Rutty* ſur la nature t les vertus des Eaux de Holt. 108

e (Mr. De) ſes obſervations à Petersbourg ſur es Eclipſes des Satellites de Jupiter. 105

'eton (Mr.) Lettres d'un Perſan, écrites 'Angleterre à un de ſes Amis à Ispahan. 149

vi (Mr. Robert) Hiſtoire d'un Aſthme. 8

ley (Le Lord) mis à la Tour à Londres omme Complice du Duc de Nortfolk. 57

M.

Acgill (Mr. J.) Operation d'un Aneuriſme au bras. 6

n (Mr. Nicolas) Diſſertations Chronologiques ſur l'année de la Naiſſance de Jeſus Chriſt, celle de ſa mort 24

ie (La Reine) d'Ecoſſe; Retenue au Chateau e Lochlevin, elle s'en ſauve 43. Livre bataille au Comte de Murray, ſe réfugie puis après en ngleterre, eſt bien reçue à Carliſle, & reſte chateau de Botton. 44. Proteſtation de ſes

Deputez à la Conférence à York. 45. Accusée d'avoir été complice du Meurtre du Roi son Epoux. 47. Sa reponse à une Lettre du Comte de Murray. 49. Propositions qu'elle fit faire à la Reine Elizabeth. 50. Mesures qu'elles veut prendre avec le Pape & les Rois de France & d'Espagne. 54

Martine (Mr. G.) Essai sur l'analyse du Sang humain. 4. Son expérience à couper les Neufs recurrents d'un animal vivant. 5 & 12

Martyn (Mr.) Remarques faites dans un voyage au Peak en Derbyshire. 103

Mémoires Philosophiques, No. 405. pour le mois de Novemb. 1728. No. 406. pour Decemb. 1728 No. 407. pour Janv. & Fevr. 1729. & No. 408. pour Mars & Avril 1729.

Methode nouvelle pour mesurer la hauteur des Montagnes, par les Observations du Barometre. 81

Milton (Mr.) Le premier Livre de son *Paradis perdu* traduit *en Vers Grecs* par Mr. *Rich. Dawes*. 405

Monro (Mr.) Essai sur la nutrition du fœtus. 5. 14. & 23. Sa cure d'un ulcere à la jouë &c. 5. Remarques sur les membranes des Arteres &c. 6. Réflexions sur l'Aneurisme occasionné par une seignée. 7. Suites extraordinaires d'une fievre intermittente, *ibid.*

Montmorency (Le Duc de) Ambassadeur auprès de la Reine Elizabeth, la sollicite en faveur de l'Evêque de Ross. 61

Morton (Le Comte de) Régent d'Ecosse, prie la Reine d'Angleterre de lui faire remettre l'Evêque de Ross pour être exécuté en Ecosse. 61

Murray (Mr. Patrick) Hæmorrhagies extraordinaires pendant 29. ans. 7

Murray (Le Comte) Regent d'Ecoſſe, retient la Reine Marie au Chateau de Lochlevin. 43. Commiſſaire de la Nobleſſe d'Ecoſſe mécontente, à la Conférence de York. 45. Ses raiſons pour ſe ſouſtraire à l'obéïſſance de la Reine Marie. 46. Propoſe au Duc de Nortfolk d'épouſer cette Reine. 49. Ecrit une lettre ſur ce ſujet à la Reine. *ibid.*

N.

Nortfolk (Le Duc de) Commiſſaire de la Reine Elizabeth à la Conférence a York. 45. Approuve la propoſition qu'on lui fit d'épouſer la Reine Marie d'Ecoſſe. 49. Prend des meſures avec elle, qui cauſent ſa ruïne. 52. Priſonnier dans ſa maiſon depuis plus de 2. ans, & accuſé par un de ſes Domeſtiques, &c. il fut mis à la Tour. 57

Northumberland (Le Compte de) ſon ſoulevement en Ecoſſe. 53

Nouvelles Litteraires. 215 & 412

P.

Paiſley (Mr. J.) Obſervations faites à l'ouverture d'un Cadavre. 7. Relation d'un Vers extraordinaire. 9

Paradis (Le) perdu par Mr. *Milton;* Le 1^r^. Livre *traduit en Vers Grecs* par Mr. *Dawes.* 405

Pringle (Mr. François) Tumeur dans l'Æſophage 8. Suppreſſion d'urine cauſée par la Paraliſie de la Veſſie. 11

R.

Rand (Mr. Iſaac) Catalogue de 50. Plantes du Jardin des Apothicaires à Chelſea. 94

Recherches sur la Vie & sur les Ecrits d'Homere. 388

Recit de ce qui s'est passé aux Conférences entre deux Prêtres de l'Eglise Romaine, d'un côté, & de l'autre un Ministre Anglican & deux Non-Conformistes, touchant le titre donné au Pape, de *Seigneur notre Dieu*, la Transubstantiation, l'invocation des Saints & des Anges, & la lecture de l'Ecriture interdite au peuple. Avec un supplement à la Relation des 2. Conférences. 204

Reily (Mr. Richard) Histoire de la premiere Decade d'un Livre qui a pour titre *Joan. Martyn Historia Plantarum rariorum.* 94

Ridolfi, Florentin, attaché à la Cour de Rome, emploié par la Reine Marie d'Ecosse dans ses mesures avec le Pape & les Rois de France & d'Espagne. 54. Charge *Charles Baily* Flamand, domestique de la Reine, d'un paquet de lettres pour elle, pour le Duc de Nortfolk & pour l'Evêque Lesley. 55

Rutty (Mr. G.) Extrait d'une Relation de deux Tumeurs extraordinaires dans l'Abdomen. 92

S.

Sadler (le Chev.) Commissaire de la Reine Elizabeth à la Conférence à York. 45

Sale (Mr. G.) L'Alcoran traduit de l'Arabe, avec des Notes & un Discours préliminaire. *Dernier Extrait.* 110. Il corrige les fautes ou d'autres Auteurs sont tombez avec beaucoup d'honneteté & de modestie. 129

Saumarez (Mr. Henri de) Machine nouvelle pour mesurer la route que les Vaisseaux font en Mer. 108

Steb-

Stebbing (Mr. le Dr.) Lettre de Mr. *Foſter* ſur l'Héréſie. 370. Reponſe de Mr. *Foſter*. 377
Stedman (M. J.) Remarques ſur l'uſage extérieur du Tabac & du Seneceon. &c. 2
Suſſex (Le Comte de) Commiſſaire de la Reine Eliſabeth à la Conférence à York. 45
Sykes (Mr.) ſuite de ſa Diſpute avec Mr. Whiſton touchant l'Eclipſe dont Phlegon fait mention. 75.
Sympſon (Mr. Thomas) Jauniſſe cauſée par des concretions. 10

T.

Talmud. Explication des Dogmes des Rabbins qui y ſont contenus. 251
Taylor (Mr.) Difficulté d'avaler, perte d'apetit, &c. 9
Tompſon (Mr. A.) Recherches ſur l'hiſtoire naturelle & les effets de pluſieurs eaux Minerales. 3.
Traditions des Juifs avec l'explication des Dogmes des Rabbins contenus dans le Talmud & les autres écrits des Docteurs Juifs, traduit de l'Allemand. 251
Triewald (Mr. Fr.) Queſtions ſur la cauſe de la Cohéſion des parties de la matiere. 105

V.

Virgile. Traces de ſon ſentiment de l'état des gens de bien & des méchans après leur mort. 141.

W.

Weſtmorland (Le Comte de) ſon ſoulevement en Ecoſſe. 53
Whiſton (Mr. Guill.) ſix Diſſertations, ſur l'Authen-

thenticité du Témoignage de Joſephe touchant J. Chriſt, Jean Baptiſte & Jaques le Juſte, &c. 63. ſuite de ſa diſpute avec Mr. *Sykes* touchant l'Eclipſe dont Phlegon fait mention. 75. Diſſertation ſur l'ordre que Dieu donna à Abraham d'offrir ſon Fils en Sacrifice. *Second Extrait* 190.

White (Mr. Jeremie) ſon bon mot, en repondant à la queſtion qu'on lui fit, ce que c'étoit que les *Orthodoxes?* il dit que ce ſont ceux qui ont le pouvoir de faire pendre leurs adverſaires. 377

Wingh (Mr. Gilbert) Ptiſie & Hydropiſie de Poitrine, par une Plaie trop tôt fermée. 8

Wycherley (Mr. Guill.) Ses Oeuvres poſthumes tant en proſe qu'en vers, publiées par Mr. *Théobald*, & précédées de quelques Memoires ſur ſa vie par Mr. Pack. 228. Défauts de ſes Vers. 229. Traductions libres de quelques-unes de ſes piéces. 231-238. Il parle des plagiaires, mais ne dit mot des Auteurs qu'il a pillez. 239. Quarante de ſes *Maximes & Réflexions* ne ſont qu'une pure traduction de Mr. de la Rochefoucault. 240. Penſées froides de cet Auteur. 244 & 245. Il parle en Pyrrhonien de la *Raiſon* 247. Sa vie 248-250. Il célébra ſes ſecondes Nôces à l'âge d'environ 80 ans, onze jours avant ſa mort. 250. Ses changemens de Religion. 248 & 251

PIERRE DE HONDT,

Libraire à la Haye vient d'imprimer.

Le Tome Troiſieme in Folio, des diſcours Hiſtoriques, Critiques, Theologiques & Moraux, ſur les Evenemens les plus memorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, par feu Monſieur *Saurin*, Miniſtre du S. Evangile à la Haye, continuez par Monſieur *Roques*, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Baſle. Cet Ouvrage, imprimé ſur du Papier Imperial, Supperroial, Roial, & Median, eſt enrichi de tres belles Figures, Vignettes, Lettres Griſes & Culs de Lampe, gravez ſur les deſſeins de Mrs. *Hoet*, *Houbraken*, & *Picart*.

Le Tome 5. du Grand Dictionaire Geographique, & Critique, par Monſr. *Bruzen la Martiniere*. Ce volume contient les Lettres K. L. M.

Les Tomes XI. & XII. de l'Hiſtoire d'Angleterre de Monſ. de *Rapin Thoiras*. 4.

Les Tomes 5. & 6. in Octavo des Diſcours de Meſſieurs *Saurin* & *Roques*, ſur les

les Evenemens les plus memorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

Les Reflexions Politiques & Militaires, du Marquis de *Sainte Croix*, 2 vol. in Octavo ; Nouvelle Edition augmentée, dans laquelle on a fait entrer tout ce qui a été ſupprimé dans celle de Paris.

Les Tomes 7. & 8. des Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. *Gomez*.